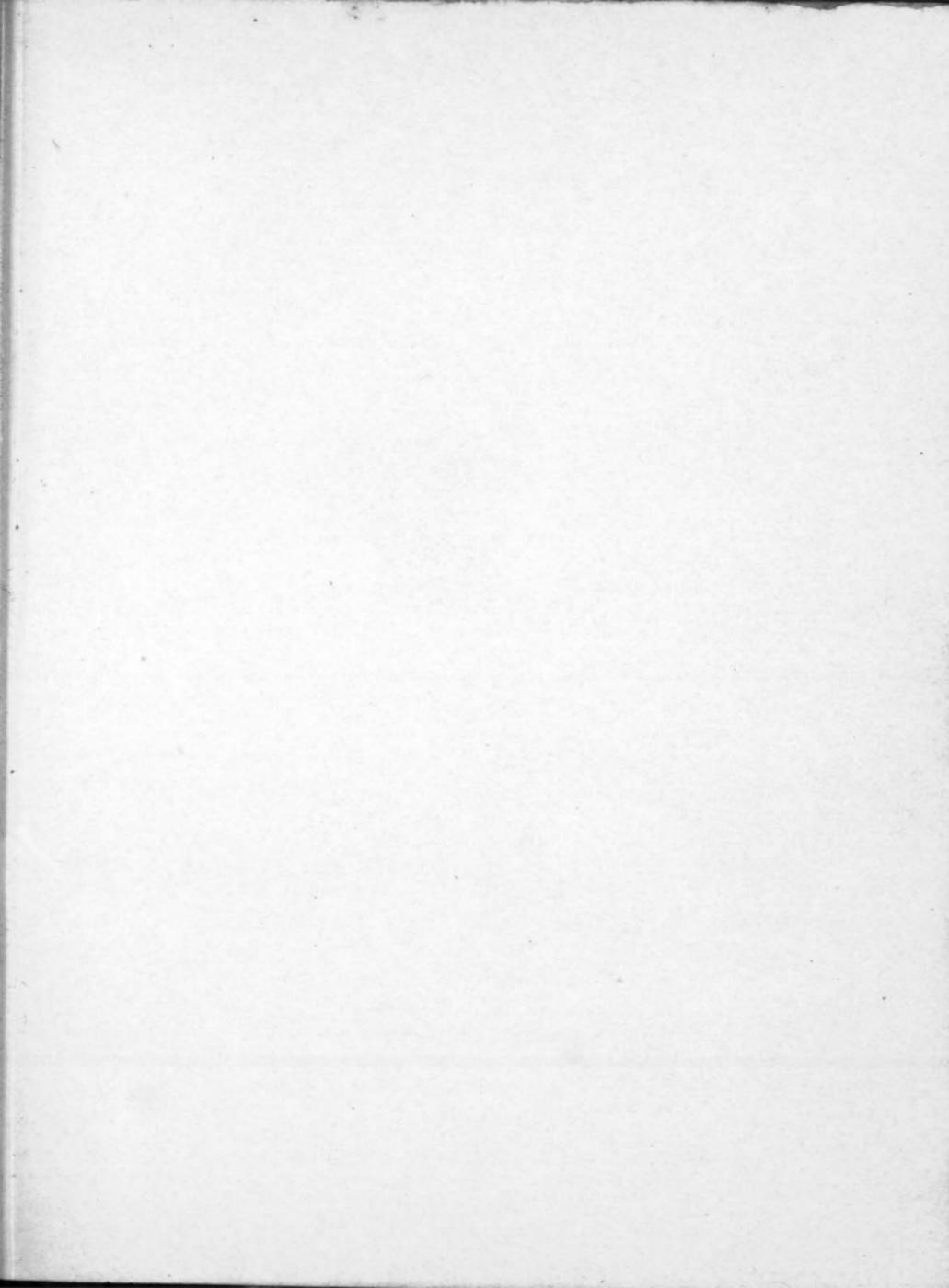


B. 603



2
FONDS DUBOIS : 4533 - 1851

ALMANACH

Fonds Dubois -

4533

(1851)

PHALANSTÉRIEN

Pour 1851.

Fourier nous dit : Sors de la fange,
Peuple en proie aux déceptions ;
Travaille, groupé par phalange,
Dans un cercle d'attractions.
La terre, après tant de désastres,
Forme avec le ciel un hymen ;
Et la loi qui régit les astres
Donne la paix au genre humain.

BÉRANGER.

Prix : 50 centimes



ALMANACH PHALANSTÉRIEN
PARIS.

A LA LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE,

AUX BUREAUX DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,
Rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 29.

L'Ecole phalanstérienne ou sociétaire date ses publications de 1832, année dans laquelle parut, le 1^{er} juin,

LE PHALANSTÈRE, *journal pour la fondation d'une Phalange agricole et manufacturière, associée en travaux et en ménage*, qui prit le 7 septembre le titre de *la Réforme industrielle*. Ce journal contient de très-nombreux articles de Fourier. Il parut une fois par semaine jusqu'au 16 août 1833, et depuis une fois par mois jusqu'au 28 février 1834, époque à laquelle il cessa de paraître. La collection forme 2 vol. in-4°. Prix : 50 fr.

LA PHALANGE, *journal de la science sociale*, lui succéda. Elle parut le 10 juillet 1836, d'abord trois fois par mois, jusqu'en mai 1837, puis une fois par mois jusqu'à la fin de la même année, puis deux fois par mois, de janvier 1838 à août 1840. La collection forme 3 vol. in-4°, prix : 40 fr. Elle se continua sous le même titre,

LA PHALANGE, qui parut régulièrement trois fois par semaine, depuis le 2 septembre 1840 jusqu'au 30 juillet 1843. La collection forme 7 vol. in-4°. Prix : 25 fr. Elle a été remplacée le 1^{er} août 1843 par

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE, qui a paru quotidiennement jusqu'au 22 mai 1850, jour auquel elle a été suspendue. La collection forme 15 vol. in-folio.

A partir de 1845 jusqu'à la fin de 1849, a paru, en même temps que *la Démocratie*, une revue mensuelle intitulée **LA PHALANGE**, et contenant de nombreux manuscrits de Fourier. La collection forme 10 vol. in-8°. Prix : 60 francs.

La Démocratie pacifique a reparu le 4 août 1850, sous forme de journal hebdomadaire (une fois par semaine), contenant 16 feuilles d'impression sur deux colonnes. Prix : 12 fr. pour Paris et les départements.

On s'abonne, 3, rue de Beaune, à Paris.



ALMANACH PHALANSTÉRIEN.

Il reste encore des exemplaires de cet Almanach pour chacune des années 1845, 1846, 1847, 1848, 1849 et 1850. On peut s'en procurer à la librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25, au prix de 25 c. l'exemplaire; et par la poste, 65 c.



HOROSCOPES.

Lecteur, tu vas connaître à fond ton caractère
En lisant les quatrains placés au bas des mois ;
Ça ne peut pas manquer de faire ton affaire ,
Car ils sont préparés par un homme de poids
Qui désire t'aider à prendre une carrière
En mesurant ta force avant de faire un choix.

Chacun doit convenir qu'il est fort agréable
De trouver devant soi son petit lot compté
Comme un rouleau d'écus étalé sur la table
Avec infiniment de régularité ;
Quand on se résoudrait à se donner au diable,
Saurait-on d'un seul coup autant de vérité ?

Si pourtant tu n'es pas riche en couleurs vermeilles
Dans le mois des teints frais, tiens cela pour certain,
Qu'on aura bêtement abusé de tes veilles
A te faire épeler du grec ou du latin ;
Si tu ne garnis pas de coton tes oreilles,
C'est que des imprudents ont retenu ta main.

Avant tout, garde-toi d'accuser la science
En ne trouvant pas là ton portrait bien tracé :
C'est la mode aujourd'hui de travailler l'enfance
Jusqu'à ce qu'on obtienne un naturel faussé ;
Pourquoi s'en prendre à nous si l'on voit tant en France
De gens aussi peu neufs qu'un feutre trop brossé ?

A. M.



JANVIER.

Les jours croissent de 1 h. 3 m.

| Jours du mois et de la semaine. | FÊTES. | Lever du soleil. | | Coucher du soleil. | | Lever de la lune. | | Coucher de la lune. | | J. de la lune. |
|---------------------------------------|------------------|---------------------|-------|-----------------------|-------|----------------------|-------|------------------------|--|----------------|
| | | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | | | |
| 1 m. | CIRCONCISION | 7 56 | 4 12 | 6 49 | 3 41 | 30 | 29 | 29 | | |
| 2 j. | s Narcisse | 7 56 | 4 13 | 7 43 | 4 29 | 30 | 1 | 1 | | |
| 3 v. | ste Geneviève | 7 56 | 4 14 | 8 30 | 5 22 | 31 | 2 | 2 | | |
| 4 s. | s Rigobert | 7 56 | 4 15 | 9 10 | 6 19 | 1 | 3 | 3 | | |
| 5 D. | s Siméon | 7 56 | 4 16 | 9 43 | 7 19 | 2 | 4 | 4 | | |
| 6 l. | ÉPIPHANIE | 7 56 | 4 17 | 10 12 | 8 21 | 3 | 5 | 5 | | |
| 7 m. | s Nicéas | 7 55 | 4 18 | 10 38 | 9 24 | 4 | 6 | 6 | | |
| 8 m. | ste Gudule | 7 55 | 4 20 | 11 2 | 10 27 | 5 | 7 | 7 | | |
| 9 j. | s Julien | 7 55 | 4 21 | 11 24 | 11 31 | 6 | 8 | 8 | | |
| 10 v. | s Paul, ermite | 7 54 | 4 22 | 11 47 | | 7 | 9 | 9 | | |
| 11 s. | s Alexandre | 7 54 | 4 23 | 0 11 | 0 26 | 8 | 10 | 10 | | |
| 12 D. | s Césaire | 7 53 | 4 25 | 0 38 | 1 43 | 9 | 11 | 11 | | |
| 13 l. | Bapt. de J.-C. | 7 53 | 4 26 | 1 8 | 2 53 | 10 | 12 | 12 | | |
| 14 m. | s Hilaire | 7 52 | 4 27 | 1 45 | 4 5 | 11 | 13 | 13 | | |
| 15 m. | s Maur | 7 51 | 4 29 | 2 31 | 5 16 | 12 | 14 | 14 | | |
| 16 j. | s Marcel | 7 51 | 4 30 | 3 27 | 6 23 | 13 | 15 | 15 | | |
| 17 v. | s Antoine | 7 50 | 4 32 | 4 34 | 7 23 | 14 | 16 | 16 | | |
| 18 s. | s Nom de Jésus | 7 49 | 4 33 | 5 50 | 8 15 | 15 | 17 | 17 | | |
| 19 D. | s Canut | 7 48 | 4 35 | 7 9 | 8 59 | 16 | 18 | 18 | | |
| 20 l. | s Sébastien | 7 47 | 4 36 | 8 28 | 9 35 | 17 | 19 | 19 | | |
| 21 m. | ste Agnès | 7 47 | 4 38 | 9 47 | 10 6 | 18 | 20 | 20 | | |
| 22 m. | s Vincent | 7 46 | 4 39 | 11 3 | 10 33 | 19 | 21 | 21 | | |
| 23 j. | ste Emerence | 7 44 | 4 41 | | 10 59 | 20 | 22 | 22 | | |
| 24 v. | s Babylos | 7 43 | 4 42 | 0 16 | 11 26 | 21 | 23 | 23 | | |
| 25 s. | C. de s. Paul | 7 42 | 4 44 | 1 27 | 11 54 | 22 | 24 | 24 | | |
| 26 D. | s Polycarpe | 7 41 | 4 46 | 2 36 | 0 25 | 23 | 25 | 25 | | |
| 27 l. | s Julien | 7 40 | 4 47 | 3 41 | 0 59 | 24 | 26 | 26 | | |
| 28 m. | s Charlemagne | 7 39 | 4 49 | 4 42 | 1 39 | 25 | 27 | 27 | | |
| 29 m. | s Franç. de S. | 7 38 | 4 50 | 5 37 | 2 25 | 26 | 28 | 28 | | |
| 30 j. | ste Bathilde | 7 36 | 4 52 | 6 25 | 3 17 | 27 | 29 | 29 | | |
| 31 v. | s Pierre de Nol. | 7 35 | 4 54 | 7 08 | 4 13 | 28 | 30 | 30 | | |

☉ N.L. le 2, à 10 h. 53 m. du m.
☽ P.Q. le 10, à 4 h. 31 m. du s.
Nombre d'or..... 51.

LUNAISONS.

☉ P.L. le 17, à 4 h. 52 m. du s.
☽ D.Q. le 24, à 8 h. 25 m. du m.
Épacte..... XVIII.

LE VERSEAU.



Les gens qui naissent dans ce mois
Sont blonds, causeurs et négrophiles ;
Ils sont fous d'huîtres et d'anchois,
Et font souvent fortune aux îles.

X FÉVRIER.

Les jours croissent de 1 h. 31 m.

| Jours du mois et de la semaine. | FÊTES. | Lever du soleil. | Coucher du soleil. | Lever de la lune. | Coucher de la lune. | J. de la lune. |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|------------------------|----------------|
| | | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | |
| 1 s. | s Ignace | 7 34 | 4 55 | 7 44 | 5 12 | 1 |
| 2 D. | PURIFICATION | 7 32 | 4 57 | 8 15 | 6 13 | 2 |
| 3 l. | s Maximin, év. | 7 31 | 4 59 | 8 42 | 7 15 | 3 |
| 4 m. | ste Agathe | 7 29 | 5 0 | 9 7 | 8 17 | 4 |
| 5 m. | s Amand | 7 28 | 5 2 | 9 30 | 9 20 | 5 |
| 6 j. | s Romuald | 7 26 | 5 4 | 9 52 | 10 24 | 6 |
| 7 v. | s Jean, martyr | 7 25 | 5 5 | 10 14 | 11 29 | 7 |
| 8 s. | ste Apolline | 7 23 | 5 7 | 10 39 | | 8 |
| 9 D. | ste Scholastiq. | 7 22 | 5 8 | 11 7 | 0 36 | 9 |
| 10 l. | s Liber | 7 20 | 5 10 | 11 40 | 1 45 | 10 |
| 11 m. | ste Eulalie | 7 19 | 5 12 | 0 20 | 2 54 | 11 |
| 12 m. | s Bénigne | 7 17 | 5 13 | 1 9 | 4 0 | 12 |
| 13 j. | s Benigne | 7 15 | 5 15 | 2 10 | 5 3 | 13 |
| 14 v. | s Faustin | 7 14 | 5 17 | 3 20 | 5 59 | 14 |
| 15 s. | ste Julienne | 7 12 | 5 18 | 4 37 | 6 47 | 15 |
| 16 D. | <i>Septuagésime</i> | 7 10 | 5 20 | 5 58 | 7 27 | 16 |
| 17 l. | s Sylvain | 7 8 | 5 22 | 7 19 | 8 2 | 17 |
| 18 m. | s Publius | 7 6 | 5 23 | 8 39 | 8 32 | 18 |
| 19 m. | s Pépin | 7 7 | 5 25 | 9 58 | 8 59 | 19 |
| 20 j. | s Eucher | 7 5 | 5 27 | 11 13 | 9 27 | 20 |
| 21 v. | s Emile | 7 4 | 5 28 | | 9 55 | 21 |
| 22 s. | ste Isabelle | 6 59 | 5 30 | 0 25 | 10 25 | 22 |
| 23 D. | <i>Sexagésime</i> | 6 57 | 5 32 | 1 35 | 10 59 | 23 |
| 24 l. | s Polycarpe | 6 55 | 5 33 | 2 36 | 11 38 | 24 |
| 25 m. | s Léandre | 6 53 | 5 35 | 3 34 | 0 22 | 25 |
| 26 m. | s Alexandre | 6 51 | 5 36 | 4 21 | 1 12 | 26 |
| 27 j. | ste Honorine | 6 49 | 5 38 | 5 9 | 2 6 | 27 |
| 28 v. | s Romain | 6 47 | 5 29 | 5 46 | 3 4 | 28 |

LUNAISONS.

☉ N.L. le 1, à 6 h. 11 m. du m.
 ☽ P.Q. le 9, à 9 h. 5 m. du m.
 ☽ P.L. le 16, à 3 h. 38 m. du m.
 ☾ D.Q. le 22, à 9 h. 48 m. du m.
 Indiction romaine... 9.
 Cycle solaire..... 12.

LES POISSONS.



Les hommes nés en février
 Sont mous, et sujets à l'entorse ;
 Ils cherchent à se marier
 Dans les pays où l'on divorce.

Y MARS.

Les jours croissent de 1 h. 48 m.

| Jours du mois et de la semaine. | FÊTES. | Lever du soleil. | | Coucher du soleil. | | Lever de la lune. | | Coucher de la lune. | | J. de la lune. |
|---------------------------------------|----------------------|---------------------|------|-----------------------|-------|----------------------|-------|------------------------|-------|----------------|
| | | h. | m. | h. | m. | h. | m. | h. | m. | |
| 1 s. | s Aubin | 6 45 | 5 41 | 6 19 | 5 19 | 6 19 | 5 19 | 6 19 | 5 19 | 29 |
| 2 D. | <i>Quinquagésime</i> | 6 43 | 5 43 | 6 48 | 5 48 | 6 48 | 5 48 | 6 48 | 5 48 | 30 |
| 3 l. | ste Cunégonde | 6 41 | 5 44 | 7 13 | 6 13 | 7 13 | 6 13 | 7 13 | 6 13 | 1 |
| 4 m. | s Dransin | 6 39 | 5 46 | 7 35 | 6 35 | 7 35 | 6 35 | 7 12 | 6 12 | 2 |
| 5 m. | CENDRES | 6 37 | 5 47 | 7 57 | 6 57 | 7 57 | 6 57 | 8 16 | 7 16 | 3 |
| 6 j. | s Thomas | 6 35 | 5 49 | 8 19 | 7 19 | 8 19 | 7 19 | 9 21 | 8 21 | 4 |
| 7 v. | s. J. de Dieu | 6 33 | 5 51 | 8 42 | 7 42 | 8 42 | 7 42 | 10 27 | 9 27 | 5 |
| 8 s. | ste Françoise | 6 31 | 5 52 | 9 8 | 8 8 | 9 8 | 8 8 | 11 34 | 10 34 | 6 |
| 9 D. | <i>Quadragesime</i> | 6 29 | 5 54 | 9 38 | 8 38 | 9 38 | 8 38 | .. | .. | 7 |
| 10 l. | s Victor | 6 27 | 5 55 | 10 14 | 9 14 | 10 14 | 9 14 | 0 42 | 0 42 | 8 |
| 11 m. | s Pol | 6 25 | 5 57 | 10 59 | 9 59 | 10 59 | 9 59 | 1 48 | 1 48 | 9 |
| 12 m. | <i>Quatre-Temps</i> | 6 23 | 5 58 | 11 52 | 10 52 | 11 52 | 10 52 | 2 50 | 2 50 | 10 |
| 13 j. | s Lubin | 6 21 | 6 0 | 0 55 | 0 55 | 0 55 | 0 55 | 3 40 | 3 40 | 11 |
| 14 v. | s Long | 6 19 | 6 1 | 2 7 | 2 7 | 2 7 | 2 7 | 4 38 | 4 38 | 12 |
| 15 s. | s Abraham | 6 16 | 6 3 | 3 26 | 3 26 | 3 26 | 3 26 | 5 20 | 5 20 | 13 |
| 16 D. | REMINISCERE. | 6 14 | 6 4 | 4 48 | 4 48 | 4 48 | 4 48 | 5 55 | 5 55 | 14 |
| 17 l. | s Patrice | 6 12 | 6 6 | 6 9 | 6 9 | 6 9 | 6 9 | 6 27 | 6 27 | 15 |
| 18 m. | s Joseph | 6 10 | 6 7 | 7 29 | 7 29 | 7 29 | 7 29 | 6 58 | 6 58 | 16 |
| 19 m. | s Joachim | 6 8 | 6 9 | 8 47 | 8 47 | 8 47 | 8 47 | 7 27 | 7 27 | 17 |
| 20 j. | s Benoît | 6 6 | 6 10 | 10 4 | 10 4 | 10 4 | 10 4 | 7 54 | 7 54 | 18 |
| 21 v. | ste Basilique | 6 5 | 6 12 | 11 17 | 11 17 | 11 17 | 11 17 | 8 13 | 8 13 | 19 |
| 22 s. | s Othon | 6 2 | 6 13 | .. | .. | .. | .. | 8 56 | 8 56 | 20 |
| 23 D. | OÛLI | 5 59 | 6 15 | 0 25 | 0 25 | 0 25 | 0 25 | 9 34 | 9 34 | 21 |
| 24 l. | s Gabriel | 5 57 | 6 16 | 1 26 | 1 26 | 1 26 | 1 26 | 10 17 | 10 17 | 22 |
| 25 m. | s Ludger | 5 55 | 6 18 | 2 21 | 2 21 | 2 21 | 2 21 | 11 5 | 11 5 | 23 |
| 26 m. | s Rupert | 5 53 | 6 19 | 3 8 | 3 8 | 3 8 | 3 8 | 11 58 | 11 58 | 24 |
| 27 j. | s Gontran | 5 51 | 6 21 | 3 47 | 3 47 | 3 47 | 3 47 | 0 55 | 0 55 | 25 |
| 28 v. | s Jonas | 5 49 | 6 22 | 4 21 | 4 21 | 4 21 | 4 21 | 1 56 | 1 56 | 26 |
| 29 s. | s Rieul | 5 47 | 6 24 | 4 50 | 4 50 | 4 50 | 4 50 | 2 58 | 2 58 | 27 |
| 30 D. | LÉTARE | 5 45 | 6 25 | 5 16 | 5 16 | 5 16 | 5 16 | 4 1 | 4 1 | 28 |
| 31 l. | ste Balbine | 5 43 | 6 27 | 5 40 | 5 40 | 5 40 | 5 40 | 5 4 | 5 4 | 29 |

LUNAISONS.

☉ N.L. le 3, à 1 h. 24 m. du m.
 ☽ P.Q. le 10, à 9 h. 54 m. du s.
 ☽ P.L. le 17, à 1 h. 28 m. du s.
 ☽ D.Q. le 24, à 1 h. 35 m. du r.

LE BÉLIER.



En mars naissent des gens crépus,
 Sanguins, brusquant les aventures,
 Qui dorment quand ils sont repus,
 Et soignent fort peu leurs chaussures.

8 AVRIL.

Les jours croissent de 1 h. 40 m.

| Jours du mois et de la semaine. | FÊTES. | Lever du soleil. | | Coucher du soleil. | | Lever de la lune. | | Coucher de la lune. | | J. de la lune. |
|---------------------------------------|-----------------|---------------------|----|-----------------------|----|----------------------|----|------------------------|----|----------------|
| | | h. | m. | h. | m. | h. | m. | h. | m. | |
| 1 m. | s Hugues | 5 | 41 | 6 | 28 | 6 | 2 | 6 | 8 | 30 |
| 2 m. | s Fr. de Paul | 5 | 38 | 6 | 30 | 6 | 23 | 7 | 14 | 1 |
| 3 j. | Cong. de la V. | 5 | 36 | 6 | 31 | 6 | 46 | 8 | 20 | 2 |
| 4 v. | s Ambroise | 5 | 32 | 6 | 33 | 7 | 12 | 9 | 25 | 3 |
| 5 s. | s Vincent F. | 5 | 30 | 6 | 34 | 7 | 41 | 10 | 34 | 4 |
| 6 D. | PASSION | 5 | 28 | 6 | 36 | 8 | 14 | 11 | 40 | 5 |
| 7 l. | s Prudence (1) | 5 | 26 | 6 | 37 | 8 | 54 | .. | .. | 6 |
| 8 m. | s Hégésippe | 5 | 24 | 6 | 39 | 9 | 43 | 0 | 44 | 7 |
| 9 m. | ste Marie E. | 5 | 22 | 6 | 40 | 10 | 42 | 1 | 43 | 8 |
| 10 j. | s Albert | 5 | 20 | 6 | 42 | 11 | 50 | 2 | 33 | 9 |
| 11 v. | s Macaire | 5 | 18 | 6 | 43 | 1 | 3 | 3 | 16 | 10 |
| 12 s. | s Léon, pape | 5 | 16 | 6 | 45 | 2 | 21 | 3 | 54 | 11 |
| 13 D. | RAMEAUX | 5 | 14 | 6 | 46 | 3 | 41 | 4 | 25 | 12 |
| 14 l. | s Ermenég. | 5 | 12 | 6 | 48 | 5 | 0 | 4 | 54 | 13 |
| 15 m. | s Tiburce | 5 | 10 | 6 | 49 | 6 | 19 | 5 | 21 | 14 |
| 16 m. | s Fructueux | 5 | | 6 | 51 | 7 | 37 | 5 | 49 | 15 |
| 17 j. | s Anicet | 5 | 8 | 6 | 52 | 8 | 53 | 6 | 18 | 16 |
| 18 v. | s Parfait | 5 | 6 | 6 | 53 | 10 | 6 | 6 | 50 | 17 |
| 19 s. | s Zénon F. | 5 | 4 | 6 | 55 | 11 | 13 | 7 | 26 | 18 |
| 20 D. | PAQUES | 5 | 2 | 6 | 56 | .. | .. | 8 | 7 | 19 |
| 21 l. | s Anselme | 5 | 0 | 6 | 58 | 0 | 13 | 9 | 54 | 20 |
| 22 m. | ste Opportune | 4 | 59 | 6 | 59 | 1 | 4 | 10 | 47 | 21 |
| 23 m. | s Georges | 4 | 57 | 7 | 1 | 1 | 47 | 11 | 45 | 22 |
| 24 j. | s Léger | 4 | 55 | 7 | 2 | 2 | 24 | 0 | 45 | 23 |
| 25 v. | s Marc, évêq. | 4 | 53 | 7 | 4 | 2 | 55 | 1 | 47 | 24 |
| 26 s. | s Clet | 4 | 51 | 7 | 5 | 3 | 21 | 2 | 49 | 25 |
| 27 D. | QUASIMODO | 4 | 49 | 7 | 7 | 3 | 44 | 3 | 53 | 26 |
| 28 l. | s Valère | 4 | 48 | 7 | 8 | 4 | 6 | 5 | 58 | 27 |
| 29 m. | s Pierre, mart. | 4 | 46 | 7 | 10 | 4 | 28 | 6 | 3 | 28 |
| 30 m. | s Eutrope | 4 | 44 | 7 | 11 | 4 | 51 | 7 | 9 | 29 |

☉ N.L. le 1, à 6 h. 42 m. du s.
☽ P.Q. le 9, à 7 h. 11 m. du m.

☉ P.L. le 15, à 10 h. 45 m. du s.
☽ D.Q. le 23, à 7 h. 7 m. du m.

LUNAISONS.

LE TAUREAU.



Avril produit des bœufs en train
Qui font proprement la salade,
Tournent assez bien le quattrain
Et font abus de la pommade.

(1) Naissance de Fourier à Besançon, 1772.

M MAI.

Les jours croissent de 1 h. 17 m.

| Jours du mois et de la semaine. | FÊTES. | Lever du soleil. | Coucher du soleil. | Lever de la lune. | Coucher de la lune. | J. de la lune. |
|---------------------------------------|------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|----------------|
| | | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | |
| 1 j. | s Jacq. s. Phil. | 4 42 | 7 12 | 5 ^{matin} 15 | 7 16 | 1 |
| 2 v. | s Athanase | 4 41 | 7 14 | 5 ^{matin} 41 | 8 24 | 2 |
| 3 s. | Inv. ste Croix | 4 39 | 7 15 | 6 12 | 9 32 | 3 |
| 4 D. | ste Monique | 4 37 | 7 17 | 6 51 | 10 39 | 4 |
| 5 l. | s Pie | 4 36 | 7 18 | 7 39 | 11 39 | 5 |
| 6 m. | s Jean P. L. | 4 34 | 7 20 | 8 36 | | 6 |
| 7 m. | s Désiré | 4 32 | 7 21 | 9 40 | 0 ^{matin} 32 | 7 |
| 8 j. | s Stanislas | 4 31 | 7 22 | 10 50 | 1 17 | 8 |
| 9 v. | s Grégoire | 4 29 | 7 24 | 0 ^{soir} 5 | 1 56 | 9 |
| 10 s. | s Antonin | 4 28 | 7 25 | 1 22 | 2 29 | 10 |
| 11 D. | s Gordien | 4 26 | 7 27 | 2 39 | 2 57 | 11 |
| 12 l. | s Mamert | 4 25 | 7 28 | 3 57 | 3 25 | 12 |
| 13 m. | s Nérée | 4 23 | 7 29 | 5 15 | 3 48 | 13 |
| 14 m. | s Servais | 4 22 | 7 31 | 6 31 | 4 16 | 14 |
| 15 j. | s Honoré | 4 21 | 7 32 | 7 45 | 4 46 | 15 |
| 16 v. | s Venance | 4 19 | 7 33 | 8 55 | 5 20 | 16 |
| 17 s. | ste Julienne | 4 18 | 7 35 | 9 59 | 5 58 | 17 |
| 18 D. | s Bernardin | 4 17 | 7 36 | 10 55 | 6 43 | 18 |
| 19 l. | s Yves | 4 16 | 7 37 | 11 45 | 7 31 | 19 |
| 20 m. | s Anselme | 4 15 | 7 39 | | 8 31 | 20 |
| 21 m. | ste Julie | 4 13 | 7 40 | 0 23 | 9 31 | 21 |
| 22 j. | ste Julie | 4 12 | 7 41 | 0 ^{matin} 56 | 10 33 | 22 |
| 23 v. | s Didier, évêq | 4 11 | 7 42 | 1 24 | 11 36 | 23 |
| 24 s. | s Sylvain | 4 10 | 7 43 | 1 49 | 0 39 | 24 |
| 25 D. | s Urbain | 4 9 | 7 45 | 2 11 | 1 42 | 25 |
| 26 l. | <i>Rogations</i> | 4 8 | 7 46 | 2 23 | 2 49 | 26 |
| 27 m. | s Béranger | 4 7 | 7 47 | 2 54 | 3 52 | 27 |
| 28 m. | s Germain | 4 6 | 7 48 | 3 17 | 4 59 | 28 |
| 29 j. | ASCENSION | 4 6 | 7 49 | 3 43 | 6 9 | 29 |
| 30 v. | s Maximin | 4 5 | 7 50 | 4 13 | 7 20 | 30 |
| 31 s. | ste Pétronille | 4 4 | 7 51 | 4 48 | 8 29 | 1 |

LUNAISONS.

☉ N.L. le 1, à 9 h. 11 m. du m.
 ☽ P.Q. le 8, à 1 h. 43 m. du s.
 ☾ P.L. le 15, à 8 h. 14 m. du m.
 ☽ D.Q. le 23, à 1 h. 14 m. du m.
 ☉ N.L. le 30, à 8 h. 56 m. du s.
 Lettre dominicale.... E.

LES GÉMEAUX.



En ce mois-ci l'on naît rêveur,
 Très-délicat de la poitrine,
 Très-sensuel, un peu boudeur,
 Et bon connaisseur en cuisine.

69 JUIN.

Les jours croissent de 49 minutes.

| Jours du mois et de la semaine. | FÊTES. | Lever du soleil. | | Coucher du soleil. | | Lever de la lune. | | Coucher de la lune. | | J. de la lune. |
|---------------------------------------|------------------|---------------------|----|-----------------------|----|----------------------|----|------------------------|----|----------------|
| | | h. | m. | h. | m. | h. | m. | h. | m. | |
| 1 D. | s Thierry | 4 | 3 | 7 | 52 | 5 | 32 | 9 | 34 | 2 |
| 2 l. | s Erasme | 4 | 3 | 7 | 53 | 6 | 26 | 10 | 31 | 3 |
| 3 m. | ste Clotilde | 4 | 2 | 7 | 54 | 7 | 29 | 11 | 18 | 4 |
| 4 m. | ste Monique | 4 | 1 | 7 | 55 | 8 | 40 | 11 | 58 | 5 |
| 5 j. | s Optat | 4 | 1 | 7 | 56 | 9 | 54 | 11 | .. | 6 |
| 6 v. | s Boniface | 4 | 0 | 7 | 57 | 11 | 10 | 0 | 32 | 7 |
| 7 s. | s Norbert | 4 | 0 | 7 | 57 | 11 | 27 | 1 | 1 | 8 |
| 8 D. | PENTECOTE | 3 | 59 | 7 | 58 | 1 | 44 | 1 | 27 | 9 |
| 9 l. | s Médard | 3 | 59 | 7 | 59 | 3 | 0 | 1 | 54 | 10 |
| 10 m. | ste Pélagie | 3 | 59 | 8 | 0 | 4 | 15 | 2 | 20 | 11 |
| 11 m. | Quatre-Temps | 3 | 58 | 8 | 0 | 5 | 28 | 2 | 47 | 12 |
| 12 j. | s Barnabé | 3 | 58 | 8 | 1 | 6 | 39 | 3 | 17 | 13 |
| 13 v. | s Olympe | 3 | 58 | 8 | 2 | 7 | 46 | 3 | 53 | 14 |
| 14 s. | s Ant. de P. | 3 | 58 | 8 | 2 | 8 | 46 | 4 | 35 | 15 |
| 15 D. | TRINITÉ | 3 | 58 | 8 | 2 | 9 | 37 | 5 | 23 | 16 |
| 16 l. | s Modeste | 3 | 58 | 8 | 3 | 10 | 20 | 6 | 18 | 17 |
| 17 m. | s François B. | 3 | 58 | 8 | 3 | 10 | 56 | 7 | 17 | 18 |
| 18 m. | s Antoine | 3 | 58 | 8 | 4 | 11 | 27 | 8 | 19 | 19 |
| 19 j. | FÊTE-DIEU | 3 | 58 | 8 | 4 | 11 | 53 | 9 | 22 | 20 |
| 20 v. | s Gerv. s. P. | 3 | 58 | 8 | 4 | .. | .. | 10 | 25 | 21 |
| 21 s. | s Sylvère | 3 | 58 | 8 | 4 | 0 | 16 | 11 | 29 | 22 |
| 22 D. | s L. de G. | 3 | 58 | 8 | 5 | 0 | 37 | 11 | 31 | 23 |
| 23 l. | s Paulin | 3 | 58 | 8 | 5 | 0 | 58 | 1 | 36 | 24 |
| 24 m. | ste Ediltrude | 3 | 59 | 8 | 5 | 1 | 19 | 2 | 42 | 25 |
| 25 m. | s Guillaume | 3 | 59 | 8 | 5 | 1 | 43 | 3 | 54 | 26 |
| 26 j. | s Babolein | 4 | 0 | 8 | 5 | 2 | 11 | 5 | 0 | 27 |
| 27 v. | ste Adèle | 4 | 0 | 8 | 5 | 2 | 45 | 6 | 10 | 28 |
| 28 s. | s Irénée | 4 | 0 | 8 | 5 | 3 | 25 | 7 | 18 | 29 |
| 29 D. | s Pierre s. Paul | 4 | 1 | 8 | 5 | 4 | 14 | 8 | 20 | 1 |
| 30 l. | s Martial | 4 | 1 | 8 | 5 | 5 | 14 | 9 | 14 | 2 |

☉ P.Q. le 6, à 6 h. 37 m. du s.
☽ P.L. le 13, à 6 h. 53 m. du s.

☽ D.Q. le 21, à 6 h. 44 m. du s.
☉ N.L. le 29, à 6 h. 34 m. du m.

LUNAISONS.

LE CANCER.



En juin les garçons naissent fiers,
Et les fillettes fort bien prises;
Tous bien râblés et bien ouverts
Cherchent les grandes entreprises.

♋ JUILLET.

Les jours décroissent de 1 h. 2 min.

| Jours du mois et de la semaine. | FÊTES. | Lever du soleil. | | Coucher du soleil. | | Lever de la lune. | | Coucher de la lune. | | J. de la lune. |
|---------------------------------------|-----------------|---------------------|----|-----------------------|----|----------------------|----|------------------------|----|----------------|
| | | h. | m. | h. | m. | h. | m. | h. | m. | |
| 1 m. | s Rambaud | 4 | 2 | 8 | 5 | 6 | 24 | 9 | 58 | 3 |
| 2 m. | Visitation N.D. | 4 | 3 | 8 | 4 | 7 | 39 | 10 | 34 | 4 |
| 3 j. | s Anatole | 4 | 3 | 8 | 4 | 8 | 57 | 11 | 5 | 5 |
| 4 v. | s Ulrich | 4 | 4 | 8 | 4 | 10 | 16 | 11 | 33 | 6 |
| 5 s. | ste Zoé | 4 | 5 | 8 | 3 | 11 | 53 | 11 | 59 | 7 |
| 6 D. | ste Angèle | 4 | 5 | 8 | 3 | 0 | 48 | .. | .. | 8 |
| 7 l. | ste Allyre | 4 | 5 | 8 | 2 | 2 | 3 | 0 | 25 | 9 |
| 8 m. | s Procope | 4 | 7 | 8 | 2 | 3 | 56 | 0 | 52 | 10 |
| 9 m. | s Ephrem | 4 | 8 | 8 | 1 | 4 | 27 | 1 | 21 | 11 |
| 10 j. | ste Félicité | 4 | 9 | 8 | 1 | 5 | 34 | 1 | 53 | 12 |
| 11 v. | ste Juliette | 4 | 10 | 8 | 0 | 6 | 36 | 2 | 32 | 13 |
| 12 s. | s Gualbert | 4 | 11 | 7 | 59 | 7 | 30 | 3 | 16 | 14 |
| 13 D. | s Eugène | 4 | 12 | 7 | 59 | 8 | 17 | 4 | 6 | 15 |
| 14 l. | s Bonaventure | 4 | 13 | 7 | 58 | 8 | 57 | 5 | 3 | 16 |
| 15 m. | s Henri | 4 | 14 | 7 | 57 | 9 | 29 | 6 | 4 | 17 |
| 16 m. | N.-D. du M.-C. | 4 | 15 | 7 | 56 | 9 | 56 | 7 | 7 | 18 |
| 17 j. | s Alexis | 4 | 16 | 7 | 55 | 10 | 20 | 8 | 11 | 19 |
| 18 v. | ste Symphise | 4 | 17 | 7 | 54 | 10 | 42 | 9 | 15 | 20 |
| 19 s. | s Vinc. de Paul | 4 | 18 | 7 | 53 | 11 | 2 | 10 | 18 | 21 |
| 20 D. | ste Marguerite | 4 | 19 | 7 | 52 | 11 | 23 | 11 | 20 | 22 |
| 21 l. | s Victor | 4 | 20 | 7 | 51 | 11 | 46 | 0 | 24 | 23 |
| 22 m. | ste Madeleine | 4 | 21 | 7 | 50 | .. | .. | 1 | 30 | 24 |
| 23 m. | s Apollinaire | 4 | 23 | 7 | 49 | 0 | 11 | 2 | 39 | 25 |
| 24 j. | s Loup | 4 | 24 | 7 | 48 | 0 | 40 | 3 | 49 | 26 |
| 25 v. | s Jacq. le M. | 4 | 25 | 7 | 47 | 1 | 15 | 4 | 59 | 27 |
| 26 s. | s Érasme | 4 | 26 | 7 | 46 | 2 | 1 | 6 | 4 | 28 |
| 27 D. | s Pantaléon | 4 | 28 | 7 | 44 | 2 | 56 | 7 | 2 | 29 |
| 28 l. | ste Anne | 4 | 29 | 7 | 43 | 4 | 2 | 7 | 51 | 30 |
| 29 m. | ste Marthe | 4 | 30 | 7 | 42 | 5 | 17 | 8 | 32 | 1 |
| 30 m. | s Abdon | 4 | 31 | 7 | 40 | 6 | 37 | 9 | 6 | 2 |
| 31 j. | s Ignace L. | 4 | 33 | 7 | 39 | 7 | 58 | 9 | 35 | 3 |

☉ P.Q. le 5, à 11 h. 17 m. du s.
☽ P.L. le 13, à 7 h. 23 m. da m.

☼ D.Q. le 21, à 10 h. 49 m. da m.
☾ N.L. le 28, à 2 h. 50 m. da s.

L'UNAISSONS

LE LION.



En ce mois-ci viennent au jour
Des gens de peu d'intelligence,
Qui sont très-forts sur le tambour
Et raffolent de la garance.

m̄ AOUT.

Les jours décroissent de 1 h. 35 m.

| Jours du mois et de la semaine. | FÊTES. | Lever du soleil. | | Coucher du soleil. | | Lever de la lune. | | Coucher de la lune. | | J. de la lune. |
|---------------------------------------|-----------------|---------------------|-------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-------|------------------------|--|----------------|
| | | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | | | |
| 1 v. | s P.-ès-Liens | 4 34 | 7 37 | 9 ^{min} 18 | 10 ^{soir} 1 | 4 | | | | |
| 2 s. | s Alphonse L. | 4 35 | 7 36 | 10 ^{min} 36 | 10 ^{soir} 27 | 5 | | | | |
| 3 D. | ste Lydie | 4 37 | 7 34 | 11 52 | 10 54 | 6 | | | | |
| 4 l. | s Dominique | 4 38 | 7 33 | 1 ^{soir} 6 | 11 23 | 7 | | | | |
| 5 m. | N.-D. des N. | 4 39 | 7 31 | 2 18 | 11 55 | 8 | | | | |
| 6 m. | Trans. de N.-S. | 4 41 | 7 30 | 3 26 | | 9 | | | | |
| 7 j. | s Gaëtan | 4 42 | 7 28 | 4 30 | 0 ^{min} 32 | 10 | | | | |
| 8 v. | s Cyriaque | 4 44 | 7 27 | 5 26 | 1 ^{min} 15 | 11 | | | | |
| 9 s. | s Romain | 4 45 | 7 25 | 6 14 | 2 4 | 12 | | | | |
| 10 D. | s Laurent | 4 46 | 7 23 | 6 54 | 2 59 | 13 | | | | |
| 11 l. | s Géry | 4 48 | 7 22 | 7 28 | 3 58 | 14 | | | | |
| 12 m. | ste Claire | 4 49 | 7 20 | 7 58 | 4 57 | 15 | | | | |
| 13 m. | ste Radegonde | 4 50 | 7 18 | 8 23 | 6 1 | 16 | | | | |
| 14 j. | s Athanase | 4 52 | 7 16 | 8 44 | 7 4 | 17 | | | | |
| 15 v. | ASSOMPTION | 4 53 | 7 15 | 9 6 | 8 8 | 18 | | | | |
| 16 s. | s Roch | 4 55 | 7 13 | 9 29 | 9 11 | 19 | | | | |
| 17 D. | s Mammès | 4 56 | 7 11 | 9 47 | 10 15 | 20 | | | | |
| 18 l. | ste Hélène | 4 58 | 7 9 | 10 9 | 11 20 | 21 | | | | |
| 19 m. | ste Thècle | 4 59 | 7 7 | 10 36 | 0 ^{soir} 26 | 22 | | | | |
| 20 m. | s Bernard | 5 0 | 7 5 | 11 8 | 1 32 | 23 | | | | |
| 21 j. | ste Jeanne | 5 2 | 7 3 | 11 49 | 2 39 | 24 | | | | |
| 22 v. | s Symphorien | 5 3 | 7 2 | | 3 44 | 25 | | | | |
| 23 s. | ste Sidonie | 5 5 | 7 0 | 0 39 | 4 45 | 26 | | | | |
| 24 D. | s Barthélemy | 5 6 | 6 58 | 1 ^{min} 39 | 5 39 | 27 | | | | |
| 25 l. | s Louis | 5 7 | 6 56 | 2 ^{min} 49 | 6 24 | 28 | | | | |
| 26 m. | ste Rose | 5 9 | 6 54 | 4 8 | 7 2 | 29 | | | | |
| 27 m. | s Césaire | 5 10 | 6 52 | 5 30 | 7 34 | 1 | | | | |
| 28 j. | s Augustin | 5 12 | 6 50 | 6 52 | 8 3 | 2 | | | | |
| 29 v. | s Médéric | 5 13 | 6 48 | 8 13 | 8 31 | 3 | | | | |
| 30 s. | s Fiacre | 5 15 | 6 46 | 9 34 | 8 59 | 4 | | | | |
| 31 D. | s Ovide | 5 16 | 6 44 | 10 52 | 9 27 | 5 | | | | |

☉ P. Q. le 4, à 5 h. 17 m. du m.
☽ P. L. le 11, à 9 h. 52 m. du s.

LUNAISONS.

☾ D. Q. le 20, à 1 h. 8 m. du m.
☉ N. L. le 26, à 10 h. 29 m. du s.

LA VIERGE.



Ceux qui naissent dans le mois d'aout
Sont nonchalants et lymphatiques,
Ils ont souvent le roi d'atout
Et sont bons ecclésiastiques.

SEPTEMBRE.

Les jours décroissent de 1 h. 43 m.

| Jours du mois et de la semaine. | FÊTES. | Lever du soleil. | Coucher du soleil. | Lever de la lune. | Coucher de la lune. | J. de la lune. |
|---------------------------------------|-----------------|---------------------|-----------------------|----------------------|------------------------|----------------|
| | | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | |
| 1 l. | s Leu. s G. | 5 17 | 6 42 | 0 7 soit | 9 57 | 6 |
| 2 m. | s Lazare | 5 19 | 6 40 | 1 19 | 10 31 | 7 |
| 3 m. | s Grégoire | 5 20 | 6 38 | 2 24 | 11 12 | 8 |
| 4 j. | ste Rosalie | 5 22 | 6 36 | 3 22 | 11 59 | 9 |
| 5 v. | s Bertin | 5 23 | 6 34 | 4 13 | | 10 |
| 6 s. | s Onésippe | 5 24 | 6 31 | 4 55 | 0 52 matin | 11 |
| 7 D. | s Cloud | 5 26 | 6 29 | 5 32 | 1 50 | 12 |
| 8 l. | NAT. de N.-D. | 5 27 | 6 27 | 6 3 | 2 51 | 13 |
| 9 m. | s Omer | 5 29 | 6 25 | 6 28 | 3 54 | 14 |
| 10 m. | ste Pulchérie | 5 30 | 6 23 | 6 51 | 4 58 | 15 |
| 11 j. | s Hyacinthe | 5 31 | 6 21 | 7 12 | 6 1 | 16 |
| 12 v. | s Raphaël | 5 33 | 6 19 | 7 32 | 7 4 | 17 |
| 13 s. | s Maurille | 5 34 | 6 17 | 7 53 | 8 7 | 18 |
| 14 D. | Ex. de la S.-C. | 5 36 | 6 15 | 8 16 | 9 11 | 19 |
| 15 l. | s Nicomède | 5 37 | 6 12 | 8 41 | 10 15 | 20 |
| 16 m. | s Corneille | 5 39 | 6 10 | 9 10 | 11 20 | 21 |
| 17 m. | Quatre-Temps | 5 40 | 6 8 | 9 46 | 0 25 soit | 22 |
| 18 j. | s Lambert | 5 42 | 6 6 | 10 30 | 1 30 | 23 |
| 19 v. | s Jean Chrys. | 5 43 | 6 4 | 11 32 | 2 31 | 24 |
| 20 s. | s Janvier | 5 44 | 6 2 | | 3 27 | 25 |
| 21 D. | s Matthieu | 5 46 | 6 0 | 0 25 matin | 4 19 | 26 |
| 22 l. | s Maurice | 5 47 | 5 58 | 1 39 | 4 55 | 27 |
| 23 m. | ste Thècle | 5 49 | 5 55 | 2 58 | 5 28 | 28 |
| 24 m. | s Andoche | 5 50 | 5 53 | 4 19 | 5 59 | 29 |
| 25 j. | s Firmin | 5 52 | 5 51 | 5 41 | 6 28 | 1 |
| 26 v. | ste Justine | 5 53 | 5 49 | 7 5 | 6 55 | 2 |
| 27 s. | s Côme et s D. | 5 54 | 5 47 | 8 27 | 7 22 | 3 |
| 28 D. | s Céran | 5 56 | 5 45 | 9 46 | 7 52 | 4 |
| 29 l. | s Michel | 5 57 | 5 43 | 11 2 | 8 25 | 5 |
| 30 m. | s Jérôme | 5 59 | 5 41 | 0 13 | 9 8 | 6 |

☉ P. Q. le 2, à 2 h. 2 m. du s.
☽ P. L. le 10, à 1 h. 53 m. du s.

☾ D. Q. le 18, à 1 h. 38 m. du s.
☀ N. L. le 25, à 6 h. 21 m. du m.

LUNAISONS.

LA BALANCE.



Septembre produit des enfants
Enclins à l'histoire romaine,
Dont le savoir fait aux mamans
Le même effet que la migraine.

OCTOBRE.

Les jours décroissent de 1 h. 45 m.

| Jours du mois et de la semaine. | FÊTES. | Lever du soleil. | | Coucher du soleil. | | Lever de la lune. | | Coucher de la lune. | | J. de la lune. |
|---------------------------------------|-----------------|---------------------|-------|-----------------------|-------|----------------------|-------|------------------------|--|----------------|
| | | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | | | |
| 1 m. | s Remi | 6 0 | 5 38 | 1 16 | 9 56 | soir | soir | 7 | | |
| 2 j. | SS Anges gard. | 6 2 | 5 36 | 2 11 | 10 46 | soir | soir | 8 | | |
| 3 v. | s Candide | 6 3 | 5 34 | 2 56 | 11 43 | soir | soir | 9 | | |
| 4 s. | s Franç. d'Ass. | 6 5 | 5 32 | 3 34 | .. | soir | soir | 10 | | |
| 5 D. | s Aure | 6 6 | 5 30 | 4 6 | 0 43 | soir | matin | 11 | | |
| 6 l. | s Bruno | 6 8 | 5 28 | 4 33 | 1 45 | soir | matin | 12 | | |
| 7 m. | s Serge | 6 9 | 5 26 | 4 56 | 2 48 | soir | soir | 13 | | |
| 8 m. | ste Brigitte | 6 11 | 5 24 | 5 17 | 3 5 | soir | soir | 14 | | |
| 9 j. | s Denis | 6 12 | 5 22 | 5 37 | 4 53 | soir | soir | 15 | | |
| 10 v. | s Paulin (1) | 6 14 | 5 20 | 5 58 | 5 58 | soir | soir | 16 | | |
| 11 s. | s Gomer | 6 15 | 5 18 | 6 20 | 7 3 | soir | soir | 17 | | |
| 12 D. | s Wilfride | 6 17 | 5 16 | 6 44 | 8 8 | soir | soir | 18 | | |
| 13 l. | s Géraud | 6 18 | 5 14 | 7 11 | 9 14 | soir | soir | 19 | | |
| 14 m. | s Caliste | 6 20 | 5 12 | 7 43 | 10 21 | soir | soir | 20 | | |
| 15 m. | ste Thérèse | 6 21 | 5 10 | 8 23 | 11 25 | soir | soir | 21 | | |
| 16 j. | s Gall | 6 23 | 5 8 | 9 12 | 0 26 | soir | soir | 22 | | |
| 17 v. | s Cerbon. | 6 24 | 5 6 | 10 11 | 1 22 | soir | soir | 23 | | |
| 18 s. | s Luc | 6 26 | 5 4 | 11 18 | 2 10 | soir | soir | 24 | | |
| 19 D. | s Savinien | 6 28 | 5 2 | .. | 2 51 | soir | soir | 25 | | |
| 20 l. | s Caprais | 6 29 | 5 0 | 0 32 | 3 25 | matin | soir | 26 | | |
| 21 m. | ste Ursule | 6 31 | 4 58 | 1 50 | 3 58 | matin | soir | 27 | | |
| 22 m. | s Mellon | 6 32 | 4 56 | 3 11 | 4 25 | matin | soir | 28 | | |
| 23 j. | s Hilarion | 6 34 | 4 54 | 4 33 | 4 53 | matin | soir | 29 | | |
| 24 v. | s Magloire | 6 35 | 4 53 | 5 55 | 5 20 | matin | soir | 30 | | |
| 25 s. | s Crép. et s C. | 6 37 | 4 51 | 7 16 | 5 49 | matin | soir | 1 | | |
| 26 D. | s Rustique | 6 39 | 4 49 | 8 37 | 6 22 | matin | soir | 2 | | |
| 27 l. | s Frumence | 6 40 | 4 47 | 9 54 | 7 0 | matin | soir | 3 | | |
| 28 m. | s Sim. s Jude | 6 42 | 4 45 | 11 4 | 7 43 | matin | soir | 4 | | |
| 29 m. | s Faron | 6 43 | 4 44 | 0 4 | 8 34 | soir | soir | 5 | | |
| 30 j. | s Lucain | 6 45 | 4 42 | 0 54 | 9 31 | soir | soir | 6 | | |
| 31 v. | s Quentin v. j. | 6 47 | 4 40 | 1 36 | 10 31 | soir | soir | 7 | | |

LENAISONS.

P. Q. le 2, à 2 h. 39 m. du m.
 P. L. le 10, à 6 h. 42 m. du m.
 D. Q. le 18, à 0 h. 22 m. du m.
 N. L. le 24, à 3 h. 19 m. de s.
 P. Q. le 31, à 7 h. 27 m. du s.

LE SCORPION.



Les gens qui naissent dans ce mois
 Sont portés à l'ivrognerie.
 En mangeant ils lèchent leurs doigts
 Comme dans la gendarmerie.

(1) Mort de Fourier à Paris, 1837.

→ NOVEMBRE.

Les jours décroissent de 1 h. 23 m.

| Jours du mois et de la semaine. | FÊTES. | Lever du soleil. | Coucher du soleil. | Lever de la lune. | Coucher de la lune. | J. de la lune. |
|---------------------------------------|------------------|---------------------|-----------------------|----------------------|------------------------|----------------|
| | | h. m. | h. m. | h. m. | h. m. | |
| 1 s. | TOUSSAINT | 6 48 | 4 39 | 2 10 | 11 34 | 8 |
| 2 D. | <i>Trépassés</i> | 6 50 | 4 37 | 2 38 | soir .. | 9 |
| 3 l. | s Marcel | 6 51 | 4 35 | 3 2 | 0 38 | 10 |
| 4 m. | s Charles | 6 53 | 4 34 | 3 23 | 1 41 | 11 |
| 5 m. | s Zacharie | 6 55 | 4 32 | 3 44 | 2 45 | 12 |
| 6 j. | s Léonard | 6 56 | 4 31 | 4 4 | 3 49 | 13 |
| 7 v. | s Florentin | 6 58 | 4 29 | 4 25 | 4 53 | 14 |
| 8 s. | stes Reliques | 6 59 | 4 28 | 4 48 | 5 58 | 15 |
| 9 D. | s Mathurin | 7 1 | 4 26 | 5 14 | 7 4 | 16 |
| 10 l. | s Juste | 7 3 | 4 25 | 5 45 | 8 11 | 17 |
| 11 m. | s Martin | 7 4 | 4 24 | 6 22 | 9 18 | 18 |
| 12 m. | s René | 7 6 | 4 22 | 7 8 | 10 22 | 19 |
| 13 j. | s Brice | 7 7 | 4 21 | 8 4 | 11 20 | 20 |
| 14 v. | s Bertrand | 7 9 | 4 20 | 9 8 | 0 12 | 21 |
| 15 s. | s Eugène | 7 11 | 4 18 | 10 18 | 0 54 | 22 |
| 16 D. | s Edme | 7 12 | 4 17 | 11 33 | 1 28 | 23 |
| 17 l. | s Agnan | 7 14 | 4 16 | | 1 58 | 24 |
| 18 m. | s Aude | 7 15 | 4 15 | 0 11 | 2 26 | 25 |
| 19 m. | ste Elisabeth | 7 17 | 4 14 | 2 10 | 2 53 | 26 |
| 20 j. | s Edmond | 7 18 | 4 13 | 3 29 | 3 18 | 27 |
| 21 v. | Prés. de N.-D. | 7 20 | 4 12 | 4 48 | 3 44 | 28 |
| 22 s. | ste Cécile | 7 21 | 4 11 | 6 8 | 4 14 | 29 |
| 23 D. | s Clément | 7 23 | 4 10 | 7 27 | 4 49 | 1 |
| 24 l. | s Severin | 7 24 | 4 9 | 8 42 | 5 31 | 2 |
| 25 m. | ste Catherine | 7 26 | 4 8 | 9 48 | 6 20 | 3 |
| 26 m. | ste Genev. A. | 7 27 | 4 7 | 10 46 | 7 15 | 4 |
| 27 j. | s Maxime | 7 29 | 4 7 | 11 33 | 8 16 | 5 |
| 28 v. | s Sosthènes | 7 30 | 4 6 | 0 9 | 9 21 | 6 |
| 29 s. | s Saturnin | 7 31 | 4 5 | 0 37 | 10 25 | 7 |
| 30 D. | <i>Avent</i> | 7 33 | 4 5 | 1 5 | 11 29 | 8 |

☉ P.L. le 8, à 11 h. 31 m. du s.
☽ D.Q. le 16, à 9 h. 31 m. du m.

☉ N.L. le 23, à 2 h. 16 m. du m.
☽ P.Q. le 30, à 3 h. 36 m. du s.

LUNAISSONS.

LE SAGITTAIRE.



Les fils de novembre ont souvent
Autant d'esprit que les poètes.
Distraits, flaneurs, le nez au vent
Ils font très-volontiers des dettes.

7 DÉCEMBRE.

Les jours décroissent de 53 min.

| Jours du mois et de la semaine. | FÊTES. | Lever du soleil. | | Coucher du soleil. | | Lever de la lune. | | Coucher de la lune. | | J. de la lune. |
|---------------------------------------|-----------------|---------------------|----|-----------------------|----|----------------------|----|------------------------|----|----------------|
| | | h. | m. | h. | m. | b. | m. | h. | m. | |
| 1 l. | s Éloi | 7 | 34 | 4 | 4 | 1 | 28 | .. | .. | 9 |
| 2 m. | s Franç. Xav. | 7 | 35 | 4 | 4 | 1 | 49 | 0 | 32 | 10 |
| 3 m. | s Miracle | 7 | 37 | 4 | 3 | 2 | 9 | 1 | 35 | 11 |
| 4 j. | ste Barbe | 7 | 38 | 4 | 3 | 2 | 29 | 2 | 39 | 12 |
| 5 v. | s Sabas | 7 | 39 | 4 | 2 | 2 | 51 | 3 | 41 | 13 |
| 6 s. | s Nicolas | 7 | 40 | 4 | 2 | 3 | 15 | 4 | 52 | 14 |
| 7 D. | ste Fare | 7 | 41 | 4 | 2 | 3 | 43 | 6 | 1 | 15 |
| 8 l. | CONCEPTION | 7 | 42 | 4 | 2 | 4 | 18 | 7 | 8 | 16 |
| 9 m. | ste Gorgone | 7 | 43 | 4 | 1 | 5 | 02 | 8 | 13 | 17 |
| 10 m. | ste Valère | 7 | 45 | 4 | 1 | 5 | 55 | 9 | 14 | 18 |
| 11 j. | s Daniel | 7 | 46 | 4 | 1 | 6 | 58 | 10 | 9 | 19 |
| 12 v. | s Valérien | 7 | 47 | 4 | 1 | 8 | 9 | 10 | 54 | 20 |
| 13 s. | ste Luce | 7 | 47 | 4 | 1 | 9 | 24 | 11 | 31 | 21 |
| 14 D. | s Nicaise | 7 | 48 | 4 | 1 | 10 | 40 | 0 | 3 | 22 |
| 15 l. | s Mesmin | 7 | 49 | 4 | 1 | 11 | 57 | 0 | 32 | 23 |
| 16 m. | ste Adélaïde | 7 | 50 | 4 | 2 | .. | .. | 0 | 58 | 24 |
| 17 m. | Quatre-Temps | 7 | 51 | 4 | 2 | 1 | 14 | 1 | 22 | 25 |
| 18 j. | ste Olympe | 7 | 51 | 4 | 2 | 2 | 31 | 1 | 46 | 26 |
| 19 v. | s Gatien | 7 | 52 | 4 | 3 | 3 | 48 | 2 | 12 | 27 |
| 20 s. | s Timothée | 7 | 53 | 4 | 3 | 5 | 4 | 2 | 43 | 28 |
| 21 D. | s Thomas | 7 | 53 | 4 | 3 | 6 | 19 | 3 | 21 | 29 |
| 22 l. | s Honorat | 7 | 54 | 4 | 4 | 7 | 29 | 4 | 7 | 30 |
| 23 m. | ste Victoire | 7 | 54 | 4 | 4 | 8 | 30 | 5 | 0 | 1 |
| 24 m. | s Hermén. v. j. | 7 | 55 | 4 | 5 | 9 | 23 | 5 | 59 | 2 |
| 25 j. | NOEL | 7 | 55 | 4 | 6 | 10 | 7 | 7 | 2 | 3 |
| 26 v. | s Etienne | 7 | 55 | 4 | 6 | 10 | 42 | 8 | 8 | 4 |
| 27 s. | s Jean, évang. | 7 | 56 | 4 | 7 | 11 | 9 | 9 | 13 | 5 |
| 28 D. | Saints Innoc. | 7 | 56 | 4 | 8 | 11 | 33 | 10 | 17 | 6 |
| 29 l. | s Trophime | 7 | 56 | 4 | 9 | 11 | 54 | 11 | 20 | 7 |
| 30 m. | ste Colombe | 7 | 56 | 4 | 10 | 0 | 14 | .. | .. | 8 |
| 31 m. | s Sylvestre | 7 | 56 | 4 | 10 | 0 | 33 | 0 | 23 | 9 |

☉ P.L. le 8, à 3 h. 37 m. du m.
 ☾ D.Q. le 15, à 5 h. 35 m. du s.

LUNAISONS.

☉ N.L. le 22, à 3 h. 45 m. du s.
 ☾ P.Q. le 30, à 1 h. 24 m. du s.

LE CAPRICORNE.



Ceux qui naissent dans ce mois-ci
 Ont pour lot des couleurs vermeilles,
 Des cors aux pieds, peu de souci,
 Et du coton dans les oreilles.

CONCORDANCE DES ÈRES DES DIFFÉRENTS PEUPLES.

1851 correspond :

à l'année 6564 de la période Julienne.

- 2604 de la fondation de Rome, selon Varron.
- 2598 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période Julienne, ou 747 ans avant J.-C., selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.
- 2627 des Olympiades, ou la 2^e année de la 657^e Olympiade, qui commence en juillet 4850, en fixant l'ère des Olympiades 775 1/2 ans avant J.-C., ou vers le 4^{er} juillet de l'an 3938 de la période Julienne.
- 1267 des Turcs qui commence le 6 novembre 4850, et finit le 26 octobre 4851, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

L'année des Russes commence le 13 janvier.

QUATRE-TEMPS.

| | | | |
|---------------|------------|------------------|------------|
| Mars. | 12, 14, 15 | Septembre. . . . | 17, 19, 20 |
| Juin. | 11, 13, 14 | Décembre | 17, 19, 20 |

FÊTES MOBILES.

| | | | |
|-------------------------|----------------|--------------------------|-----------|
| Septuagésime. | 16 février | Pentecôte | 8 juin |
| Les Cendres | 5 mars | La Trinité | 45 juin |
| Pâques. | 20 avril | La Fête-Dieu. | 49 juin |
| Les Rogations | 26, 27, 28 mai | Premier dimanche de l'A- | |
| Ascension | 9 mai | vent | 30 novem. |

FÊTES FIXES.

| | |
|---------------------|---------------------------|
| Assomption. | 15 août. |
| Toussaint. | 4 ^{er} novembre. |
| Noël. | 25 décembre. |

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

| | | h. m. | |
|------------|------------------|--------|-----------|
| PRINTEMPS, | le 21 mars, | à 5 4 | du matin. |
| ÉTÉ, | le 22 juin, | à 4 53 | du matin. |
| AUTOMNE, | le 23 septembre, | à 4 0 | du soir. |
| HIVER, | le 22 décembre; | à 9 39 | du matin. |

} Temps
moyen
de Paris.

Obliquité moyenne de l'écliptique le 1^{er} janvier 1854, $\omega = 23^{\circ} 27' 32''$, 52.

ÉCLIPSES.

Le 4^{er} février 1854, éclipse annulaire de Soleil invisible à Paris.

Le 13 juillet 1854, éclipse partielle de Lune invisible à Paris.

Le 28 juillet, éclipse totale de Soleil, en partie visible à Paris :

Commencement de l'éclipse à Paris : 2 h. 19 m. 8 s. du soir.

Plus grande phase 3 h. 34 m. 9 s. du soir.

Fin de l'éclipse 4 h. 29 m. 9 s. du soir.

GRANDES MARÉES.

Le Soleil et la Lune, par leur attraction sur la mer, occasionnent des marées qui se combinent ensemble et qui produisent les marées que nous observons. La marée composée est très-grande vers les syzygies, ou les nouvelles et pleines Lunes. Alors elle est la somme des marées partielles qui coïncident. Les marées des syzygies ne sont pas toutes également fortes, parce que les marées partielles, qui concourent à leur production, varient avec les déclinaisons du Soleil et de la Lune, et les distances de ces astres à la terre; elles sont d'autant plus considérables que la Lune et le Soleil sont plus rapprochés de la terre et du plan de l'équateur.

On a remarqué que dans nos ports les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et la pleine lune. Il suffit donc de consulter le tableau des lunaisons porté à chacun des mois du Calendrier pour connaître l'époque des grandes marées.

SIGNES DU ZODIAQUE.

degrés.

| | | | |
|----|---|-------------------------------------------------|-----|
| | ♈ | <i>Aries</i> , le Bélier. (Mars). | 0 |
| 1 | ♉ | <i>Taurus</i> , le Taureau. (Avril). | 30 |
| 2 | ♊ | <i>Gemini</i> , les Gémeaux. (Mai). | 60 |
| 3 | ♋ | <i>Cancer</i> , l'Écrevisse. (Juin). | 90 |
| 4 | ♌ | <i>Leo</i> , le Lion. (Juillet). | 120 |
| 5 | ♍ | <i>Virgo</i> , la Vierge. (Août). | 150 |
| 6 | ♎ | <i>Libra</i> , la Balance. (Septembre). . . . | 180 |
| 7 | ♏ | <i>Scorpius</i> , le Scorpion. (Octobre). . . . | 210 |
| 8 | ♐ | <i>Sagittarius</i> , le Sagittaire. (Novembre). | 240 |
| 9 | ♑ | <i>Capricornus</i> , le Capricorne (Décembre). | 270 |
| 10 | ♒ | <i>Aquarius</i> , le Verseau. (Janvier). . . . | 300 |
| 11 | ♓ | <i>Pisces</i> , les Poissons. (Février). . . . | 330 |

☉ Soleil.

PLANÈTES.

| | | | | |
|---|-------------------------------|--------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| ♁ | Mercuré, | } | connues de toute antiquité. | » Flore, découverte par M. |
| | Vénus, | | | Hind, en 1847. |
| | Terre, | | | » Métis, découverte par M. |
| | Mars, | | | Graham, en 1848. |
| | Cérès, découverte par Piazzi, | | | » Igéa, découverte par M. de |
| | en 1800. | Gasparis, en avril 1849. | | |
| ♃ | Pallas, découverte par Ol- | ♃ | Jupiter, connue de toute | |
| | bers, en 1802. | | antiquité. | |
| ♃ | Junon, découverte par Har- | ♄ | Saturne, connue de toute | |
| | ding, en 1803. | | antiquité. | |
| ♃ | Vesta, déc. par Olbers, 1807. | ♅ | Herschell (Uranus), découv. | |
| » | Astrée, découverte par M. | | par Herschell, en 1781. | |
| | Hencke, en 1845. | » | (Neptune), découverte par | |
| » | Hébé, découverte par M. | | M. Galle d'après les cal- | |
| | Hencke, en 1847. | | culs de M. Le Verrier, | |
| » | Iris, déc. par M. Hind, 1847. | | en 1846. | |

♁ Lune, satellite de la Terre.

TABLEAU DES MESURES LÉGALES.

(Lois du 18 germinal an III et du 4 juillet 1837.)

| NOMS SYSTÉMATIQUES. | VALEUR. | NOMS SYSTÉMATIQUES. | VALEUR. |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mesures de longueur. | | Mesures de solidité. | |
| Myriamètre | Dix mille mètres. | Décastère | Dix stères. |
| Kilomètre | Mille mètres. | STERE | Mètre cube. |
| Hectomètre | Cent mètres. | Décistère | Dixième de stère. |
| Décamètre | Dix mètres. | | |
| MÈTRE | <i>Unité fondamentale des poids et mesures. La dix-millionième partie du quart du méridien passant par Paris.</i> | Poids. | |
| | | | Mille kilogrammes, poids du mètre cube d'eau, et tonneau de mer. |
| | | | Cent kilogrammes, quintal métrique. |
| Mesures agraires. | | Kilogramme ... | Mille grammes. Poids dans le verre d'un décimètre d'eau distillée à la température de 4° centigr. |
| Hectare | 100 ares ou 10.000 mètres carrés. | Hectogramme .. | Cent grammes. |
| ARE | 100 m. carr., carré de 10 m. de chaque côté. | Décagramme ... | Dix grammes. |
| Centiare , | Centième de l'are, un m. carré. | GRAMME | Poids d'un centimètre cube d'eau à 4° centigr. |
| Mesures de capacité. | | Décigramme ... | Dixième du gram. |
| <i>Pour les liqueurs et les matières sèches.</i> | | Centigramme .. | Centième du gram. |
| Kilolitre | Mille litres | Milligramme ... | Millième du gram. |
| Hectolitre | Cent litres. | | |
| Décalitre | Dix litres. | | |
| LITRE | Décimètre cube. | | |
| Décilitre | Dixième du litre. | | |

N. B. Pour les grandes longueurs l'usage est de prendre pour *unité* le kilomètre au lieu du mètre. De même aussi, au lieu de l'are on prend l'hectare; au lieu du litre, l'hectolitre; au lieu du gramme, le kilogramme. Le quintal métrique est de 100 kilogrammes. La tonne est de 1,000 kilogrammes.

Rapport des mesures et des poids anciens avec les mesures et les poids nouveaux.

| | mèt. | | m. | | m. |
|-------------------------------------|----------|----------------|----------|---------------|----------|
| La ligne | 0,002256 | 3 lignes..... | 0,006767 | 5 lignes.... | 0,011279 |
| Le pouce | 0,02707 | 3 pouces.... | 0,08121 | 5 pouces... | 0,13535 |
| Le pied..... | 0,32484 | 3 pieds..... | 0,97452 | 5 pieds..... | 1,62420 |
| La toise | 1,94904 | 3 toises..... | 5,84710 | 5 toises.... | 9,74518 |
| | m. car. | | m. car. | | m. car. |
| Le pied carré | 0,1005 | 3 pieds car... | 0,3166 | 5 pieds car. | 0,5276 |
| La toise carrée.... | 3,7987 | 3 toises car.. | 11,3962 | 5 toises car. | 18,9937 |
| | m. cub. | | m. cub. | | m. cub. |
| Le pied cube..... | 0,03428 | 3 pieds cub.. | 0,10283 | 5 pieds cub. | 0,17139 |
| La toise cube..... | 7,4039 | 3 toises cub.. | 22,2117 | 5 tois. cub. | 37,0195 |
| L'arpent de Pa- | hect. | | hect. | | hect. |
| ris (1) | 0,3119 | 3 arpents ... | 1,0257 | 5 arpents... | 1,7094 |
| L'arpent des Eaux et Forêts..... | 0,5107 | 3 arpents ... | 1,5321 | 5 arpents... | 2,5536 |
| | gram. | | gr. | | gr. |
| L'onc. | 30,59 | 3 onces..... | 91,78 | 5 onces ... | 152,97 |
| | kilog. | | k. | | k. |
| La livre..... | 0,4895 | 2 livres..... | 0,9790 | 3 livres ... | 1,4685 |

La lieue de poste (2000 t.) vaut 3898 m. Dans la pratique on la compte comme valant 4 kilomètres. Le kilomètre vaut 513 toises. Un myriamètre vaut 2,56 lieues de poste.

La lieue commune (25 au degré) — 2280 toises, soit 4444 mètres. — La lieue marine (20 au degré) — 5556 mètres.

L'aune ancienne de Paris est de 1 mètre 188. Dans la pratique on la considère comme égale à 1 mètre 20 centimètres.

Le mètre a été adopté en Belgique, en Grèce, en Hollande, en Lombardie et à Modène.

Combien il serait à désirer que les grands États européens s'entendissent entre eux pour adopter une UNITÉ de mesures *quelconque*, en monnaie, en poids, en longueur, en capacité, etc., de manière qu'il n'y eût en Europe qu'une même monnaie, un même poids, une même longueur, etc., au lieu de cette confusion inextricable qui existe sous ce rapport dans tous les pays, et atteste le profond désordre où est encore plongée la société !

(1) L'arpent de Paris contient 100 perches de 18 pieds ; celui des eaux et forêts contient 100 perches de 22 pieds.

POSITIONS GÉOGRAPHIQUES

OU

Table des latitudes des chefs-lieux de nos 86 départements et de leurs longitudes, ou différences de leurs méridiens au méridien de l'Observatoire royal de Paris.

| NOMS DES CHEFS-LIEUX. | LATITUDE SEPTENTRION. | LONGITUDE | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------|------|-----------|
| | | EN DEGRÉS. | | EN TEMPS. |
| Agen | 44° 12' 27" | 1° 43' 6" O. | 0 h. | 2 m. 1 s. |
| Ajaccio | 41 55 1 | 6 24 18 E. | 0 | 25 37 |
| Alby | 43 55 44 | 0 11 43 O. | 0 | 0 47 |
| Alençon | 48 25 49 | 2 14 52 O. | 0 | 8 59 |
| Amiens | 49 53 43 | 0 2 4 O. | 0 | 0 8 |
| Angers | 47 28 17 | 2 53 34 O. | 0 | 11 34 |
| Angoulême | 45 39 0 | 2 11 8 O. | 0 | 8 45 |
| Arras | 50 17 31 | 0 26 26 E. | 0 | 1 46 |
| Auch | " | " " | " | " |
| Aurillac | 44 55 41 | 0 6 22 E. | 0 | 0 25 |
| Auxerre | 47 47 54 | 1 14 10 E. | 0 | 4 57 |
| Avignon | 43 57 | " " | " | " |
| Bar-le-Duc | 48 46 8 | 2 49 24 E. | 0 | 11 18 |
| Beauvais | 49 26 0 | 0 15 19 O. | 0 | 1 1 |
| Besançon | 47 13 46 | 3 41 56 E. | 0 | 14 48 |
| Blois | 47 35 21 | 1 0 2 O. | 0 | 4 0 |
| Bordeaux | 44 50 19 | 2 54 56 O. | 0 | 11 40 |
| Bourbon-Vendée | 46 40 17 | 3 45 46 O. | 0 | 15 3 |
| Bourg | 46 12 21 | 2 53 28 E. | 0 | 11 34 |
| Bourges | 47 4 59 | 0 3 43 E. | 0 | 0 15 |
| Briec (Saint) | 48 30 53 | 5 6 7 O. | 0 | 20 24 |
| Caen | 49 11 14 | 2 41 24 O. | 0 | 10 46 |

| NOMS DES CHEFS-LIEUX. | LATITUDE | | | LONGITUDE | | | | |
|-----------------------------|--------------|-----|-----|------------|-----|-----------|----|-----------------|
| | SEPTENTRION. | | | EN DEGRÉS. | | EN TEMPS. | | |
| Cahors | 44° | 26' | 52" | 0° | 53' | 41" | O. | 0 h. 3 m. 35 s. |
| Carcassonne | 43 | 12 | 55 | 0 | 0 | 46 | E. | 0 0 3 |
| Châlons-sur-Marne | 48 | 57 | 22 | 2 | 1 | 18 | E. | 0 8 5 |
| Chartres | 48 | 26 | 53 | 0 | 50 | 59 | O. | 0 3 24 |
| Châteauroux | 46 | 48 | 50 | 0 | 38 | 32 | O. | 0 2 34 |
| Chaumont | 48 | 6 | 47 | 2 | 48 | 19 | E. | 0 11 13 |
| Clermont-Ferrand | 45 | 46 | 46 | 0 | 44 | 57 | E. | 0 3 0 |
| Colmar | 48 | 4 | 41 | 5 | 1 | 20 | E. | 0 20 5 |
| Digne | 44 | 5 | | | | | " | " |
| Dijon | 47 | 19 | 19 | 2 | 41 | 54 | E. | 0 10 48 |
| Draguignan | 43 | 32 | | | | | " | " |
| Épinal | 48 | 10 | 24 | 4 | 6 | 32 | E. | 0 16 26 |
| Evreux | 49 | 1 | 30 | 1 | 11 | 9 | O. | 0 4 45 |
| Foix | 42 | 58 | | | | | " | " |
| Gap | 44 | 33 | 30 | 3 | 44 | 31 | E. | 0 14 58 |
| Grenoble | 45 | 11 | 12 | 3 | 23 | 36 | E. | 0 13 34 |
| Guéret | 46 | 10 | 17 | 0 | 28 | 9 | O. | 0 1 53 |
| Laon | 49 | 33 | 54 | 1 | 17 | 19 | E. | 0 5 9 |
| Laval | 48 | 4 | 7 | 3 | 6 | 39 | O. | 0 12 27 |
| Lille | 50 | 38 | 44 | 0 | 43 | 37 | E. | 0 2 54 |
| Limoges | 45 | 49 | 52 | 1 | 4 | 48 | O. | 0 4 19 |
| Ló (Saint) | 49 | 6 | 59 | 3 | 25 | 56 | O. | 0 13 44 |
| Lons-le-Saulnier | 46 | 40 | 28 | 3 | 13 | 11 | E. | 0 12 53 |
| Lyon | 45 | 45 | 44 | 2 | 29 | 10 | E. | 0 9 57 |
| Mâcon | 46 | 18 | 24 | 2 | 29 | 55 | E. | 0 10 0 |
| Mans (Le) | 48 | 0 | 35 | 2 | 8 | 19 | O. | 0 8 33 |
| Marseille | 43 | 17 | 52 | 3 | 1 | 48 | E. | 0 12 7 |
| Méun | 48 | 32 | 32 | 0 | 19 | 10 | E. | 0 1 17 |
| Mende | 44 | 31 | 4 | 1 | 9 | 41 | E. | 0 4 39 |
| Metz | 49 | 7 | 14 | 3 | 50 | 23 | E. | 0 15 22 |
| Mézières | 49 | 45 | 43 | 2 | 22 | 46 | E. | 0 9 31 |
| Montpellier | 43 | 36 | | | | | " | " |

| NOMS DES CHEFS-LIEUX. | LATITUDE | | | LONGITUDE | | |
|--------------------------|--------------|----|----|------------|-----------|-----------------|
| | SEPTENTRION. | | | EN DEGRÉS. | | EN TEMPS. |
| Montauban | 44° | 1' | 6" | 0° | 59' 6" O. | 0 h. 3 m. 56 s. |
| Montbrison | 45 | 36 | 22 | 1 | 43 45 E. | 0 6 55 |
| Mont-de-Marsan.... | 43 | 53 | 38 | 2 | 50 18 O. | 0 11 21 |
| Moulins | 46 | 33 | 59 | 0 | 59 46 E. | 0 3 59 |
| Nancy | 48 | 41 | 31 | 3 | 51 0 E. | 0 15 24 |
| Nantes | 47 | 13 | 8 | 3 | 53 18 O. | 0 15 33 |
| Nevers | 46 | 59 | 15 | 0 | 49 14 E. | 0 3 17 |
| Nîmes | 43 | 50 | 36 | 2 | 0 46 E. | 0 8 3 |
| Niort | 46 | 19 | 23 | 2 | 48 12 O. | 0 11 13 |
| Orléans | 47 | 54 | 9 | 0 | 25 35 O. | 0 1 42 |
| Paris | 48 | 50 | 49 | 0 | 0 35 E. | 0 0 2 |
| Pau | 43 | 17 | 44 | 2 | 42 48 O. | 0 10 51 |
| Périgueux | 45 | 11 | 4 | 1 | 36 54 O. | 0 6 28 |
| Perpignan | 42 | 41 | 55 | 0 | 33 55 E. | 0 2 16 |
| Poitiers | 46 | 34 | 55 | 1 | 59 51 O. | 0 7 59 |
| Privas | 44 | 44 | 11 | 2 | 15 31 E. | 0 9 2 |
| Puy (Le) | 45 | 2 | 46 | 1 | 32 55 E. | 0 6 12 |
| Quimper | 47 | 58 | | | " | " |
| Rennes | 48 | 6 | 55 | 4 | 0 40 O. | 0 16 3 |
| Rochelle (La) | 46 | 9 | 24 | 3 | 29 40 O. | 0 13 59 |
| Rodez | 44 | 21 | 5 | 0 | 14 15 E. | 0 0 57 |
| Rouen | 49 | 26 | 29 | 1 | 14 32 O. | 0 4 58 |
| Strasbourg | 48 | 34 | 57 | 5 | 24 54 E. | 0 21 40 |
| Tarbes | 43 | 13 | 58 | 2 | 15 19 O. | 0 9 1 |
| Toulouse | 43 | 36 | 47 | 0 | 52 29 O. | 0 3 30 |
| Tours | 47 | 23 | 47 | 1 | 38 35 O. | 0 6 34 |
| Troyes | 48 | 18 | 3 | 1 | 44 41 E. | 0 6 59 |
| Tulle | 45 | 16 | 7 | 0 | 33 58 O. | 0 2 16 |
| Valence | 44 | 56 | 5 | 2 | 33 18 E. | 0 10 13 |
| Vannes | 47 | 39 | 31 | 5 | 5 41 O. | 0 20 23 |
| Versailles | 48 | 47 | 56 | 0 | 12 44 O. | 0 0 51 |
| Vesoul | 47 | 37 | 26 | 3 | 49 6 E. | 0 15 16 |

Noms et Titres des Chefs des États dans les différentes parties du Monde.

EUROPE.

| NOMS DES ÉTATS. | TITRE DU CHEF D'ÉTAT. | NOM DU CHEF D'ÉTAT. | DATE de sa NAISSANCE. | DATE de son AVÈNEMENT. |
|-------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Andorre (République d'). | Syndic. | | | |
| Autriche. | Empereur. | François-Joseph. | | |
| Bade. | Grand-Duc. | Léopold-Frédéric. | 29 août 1790. | 30 mars 1830. |
| Bavière. | Roi. | Maximilien-Joseph. | 23 nov. 1811. | |
| Belgique. | Roi. | Léopold 1 ^{er} . | 16 déc. 1790. | 21 juill. 1831. |
| Brême-sur-le-Weser (ville libre) | | | | |
| Brunswick. | Duc. | Guillaume. | 25 avril 1806. | 25 avril 1831. |
| Danemark. | Roi. | Christian Frédéric VII. | 6 oct. 1808. | 7 janv. 1848. |
| Deux-Siciles. | Roi. | Ferdinand II. | 12 janv. 1810. | 8 nov. 1830. |
| Espagne. | Reine. | Isabelle II. | 10 oct. 1830. | 29 sept. 1833. |
| France. | Président. | Louis-Napoléon. | | |
| Francfort-sur-le-Mein (ville libre) | | | | |
| Grande-Bretagne. | Reine. | Victoria 1 ^{re} . | 24 mai 1819. | 20 juin 1837. |
| Grèce. | Roi. | Othon 1 ^{er} . | 1 ^{er} juin 1815. | 6 févr. 1833. |
| Hambourg-sur-l'Elbe (ville libre) | | | | |
| Hanovre. | Roi. | Ernest-Auguste. | 5 juin 1771. | 27 févr. 1821. |
| Hesse-Électorale. | Électeur. | Guillaume II. | 18 juill. 1777. | 6 avril 1830. |
| Hesse-Grand-Ducale. | Grand-Duc. | Louis II. | 26 déc. 1777. | 20 juin 1837. |
| Hollande. | Roi. | Guillaume. | | |
| Iles Ioniennes (République des). | Sénateurs. | | | |
| Lubeck (ville libre). | | | | |
| Mecklenbourg-Schwerin. | Grand-Duc. | Frédéric-François. | 28 févr. 1823. | 9 mars 1842. |
| Modène. | Duc. | François IV. | 6 oct. 1779. | 1815. |
| Moldavie (<i>Jassy</i>). | Prince. | | | |
| Monténégro (État de) (<i>Cettigne</i>). | Évêque. | | | |
| Nassau. | Duc. | Adolphe. | 24 juill. 1817. | 20 août 1830. |
| Olenbourg. | Grand-Duc. | Auguste. | 13 juill. 1783. | 21 mai 1829. |
| Parme. | Duc. | | | |
| Portugal. | Reine. | Maria II. | 4 avril 1819. | 2 mai 1826. |
| Prusse. | Roi. | Frédéric-Guillaume IV. | 15 oct. 1795. | 7 juin 1840. |
| États-Romains. | Pape. | Pie IX. | | |
| Russie. | Empereur. | Nicolas 1 ^{er} . | 25 juin 1796. | 19 nov. 1825. |
| Saint-Marin (République de). | Gonfaloniers | | | |
| Sardaigne. | Roi. | Victor Emmanuel. | | |
| Sax ^e . | Roi. | Frédéric-Auguste. | 18 mai 1797. | 6 juin 1836. |
| Suède et Norvège. | Roi. | Oscar 1 ^{er} . | 4 juill. 1799. | 8 mars 1844. |
| S. rrvie (<i>Kragujevatz</i>). | Prince. | | | |
| Suisse. | Directeur. | | | |
| Toscane. | Grand-Duc. | Léopold II. | 3 oct. 1797. | 18 juin 1824. |
| Turquie. | Sultan. | Abdul-Medjid-Khan. | 19 avril 1823. | 1 ^{er} juill. 1839. |
| Valachie (<i>Bucharest</i>). | Prince. | | | |
| Wurtemberg. | Roi. | Guillaume 1 ^{er} . | 27 sept. 1781. | 30 oct. 1816. |

AMÉRIQUE.

Brésil (*Rio-Janeiro*). Empereur, Pedro II.

Bolivie (*Chuquisaca*). Président, général Belzée.

Chili (*Santiago*). Président, Bulnes.

Équateur (*Quito*). Président, Vicente Ramon Roca.

États-Unis (*Washington*). Président, Taylor.

Haïti. { Empire d'Haïti (partie française). — *Port républicain*. —
Empereur, Soulouque (noir) (1).
République dominicaine (partie espagnole). — *Santo-Domingo*. — Président, Santana (homme de couleur).

Mexique (*Mexico*). Président, Herrera.

Nouvelle Grenade (*Bogota*). Président, général Hilario Lopez.

Paraguay (*Assomption*). Président, Lopez.

Pérou (*Lima*). Président, général Castilla.

Confédération argentine (*Buenos-Ayres*). Président, Rosas.

République de l'Uruguay (*Montevideo*). Président intérimaire, Surazé.

Vénézuéla (*Caracas*). Président, Monagas.

Amérique centrale { État de Guatimala (*Antigua-Guatamala*).
— de San-Salvador (*San-Salvador*).
— de Honduras (*Comayagua*).
— de Nicaragua (*Léon*).
— de Costa-Rica (*San José de Costa-Rica*).

ASIE.

Chine (*Pékin*). Empereur (2).

(1) Voici les noms des différents présidents de la République d'Haïti qui se sont succédés depuis l'indépendance : Alexandre Pition, Jean-Pierre Boyer, Charles-Hérard (dit Rivière), Philippe Guerrier, Jean-Louis Pierrot, Jean-Baptiste Riché, Faustin Soulouque, président depuis le 1^{er} mars 1848, empereur depuis 1849.

(2) Les empereurs actuels sont de la dynastie des *Tai-Thing* (22^e dynastie). Elle règne depuis 1651.

1651. Chun-Tchi.

1662. Khang-Hi.

1723. Young-Tching.

1736. Khion-Loung.

1796. Kia-King.

1821. Tao-Kouang.

1850.

La Chine est une monarchie héréditaire, dont le chef prend le nom de *Fils du Ciel*.

L'empire chinois comprend dans son immense territoire toute la portion de l'Asie baignée par le golfe de Tonquin, la mer de la Chine, la mer Orientale (le lac Ta-Si), la mer du Japon, jusqu'à l'Afghanistan, le Turkestan et la Sibérie.

Du nord au sud l'empire s'étend sur une longueur de 3,600 kilomètres (900 lieues), de l'est à l'ouest il compte 6,000 kilomètres (1,500 lieues).

L'empire est divisé en seize provinces subdivisées chacune en plusieurs départements. Chaque province est administrée par un vice-roi.

| PROVINCES. CAPITALES. | PROVINCES. CAPITALES. |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| 1 ^{re} Pe-Tche-Li (<i>Pe-King</i>). | 9 ^e Hou-Kouang (<i>Wou-Tchang</i>) (5). |
| 2 ^e Kiang-Nan (<i>Nan-King</i>). | 10 ^e Sse-Tchuen (<i>Tching-Tou</i>). |
| 3 ^e Chan-Si (<i>Ping-Hiang</i>) (1). | 11 ^e Fou-Kien (<i>Fou-Tcheou</i>). |
| 4 ^e Chang-Tong. | 12 ^e Kouang-Tong (<i>Kouang-Tcheou</i>) (6). |
| 5 ^e Ho-Nan (<i>Nan-Yang-Iou</i>) (2). | 13 ^e Kouang-Si (<i>Siang-Tcheou</i>) (7). |
| 6 ^e Chen-Si (<i>Sin-Gan-Iou</i>). | 14 ^e Yun-Nan. |
| 7 ^e Tché-Kiang (<i>Hang-Tcheou</i>) (3). | 15 ^e Houei-Tcheou. |
| 8 ^e Kiang-Si (<i>Iao-Tcheou</i>) (4). | 16 ^e Leao-Tong (8). |

Japon (*Yedo*).

L'empire du Japon a deux chefs : un chef de la religion (dairi), un chef militaire (seogoun).

Le chef de la religion est censé être le chef légitime de l'empire; il réside dans la grande ville de Miaco.

(1) La ville de Ping-Hiang remonte à la plus haute antiquité. Yao, sixième empereur de l'ère officielle des Chinois, y tenait sa cour 2357 ans avant Jésus-Christ.

(2) Cette province est située au centre de l'empire; elle en est le joyau, et, comme disent les Chinois, la fleur du milieu.

(3) Province maritime, la capitale est située à l'embouchure du Kiang (fleuve par excellence).

(4) Iao-Tcheou, ville où se fabrique la plus belle porcelaine.

(5) Cette ville est située sur le Kiang à 600 kilomètres de la côte (150 lieues). Les plus gros navires peuvent y arriver.

(6) Canton.

(7) C'est dans cette province que croît l'herbe Yu, dont la célébrité est grande en Chine. On en fait des étoffes plus estimées que celles de soie.

(8) Province tartare située au delà de la grande muraille.

Le chef militaire réside à Yedo.

Le port de Nangasaki est le *seul* où soient reçus les navires des Chinois, des Coréens, des Néerlandais (Hollandais).

Royaume de Lahore (*Lahore*).

Le principal des États de l'Hindoustan est le royaume de Lahore; le chef du royaume prend le titre de maharajah.

Royaume de Boukarie (*Boukara*).

Le principal des États du Turkestan est le royaume de Boukarie, dont une de ses parties a pour limite la mer d'Aral. Le chef prend le nom de Emir-el-Mousselim, chef des croyants.

Le royaume de Boukarie renferme deux villes très-célèbres dans les annales du monde antique : Samarcande et Balkh.

Royaume de Perse (*Téhéran*). Shah-Mahamed Mirza. Il règne depuis 1835.

Le principal des États de la Perse est le royaume de Perse. Ispahan était son ancienne capitale. Le chef du pouvoir prend le nom de shah.

Le Caboul ou l'Afghanistan, dont il a été question si souvent dans ces dernières années, faisait partie des États de la Perse; il est aujourd'hui sous la protection de l'Angleterre.

Empire des Birmans (*Oumerapour*).

L'un des États de l'Indo-Chine, situé le long du fleuve Irraouadi.

Le chef du pouvoir prend le titre d'empereur. L'ancienne capitale était la ville de Pegu ou plus tard la ville d'Ava. La ville la plus commerçante c'est Rangoun, située à l'embouchure de l'Irraouadi.

Royaume de Siam (*Bangkok*).

L'un des États de l'Indo-Chine, situé sur le fleuve Ménam. L'ancienne capitale était Siam.

Empire d'Annam (*Hué*). Empereur : *Tu-duc*.

État de l'Indo-Chine. Le chef prend le titre de dova.

Imam de Sana.

Le plus important des États de l'Arabie; il est situé dans l'Yémen. Il longe la mer Rouge où se trouve le célèbre port de Moka, qui a donné son nom au précieux café de l'Arabie parfumée.

AFRIQUE.

Vice-royauté d'Égypte (*le Caire*). Vice-roi, Mohammed-Ali.

Régence de Tunis (*Tunis*). Bey.

Empire du Maroc (*Fez*). Empereur, Abderrahman.

République de Liberia. — Président, Robert.

Royaume du Dahomey. — Roi, Apogey-Guezo.

Royaume d'Amhara (*Devra-Tabour*).

Formé de la plus grande partie de l'empire de l'Abyssinie, dont l'ancienne capitale était Gondar, l'empire abyssin a été détruit par les invasions des Gallas.

Royaume des Hovas.

Dans l'île de Madagascar.

Océanie.

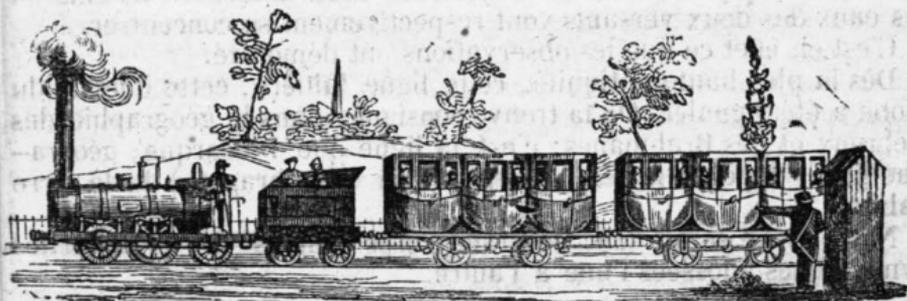
Etats des îles Sandwich. (*Honolulu*). Roi, Daméah-Meah.

Les îles Sandwich forment un Etat régulier ; le roi est constitutionnel. Les Sandwichois ont fait de rapides progrès ; leurs navires de commerce exécutent des voyages en Amérique et en Chine.

Les habitants sont de race brune ou malaise.

Les Marquises. Reine, Pomaré.

Un des États des îles Marquises.



GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE DU GLOBE.

Le globe terrestre est formé d'une surface solide et d'une surface liquide. La première prend le nom de terre ferme; elle se compose de massifs, de continents, d'îles. La seconde, d'océans, de mers, de lacs, de fleuves, etc.

Ce grand ensemble a été de tout temps étudié par les géographes et les philosophes. Leurs études et leurs observations scientifiques ont fait découvrir des vérités qu'il n'est plus permis de révoquer en doute.

Sans remonter aux travaux géographiques des Hébreux, des Chinois, des Indiens, des Grecs et des Arabes, il est admis parmi les modernes, et surtout depuis la fin du 17^e siècle (1), que l'ensemble des montagnes constitue l'ossature, la charpente du globe, et que les points les plus culminants de ces montagnes, leurs lignes de faite, sont les lignes de partage par où les eaux se déversent dans les grands bassins, dans les larges vallées du globe.

Donc, s'il existe une chaîne de montagnes continues, qui coupe ainsi la terre en deux parties, on pourra donner à cette chaîne le nom de *chaîne faitière*, le nom d'*épine dorsale* du globe. Le globe pourra alors être considéré comme l'assemblage de deux grands versants rattachés par un renflement central, qui, après s'être abaissé peu à peu jusqu'au niveau de la mer *océane*, comme on disait encore il y a deux siècles, forme deux immenses bassins où les eaux des deux versants vont respectivement se concentrer.

C'est en effet ce que les observations ont démontré.

Dès la plus haute antiquité, cette ligne faitière, cette dorsale du globe a été signalée. On la trouve consignée dans la géographie des Hébreux et des Brahmanes; c'est la ligne que Dicéarque, géographe grec, appelait le *plan de séparation* (diaphragme) de la terre habitée.

- Notre globe serait donc un grand corps composé de deux parties symétriques adossées l'une à l'autre.

(1) Voir les ouvrages de Marsigli, 1692, *Description du bassin du Danube*.

En prenant, par exemple, pour point d'observation dans les montagnes de Judée, la station de Jérusalem, le spectateur, tourné vers le sud, a à sa gauche la partie qui correspond au Monde Oriental et à sa droite le Monde Occidental de la grande vertèbre qui les unit et les sépare en même temps.

Mais ces développements à droite et à gauche d'une ligne centrale, ces divisions vers l'Orient et vers l'Occident, indiquent d'une manière indubitable que la terre a été partagée par le Créateur en deux grandes régions physiques différentes, mais rattachées entre elles, harmoniées de la sorte que l'unité de création se retrouve dans ce vaste corps.

Il s'ensuit aussi que ce plateau central doit jouer un grand rôle dans l'économie physique du globe, et que c'est de cette ligne qu'il faudra partir pour étudier rationnellement la géographie.

Nous ne donnerons qu'un seul témoignage de cette haute vérité : l'opinion des voyageurs Messerschmidt et Pallas appuyée par les récentes observations de M. A. de Humboldt relatives à la partie de cette chaîne qui forme en Asie la dorsale du globe.

« Cette chaîne, dit M. de Humboldt, est d'une *haute et mystérieuse importance* pour les lois qui règlent la distribution des êtres organiques. Dans la Douarie (1), à la pente orientale de cette arête, reparaissent à la fois les chênes, le noisetier, les écrevisses et les carpes, qui manquent dans toute la Sibérie depuis la pente occidentale de l'Oural. *Des considérations de température et de climat ne suffisent pas pour expliquer ce phénomène.* »

C'est en effet la fonction donnée par le Créateur à la dorsale du globe qui seule peut l'expliquer, et que M. de Humboldt ne paraît pas avoir aperçue.

La dorsale est un lien, une transition, calculés de la sorte que les deux parties sont rattachées entre elles, sans qu'il existe un passage

(1) Montagne de Jablonoï-et-Stanwoï-Krebet — *Stanwoï*, signifie *monts solides*. La chaîne des Stanwoï est très-considérable ; elle prend en plusieurs endroits des noms particuliers, — ainsi celui de Joblenj-Daban, mont des blocs (Jablok), dont les Russes ont fait Jablonoï ou la *chaîne des pommes*. (Note de l'auteur de l'article.)

trop brusque et trop violent entre le monde Oriental et le monde Occidental.

Mais cette pensée bien simple et pourtant si capitale pour la connaissance et l'étude de notre globe, et pour celle de l'histoire des races humaines qui l'habitent, n'avait pas encore frappé assez complètement les géographes, quoique, comme nous l'avons dit, les anciens en eussent pressenti l'importance, et que les modernes, depuis Marsigli, Buache, Ritter, Malte-Brun, Walkenaer, d'Aubuisson, Cortambert (1), jusqu'à Denaix, aient plus ou moins fait ressortir le rôle considérable que jouaient les montagnes dans l'économie de notre globe. Cette pensée, nous la devons aux profondes études géographiques et historiques de M. Dally (2), qui, à notre avis, a publié la meilleure méthode géographique rationnelle (3).

Nous prendrons pour point de départ, dans ce rapide aperçu géographique, la grande chaîne de montagnes qui forme la dorsale du globe.

Nous partirons de Jérusalem, de cette cité dont Ézéchiel a dit :
« Voilà Jérusalem : je l'ai posée au milieu des nations, et autour » d'elle toutes les régions de la terre. »

Le monde Oriental est à l'Est de Jérusalem ; il se compose :

De tout le bassin de l'océan Pacifique, qui comprend :

Le versant Oriental de l'ancien continent ;

Le versant Occidental du nouveau continent ;

Les îles qui se baignent dans cet océan.

Le monde Occidental est à l'Ouest de Jérusalem ; il se compose :

De tout le bassin de l'océan Atlantique (4), qui comprend :

(1) Nous ne parlons pas des géologues qui en ont également reconnu l'importance, comme M. Élie de Beaumont.

(2) APERÇU DE LA MÉTHODE GÉOGRAPHIQUE, ou *Division naturelle de la surface de la terre ; accompagné de trois cartes géographiques, représentant un planisphère, l'Océanie et l'Atlantide*, par N. DALLY. — Paris, 1844, chez Waille, rue Cassette, 6.

(3) *Physiographie de la terre*.

(4) Les anciens avaient donné le nom d'*Atlantes* aux peuples de l'Occident, par rapport à l'Asie ; ce mot signifie au delà (au delà de l'Orient).

Le versant Occidental de l'ancien continent, le versant Oriental du nouveau continent ;

Les îles qui se baignent dans cet océan.

Les bords ou la terre ferme du bassin de l'océan Pacifique ont beaucoup moins de largeur que ceux de l'océan Atlantique, et M. de Humboldt a fait justement observer que la civilisation était en raison directe du développement en largeur des continents.

Déterminons maintenant les contrées comprises dans le monde Oriental et le monde Occidental. Supposons que nous avons sous les yeux le globe dessiné sur une surface plane, et que nous prenons une station au centre de l'océan Pacifique.

A notre droite nous voyons l'extrémité de l'Amérique méridionale (cap Horn), à notre gauche l'extrémité de l'Afrique (cap de Bonne-Espérance) ; plus haut et en suivant une ligne qui partirait de ces deux caps et qui se dirigerait vers le nord traçant une espèce de demi-cercle, nous trouvons, au point culminant de ce demi-cercle, une étroite solution de continuité située entre le cap Oriental (Asie septentrionale) et le cap Occidental (Amérique du Nord) ; c'est le détroit de Behring.

Eh bien ! la dorsale du globe passe par ces quatre points extrêmes ;

Au sud par les deux caps Horn et de Bonne-Espérance.

Au nord par le cap Oriental et par le cap Occidental qui limitent le détroit de Behring.

Cette grande Cordillère traverse donc, dans toute leur longueur, d'un côté les deux Amériques ; de l'autre, l'Asie et l'Afrique.

Vers le nord, au détroit de Behring, la dorsale du globe n'est séparée par les eaux que sur une étendue de douze lieues (du cap Oriental au cap Occidental). Au sud une étendue de quatre mille cinq cents lieues sépare le cap Horn (Amérique) du cap de Bonne-Espérance (Afrique).

Arrêtons-nous un instant avant de parler plus particulièrement de la dorsale du globe et des îles éloignées qui se baignent dans les eaux de l'Atlantique et du Pacifique, et faisons remarquer deux choses de la plus haute importance géographique et historique.

Dans la grande division du globe en deux parties, l'une Orientale, et l'autre Occidentale, que nous venons d'indiquer, rattachées

entre elles par un renflement non interrompu de hauts plateaux (dorsale) et séparées par les deux grands océans, Pacifique et Atlantique, les continents circumpolaires que l'on désigne du nom de Groenland Arctique (pôle arctique, pôle nord) et de Groenland Antarctique (pôle antarctique, pôle sud) se trouvent naturellement appartenir, le premier au bassin de l'océan Atlantique, le second au bassin de l'océan Pacifique.

Les grandes îles peu éloignées des continents n'appartiennent pas plus exclusivement à ces continents qu'à l'un ou à l'autre des grands Océans. Ainsi les îles du Japon n'appartiennent pas plus à l'Asie, que Madagascar à l'Afrique, que Saint-Domingue (Haïti) à l'Amérique, que les îles Britanniques à l'Europe.

Nous verrons plus tard comment l'histoire des populations de ces îles prouve que leur rôle dans l'humanité peut se comparer à celui qu'ont joué et que jouent encore les populations des grands plateaux de la ligne dorsale, surtout celles des deux isthmes de Suez et de Panama. Nous verrons comment les vastes et compactes continents ont été et sont encore sous le coup de l'exubérance de mouvement et d'activité des races qui peuplent ces plateaux de l'intérieur et les îles de leur littoral. Nous puiserons dans cette étude de hauts enseignements. Elle nous fera comprendre le sens intime des grands faits historiques qui forment la marche de l'humanité.

Nous verrons le monde antique assis sur le littoral de la Méditerranée, nous verrons la civilisation orientale aux prises avec l'occidentale et réciproquement, nous verrons l'influence des trois grands principes religieux qui se partagent aujourd'hui le monde : le *bouddhisme*, le *christianisme*, le *mahométisme*.

Cette étude rendra palpitantes d'intérêt les causes, si peu comprises, des événements qui se passent en Syrie (question d'Orient), au Caucase, dans l'Afghanistan (Kaboul), dans l'Inde anglaise, au Céleste Empire, à Madagascar, à Haïti, à Panama.

Arrêtons-nous, quant à présent, à la partie géographique.

Le tableau suivant donne par grandes divisions les noms des principales contrées comprises dans le monde Oriental et dans le monde Occidental.

BASSIN DE L'OCÉAN PACIFIQUE,

Y COMPRIS

Le centre polaire Austral et les autres îles, dont les principales sont : l'Australie, Madagascar, les îles de la Sonde et du Japon, etc., etc.

L'observateur est supposé placé au centre de l'océan Pacifique, aux îles Marquises, par exemple, et tourné vers le pôle nord.

Dans cette position, l'observateur a à sa droite tout le versant occidental des deux Amériques, depuis le cap Horn jusqu'au cap Occidental dans le détroit de Behring.

Ce versant, en partant du cap Horn, contient :

EN AMÉRIQUE.

L'Araucanie.

(Reste des populations indigènes qui ont conservé dans l'extrémité sud de l'Amérique leur primitive indépendance).

La République du Chili (Santiago).

La partie occidentale du centre-Amérique (l'Isthme).

La République du Pérou (Lima).

La partie occidentale du Mexique (MEXICO EST ASSIS SUR L'AXE DE LA DORSALE DU GLOBE).

Le territoire de l'Orégon.

L'Amérique russe, dont le territoire s'étend jusqu'au cap Occidental du détroit de Behring.

BASSIN DE L'OCÉAN ATLANTIQUE,

Y COMPRIS

Le centre polaire Boréal et les autres îles, dont les principales sont : l'Islande, Terre-Neuve, les îles Britanniques, les Antilles, Sainte-Hélène, etc., etc.

L'observateur est supposé placé au centre de l'océan Atlantique, aux îles Açores, par exemple, et tourné vers le pôle nord.

Dans cette position, l'observateur a à sa gauche tout le versant oriental des deux Amériques, depuis le cap Horn jusqu'au cap Oriental dans le détroit de Behring.

Ce versant, en partant du cap Horn, contient :

EN AMÉRIQUE.

La Patagonie.

La Confédération Argentine (Buenos-Ayres).

La république Orientale de l'Uruguay (Montevideo).

La république du Paraguay.

La républ. de Bolivie (Haut-Pérou).

L'empire du Brésil.

La Guyane française, la hollandaise, l'anglaise.

La république de l'Équateur.

La république de Vénézuëla.

La république de la Nouvelle-Grenade.

La partie orientale du Centre-Amérique (l'Isthme).

La partie orientale du Mexique (Vera-Cruz).

EN ASIE.

Le même observateur, placé aux îles Marquises, a à *sa gauche* le versant oriental et méridional du continent asiatique, qui comprend :

En partant du cap Oriental du détroit de Behring,

Le pays des *Tschouks* asiatiques (Tartares tributaires de la Russie.)

La Mandchourie tributaire de la Chine (capitale *Moukden*).

La Chine proprement dite.

L'Indo-Chine, comprenant : l'Anam, le Siam, le Birman.

Le Thibet.

L'Hindoustan.

L'Afghanistan.

Le Beloutchistan.

La Perse.

L'Arménie (*y compris le mont Ararat*).

La Syrie.

La Palestine (JÉRUSALEM EST ASSISE SUR L'AXE DE LA DORSALE DU GLOBE).

L'Arabie.

EN EUROPE.

L'Europe est entièrement com-

Les États-Unis, y compris le Texas.
La Nouvelle-Bretagne (possession anglaise).

Le pays des *Tschouks* américains (tributaires de la Russie) dont le territoire s'étend jusqu'au cap oriental du détroit de Behring.

EN ASIE.

Le même observateur, placé aux Açores, a à *sa droite* le versant occidental du continent asiatique, qui comprend :

La Sibérie.

La Tartarie chinoise (Mongolie, tributaire de la Chine).

La Tartarie indépendante (Boukarie).

Le pays du Caucase compris entre la mer Caspienne et la mer Noire.

L'Asie Mineure.

EN EUROPE.

La Russie.

La Turquie d'Europe.

prise dans le bassin de l'océan Atlantique.

EN AFRIQUE.

L'observateur des îles Marquises a à sa gauche le versant oriental de l'Afrique depuis l'isthme de Suez jusqu'au cap de Bonne-Espérance; ce versant du continent africain contient en partant de l'isthme de Suez :

Le littoral de la mer Rouge (ancien pays des *Troglodytes*).

L'Abyssinie.

Le pays de *Schoumal* (pays situé vers le cap de *Guarda-Fui*).

Le pays des Gallas.

Le Zanguebar.

Le pays des Cafres.

La colonie anglaise du cap de Bonne-Espérance.

ple s'élève sur les limites de l'Europe et de l'Asie.)

La Grèce.

L'empire d'Autriche et les autres États qui ont leur siège sur le continent européen.

EN AFRIQUE.

L'observateur des îles Açores a sa droite tout le versant occidental du continent africain, comprenant :

L'Égypte.

La région septentrionale de l'Atlas (Tripoli, Tunis, Algérie et Maroc).

Le Sénégal et la Gambie.

La Nigritie ou *Takrou*r et des pays inconnus.

La Guinée,

Le Congo,

Le pays des Hottentots, } pays peu connus.

Si le rapide aperçu que nous venons de tracer des grandes divisions du globe donne une idée générale de la position des régions de la terre, il ne faudrait pas en conclure que l'homme ait appris à connaître son globe. Loin de là, les gouvernements civilisés de l'Europe ne sont pas encore arrivés à la pensée supérieure d'exécuter d'ensemble l'exploration scientifique des parties du monde les moins connues.

Cette œuvre grandiose attend encore un chef d'État comprenant la solidarité intime qui lie l'homme à la terre, et la nécessité absolue d'étudier les phénomènes de la nature sur toute la surface du globe.

Mais cette œuvre d'une grande pensée ne sera inspirée et ne s'exécutera que par la conception supérieure de la Destinée du Genre humain sur la terre, et cette conception ne sortira que de l'esprit d'Association. L'homme isolé méritait et mérite encore de courber la tête devant l'apostrophe éclatante de beauté et de primitive énergie que Job, au nom du Seigneur, lançait à ses contemporains il y a plus de trente siècles :

« Où étais-tu quand je posais les fondements de la terre ? — Dis-le-moi.

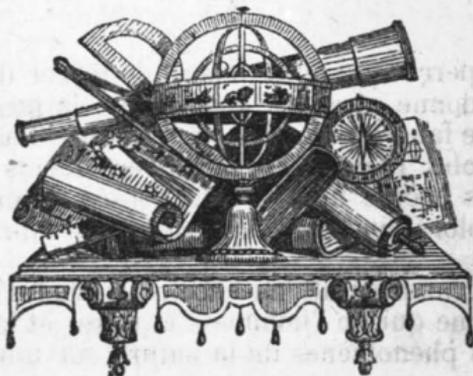
» Qui a tracé ses limites ? Le connais-tu ? Ou qui a projeté la *ligne* qui la mesure ?

» Sur quoi ses bases ont-elles été solidifiées ? Ou qui a fait saillir la *Pierre angulaire* ? »

Seigneur ! l'homme ne peut pas encore te répondre. Il est resté ignorant puisqu'il n'a pas compris la grandeur de sa mission. Mais le jour n'est pas éloigné où le saint esprit de fraternité animant sa pensée et ses actions il s'élèvera vers toi par l'amour de l'Association !

Alors l'Intelligence dont tu l'as largement doué fouillera et découvrira les plus grands secrets de la Nature, il sera digne du trône que tu lui as promis, car il aura aimé avec passion son Dieu, l'Univers et ses frères.

PERREYMOND.



GLOIRE A DIEU!

Pénétrez-vous d'une piété indépendante et raisonnée pour vous disposer à concevoir que l'état actuel du Globe est une abomination aux yeux de Dieu comme aux vôtres, et qu'un chaos social tel que la sauvagerie, la barbarie et la civilisation, annonce l'ignorance des vue de Dieu sur l'ordre des sociétés et sur le sort des humains.

Les peuples civilisés font de Dieu un être à leur ressemblance : ils lui attribuent leur petitesse et leur malice. Ils voient au-dessus d'eux des maîtres hautains et irascibles qui veulent être flagornés sur toutes leurs actions. Ils croient que Dieu est de même avide de basses flatteries. Il n'a pas ignoré qu'il était révoltant de permettre que le loup dévorât l'agneau, que le crime persécutât impunément la vertu. Si ces actes d'oppression lui étaient bien odieux, il pourrait foudroyer l'homme ou l'animal à l'instant où ils vont les commettre. Il les permet néanmoins, et loin d'admirer en cela sa providence, ne devons-nous pas nous étonner qu'il favorise ainsi le triomphe des méchants? Tant que nous ignorons quels sont ses motifs pour tolérer et protéger le mal, non-seulement nous ne lui devons pas de louanges, mais ces louanges sont pour lui un outrage, car elles l'assimilent à ces Grands qui veulent être loués sur le mal qu'ils font.

L'usage le plus sensé que nous puissions faire à ses yeux de notre raison, ce sera donc de chercher à pénétrer les causes qui ont pu le porter à permettre ainsi le triomphe du mal. Si ses motifs ont été valables, il sera assez flatté d'être justifié devant nous et de n'être loué que sur ce qu'il a fait de bien. Nos hommages seront dignes de lui quand ils ne seront pas contredits par la Raison, mais des louanges superstitieuses démenties par nos cœurs et nos privations ne peuvent lui sembler qu'une injure.

Dieu, selon les attributs qu'on lui suppose, doit étendre sa providence à tous les besoins des êtres qu'il a créés et pourvoir aux plus urgents. C'est un besoin commun à tous les êtres destinés à vivre en société que de connaître et d'établir entre eux un ordre de relations qui leur assure le plus heureux sort possible. Dieu est donc tenu,

selon la justice, de calculer pour eux cet ordre dont il est le meilleur arbitre, et de leur en révéler les dispositions. Il a évidemment rempli ce devoir à l'égard des animaux. Nous le voyons par les espèces sociétaires, tels que castors, abeilles, chevaux, singes. Ces animaux lorsqu'ils sont rassemblés en pleine liberté, savent établir dans leurs relations d'industrie ou de guerre un mécanisme social qui leur est indiqué par l'Attraction passionnée, et dans lequel ils sont tous satisfaits, par le plus sage emploi de leurs facultés, et concourent unanimement au bien commun, sans qu'il soit besoin d'aucune contrainte pour les ranger dans cet ordre d'harmonie.

Il semble donc que la Providence ait eu pour les bêtes une sollicitude qu'elle n'a pas eue pour les hommes. Car jusqu'ici elle ne nous a point indiqué ni révélé quel est le mécanisme social le plus convenable à notre bonheur. Au contraire Dieu nous a donné la propriété d'en établir plusieurs, tels que sauvage, patriarcal, barbare et civilisé, dont aucun ne nous donne le bonheur que nous cherchons; aucun n'a la propriété inhérente aux sociétés d'animaux, celle de satisfaire tous les individus sans contrainte. Ces quatre états sociaux ne sont donc probablement pas le vœu de la nature, car aucun ne vient d'inspiration ni d'attraction passionnée; aucun ne s'établit uniformément parmi les hommes, qui pourtant ne composent qu'une même espèce.

La justification de Dieu se fonde sur ce que nos destinées sociales ne sont pas calculées pour des individus ni pour des masses petites ou grandes comme des empires, mais pour la masse entière du genre humain. Dieu ne voulait pas que les sociétés des hommes fussent, comme celles des animaux, étrangères aux sociétés de leur semblable. Les civilisés tombent dans ce vice: ils sont souvent indifférents et opposés au bien des empires voisins. Dieu ne peut pas prendre part dans ces querelles de peuple à peuple; il ne peut faire acception de Français et d'Anglais, de Chinois et de Tartares; il ne devait spéculer que sur un ordre de choses qui établit des liaisons d'amitié entre toutes les parties du Globe, qui les rendit toutes nécessaires les unes aux autres et toutes intéressées au maintien de la paix et de l'association générale.

Ce fut sur cette base que Dieu établit son plan d'harmonie universelle, mais comme il ne pouvait donner à l'homme les facultés

innées des arts et des sciences nécessaires à l'organisation du luxe immense qu'il méditait, il fut obligé d'admettre dans son plan un âge préparatoire qui développât les sciences, les arts, les matériaux de luxe et les éléments de l'harmonie. Cet âge, qui est inévitable sur tous les Globes, devait durer sur le nôtre au moins 6,000 ans, en cas que la Raison fût assez pénétrante pour en trouver l'issue par le calcul de l'attraction, et environ 13 à 14,000 dans le cas où la déraison et les sciences incertaines domineraient, comme il est arrivé. C'est à la vérité un âge déplorable pour les générations qui en fournissent la carrière; mais l'Humanité dans les états sauvage, patriarcal et barbare, qui font partie de ce noviciat, est abrutié et presque insensible à ses propres misères; et dans l'état civilisé où l'homme est sujet à rêver de bonheur et à s'apitoyer sur son sort, le perfectionnement du luxe lui offre toujours le moyen de s'élever plus haut que la Civilisation et même de passer immédiatement à l'Harmonie.

FOURIER.

L'industrie civilisée est fondée sur une double absurdité :

En agriculture, le morcellement ou subdivision par famille, réunion la plus petite, la plus contraire à l'économie, à la mécanique et à l'attraction industrielle, qui exige dans les travaux des groupes nombreux, libres et bien pourvus.

En commerce, le libre exercice de fourberie individuelle, concurrence anarchique et complicative, qui élève au vingtuple la masse d'agents nécessaires aux échanges, au mécanisme distributif.

Un régime qui serait fondé sur deux bases opposées, sur la plus grande réunion sociétaire en agriculture, et sur la garantie de vérité en relations commerciales, donnerait nécessairement des résultats opposés aux misères du système civilisé. Il deviendrait en industrie un *nouveau monde* dont la science devrait tenter ou proposer la recherche.

FOURIER.



LE MARQUIS FRICANDEAU.

Vers la fin du mois d'août 1793, un voyageur se trouvait arrêté dans un des carrefours qui conduisent à Stettin, et regardait la solitude inculte qui l'entourait avec un étonnement mêlé de tristesse. C'était un homme d'environ quarante ans, d'une figure aimable et distinguée. Bien que la poussière qui couvrait sa chaussure et le bâton de houx posé près de lui indiquassent suffisamment un voyageur à pied, l'élégance de son costume semblait annoncer des habitudes opulentes peu d'accord avec ce vulgaire moyen de locomotion. Il portait l'habit de velours orné d'un galon d'argent, la culotte et les bas de soie noire, le chapeau de cour avec les glands d'or, les manchettes et le jabot de Malines, et l'épée à poignée d'ébène incrusté ; une petite tabatière d'or qu'il tenait entr'ouverte complétait cet aspect aristocratique.

Il était déjà depuis longtemps à la même place et continuait à pétrir avec distraction, entre le pouce et l'index, la poudre de Virginie parfumée à la noix de Tinquin, lorsqu'un bruit de grelots vint l'arracher à sa rêverie. Il releva la tête et aperçut sur la route un groupe composé d'un voyageur, d'une voyageuse et d'un âne, qui s'avancait lentement vers lui. L'âne, chargé de paquets de tous volumes et de toutes formes, portait, en outre, l'étrangère, que l'homme suivait un bâton sur l'épaule.

En arrivant devant le tertre sur lequel il se trouvait assis, la femme fit un mouvement de surprise, arrêta sa monture, et poussant une exclamation :

— Jésus Dieu ! s'écria-t-elle ; à voir la tournure, l'habit, la figure, on dirait M. le marquis.

— Jésus Dieu ! M. le marquis !

— C'est Suzette ! répéta le voyageur en se redressant.

— M. de Cadouville ! reprit la jeune femme, qui se détacha brusquement des paquets et sauta à terre sans prendre garde à l'exiguïté de son jupon... Sainte Vierge !... eh bien ! en voilà une rencontre !

— Pour ma part, j'étais loin de m'y attendre, dit le marquis qui s'était relevé ; qui diable peut t'amener en Poméranie, pauvre fille ?

— Un assez bon diable ici présent, dit le compagnon de la Normande en saluant le marquis avec une certaine prétention ; le sieur Godureau, ex-racoteur autorisé, ci-devant crieur public de Bayeux, escamoteur, expert en magie blanche, ancien propriétaire du *Parnasse français*, et pour le moment sans profession, par suite du mouvement révolutionnaire.

Un souvenir parut se réveiller chez M. de Cadouville.

— Ah ! c'est toi qui montrais des figures de cire à Caumont ? dit-il. Godureau s'inclina.

— Et qui es parti en enlevant Suzette ?

— Avec son agrément, ajouta l'ex-escamoteur, et j'espère n'avoir point donné depuis à la créature sujet de regretter sa confiance. Je lui ai été à moi seul aussi fidèle que Philémon et Baucis, et elle a joui sans interruption de toute ma tendresse et de tout mon âne... car lui aussi est Normand, M. le marquis... Il est né en plein Bésin... On doit s'en apercevoir à l'accent.

M. de Cadouville ne put s'empêcher de sourire.

— Ainsi Suzette est heureuse? demanda-t-il en regardant l'ancienne servante, qui pendant ces explications avait paru un peu embarrassée.

— Pour heureuse... je ne dis pas le contraire, répliqua-t-elle. Je ne peux faire aucun reproche à M. Godureau; mais depuis quelques mois nous avons été bien tourmentés.

— Toujours par suite des événements politiques, ajouta l'ancien racoleur. M. le marquis se rappelle peut-être que j'étais propriétaire d'une magnifique collection représentant les principaux écrivains de la France gravissant le mont Parnasse, où les recevait Apollon assisté des neuf Muses, le tout en cire et d'une ressemblance authentique?

— Oui, en effet, dit M. de Cadouville, je crois avoir entendu parler...

— Mon *Parnasse français* avait fait les délices de la Normandie, du Maine, de l'Anjou et de la Touraine, continua Godureau; la noblesse et le tiers lui avaient également rendu hommage; mais la proclamation de la République devait arrêter le cours de ses prospérités.

— Comment?

— Mes grands hommes devinrent suspects! J'eus beau coiffer de bonnets rouges Boileau et Racine, mettre des carmagnoles à Bossuet, à Molière et à Fénelon; planter un arbre de liberté au haut du Parnasse, le *Parnasse français* me força à émigrer en Allemagne.

— Et vous avez continué librement vos expositions dans ce dernier pays?

— C'est-à-dire que je l'espérais, mais ma mauvaise étoile avait passé le fleuve avec moi. Arrivé à Baden, je fus soupçonné d'être un espion. Je passai vite en Bavière; le gouvernement prétendit que mon *Parnasse* représentait la montagne des Jacobins! Je me sauvai en Saxe; la police de Dresde reconnut dans le groupe d'Apollon et des Muses un apothéose de Marat! Il fallut s'enfuir dans le Brandebourg, mais les dénonciations nous y avaient précédés; ma collection fut saisie, puis vendue ainsi que la carriole, et je reçus ordre de gagner un des ports de la Poméranie avec Suzette et Suzon. J'ai

oublié de dire à M. le marquis que j'avais donné ce dernier nom à l'âne... qui est une ânesse.

— Ainsi vous voilà tous deux sans ressources à plusieurs centaines de lieues de votre pays? dit M. de Cadouville d'un ton de bonté compatissante.

— Sans ressources serait trop dire, fit observer Godureau avec une certaine fierté; mais il est sûr que la police allemande a interrompu ma carrière, et que je me trouve, pour le moment, sans perspective...

— En attendant que nous soyons sans pain, ajouta Suzette qui, comme toutes les femmes, poussait tout à l'extrême.

— Sur mon âme! ceci me fait sentir plus péniblement ma propre indigence, dit le marquis; j'aurais voulu que cette rencontre pût vous être utile, mais ma position ne vaut guère mieux que la vôtre.

— Quoi! M. le marquis, s'écria Suzette, vous qui aviez deux châteaux et trois équipages!..

— Je voyage à pied et je loge où je puis, acheva M. de Cadouville avec un sourire; cela ne se voit pas encore, parce que j'use mes anciens habits; mais le velours est comme toutes les choses du monde, ma pauvre fille, il n'a qu'un temps, et si tu avais rencontré quelques mois plus tard ton ancien maître, tu risquais fort de ne point le reconnaître au costume.

Il raconta alors à M. et à madame Godureau comment il avait été forcé de quitter la France à l'improviste, n'emportant que quelques centaines de louis, qu'il avait perdus à Coblenz, et une garde-robe ramenée à la simplicité de celle de Bias, qui, comme le savent les moindres élèves de sixième, portait tout sur lui. Il se rendait dans cet équipage à Stettin, où le baron de Klurkel lui avait promis une place de secrétaire.

Au milieu de ces confidences l'ex-racoleur s'aperçut que M. de Cadouville traînait la jambe et heurtait ses escarpins cirés à tous les cailloux du chemin; il lui offrit de prendre sur l'âne la place de Suzette: celle-ci sauta aussitôt à terre, sans attendre la réponse du marquis, et le força à accepter, en déclarant qu'elle ne remonterait qu'après lui. Le gentilhomme normand s'exécuta de bonne grâce et s'assit entre les paquets jusqu'aux faubourgs de Stettin, où madame Godureau consentit à reprendre sa monture.

Mais ces quelques heures passées ensemble avaient rapproché les distances, et lorsqu'il s'agit de choisir un gîte nos trois voyageurs s'arrêtèrent ensemble à l'auberge des *Trois-Rois*.

Le premier soin de M. de Cadouville, qui parlait allemand, fut de demander la demeure du baron de Klurkel; on la lui indiqua, mais en l'avertissant que le baron était au plus mal depuis quelques jours. Surpris et inquiet, il se rendit en toute hâte à l'adresse indiquée; M. de Klurkel venait de mourir!

Quelle que fût la philosophie du marquis, cette nouvelle le déconcerta; le baron était la seule connaissance qu'il eût à Stettin, et sa mort le laissait sans recommandations au milieu d'une population étrangère, également privé de recommandations pour s'y faire une place et de ressources pour repartir. Il reprit à petits pas le chemin de l'hôtellerie, réfléchissant avec inquiétude au présent et n'osant regarder dans l'avenir.

Cependant M. et madame Godureau avaient profité de son absence pour établir Suzon à l'écurie et pour porter leur bagage dans le cabinet de mansarde qui leur était destiné. Tous deux ne parlaient que de M. de Cadouville. L'ex-racoleur, que sa familiarité avait rendu fier, déclarait que c'était un esprit supérieur, et Suzette, à qui il rappelait le passé et le pays, ne pouvait prononcer son nom qu'avec une sorte d'attendrissement.

— Ah! quel bon maître! disait-elle; sans vous, M. Godureau, je n'aurais jamais quitté sa maison.

— J'aime à le croire, répondait Godureau avec un peu de fatuité.

— Jamais de mauvaise humeur, reprenait l'ancienne servante; M. le marquis ne vous parlait que pour vous dire une chose agréable ou pour vous faire un cadeau.

— La libéralité est le plus bel apanage des âmes généreuses! faisait observer Godureau, qui affectionnait particulièrement les aphorismes amphigouriques.

— Je le servais tous les ans pendant plus de six semaines, reprenait Suzette; quand il allait habiter le pavillon de chasse, il n'emmenait que le valet de chambre et moi... aussi je connaissais tous ses goûts.

— Et vous vous les rappelez, madame Godureau?

— Si je me les rappelle!... Il y avait surtout un plat dont M. le marquis ne pouvait jamais se lasser, c'était le fricandeau.

— Le fricandeau! répéta l'ancien montreur de figures, je dois avouer que je partage à cet égard les opinions de M. de Cadouville; le fricandeau est éminemment français, comme le dit Voltaire.

A tous les cœurs bien nés la patrie *doit être* chère.

— Oh! une idée! s'écria Suzette en frappant ses mains l'une contre l'autre; si j'en faisais un ce soir à M. le marquis?...

— Pour lui rappeler la France? ce serait en effet une allusion délicate et nourrissante, dit Godureau, qui n'était pas moins heureux en plaisanteries qu'en maximes philosophiques; mais trouverez-vous ici ce qu'il faut?

— Tiens! pourvu qu'il y ait du veau!

— Reste à savoir si les gouvernements allemands ne regardent point le fricandeau comme un mets révolutionnaire! Après la confiscation du *Parnasse français*, je crois tout possible. Du reste, si vous vous hasardez à évoquer ce souvenir de la patrie absente, je vous engage à l'évoquer pour trois, madame Godureau; je ne suis pas moins Français que le marquis sur l'article en question.

Suzette promit, et courut à la cuisine de l'hôtellerie, où elle réussit à se faire donner tout ce qui lui était nécessaire.

On a successivement disputé à la France chaque supériorité; mais il en est une que le monde entier lui reconnaît sans contestation, celle de la cuisine. Les autres peuples cuisent leurs aliments (quand ils les cuisent). Les Français seuls savent les préparer; eux seuls ont découvert et formulé les règles de l'art gastronomique, et, comme l'a dit Brillat-Savarin: « Si l'on peut manger ailleurs, c'est en France seulement que l'on dîne. »

En attendant, Suzette soignait son fricandeau, dont les succulentes effluves commençaient à se répandre dans la cuisine allemande. De la cuisine elles gagnèrent bientôt le chauffoir, et du chauffoir la salle à manger, où les voyageurs allaient se mettre à table. Tous les odorats furent agréablement chatouillés, et tous les nez se tournèrent vers la porte pour aspirer des émanations inconnues à l'hôtel des *Trois-Rois*. Il y eut un murmure général de

surprise, au-dessus duquel se fit entendre le grognement voluptueux du capitaine Williams Barker.



Williams Barker commandait le trois-mâts *la Reine Charlotte*, qui depuis dix ans apportait à Stettin les tissus de l'Angleterre, et en rapportait des bois, du blé et de la navette. Ce commerce lui avait acquis quelques milliers de livres sterling dont il s'efforçait de laisser le moins possible à ses héritiers.

La brise culinaire qui avait pénétré jusque dans la salle à manger lui fit dresser la tête. Il la respira longuement deux ou trois fois, espérant reconnaître le parfum, fit entendre à demi-voix l'énergique exclamation qui, selon Figaro, forme le fond de la langue britannique ; puis il gagna la cuisine, dirigé par l'appétissante vapeur.

Au moment même où il entra, Suzette versait dans un plat le contenu de la casserolle dont le fumet arriva à flots jusqu'au capitaine. Il s'arrêta en poussant ce *oh!* britannique sans équivalent chez les autres peuples, et passa la langue sur ses lèvres.

— Comment nommez-vous cette... machine ? demanda-t-il en s'approchant vivement du fourneau et se penchant sur le plat, comme s'il eût voulu en aspirer toutes les émanations.

— Parbleu ! vous voyez bien, dit Suzette un peu choquée de la

familiarité de l'étranger à l'endroit de son ragoût... c'est un fricandeau!

— Fricandeau! répéta Barker avec réflexion. Et pour qui, s'il vous plaît, cette bonne chose?



— Pour M. le marquis de Cadouville.

— C'est un mylord de France... alors il avait acheté le fricandeau?

— Du tout; je veux lui faire une surprise.

Le capitaine regarda madame Godureau.

— Ah! c'était une surprise? reprit-il. Eh bien! faites la surprise à moi, je payerai une guinée.

— Par exemple, s'écria Suzette, j'irais vendre le dîner de M. le marquis!

— Je payerai deux guinées! dit le capitaine plus vivement.

Et fouillant dans sa poche, il montra à l'ancienne servante deux pièces d'or; elle ne put retenir une exclamation, mais la richesse même de l'offre éveilla ses doutes.

— Allons! C'est une mauvaise plaisanterie, dit-elle; laissez-moi passer; M. le marquis m'attend.

— J'é offrais trois guinées, s'écria le capitaine, avec cette obsti-

nation britannique que rien ne rebute; jé voulais goûter à la chose qui s'appelle fricandeau.

— Qu'à cela ne tienne, interrompit M. de Cadouville, qui venait d'entrer et qui avait entendu la dernière proposition de Barker; le plat a été préparé à mon intention, mais si le capitaine veut en accepter sa part...

— Jé acceptais, dit le marin en replongeant les trois guinées dans sa poche.

Et se tournant vers l'hôtelier :

— Mettez lé couvert dé mylord marquis, dit-il, jé payais pour deux. Venez, mylord.

Il montrait le chemin à M. de Cadouville qui s'inclina en souriant, et passa dans la salle à manger où l'on venait de se mettre à table. Le capitaine annonça tout haut le succès de sa négociation au sujet du mets inconnu dont il apprit le nom aux convives. Il fallut que le marquis donnât successivement à chacun de ceux-ci une leçon de prononciation française sur le mot fricandeau. Enfin l'œuvre de Suzette fit son apparition. Godureau, averti de ce qui s'était passé, avait voulu apporter lui-même le plat en équilibre sur l'index, ce qui fut une nouvelle occasion d'admiration et de surprise. M. de Cadouville servit tout le monde avec la grâce polie qui était le privilège presque exclusif de la noblesse française, et ses bonnes manières firent trouver plus de saveur à ce régal inconnu. Chacun se récria. Il fallut recommencer la leçon de prononciation. Personne n'avait jamais rien mangé qui pût soutenir la comparaison; c'était pour le palais une sensation complètement nouvelle. Tous les hôtes répétèrent que le capitaine Williams Barker venait de découvrir une véritable Amérique culinaire; c'était le Christophe Colomb de la gastronomie!

Le gros Anglais accepta cette glorification avec la fierté flegmatique de sa race et fit apporter du vin du Rhin. M. de Cadouville, échauffé par la bienfaisante liqueur, raconta des anecdotes, chanta des joyusetés du chevalier de Boufflers, et répéta quelques-uns des calembours de M. de Bièvre. Les convives, déjà gris, applaudissaient avec des rires homériques; le succès du marquis égala celui du fricandeau. Le capitaine Barker frappa la table des deux poings, ce qui était de sa part l'expression suprême du contentement, et

déclara qu'il payerait une livre sterling pour faire tous les soirs un pareil souper.

Tant qu'il avait été à table, le marquis, étourdi par le vin et par les applaudissements, avait oublié tout le reste ; mais, dès qu'il se retrouva seul, le souvenir de sa position lui revint plus vif et plus poignant.

L'auteur de *l'Imitation* a dit que « ce sont les jours joyeux qui font les tristes lendemains. » M. de Cadouville commençait à l'éprouver, lorsque Godureau parut avec Suzette. Tous deux avaient le visage mystérieux et épanoui de gens qui veulent confier une bonne nouvelle.

— Je viens savoir si M. le marquis n'a point trouvé à son ancien cordon-bleu la main trop gâtée, dit madame Godureau avec cet orgueil arrangé que l'on donne pour de la modestie.

— C'est-à-dire que tu t'es surpassée, ma fille, dit M. de Cadouville en souriant, et je te dois des félicitations, outre mes remerciements...

— Pour les remerciements, c'est à nous d'en adresser à M. le marquis, fit observer Godureau, vu que nous lui devons d'être sortis d'embarras.

M. de Cadouville le regarda étonné.

— Il y a une heure qu'un brouillard enveloppait encore notre destinée, reprit l'ex-racoleur avec emphase, mais maintenant il s'est éclairci. Le succès obtenu tout à l'heure par madame Godureau assure notre avenir, et dès demain nous fondons un établissement à Stettin.

— Un établissement ?

— Exclusivement consacré à la production du fricandeau.

Le marquis éclata de rire ; mais Godureau lui rappela l'enthousiasme général des convives, et n'eut pas de peine à lui faire comprendre que son projet offrait des chances sérieuses. Il en avait déjà médité tous les détails ; les premiers frais étaient peu de chose, et ce qui leur restait d'économies, joint à la vente de l'âne, devait suffire. Suzette veillerait aux fourneaux, tandis que lui servirait les convives, tout en les amusant par ses tours d'escamotage et ses exercices d'équilibre.

Après avoir écouté le plan de Godureau, le marquis demeura convaincu de la réussite.

— Parbleu ! vous êtes plus heureux que moi, dit-il avec un sourire, car vous trouviez à assurer votre avenir au moment où le mien était remis en question.

— Comment cela ? demanda Suzette.

— M. le baron de Kfûrkel, chez lequel je devais trouver l'hospitalité, vient de mourir.

— Est-ce vrai ? s'écria la servante ; et M. le marquis ne connaît personne à Stettin ?

— Personne, ma pauvre fille !

— Ainsi il ne sait plus où aller ?

— A moins que vous ne me trouviez une place dans votre établissement.

Godureau releva la tête.

— M. le marquis parle-t-il sérieusement ? demanda-t-il.

— Pourquoi non ? reprit M. de Cadouville en riant ; jusqu'à ce que j'aie pu trouver quelque emploi vous me donnerez asile ; je considérerai comme aujourd'hui à la table d'hôte, je ferai valoir le talent de Suzette, et je payerai mon écot par ma bonne humeur, en attendant que je puisse disposer de valeurs plus sérieuses.

— C'est un marché conclu, dit vivement Godureau.

— Tout l'honneur sera pour nous, continua la servante, qui fit une révérence à M. de Cadouville.

— Et tout le profit pour moi, ajouta celui-ci ; mais je tâcherai que mon ami le capitaine Barker vous dédommage ; il faut qu'il mange sa fortune en fricandeaux.

Dès le lendemain Godureau se mit en courses ; il vendit les bagages inutiles, loua un local convenable, le meubla sommairement, et alla s'y établir avec Suzette et M. de Cadouville. L'Anglais, averti, accourut aussitôt avec plusieurs compatriotes, auxquels il avait vanté le souper fait à l'auberge des *Trois-Rois*. Le succès du plat et du marquis français fut encore plus grand que la première fois. Le bruit s'en répandit dans Stettin, et tout le monde voulut connaître la double merveille. Godureau se trouva bientôt forcé d'agrandir ses salles et de donner des aides à Suzette. Son restau-

rant voyait se renouveler le phénomène observé jadis dans la tour de Danaë; il y tombait une pluie d'or!

M. de Cadouville, encouragé par le succès, continua à présider le repas, à raconter des anecdotes et à chanter de gais refrains. On venait autant pour jouir de sa compagnie que pour goûter le mets à la mode; enfin les deux admirations se trouvaient tellement confondues dans l'esprit des convives, qu'ils se confondirent également dans l'expression, et que M. de Cadouville ne fut plus connu à Stettin que sous le nom de marquis Fricandeaue.

Du reste, il ne s'en offensa point; sa position pouvait paraître singulière, mais non humiliante. C'était une royauté, et le gentilhomme normand pensait comme César, qu'une place avait toujours son prix pourvu qu'elle fût la première. M. et madame Godureau l'entouraient d'ailleurs de prévenances et de respects. Sa garde-robe n'avait jamais été plus splendide, ses bas de soie mieux choisis, son tabac plus parfumé. L'ex-racoleur ne lui parlait que le chapeau à la main, en employant les circonlocutions les plus laborieusement cherchées; et Suzette, indifférente à tous ses triomphes, continuait à n'ambitionner que son suffrage.

Les mois succédèrent aux mois, les années aux années sans que le marquis parût s'en apercevoir. La vogue de l'établissement, loin de décroître, s'était consolidée; la puissance de l'habitude avait remplacé l'attrait de la nouveauté; le gentilhomme français et sa cuisine étaient devenus un besoin. On n'en parlait plus, mais on ne pouvait s'en passer.

Sur ces entrefaites, le marquis apprit que le domaine de Cadouville, après avoir passé par plusieurs mains, était encore à vendre.

Cette nouvelle lui causa une sorte de commotion intérieure; tous les souvenirs endormis dans sa mémoire se redressèrent subitement comme une nichée d'oiseaux que le jour vient éveiller; mille images effacées se ravivèrent, toutes les voix du passé se firent entendre en même temps avec leur timbre plaintif et caressant. Il revit comme dans un optique le vieux manoir de Cadouville, au bout de sa longue avenue de frênes et entouré de pommiers en fleurs ou de blés mûrs. D'abord il repoussa cette vision alléchante; mais elle revint le lendemain et les jours suivants. Il s'efforçait vainement de s'en distraire; pareil aux rêves qui nous poursuivent de sommeil en

sommeil, ce souvenir lui revenait sous toutes les formes et à toute heure. Suzette et Godureau s'étaient aperçus de sa tristesse; ils ne dirent rien pendant quelques jours, mais un soir ils se présentèrent tous deux au marquis. Godureau avait l'air encore plus majestueux que d'habitude, et Suzette, les deux mains dans ses poches, semblait rire en dessous.

L'ancien montreur de figures s'inclina avec grâce :

— Voilà plusieurs jours que M. le marquis nous cache quelque chose, dit-il; M. le marquis a un chagrin de cœur.

— Moi? dit M. de Cadouville en tressaillant.

— M. le marquis voudrait retourner en Normandie, reprit Godureau; nous nous sommes adressés en conséquence au général Du bois, qui s'est empressé de lui faire signer ce passe-port accompagné de lettres de recommandation.

— Ah! mes amis, c'est trop de sollicitude, dit M. de Cadouville touché; mais qu'irais-je faire désormais en France?

— Racflêter le domaine de Cadouville, qui est à vendre, fit observer Godureau.

— Et l'argent? objecta le marquis.

— En voici une partie, dit l'ex-racoleur en tendant un portefeuille;



M. le marquis trouvera là-dedans, en billets, une somme de quatre-

vingt mille cinq cent quarante-trois francs, montant de sa part dans les bénéfices de la maison depuis treize ans.

M. de Cadouville recula stupéfait.

— Quatre-vingt mille francs! répéta-t-il.

— Tout autant, s'écria Suzette avec un gros rire. Ah dame! l'affaire a été fièrement menée! En ai-je piqué de ces fricandeaux! Godureau a eu là une fameuse idée!...

— Mais elle lui appartient tout entière, ainsi que les bénéfices réalisés, objecta M. de Cadouville.

— Par exemple! s'écria Suzette. Et qui donc a donné du prix à ma cuisine? Je préparais le dîner, mais c'était M. le marquis qui le faisait trouver bon. Les fricandeaux n'auraient attiré que les gourmands, tandis que son amabilité a attiré tout le monde. Je fournissais le poisson, et monsieur, sauf respect, fournissait la sauce.

— A telles enseignes que le jour du départ de M. le marquis nous fermons boutique, ajouta Godureau; sans lui, notre établissement serait comme une chanson sans air et que personne ne chante.

M. de Cadouville fut forcé d'accepter les quatre-vingt mille cinq cent quarante-trois francs, mais à la condition que Suzette et son mari ne le quitteraient point. Tous trois vendirent l'établissement de Stettin et arrivèrent en France juste à temps pour acheter le domaine de Cadouville.

Plus tard, quand on raillait devant le marquis les idées de fraternité et de coopération émises dans ces derniers temps, il avait coutume de secouer la tête et de dire:

— Ne riez pas trop fort; l'association est une grande magicienne, car en rapprochant les trois choses les moins précieuses du monde: une fille enlevée, un escamoteur et un marquis, elle a pu créer une fortune suffisante pour faire trois heureux.

ÉMILE SOUVESTRE.



DE DIVERS MODES
DE LA
CHASSE AUX OISEAUX EN FRANCE.

LE COURRE A LA PERDRIX.

J'ai vu forcer la perdrix avec des lévriers dans les plaines de la Camargue ; je ne sais pas s'il est d'autres pays en France où ce procédé soit encore en honneur. Il est présumable même que la loi de mai 1844 a dû le supprimer partout, puisque cette loi interdit l'usage du lévrier pour toute autre chasse que celle des animaux nuisibles.



La chasse à la perdrix aux lévriers est un véritable courre où le chien d'arrêt remplit l'office de détourneur, assigné au limier dans le courre du sanglier ou du cerf. Le procédé que pratiquent les chasseurs de la Camargue est fort simple et n'exige pas de longs détails.

Les chasseurs sont à cheval, au nombre de huit à dix ; ces deux

chiffres ne sont pas de rigueur. Ils ne sont pas vêtus de rouge, comme des gentlemen anglais, et le prix de leurs montures n'atteint pas généralement des chiffres fabuleux. Ils sont suivis d'un certain nombre de chiens couchants et mènent en laisse une meute de lévriers.

On forme un front de bandière; les cavaliers se tiennent à cinquante pas les uns des autres, et marchent contre le vent. Cette dernière disposition est essentielle; c'est d'elle que dépend le succès de la manœuvre. Il s'agit en effet de forcer la perdrix à voler contre le vent, et l'opération est d'autant plus facile que le vent est plus fort, c'est-à-dire que la résistance à surmonter est plus grande.

Les chiens couchants ont-ils vent d'une compagnie et la pointent-ils, on découple aussitôt les lévriers, qui devançant d'eux-mêmes l'ordre, pour peu qu'ils soient dressés, et accourent à l'arrêt. Les chiens courants, qu'on emploie à cette chasse, n'arrêtent pas dans leurs pattes comme les griffons dans nos plaines couvertes du Nord; ils pointent la perdrix à la distance de cent mètres et plus. En même temps qu'ils découpent, les cavaliers se rapprochent en serrant leur cordon, mais en ayant soin de demeurer toujours sous le vent, de manière à obliger la compagnie qui va partir à piquer droit devant elle, c'est-à-dire dans le vent. Puis à un signal donné, tout le monde s'ébranle. La compagnie se lève, lévriers et cavaliers la suivent au plus près. On observe la remise, vers laquelle on se dirige à toute bride, afin de ne pas laisser aux malheureux perdreaux le temps de reprendre haleine. On retrouve leur piste à l'aide des chiens. On prend les mêmes précautions, on suit le même ordre que pour l'opération qui a précédé. Au bout de trois vols, le plus communément, la compagnie est forcée et se rend à discrétion; mais il faut pour cela que les dispositions aient été parfaitement prises et le courre bien mené.

Il y a des perdreaux trop jeunes qui se forcent au premier vol, comme il y a des perdrix rusées et ayant de l'aile qui s'élèvent en l'air à une très-grande hauteur pour faire volte-face et prendre le vent, et qui par ce moyen ont bientôt fait de dépister gens et bêtes. Les chasseurs sont peu enchantés d'avoir affaire aux adeptes de cette école, dont l'exemple est contagieux pour le jeune gibier. Beaucoup de perdrix se garent de la broche par ce stratagème ingénieux.

Le courre de la perdrix au lévrier est un exercice salubre et non dépourvu de charmes pour les gens dévorés de la passion du cheval ; mais c'est malheureusement une chasse meurtrière, où la moitié du temps le chasseur n'a pas honte de recourir à l'emploi de l'arme à feu pour ménager ses peines et les jambes de son coursier.

Heureusement que le courre de la perdrix exige un terrain uni et complètement découvert, et ne peut guère se pratiquer que dans cinq ou six contrées de France, comme le delta du Rhône, la Champagne Pouilleuse, la plaine de la Vendée, la Brenne. Je regrette modérément que la loi de 1844 lui ait porté le coup mortel.

LA CHASSE PAR FASCINATION OU VOL COMPOSÉ (1).

Une chasse à la perdrix bien autrement intéressante que le courre, puisqu'elle a pour objet la conservation de ce précieux gibier, est celle que je baptise ici la chasse par *fascination* ou *vol composé*. Elle exige le concours simultané de l'oiseau, faucon, autour ou épervier, et du chien couchant. On l'ignore naturellement en France, où les procédés de destruction sont seuls en possession de la faveur populaire ; mais les Polonais, les Russes, les Tschèques de Bohême en tirent un grand parti pour ramasser les perdrix à l'entrée de l'hiver. C'est une des plus jolies chasses qui se puissent voir, et celle peut-être qui donne la plus haute idée de l'intelligence du faucon, car le rôle de l'oiseau est encore plus difficile à jouer que celui du chien dans cette pièce.

Les hivers sont bien longs et bien rigoureux en Russie et en Pologne ; celui de 1842, hélas ! commença en septembre... Les neiges sont bien persistantes ; les oiseaux de proie et les carnassiers qui adorent la chair de la perdrix, bien voraces ; les chances de destruction qui menacent la pauvre espèce bien nombreuses. Ce que voyant les chasseurs de ce pays-là, ils ont eu la pieuse pensée d'offrir à la

(1) Le vol est la chasse au faucon.

perdrix l'abri de leur toit pendant l'hiver, pour lui rendre la clef des champs à la belle saison. La perdrix est, en effet, le fonds le plus précieux de la chasse en plaine dans presque tous les pays du monde. Plus de perdrix, plus de chassè, doit être un dicton populaire, du cap Nord au cap Matapan.

L'homme s'est naturellement ouvert de son projet au chien et au faucon, ses conseillers intimes, et ceux-ci lui ont accordé de grand cœur leur concours, trop heureux de l'assister dans une œuvre charitable, une fois en leur vie.



Il arrive une époque, vers l'arrière-saison, où la perdrix qui a de

l'aile méprise souverainement le fusil et le braque et ne tient plus l'arrêt; mais jamais elle ne s'est oubliée à ce point vis-à-vis de l'épervier ou de l'autour, dont l'aspect seul lui donne la chair de poule et lui fige le sang. L'oiseau de vol rallié à l'homme a imaginé sur-le-champ le moyen de mettre à profit, et dans l'intérêt de la perdrix elle-même, la puissance de fascination qu'il exerce sur elle. « A vous les bêtes à quatre pattes, a-t-il dit aux chiens couchants, à vous, qui voyez du nez à travers les broussailles, de m'indiquer la place où les perdreaux se tiennent, moi, je passerai dessus et les clouerais au sol par le vent de mes ailes. Les prendra ensuite qui voudra... » Et l'accord s'est réglé entre les parties prenantes sur cette donnée principale.

Il faut être six à cette chasse pour bien faire, deux hommes, deux oiseaux, et deux chiens.

Nous disions donc que nous sommes arrivés aux alentours de la Saint-Denis (9 octobre), que la perdrix a depuis longtemps soldé à l'homme son riche tribut annuel de plaisir, de rôti et de pâté, et qu'il s'agit de la sauver des rudes épreuves de l'hiver russe, de la faim, de la misère et du froid. Nous cheminons à travers les chaumes de froment.

Les chiens viennent de marquer une compagnie de très-loin. Deux chiens valent mieux qu'un seul pour cet office, parce que leurs regards se croisent quand ils arrêtent la même pièce, et indiquent par l'angle qu'ils font le point précis où le gibier est blotti. Les chasseurs prennent connaissance par l'œil du point indiqué par l'arrêt convergent des deux chiens, et ils fichent un long piquet en terre à la même place où ils se trouvent. L'un d'eux reste à ce poste armé de son oiseau. Le second s'éloigne et décrit un long circuit pour aller planter à distance convenable un second jalon qui mette la place présumée de la compagnie entre deux. Les chiens restent immobiles pendant toutes ces manœuvres; ils se couchent, pour justifier leur nom d'abord, et ensuite pour être moins vus et pour prendre plus facilement le temps en patience. Le plantage des jalons terminé, chaque chasseur jette son oiseau. Les deux fines bêtes, qui sont dressées à voler d'un piquet à l'autre, commencent aussitôt leur navette et exécutent au-dessus de la compagnie une série de passes et de contre-passes, dont la répétition finit par produire sur le moral des

infortunés perdreaux un effet terrifiant, qui leur casse ailes et jambes. Or, à mesure que la fascination opère, les chiens, qui en suivent les progrès au moyen de certains rapports mystérieux, se rapprochent insensiblement de leur gibier (le chien a l'habitude d'appeler *sien* tout gibier qu'il rencontre le premier); ils finissent par le tenir sous le bout du nez et par le faire voir à leurs maîtres, qui déploient alors le filet dont ils-ont eu soin de se munir, et le laissent tomber sur la compagnie magnétisée, couvrant du même coup les chiens.

Voilà de ces jouissances complètes, de ces bonheurs sans remords, qui vous réconcilient malgré vous avec l'homme de la société actuelle, en vous donnant un avant-goût des récréations d'harmonie.

A. TOUSSENEL.

(Extrait du second volume de *l'Esprit des bêtes*. Inédit.)

Les rois croient qu'en faisant sentinelle autour de leurs trônes ils arrêteront les mouvements de l'intelligence; ils s'imaginent qu'en donnant le signalement des principes, ils les feront saisir aux barrières; ils se persuadent qu'en multipliant les gendarmes, les espions de police, les commissions militaires, ils les empêcheront de circuler. Mais ces idées ne cheminent pas à pied; elles sont dans l'air, elles volent, on les respire. Partout où la langue française est entendue les idées arrivent avec les passe-ports du siècle.

CHATEAUBRIAND.



FRANCOEUR ET GIROFLET,

CONVERSATION SUR LE SOCIALISME.

Sous ce titre, FRANCOEUR ET GIROFLET, *conversations sur le socialisme et sur bien d'autres choses*, un de nos amis a récemment publié un petit volume en forme de dialogues, où il expose une partie de la théorie d'association de Fourier (1). Les deux interlocuteurs sont deux ouvriers : l'un s'appelle Francœur, il explique successivement à l'autre, nommé Giroflet, les divers points de la théorie, et la lui fait comprendre par un exposé clair et concis. Voici un des fragments de leurs conversations.

Après avoir parlé d'un projet de colonie agricole où il veut faire entrer Giroflet, Francœur continue :

Les fondateurs en sont tout à fait au début ; — et comme tu le penses bien, ils ne pourront porter leur population au complet que successivement, à mesure qu'ils seront à même de composer une foule de petits ateliers accessoires, nécessaires ou commodes à l'existence de toute une colonie. — Jusqu'ici ils ont tout au plus cent cinquante ouvriers, ouvrières, cultivateurs ou employés de toute sorte, provenant de leur faïencerie et de leurs anciennes fermes. Ils n'ont même, dans tout cela, qu'un petit nombre de familles. Et comme ce personnel provisoire ne présente pas, en somme, un aussi grand nombre d'enfants de tout âge qu'ils en voudraient avoir réuni, ils viennent de faire annoncer dans tout le département qu'ils sont prêts à recevoir les orphelins et orphelines pauvres qu'on voudra leur confier, dans les âges de trois à sept ans, jusqu'à concurrence du nombre de quatre-vingts ; — c'est précisément là l'objet de l'article du journal que je lisais tout à l'heure, quand tu es venu me rejoindre.

(1) En vente à la librairie phalanstérienne, 25, quai Voltaire. Un volume in-18 de 252 pages. Prix 1 fr. 25 c., et par la poste, 1 fr. 70 c.

GIROFLET. — Tiens! — ah! ça, mais que diable veulent-ils donc faire d'un si grand nombre d'enfants?

FRANCOEUR. — Ah! voici la grande affaire : ils veulent, — du moins autant qu'il est possible avec leurs ressources actuelles, — appliquer à cette réunion de moutards des deux sexes et d'âges variés, le système d'éducation sociétaire de Fourier. Maintenant tu vas vite me demander, sans doute, ce que c'est que ce système-là.

G. — Bien sûr, parbleu! et même...

F. — Autre question bien vaste, mon ami, — et dont la réponse complète serait un peu longue et un peu compliquée pour une simple conversation. — Mais je vais tâcher de t'en montrer rapidement un petit coin en passant; sauf à y revenir plus tard, si tu le désires. Ecoute-moi bien.

Il y a d'abord, en fait d'éducation, un principe suprême que tu ne contesteras pas, j'espère : c'est que Dieu a destiné les enfants à être élevés collectivement et par mutualité, ce qui veut dire par groupes plus ou moins nombreux et, en quelque sorte, les uns par les autres. — Dans une famille, fût-ce même chez les rois, il n'y aura jamais d'éducation individuelle qui vaille celle qu'on pourra donner simultanément à beaucoup d'enfants réunis, quand on verra bien s'y appliquer. Sous ce rapport-là, c'est une affaire connue, J.-J. Rousseau est depuis longtemps dépassé par un bon directeur de salle d'asile.

G. — Oh! ça, c'est bien vrai; du moins, je n'ai pas lu Jean-Jacques, mais j'ai vu à Lyon, en fait de salles d'asile, des choses vraiment surprenantes.

F. — Positivement. Je dirai même que pour tout esprit réfléchi, le spectacle d'une salle d'asile ou d'une école mutuelle, si elle est conduite avec talent, est une première révélation des merveilles qui pourraient résulter d'un ensemble de combinaisons plus complet.

Ainsi donc, voilà un premier principe posé : éducation collective et mutuelle. — Un second principe, beaucoup moins généralement étudié et admis que le premier, mais que tu ne me contesteras pas non plus, pour peu que tu y réfléchisses, c'est que l'éducation physique de l'enfant, — éducation la plus pressée et la plus importante, en même temps que la plus universellement négligée aujourd'hui, — pourrait très-bien, — au lieu de s'exercer à des promenades, à des

joujoux souvent stupides ou même à une gymnastique de fantaisie, — s'exercer le plus souvent sur des choses utiles, dans l'accomplissement d'une foule de petits mouvements utilement employés, dans le maniement d'une foule de petits outils et de petits travaux bien choisis, — de telle sorte que, tout en grandissant et pour ainsi dire sans s'en apercevoir, — les enfants deviennent, à leur grand profit, à la grande joie de leurs parents et au grand avantage de la société tout entière, — autant de petits ouvriers habiles, bien portants, vigoureux et joyeux.

G. — Oh ! pour ce second principe-là, — accordé haut la main, s'il est applicable. Pour peu qu'on l'eût appliqué à moi-même, au lieu de me mettre, comme je l'ai été, chez les *chers frères*, — pendant trois ans, huit heures par jour, assis sur un banc, la plume à la main ou les bras croisés, et immobile, — je n'aurais peut-être pas la mortification d'être aujourd'hui le chrétien le plus maladroit et un des plus inutiles des quatre-vingt-six départements français.

F. — Pauvre ami, — diable ! c'est dommage... Eh bien, tu vois donc par toi-même la justesse de mon second principe. — Accorde-m'en encore un troisième, et j'en aurai assez pour aujourd'hui.

Celui-ci te rappellera la critique que je t'ai faite, un jour, sur cette coutume pitoyable et meurtrière qui attache généralement l'individu, pour toute sa vie, à un seul et même genre de travail, — genre presque toujours ennuyeux et souvent dangereux ou malsain. — Le jour où je t'ai parlé de cela, tu te seras probablement dit en toi-même qu'avec des hommes tels que cette habitude funeste et universelle les a pétris et durcis depuis leur enfance, il est devenu bien difficile, pour ne pas dire impossible, de les plier à un régime plus varié.

G. — Ma foi, oui, je te l'avoue : voilà encore une de ces mille objections qui me viennent à la tête, après chacun de nos entretiens, — et puis que j'oublie toujours de te faire à la prochaine rencontre.

F. — Fort bien. Mais maintenant, il s'agit d'enfants que nous prenons à l'âge le plus tendre, et tu conviendras que la même difficulté n'existe plus. — La nature, qui demande si vivement, dans l'intérêt du corps et de l'âme, que chaque travailleur puisse trouver à varier ses mouvements et ses occupations, n'a pas fait les choses à

de mi ; ce n'est pas son usage. Elle donne à l'enfant qui vient au monde une multiplicité d'aptitudes, de petites vocations natives, dont la société, aussi bien que l'individu, a le plus grand intérêt à profiter.

Et voilà mon troisième principe : développer chez chaque enfant toutes les petites vocations diverses, toutes les aptitudes ou facultés multiples que la nature a mises en lui.

Eh bien donc, maintenant : suppose que, dans notre colonie, — et pour chacun des principaux travaux d'industrie, de culture et de ménage auxquels la chose est applicable, — on établisse, à côté de l'atelier des grandes personnes, un petit atelier-miniature approprié à la force et à la taille des enfants qu'on y veut amener. Suppose qu'on permette ou, plutôt, qu'on dirige, sans en avoir trop l'air, une promenade successive et méthodique de nos enfants vers ces petits ateliers différents. Dans six mois, un an, plus ou moins, tu auras une population de marmots ayant goûté chacun dix, vingt espèces de travaux utiles, dont la moitié leur auront plu ; et chacun d'eux grandira en développant chaque jour chez lui, en multipliant même, — toutes ces petites vocations industrielles primitives.

Tu sais ce que c'est que l'instinct de fureter et la manie imitative des plus petits enfants ; leur plaisir de manipuler, leur fierté d'être utiles et applaudis ; leurs fougues d'amitié, d'émulation, d'enthousiasme, de dévouement ; leur admirable facilité à se faire conduire et discipliner les uns par les autres ; leur amour du changement, du bruit, de la *malpropreté* même ; en un mot, ces mille instincts tout providentiels, qui ne s'exercent si souvent aujourd'hui qu'à briser, détruire, causer des larmes, aigrir les caractères, fatiguer, tourmenter les familles et leur présager encore d'autre maux pour l'avenir... Que te dirai-je ? Tu ne peux te figurer, ni moi-même, à combien de prodiges la nature toujours bonne a destiné tout cela ! Dans peu d'années, tu auras une population de charmants petits travailleurs, filles et garçons, habiles, dégourdis et heureux, pouvant en remontrer à leurs parents enchantés, sur vingt espèces de travaux différents.

G. — Oh ! cependant, vingt espèces...

F. — J'ai dit vingt ? — Je dis trente, et je n'en rabats pas une ; — remarque pour cela deux choses :

La première, c'est que les enfants ont des goûts de naissance pour une foule de menues occupations de culture, petit jardinage, cueillette, cuisine, basse-cour, buanderie, etc., en un mot, pour cent détails agricoles ou domestiques extrêmement faciles du reste, mais dont nous ne savons pas même les noms, nous autres, — habitués que nous sommes à mépriser beaucoup de petits soins qui ne figurent pas dans la routine de notre métier unique, — et que nous serions par conséquent fort maladroits à exécuter, s'il fallait nous y mettre du jour au lendemain.



G. — Oh ! ça, c'est bien vrai.

F. — Ensuite, reporte-toi encore une fois à notre conversation sur la *division* du travail. Tu sais que d'après ce principe, dont l'application peut devenir en quelque sorte universelle, l'exécution complète d'un travail quelconque peut se décomposer en une série de petites besognes partielles, dont

chacune, — surtout en généralisant l'emploi des machines ingénieuses qu'on invente chaque jour, — se réduit pour le travailleur à un petit nombre de mouvements et de soins très-simples. Or, cet état de choses, — dont je t'ai montré les conséquences abrutissantes dans le cas où l'individu reste indéfiniment cloué par le sort dans le même groupe occupé du même détail, — cet état de choses, ainsi que je te l'avais annoncé en même temps, devient très-bienfaisant moyennant le mécanisme de fonctions variées dont je te parle aujourd'hui. Il devient un bienfait, pourquoi ? — Par une raison toute simple : c'est qu'il rend extrêmement facile et prompt l'apprentissage de l'emploi confié à chaque groupe de détail ; — c'est que, par conséquent, chacun de nos moutards (puisque nous ne parlons pour le moment que des enfants) pourra changer trente ou quarante fois d'atelier dans la même semaine, sans manquer de trouver dans chacun d'eux une portion de besogne qui lui soit à la fois agréable et facile.

G. — Oh ! je comprends parfaitement ; c'est clair comme le jour — et c'est terriblement beau... si...

F. — Si ce n'est pas un rêve, hein ? — Eh ! bien non, petit, ce n'est pas un rêve ; et tu en acquerrais comme moi la certitude, si je pouvais encore te faire valoir ici beaucoup d'arguments qui nous entraîneraient trop loin. Ce que je t'ai dit doit te suffire provisoirement comme première idée générale de l'éducation sociétaire, du moins sous le rapport physique et industriel. Et tu peux déjà comprendre, d'un autre côté, sans que je te le dise, que l'éducation intellectuelle et scientifique, commencée à propos et conduite suivant les mêmes principes, pourra donner ainsi de merveilleux résultats.....

G. — Voici une objection d'une tout autre nature, qui me vient à la pensée relativement à ta colonie. — Je vois que cette colonie sera avant tout une fort jolie école professionnelle. Je vois aussi que, par la suite, cette manière d'élever les enfants pourra rendre leur petite activité assez productive. Mais, pour le quart d'heure, je doute que ce soit une fameuse spéculation ; et je t'avoue que, comme simple actionnaire, je serais peu empressé de m'y associer dans les premiers temps. — Comme philanthrope, comme ami du progrès, ce serait autre chose, bien entendu.

F. — Bravo ! mon élève, j'aime la manière dont cette objection-là se présente ; j'aime surtout les derniers mots dont tu l'accompagnes ; tout cela me prouve des progrès ; mais j'ai de quoi te répondre, et je vais encore le faire, comme tout à l'heure, en deux points.

D'abord, cette espèce d'école professionnelle, — suivant ton expression qui est incomplète mais qui a néanmoins quelque chose de juste, — ne sera pas aussi coûteuse que tu le crois.



La plupart de ces ateliers d'enfants ne coûteront presque rien à éta-

blir. Pour une foule de petits travaux domestiques et agricoles, il n'y aura aucune espèce de dépense à faire ; à part quelques petits gaspillages, par suite de l'apprentissage des maladroits, il n'y aura non plus aucune perte. Un petit nombre d'autres industries exigent, il est vrai, quelques collections d'outils-miniature, quelques petits matériaux sacrifiés, mais tu m'accorderas que cela ne pourra pas aller plus loin ; et en définitive, les enfants les plus grands ne tarderont pas trois mois à gagner au moins leur nourriture et leur entretien, par la valeur de leurs menus travaux.

Quant aux professeurs d'une semblable école, quels seront-ils ? — Ce seront les colons eux-mêmes, chacun dans le métier où il excelle actuellement. — Il faudra certainement quelques personnes spéciales, ayant des goûts et des capacités toutes particulières pour diriger sagement ce petit monde nouveau. Mais celles-là sont déjà à leur poste : c'est une dizaine d'hommes ou de femmes dévoués, qui ne demandent pas de riches rétributions, tant s'en faut, et qui d'ailleurs, se rendront encore utiles par quelques travaux personnels. Voici pour le premier point.

G. — Bon, accordé le premier point ; voyons le second.

F. — Maintenant, je t'entends me dire : « Mais ton mécanisme d'éducation sociétaire et d'association sera comme toutes les nouvelles machines possibles ; il risquera fort de ne pas bien marcher dès le début ; il exigera des tâtonnements ; — par conséquent, il pourra fort bien occasionner de fausses manœuvres, de fausses dépenses ; en un mot, pendant les deux ou trois premières années, il pourra bien faire des brèches sensibles aux bénéfices de l'entreprise. » — Mon Dieu, mais nous sommes d'accord là-dessus ; ne te figure donc pas que nous soyons assez bourrés d'illusions, assez fous, nous autres qui nous croyons des socialistes sages, — pour ne pas prévoir ces choses-là. C'est prévu, garçon, et voici comment : — MM. Gnadig, quelques hommes généreux de leurs amis, et même certaines personnes peu aisées, composent entre elles une catégorie particulière d'actionnaires, qu'on pourrait appeler la catégorie du dévouement. Ils se sont engagés à ne pas prélever un centime sur la part des bénéfices qui pourront leur revenir, tant que les colons actionnaires et les simples actionnaires étrangers n'auraient pas à toucher au moins le 4 pour 400 du montant de leurs apports res-

pectifs. — Et comme ces actionnaires de dévouement figurent entre eux tous dans la société pour beaucoup plus de moitié du capital souscrit, tu conçois que les autres n'ont absolument aucun risque à courir.

Oh! petit, il faut un peu de dévouement pour sortir de l'ornière; — sois tranquille, on sait cela, et l'on s'y porte de bonne grâce.

G. — Allons, je suis battu; décidément, tu as réponse à tout.

Ah! çà, — une autre idée : — Puisque cette association-là va être fondée sur les principes de Fourier, — alors, ce sera drôle, ha, ha, ha!... Ce sera donc un *phalanstère*, alors?

F. — Diable! pas encore. Pour plus tard, je ne dis pas; mais il faudrait encore beaucoup plus de ressources. Un phalanstère est quelque chose d'autrement grandiose et complet. — D'abord, quelle idée te fais-tu de ce mot phalanstère? — Il est bon de te dire que, dans le langage de Fourier, ce mot-là ne s'applique proprement qu'à l'idée d'un bâtiment, pas autre chose.

Le PHALANSTÈRE est le palais, ou, si tu veux, l'édifice unitaire, vaste et élégant, dans lequel toutes les familles d'une commune, associées d'après les principes découverts par Fourier, trouveront réunis tous les locaux utiles et agréables à leur existence : séries d'appartements confortables de toutes grandeurs et de prix divers; séries d'ateliers pour tous les travaux organisés par les procédés sociétaires; assortiments de crèches, écoles, dortoirs, etc., pour les enfants; services généraux de restaurants et d'approvisionnements de tout genre; vastes salles de réunions, — soit pour plaisirs, tels que spectacles, bals, concerts et festins, — soit pour les réunions plus sérieuses, telles que les salles de délibération, le musée, la bibliothèque, l'église, etc. — Voilà ce que Fourier appelle un phalanstère. Le bâtiment de Blumenthall ne peut être qu'un diminutif bien modeste de tout cela.

G. — Phalanstère, — quel nom biscornu! Il paraît que cet homme-là avait une manie toute particulière pour mettre des noms bizarres partout.



F. — Mais non, pas tant que tu crois; et il y a vraiment de l'enfantillage à le trouver étrange sur cet article. — Fourier a apporté dans ce monde beaucoup d'idées nouvelles, ou du moins, beaucoup de combinaisons nouvelles d'idées. Naturellement, il n'a pas trouvé dans le dictionnaire des noms tout faits pour baptiser tout cela, et il lui a bien fallu en forger quelques-uns. — Du reste, il n'y a jamais mis de prétentions, et en les forgeant il ne cessait de dire : Si vous en trouvez plus tard de meilleurs, mettez-les à la place des miens, je n'y tiens guère.

G. — Eh bien, — phalanstère, — voyons, comment a-t-il fabriqué celui-là ?

F. — Tu vas le voir, nous y arriverons par le chemin des écoliers, mais notre temps ne sera pas perdu.

Tous les travaux de Fourier pivotent sur une idée profondément juste : c'est que l'organisation sociétaire de la COMMUNE est la base fondamentale, l'élément naturel et indispensable de toute reconstruction sociale possible.

Une autre de ses idées, non moins exacte, c'est que l'espèce de commune qui doit être le plus particulièrement considérée comme l'unité élémentaire de toute société, c'est la *commune rurale*; celle qui donne pour base à tous les genres de travaux de sa population le travail par excellence, celui qui fait vivre tous les autres : le travail de la terre.

Et enfin, en cherchant le type de commune rurale le plus rationnel à étudier, — le plus favorable sous le rapport des proportions de population et de distances, — il a trouvé que c'était la commune ayant à exploiter une lieue carrée de terrain, et réunissant de 300 à 400 familles. — Cela n'empêchera pas, bien entendu, d'appliquer ensuite, avec les modifications convenables, les mêmes principes sociétaires aux cas de communes plus ou moins fortes, et même aux divers cas des villes plus ou moins considérables.

Ainsi donc : 4800 ou 2,000 personnes de tout âge, de tout sexe, de tous caractères et de fortunes diverses, — voilà pour Fourier l'unité-type de toute population à organiser, celle qui fait le mieux corps à part, celle qui pourrait le mieux, à toute rigueur, se suffire à elle-même et vivre par elle-même sur sa lieue carrée de terrain.

En cherchant, suivant ses habitudes, une analogie dans les choses

que nous avons sous les yeux ou que nous trouvons dans l'histoire, — en cherchant une analogie dans la constitution des armées (les seuls modèles d'organisation un peu régulière que la civilisation présente sache nous offrir), il trouvait à comparer la population de sa commune-type, — relativement à la population de tout un pays, — soit à la *légion* romaine qui était l'unité-type de l'armée des Césars, soit à la *phalange* macédonienne, qui était l'unité-type de la grande armée d'Alexandre.

Le dernier de ces deux noms lui plut, — et il appela désormais PHALANGE la population de sa commune-type.

G. — Ah ! bon, j'y suis ; alors, d'après ce que tu m'as dit tout à l'heure, PHALANSTÈRE veut dire habitation d'une PHALANGE.

F. — Tout juste ; exactement comme *monastère*, au moyen âge, voulait dire habitation des *moines*.

G. — Bon, bon, bon... Eh bien, à présent, mon brave Francœur, puisque tu es en train d'explications phalanstériennes, il faut enfin que je te demande ce que c'est que ce diable de Fourier lui-même ; — car, en vérité, il y a un temps infini que j'ai envie de te faire cette question-là...

(Voir la suite , p. 105.)



DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE DU GLOBE.

Dans l'avenir le gouvernement du Globe entier sera bien moins compliqué que celui d'un empire civilisé. Quoi de plus compliqué que l'ordre actuel du Globe, où l'on voit des milliers de nations s'entre-choquer et former des disparates innombrables dans tous les mouvements? Combien serait plus simple un ordre social qui les réunirait toutes en un seul corps dont tous les mouvements seraient concertés sur un plan général!

Supposons qu'on essaie d'abolir l'unité dans un empire comme la France et qu'on y établisse en petit le système d'incohérence administrative qui règne en grand sur le Globe; supposons qu'on forme de ses cent provinces autant de royaumes qui auraient cent souverains, cent armées, cent codes de lois, cent langages divers, cent mesures, cent monnaies, enfin cent guerres et systèmes politiques. Quel chaos dégoûtant offrirait ce territoire français qui présente aujourd'hui une belle masse d'unité et de paix intérieure! La seule étude des contrastes, querelles et langages de ces cent petits états, composerait une science immense (comme aujourd'hui l'étude de tous les langages et usages). Quelle différence de sort pour ces cent provinces françaises d'être amies et réunies sous l'administration actuelle, ou bien de s'entre-détruire pour cent rois différents! On avouera que l'opération qui désunirait ainsi la France, la Chine et tous les empires serait le suprême ridicule. Que penserions-nous d'un souverain législateur qui organiserait cette épouvantable anarchie? Elle serait l'image fidèle du désordre social qui règne sur un Globe, tant qu'il n'a pas découvert la théorie du mécanisme *unitaire* composé par Dieu et tendant à rallier tous les peuples sous une seule bannière administrative.

Pourquoi supposeriez-vous que Dieu ait moins de bon sens que vous n'en avez vous-mêmes, et que dans ses calculs sur le bien social de l'humanité, il ait pu admettre ce morcellement de territoire que vous reconnaissez pour une œuvre d'ineptie et de confusion? Dieu, qui tend à la plus grande simplification mécanique, à la

plus grande économie de ressorts, n'a dû spéculer que sur la réunion administrative de tous les peuples. Si l'unité de la France ou de la Russie est à vos yeux le vœu de la raison, l'unité de l'Europe serait donc un ordre plus raisonnable et plus simple encore, et l'unité du Globe entier doit être le but *ultérieur* de la sagesse et de la mécanique sociales.

FOURIER.

ÉCOLES INDUSTRIELLES ET AGRICOLES.

ÉCOLE D'INDUSTRIE DE NORWOOD, PRÈS DE LONDRES.



l'établissement est sous la direction d'un entrepreneur, M. Aubin, qui, moyennant une modique pension, reçoit les enfants pauvres des deux sexes qui lui sont envoyés par les paroisses et par les différentes *Unions* de la métropole. Le nombre des élèves, en 1839, s'élevait à 1,400. Il s'y trouvait en outre quelques jeunes gens qui se destinaient aux fonctions d'instituteur, et qui payent à ce titre une pension de 41 s. 6 d. par semaine pour le logement, la nourriture et le blanchissage. — Ces candidats-instituteurs secondent l'instituteur principal; grâce à leur concours, on a substitué dans l'école l'en-

seignement simultané à l'enseignement mutuel; les élèves sont divisés par classes de 40 à 50; l'instruction dans chaque classe est donnée par un des candidats, sous la direction et la surveillance générale de l'instituteur en chef.

L'enseignement a surtout un but pratique. Il a différents degrés, et, commençant dans la salle d'asile où sont réunis les plus jeunes enfants, se gradue suivant les âges, pour finir à l'époque où les jeunes gens quittent l'établissement. Le dessin linéaire s'enseigne en même temps que l'écriture. Dans chaque classe, d'après un système gradué, on initie les élèves à la connaissance des objets et on les rend familiers avec les métaux, les minéraux et les diverses substances employées dans l'industrie et le commerce; on leur apprend où et comment ces objets sont obtenus; quel est leur état primitif; par quels procédés ils sont appropriés aux divers usages de l'industrie et aux besoins de la vie domestique ou sociale. On leur dit le siège des principales industries, on décrit leurs procédés et la nature du travail qu'elles exigent; on leur parle enfin des salaires et de la condition des ouvriers qui y sont occupés, et on leur fait connaître les causes qui influent d'une manière plus ou moins directe sur leur bien-être. Des cartes, spécialement tracées à cet effet, indiquent la répartition des diverses branches de l'industrie nationale d'après les districts, de sorte que l'enseignement de la géographie du pays se combine avec celui de ses ressources et de la distribution du travail sur son sol. On met aussi à la disposition des élèves des livres élémentaires qui traitent des divers métiers.

Pour démontrer aux enfants l'avantage des connaissances qu'ils acquièrent à l'école, on leur fait tenir le compte des résultats de leur travail; on leur apprend à rédiger le budget et le compte d'un ménage d'ouvrier, ainsi que l'emploi que peut recevoir le salaire d'après les circonstances et dans diverses situations. — Les jeunes filles dressent des inventaires, écrivent les recettes de procédés économiques pour la cuisine et le ménage, des listes d'articles débités dans les boutiques de détail avec leurs prix, et apprennent à tenir un livre de dépenses domestiques.

Le chant est enseigné avec un grand succès. Il contribue à donner de la solennité aux exercices religieux, et varie agréablement les travaux de l'atelier et de l'école.



Le temps des élèves est partagé entre l'instruction et l'apprentissage des métiers. Il y a des tailleurs, des cordonniers, des forgerons, des tonneliers, des charpentiers. Les enfants les plus jeunes apprennent à tresser de la paille et à faire des paniers. On a aussi loué un champ où l'on enseigne à un certain nombre de garçons la théorie et la pratique de l'agriculture. Une partie de ce champ est divisée en compartiments qui forment autant de petits jardins, dont on accorde la jouissance aux élèves les plus méritants et qu'ils cultivent pendant les heures de récréation sous la direction d'un surveillant exercé. Les habits, les souliers nécessaires au service de l'établissement sont confectionnés par les enfants qui font aussi toutes les réparations concernant la menuiserie et la forge; ils soignent les chevaux, et rendent, en un mot, tous les services et remplissent tous les offices compatibles avec leurs forces et leur âge. Un certain nombre de garçons sont élevés pour le service de la marine. On a érigé pour leur instruction, dans le préau, un grand mât muni de tous ses agrès, et on s'est procuré quatre petites pièces de 6 qu'ils font manœuvrer sur une plate-forme simulant le pont d'un vaisseau, sous la direction d'un maître canonnier qui leur fait faire chaque jour l'exercice militaire et naval. — Pour l'usage général de l'école on a disposé un vaste appareil de gymnastique à l'aide duquel on développe les forces en augmentant la souplesse des membres des élèves.

Les jeunes filles sont occupées aux travaux du ménage; elles nettoient les locaux, font les lits, lavent, repassent et réparent les vêtements; elles cousent et marquent le linge, assistent à la cuisine, soignent les malades à l'infirmerie sous la direction d'une infirmière habile, et rendent tous les services dont elles sont capables.

M. Aubin a six vaches, dont le soin est aussi confié aux filles, que l'on emploie d'ailleurs à tous les travaux de la laiterie et de la basse-cour.

L'établissement possède une bibliothèque dont les ouvrages sont alternativement mis à la disposition des élèves et qu'ils lisent avec avidité. Un petit cabinet d'histoire naturelle renferme les objets nécessaires aux maîtres pour leurs démonstrations.

Les résultats obtenus à l'école de Norwood sont satisfaisants, et le témoignage des maîtres et des inspecteurs est unanime à cet égard. On a d'autant plus lieu de s'en applaudir que la population

de cet établissement n'est pas une population ordinaire. Composée en grande partie d'orphelins, de bâtards, d'enfants de criminels ou abandonnés par leurs parents, elle représente en miniature la population la plus infime de la métropole; élevée au sein de la misère, du vice et du crime, sa conformation physique et sa physionomie décèlent son origine; et cet héritage fatal semble avoir marqué leurs traits d'un signe indélébile. A leur arrivée à l'école, la plupart de ces jeunes infortunés offrent des symptômes alarmants de maladie et de débilité; quelques-uns portent les traces hideuses et ineffaçables d'une affection scrofuleuse invétérée. On remarque généralement la singulière conformation et la dépression de la partie antérieure de la tête; les traits des garçons sont presque toujours durs et grossiers, ceux des filles sans agrément. Cela est encore vrai aujourd'hui; mais il y a quelque temps, avant la réforme introduite dans l'établissement, cette laideur était encore augmentée par une sorte d'expression stupide, et des traces de soupçon, d'obstination et d'abattement venaient se joindre à la dureté de la physionomie.

Aujourd'hui du moins cette physionomie décèle la satisfaction et presque le bonheur. Les enfants ont confiance dans la sollicitude de ceux qui les entourent. Les journées se passent dans une agréable succession de travaux, d'études, de devoirs domestiques et religieux, et d'amusements qui ne laissent aucune place à l'ennui et qui ne sont associés à aucune contrainte pénible. Le châtiment, dans son acception la plus ordinaire, a été presque entièrement banni de l'école, et ne consiste plus guère que dans la désapprobation des maîtres. Les larcins, qui se commettaient journellement naguère, sont aujourd'hui presque inconnus, et l'on n'observe plus de traces de cette propension au vol, qui était presque générale autrefois, si ce n'est chez les garçons sortis des repaires de Saffron-Hill et de Saint-Gilles. Rien ne se perd plus dans l'établissement qui ne soit immédiatement retrouvé et rendu à son propriétaire. Les habitudes de mensonge deviennent plus rares de jour-en jour; les enfants vivent en bonne intelligence et se rendent mutuellement service; l'ordre et la propreté ont remplacé la confusion et la saleté. C'est en persévérant dans cette voie que l'on espère vaincre les derniers obstacles.

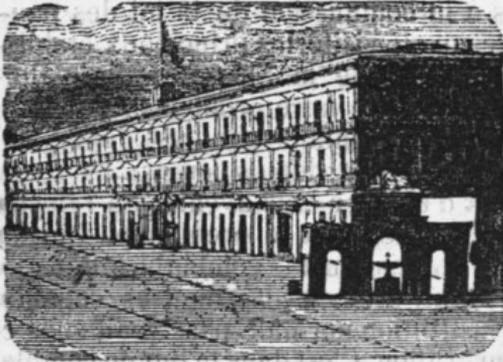
ÉCOLE NORMALE DE BATTERSEA , PRÈS DE LONDRES.

L'école normale de Battersea a été fondée au mois de janvier 1840 par deux des membres adjoints à la commission de la loi des pauvres. MM. Kay et Tufnell, après avoir visité les principaux établissements d'instruction de l'Allemagne, de la Suisse et de la Hollande, conçurent la généreuse pensée de faire profiter l'Angleterre du fruit de leurs études. Plus de 50,000 enfants pauvres, disséminés dans les maisons de travail, attendaient depuis longtemps qu'on s'occupât d'améliorer leur sort et d'assurer leur avenir. La réforme introduite dans l'école rurale de Norwood fut le premier pas fait en leur faveur. Mais pour créer des établissements semblables dans les autres parties du royaume, il fallait trouver des maîtres capables et zélés ; or, l'absence de toute institution normale paralysait sous ce rapport le bon vouloir de l'administration. C'est dans le but de combler en partie cette lacune, et de former des cultivateurs plus instruits dans l'élevé qu'a été établie cette école. Les écuries, les vacheries, les râteliers, les crèches, les bergeries, sont entretenus avec le plus grand soin. Depuis la fondation de l'école, près de deux cents jeunes gens, appartenant à seize différents comtés de l'Irlande, ont passé dans cette école ; et ces deux cents élèves ont été répartis de la manière suivante : quarante sont devenus commis, *stewards*, maîtres d'école ; cent et quelques cultivent aujourd'hui les terres de leurs pères ; le reste est encore à l'école où il se montre digne de la bienveillance des fondateurs de l'établissement.



ASILE ROYAL DE VICTORIA (ROYAL VICTORIA ASYLUM).

Cet établissement, institué par la Société des Amis de l'enfance,



est spécialement consacré aux jeunes filles indigentes. Voici comment mistress Bourhill, la directrice, rend compte du système qu'elle met en œuvre pour occuper utilement ses petites pensionnaires : « Tous les soins du ménage, à l'exception des ouvrages qui exigent une force supérieure, sont confiés aux enfants placées sous ma direction. D'a-

bord, à leur entrée, nous nous attachons à étudier leur caractère, puis au bout de quelque temps nous leur laissons faire choix d'une occupation. Les occupations sont changées tous les quinze jours de manière à initier successivement les jeunes filles aux moindres détails du ménage. Celles qui sont préposées à la laiterie continuent seules leurs fonctions pendant un mois. Dans ce moment mes laitières sont âgées de 40 ans, et, bien que la chose soit à peine croyable, ces deux chères petites préparent le lait, battent le beurre, et remplissent tous les devoirs de leur emploi à mon entière satisfaction. Les autres enfants sont préposées à la basse-cour, à l'arrangement des chambres, aux soins de propreté, à la cuisine, à la buanderie, à la lingerie; ce sont elles qui, à tour de rôle, font les lits, servent la table. Toutes sont soumises à l'autorité d'une monitrice en chef, choisie parmi celles qui se distinguent par leur conduite exemplaire et leur intelligence. Je fais moi-même une tournée chaque matin, et j'examine soigneusement si tous les services se font exactement et si tout est en ordre. Grâce à la variété des occupations, aux encouragements accordés, à l'émulation qui s'établit entre les divers services, le travail devient un véritable amusement et une récompense pour mes jeunes pensionnaires. Aussi est-ce un spectacle vraiment intéressant de les voir me solliciter pour

être chargées de telles ou telles occupations ; hier encore une gentille petite fille de 7 ans me demandait d'un air caressant de lui permettre d'être ma femme de chambre. Il faut avoir vécu avec ces chères créatures pour se convaincre de la précocité de leur intelligence sous l'influence d'une éducation bienveillante, de la multitude de petits services qu'elles peuvent rendre et de l'empressement avec lequel elles se prêtent mutuellement assistance. » Quel contraste entre ce ménage enfantin où tout se fait gaiement et volontairement, et la plupart des ménages et des ateliers où la jeune fille, accablée de mauvais traitements, livrée aux exemples et aux conseils les plus pernicious, courbée pendant de longues journées sur un métier meurtrier, voit s'évanouir ses jeunes années comme un songe, vieillir et meurt sans avoir goûté le plus innocent plaisir!



Si vous voulez soustraire le grand nombre à l'oppression du petit nombre, cherchez l'art de incorporer le grand nombre, de lui donner une puissance active qui ne soit jamais déléguée.

FOURIER.

LE PORC.



Malgré les services incontestés que rend ce précieux animal, on n'a jamais cherché à étudier ses instincts, ses goûts et son hygiène. De tous les animaux domestiques, c'est le seul, en tout pays, dont on ait négligé l'étude.

Il faut au porc, pour augmenter son produit et sa qualité, de l'eau courante, l'air, le soleil, les champs, les bois et une hygiène correspondant à sa croissance et à sa maturité. Sont-ce là les conditions qu'on emploie pour l'élever et le faire vivre ? Évidemment non. C'est tout le contraire qui se fait. Sitôt né, il est mis en cellule jusqu'à sa mort, mal nourri, mal logé et tenu comme un animal immonde ; lui, au contraire, qui en est le plus propre et le plus coquet. Le porc est un animal incompris de ses maîtres ingrats, surtout des éleveurs qui n'en connaissent pas le premier mot. Pour preuve : — Quelle que soit l'espèce de porc, je m'engage à en élever le produit d'un tiers en quantité et en quadrupler la qualité, si, comme je l'ai dit, l'on me donne de l'eau courante, des champs et des bois.

Cela se peut trouver dans les fermes modèles ou régionales que l'on se propose d'établir, ou dans toute commune qui a un courant d'eau quelconque.

Le porc aime à alterner ses jouissances et en est insatiable ; la solitude lui déplaît, il ne vit bien qu'en famille : il ne peut être parqué ; il lui faut, au contraire, un logement propre et sain, où il reçoive le jour et l'air : il mange mieux collectivement que séparé. Il n'y a qu'une exception pour la truie : c'est pendant qu'elle a mis bas, alors elle reste à part avec ses petits et sort séparément avec eux.

Nourriture. — Pendant les quatre premiers mois, on fait barboter le pourceau dans de l'eau grasse ou du petit-lait mêlé de son,

de quelques fruits tombés des arbres et de quelques légumes cuits : c'est pendant ce temps qu'il fait sa croissance et qu'il s'allonge.

De quatre à dix mois, on le nourrit plus substantiellement ; et de dix mois jusqu'au moment qu'on le tue, il faut l'engraisser avec du maïs concassé, des légumes cuits, du son, de l'orge, etc.

Hygiène. — Le porc doit être étrillé et bouchonné au moins une fois par jour. Cette toilette fait son délice, ce qui, ajouté à des bains quotidiens, le préserve des démangeaisons qui l'obsèdent continuellement dans le cas où ces soins sont négligés.

Le porc toujours renfermé, et à qui ces soins ne sont pas donnés, éprouve de telles démangeaisons qu'il ne cesse de se frotter aux murailles de son toit et de s'agiter en tout sens. C'est pour cela qu'on tapisse ses murs en paillassons, autrement il s'écorcherait. Cet état anormal lui donne une fièvre continue, ce qui rend sa chair immangeable et indigestive. C'est par ce motif que, privé d'eau, ne pouvant se rafraîchir le corps, échauffé par sa graisse, lorsqu'il est libre il cherche l'humidité, se vautre dans les mares fangeuses et recherche les terres sableuses pour se gratter. Ce n'est pas par goût, c'est par nécessité qu'il a recours à ces immondices. Est-ce à l'animal qu'il faut s'en prendre ou à l'homme qui ne l'a pas compris ?

Je dis donc qu'en suivant la prescription que je donne on obtiendra toujours des porcs de bonne qualité et un tiers du poids en sus au moins.

Ces considérations, je pense, n'ont pas besoin de commentaires pour engager M. le ministre de l'agriculture à faire étudier avec plus d'attention qu'il n'a été fait jusqu'à présent, dans les fermes modèles, l'éducation très-importante de la porcherie.

Ces faits sont justifiés par trente ans d'expérience. V.

Qui pense à embellir la terre ? On laisse ce soin à Dieu. Les gouvernements sont occupés de leur chute. CHATEAUBRIAND.



MOEURS ARABES.

Les deux historiettes qui suivent sont extraites d'un petit volume publié par la Librairie phalanstérienne sous le titre de *Scènes de mœurs arabes* (1), par Ch. Richard, capitaine de génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. Leur fond, emprunté aux annales du bureau arabe présidé par l'auteur, est véridique. Le bureau arabe, en Algérie, fait, pour les indigènes, fonction de justice de paix, de commissariat de police et de tribunal correctionnel. C'est là que viennent se dénouer toutes les menues affaires, les plaintes, les contestations, etc. Rien de plus propre que les scènes de ce genre à

(1) 1 vol. in-18 de 200 pages, Prix : 75 cent., quai Voltaire, 25.

donner une idée exacte des mœurs intimes d'un peuple, et sous ce rapport le livre de M. Ch. Richard est aussi instructif qu'amusant.

La scène se passe dans une grande salle où le chef du bureau arabe tient ses audiences, assisté d'un kadi, représentant la loi religieuse et civile, et d'un chaouch, chargé de tout ce qui concerne la police de l'audience. Les plaignants sont successivement introduits, exposent leur affaire d'une façon plus ou moins claire, mais généralement avec une prolixité qui atteint parfois des proportions fabuleuses, et sont immédiatement jugés, en équité, par le chef du bureau arabe, les rares avis du kadi n'intervenant qu'à titre de renseignement.

UN REMÈDE CONTRE LA FIÈVRE.

(Entre un plaignant, figure amaigrie, ornée de quelques rares poils roux, et d'une expression très-niaise. Vêtement officiel des gens de montagne, mais d'une noirceur qui fait supposer que son



propriétaire a souvent affaire avec le charbon. Le nouveau venu

tient un bâton à la main, et sa démarche pénible dénote une douleur qui paraît avoir son siège dans les reins.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE (au plaignant). Parle, que veux-tu ?

LE PLAIGNANT. Je suis charbonnier. Je confectionne du charbon.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Après.

LE PLAIGNANT. Tout le monde te dira que dans tout le Djebel Fehèm il n'y a pas un charbonnier plus vertueux que ton serviteur Ali Ben El-Mord. Je suis un homme de bien, modeste, toujours en règle avec l'autorité...

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Voyons, passe tes vertus, et arrive au sujet qui t'amène.

LE PLAIGNANT. Je suis malade, très-malade, par la bénédiction de celui qui t'a rendu victorieux et t'a élevé ; c'est à peine si je peux remuer mes jambes.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Je vois bien que tu es malade, mais encore...

LE PLAIGNANT. Je veux dire que je l'étais beaucoup moins, et qu'à l'heure qu'il est je le suis beaucoup plus.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Je veux bien te croire. Mais tu as probablement autre chose à me dire.

LE PLAIGNANT. C'est ce fils de chien de El Hhadj Bou Hhadjera qui m'a produit ce détestable embarras.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. De quel embarras veux-tu parler ? Explique-toi plus clairement. Est-ce de ce certain Bou Hhadjera que tu as à te plaindre ?

LE PLAIGNANT. Sidi Bou Krari ! mais je ne cesse de te le dire. De quel autre que Bou Hhadjera pourrais-je me plaindre ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Je n'en sais rien, et j'attends que tu t'expliques. Voyons, que t'a fait Bou Hhadjera ?

LE PLAIGNANT. Ce que m'a fait Bou Hhadjera ? Comment ! tu ne sais pas ce que Bou Hhadjera m'a fait, Sidi Abd-Alla ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Mais non, je n'en sais rien, et j'attends que tu me l'apprennes.

LE CHAOUCH (au plaignant). Mais, vieux mulet que tu es, comment diable veux-tu que l'agha connaisse ton affaire si tu ne la lui expliques pas. Est-ce que, par aventure, il aurait fabriqué du charbon avec toi pour savoir ainsi tes secrets ?

LE PLAIGNANT. Bou Hhadjera ! il ne connaît pas Bou Hhadjera ! mais Bou Hhadjera est connu de tous les charbonniers du Djebel Fehém.

LE CHAOUCH. Ah ça ! tu nous prends donc tous pour des charbonniers ici ? Voilà qui est merveilleux !

LE PLAIGNANT. Ah ! bien ! bien ! je comprends.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Eh bien ! alors explique-toi.

LE PLAIGNANT. Ah ! vous ne connaissez pas Bou Hhadjera ? eh bien ! alors je vais te conter ça.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. C'est heureux, tu aurais dû bien commencer par là.

LE PLAIGNANT (sur un ton fort élevé). Je suis charbonnier. Je travaille le charbon. C'est moi qui fournis du charbon à toute la ville. Ton charbon vient de chez moi, et non pas d'ailleurs, il n'y a pas...

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Passe ces détails, finissons-en.

LE PLAIGNANT. J'y suis, m'y voici. J'avais donc, comme je te disais, gagné la fièvre en fabriquant du charbon. Il y avait environ un an qu'elle me travaillait, et j'en étais venu, sauf ton respect, à être maigre comme un roseau de marais. Ben Safi, mon parent, qui est là, peut t'en donner des nouvelles ; tu n'aurais pas donné de moi un grain d'orge fermenté.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Comment ! Ben Safi est ton parent ?

LE PLAIGNANT (heureux d'avoir imaginé une pareille parenté). Sidi Bou Krari ! mon parent ? Dis plutôt mon proche parent.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Comment ça ?

BEN SAFI (1). Oui, comment ça ? Je ne serais pas fâché de savoir à quel titre je suis ton parent.

LE PLAIGNANT (sans se déconcerter, au chef du bureau arabe). C'est mon beau-frère. Il a épousé une de mes sœurs.

BEN SAFI. Et quand donc ai-je épousé une de tes sœurs ? Aurais-je par hasard oublié le compte de mes femmes ?

(1) Ben Lafi, chef d'une tribu soumise, assiste à l'audience ainsi que ses collègues des autres tribus, qui sont venus, comme lui, rendre compte de l'état des populations placées sous leurs ordres.

LE PLAIGNANT. Comment ! tu ne te rappelles pas Aouda ?... il y a deux mois de cela... au temps des melons ?...

BEN SAFI. Ah ! j'y suis, maintenant. (Au chef du bureau arabe.) Cette Aouda est, en effet, la fille d'un charbonnier du Djebel Fehèm.

LE PLAIGNANT. Moustapha Oulid Cenobez, mon frère.

BEN SAFI. Ton frère ? si tous les charbonniers sont tes frères. Cette Aouda a été, en effet, épousée par un petit-cousin de la tante d'un beau-frère de l'une de mes femmes. Cet homme se nomme Ben Zana, et me sert de chaouch.

LE PLAIGNANT. C'est ton frère !

BEN SAFI (riant). Oui, mon frère, comme le père d'Aouda est le tien. D'ailleurs, si tu tiens à être mon beau-frère, sois-le, mon brave homme, je n'y mets aucune opposition.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Voilà une parenté singulièrement établie ! Mais il ne s'agit pas de cela. (Au plaignant.) Voyons, laissons là tes frères et tes beaux-frères, et revenons au sujet qui t'amène. Tu en étais resté au moment où, sérieusement amaigri par la fièvre, tu cherchais probablement un remède à ta maladie.

LE PLAIGNANT (nullement décontenancé par les dénégations qu'il vient d'essayer). Remède ! c'est cela ! Je cherchais donc un remède à ma maladie. Un de mes amis, Hhamed Bou Tedebir, charbonnier comme moi, arrive et me dit : Si tu veux réellement guérir de ta fièvre, va trouver Bou Hhadjera, et, pour un demi-réal, il te coupera ça comme avec la main. J'avais en effet entendu parler de Bou Hhadjera comme d'un illustre médecin. Je l'avais vu moi-même plusieurs fois raccommoder des jambes dans les marchés ; je me décidai donc à aller chez lui.

J'arrive à sa tente, et je lui dis : Sidi Bou Hhadjera, telle affaire. Il me dit : C'est bien. Il me demanda si j'ai bu de l'hacheba (1). Je lui répondis : Il y a un an que je ne bois que ça. Il me dit : Alors il faut employer le grand remède. Viens avec moi. Je vais. Il me conduit, où ? sous le pin qui ombrage le tombeau de Sidi Bou Doua, que Dieu lui fasse miséricorde ! Là, il me montre deux grosses pierres, sépa-

(1) Hacheba, salsepareille. Les Arabes ne connaissent pas d'autre remède sérieux, et en font un abus extraordinaire.

rées d'environ cinq à six pas, sur lesquelles Sidi Bou Doua avait l'habitude de se reposer de son vivant; puis il me dit : Tu vas te mettre sur l'une de ces pierres, et si tu parviens à sauter sur l'autre, le marabout te guérira. Ceci est un remède infailible qui m'a été transmis par mes ancêtres, qui le tenaient du premier serviteur de Sidi Bou Doua. Donne-moi un demi-réal. Je lui donne un demi-réal; je rajuste mes jambes, et je saute. Je saute, c'est bien; j'arrive sur l'autre pierre, c'est très-bien; malheureusement en y arrivant mes talons glissent, et je me colle le dos sur la susdite pierre.



LE CHEF DU BUREAU ARABE. Je comprends maintenant ce qui gêne ta marche.

LE PLAIGNANT. Sidi Bou Krari, je le crois bien, j'ai les reins brisés.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Eh bien ! que veux-tu que je fasse maintenant ? Sans doute que je punisse ton médecin ?

LE PLAIGNANT. Certainement, car ce fils de chien non-seulement ne m'a pas guéri ma fièvre, mais encore m'a cassé les reins. Que Dieu brûle sa tente, il ne m'a pas même aidé à me relever, et quand

il m'a vu tomber, il s'est sauvé comme s'il avait tout le makrezen à ses trousses.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. C'est bien fait. Pourquoi aussi es-tu assez simple pour t'imaginer qu'on se guérisse de la fièvre en sautant d'une pierre à l'autre ?

LE PLAIGNANT. Que veux-tu ? chacun me disait que Bou Hhadjera était le premier médecin du monde ; j'ai fait ce qu'il m'a dit.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Eh bien, alors, de quoi te plains-tu ?

LE PLAIGNANT. Et mon demi-réal qu'il m'a volé ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE. La belle affaire que ton demi-réal devant ta fièvre et tes reins cassés ! Songe donc à te guérir. Je vais te faire conduire au médecin ; c'est la seule manière de répondre à ta plainte.

LE PLAIGNANT. Ton médecin a-t-il un remède pour guérir tout de suite en avalant quelque chose ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Je ne le pense pas ; un remède exige toujours un certain temps pour agir.

LE PLAIGNANT. C'est que nous avons des remèdes, nous, qui guérissent tout de suite ; on m'a indiqué un certain marabout, Si Bel Hedj, qui pour un réal vous enlève votre maladie sur l'heure.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Eh bien ! vas-y voir. Seulement, cette fois, prends garde à ton nez. Mais, en attendant, passe toujours un instant chez notre médecin.

(Le plaignant disparaît clopin clopant, aidé par un cavalier destiné à vaincre sa répugnance pour notre thérapeutique.)



UN MARIAGE D'AMOUR.

(Une plaignante est introduite. Jeune fille de dix-huit à vingt-ans, belle de figure et de corps, douée du type arabe dans toute sa pureté, l'œil vif, la mine alerte, et vêtue aussi simplement, mais aussi proprement qu'une femme de condition moyenne peut l'être.

Au rebours de la plupart des plaignants de l'autre sexe, elle semble parfaitement savoir ce qu'elle veut dire, et s'exprime avec une clarté et une résolution qu'on rencontre rarement chez les femmes arabes. Il est évident qu'elle est dominée par quelque sentiment vrai et puissant, en d'autres termes, qu'elle a un rayon de foi dans l'âme. Elle commence à parler sans qu'il soit besoin de l'interroger.)



LA PLAIGNANTE. Je viens à toi, parce qu'il n'y a que chez vous, Français, que l'on trouve justice et vérité. Ils ont beau mentir et

nous cacher dans nos tentes, nous voyons vos œuvres et nous vous connaissons.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Voilà une parole, ma fille, qui me donne une bonne idée de toi. Parle sans crainte, et sois sûre que tout ce qu'il sera possible de faire pour toi sera fait.

LA PLAIGNANTE. Oh! je parlerai sans crainte, ce n'est pas ici qu'une femme peut avoir peur. Je n'ai jamais été plus tranquille que je le suis dans ce moment.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. C'est bien, mon enfant; de qui te plains-tu? t'a-t-on fait quelque injustice?

LA PLAIGNANTE. Je te dirai tout avec vérité, car il n'y a que toi qui puisses me comprendre et me faire droit. Je me nomme Ourida Bent Douni; je suis fille de Douni Ben, le khab de la tribu des Beni Todjar, et je me plains de mon père lui-même, qui veut me faire épouser de force un vieillard, laid et infirme, nommé Mammam Belasenan, son voisin.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Comment ton père peut-il avoir une idée aussi malheureuse? Serait-il séduit par la dot offerte par Belasenan, et voudrait-il, comme bien des pères, sacrifier sa fille à quelques écus?

LA PLAIGNANTE. Non, il ne s'agit pas de dot dans cette affaire: mon père veut épouser la fille de Belasenan, et celui-ci ne veut la céder qu'à la condition qu'on me donnera à lui en échange. J'ai résisté de toutes mes forces, parce que l'homme auquel on veut me donner me fait horreur, et que je ne me sens pas capable de rester honnête femme avec lui. Ma résistance m'a valu la colère de mon père, des coups, de mauvais traitements de toute espèce. On m'a attachée; tiens, vois mes bras encore meurtris par la corde que j'ai brisée, ou plutôt... (Ici la plaignante prend un air charmant d'embarras) qu'on a brisée pour moi; car sans ce secours je ne sais ce que je serais devenue.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Voyons, mon enfant, sois sans honte. Il est bon que tu me dises quel est ce secours, bien que je croie le deviner. Puisque tu parais si bien nous comprendre, tu dois savoir que nous honorons et respectons toujours un sentiment vrai, et que nous ne gardons notre mépris que pour le mensonge et l'hypocrisie. Parle sans crainte; dis tout ce que tu as sur le cœur.

LA PLAIGNANTE (dans un élan naturel). Eh ! oui, je le dirai ; et pourquoi pas ? Est-ce que je dois te cacher quelque chose ? Ne peut-on d'ailleurs tout vous dire, à vous ? Ce n'est pas moi qui ai brisé mes liens ; je n'avais pas assez de force pour ça : c'est Hhabib Oulid Galb, un cavalier de ton makrezen, un brave cavalier.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Que tu préfères à Belasenan, n'est-ce pas ?

LA PLAIGNANTE (avec résolution). Oui, je l'aime ! Pourquoi ne pas l'avouer, et quel mal y a-t-il à cela ? J'aimerais mieux mourir que d'être à un autre qu'à lui !

LE CHEF DU BUREAU ARABE. C'est bien, très-bien, mon enfant ; tes élans de cœur, ta franchise, font de toi le plus bel éloge qu'on puisse en faire. Je te donne ma parole que tu seras satisfaite. Mais, voyons, explique bien tout. Oulid Galb t'a enlevée ?

LA PLAIGNANTE. Oh ! je n'éprouve aucun embarras à tout dire. Il y a un an que nous nous aimons, depuis la noce de Ben Tâm, où il me vit danser avec les femmes de la tribu, et où je le vis, moi, jouer sur son cheval avec la poudre, comme pas un cavalier des goums réunis. Depuis, connaissant les violences de mon père, il m'a souvent proposé de fuir avec lui ; je ne l'ai jamais voulu ; mais enfin la patience m'a échappé, et, me voyant attachée et rouée de coups, je lui ai envoyé Bent Soudan, notre négresse, pour le prévenir. Il est venu, a brisé mes liens, et alors je suis partie avec lui ; mais je te jure par la tête du prophète, que nous sommes directement venus vers toi, et que personne ne pourra dire qu'il nous a rencontrés hors du chemin direct.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Je te crois. Il t'a accompagnée jusqu'ici ; il est donc là ?

LA PLAIGNANTE. Oui, certes, il est là : mais, comme il est juste, il n'a pas osé se présenter avec moi.

(Des ordres sont donnés aussitôt pour l'introduction d'Oulid el Galb, qui ne se fait attendre longtemps. C'est, en effet, un beau cavalier, à la mine douce et énergique à la fois. Costume complet et propre de l'homme de cheval. On conçoit sans peine, en le voyant, la préférence que la plaignante lui accorde sur l'infirme Belasenan. Son attitude témoigne d'un certain embarras, qui ne

paraît pas venir d'une timidité naturelle, mais seulement d'une crainte que son désir ne soit pas satisfait.

LA PLAIGNANTE (au cavalier). Va, sois sans crainte. J'ai tout dit à l'agha ; il sait tout.



LE CAVALIER (visiblement plus à l'aise). Gloire à Dieu ! Tu as bien fait de tout dire, car pour moi j'aurais eu de la peine à m'en tirer.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Voyons ! avec vous il n'y a pas de longueurs à craindre. (Au cavalier) Tu veux épouser cette femme ?

(Le cavalier pousse le oui le plus accentué qui ait jamais été entendu en pareille occurrence.)

(A la femme). Et toi, veux-tu prendre cet homme pour époux ?

(Ourida lance un autre oui, non pas plus accentué, mais, sans contredit, plus aigu que le premier.)

D'après votre consentement mutuel, au nom de Dieu qui vous a inspiré votre amour, je vous unis, moi. (Au cadî). Dresse immédiatement l'acte de mariage.

LE KADI (un peu décontenancé). Mais, Sidi, Sidi Krelil au chapitre de l'union des sexes...

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Je sais très-bien ce que dit Sidi Krelil, mon ami; il veut que je rende la fille à son père, et qu'elle épouse, malgré sa douleur et ses protestations, un vieillard qu'elle déteste, et qui pourrait être par l'âge son grand-père. Mais alors sais-tu ce qu'il arriverait si j'étais assez insensé pour lui obéir? De deux choses l'une : ou le vieux Belasenan assassinerait cette pauvre fille, ou bien celle-ci se sauverait avec l'homme qu'elle aime, et produirait ainsi un grand scandale. Cela n'est-il pas évident à tous? (Ici un léger murmure d'assentiment s'élève dans l'assemblée, et parvient à percer la couche épaisse des préjugés qui l'enveloppent). Or donc, puisqu'en suivant la loi que tu veux invoquer, je produis un mal ou un crime, et qu'en violant ses prescriptions je n'obtiens que du bien, ne vaut-il pas mieux agir dans ce dernier sens?

LE KADI (évidemment embarrassé par ce raisonnement un peu nouveau pour lui). Mais, Sidi, il est pourtant écrit dans les Commentaires de Sidi le Khhal, que...

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Ton Sidi le Khhal n'en dit certainement pas plus que Sidi Krelil. Ceux qui font les lois et les commentent ne peuvent dire qu'une chose : c'est qu'il faut leur obéir. Mais retiens bien ceci, et vous tous, écoutez : quand une loi n'est pas d'accord avec le cœur humain, elle est constamment violée, quels que soient les supplices dont elle s'arme pour assurer son empire. Votre loi punit des peines les plus sévères l'homme et la femme qui ont des relations en dehors du mariage. Eh bien ! soyez sincères ici : est-ce que cette loi n'est pas tous les jours violée par vous? Vos mœurs, vos chansons, vos poètes ne sont-ils pas d'ailleurs là pour en témoigner, dans le cas où vous voudriez le nier? Mais pourquoi cette loi est-elle aussi fréquemment violée par vous? Parce qu'elle est en opposition flagrante avec le cœur humain, qui, malgré lui, va à ce qu'il aime. Il fallait que de la loi ou du cœur humain l'un des deux cédât, et c'est la loi qui a cédé. Pourquoi encore? Parce que la loi est œuvre des hommes, et le cœur humain œuvre de Dieu. Mais j'ai bien peur que vous ne compreniez pas ce raisonnement.

LES CHEFS EN CHOEUR (dont les neuf dixièmes ont cru entendre

un discours chinois). Quelles paroles admirables ! c'est l'esprit de Dieu qui a parlé par ta bouche.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (au kadi). Eh bien ! ta conscience te permet-elle maintenant de rédiger l'acte en question ?

LE KADI (dans un élan de sens commun comme il lui en prend quelquefois). Par la justice de Dieu ! de tout mon cœur ; il ne peut y avoir que du bien à le faire.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Voyez-vous bien , vous tous qui m'écoutez , j'aimerais mieux voir les Arabes pratiquer moins le mensonge , le vol , l'assassinat , et épouser plus souvent des femmes qu'ils aimassent.

LES CHEFS (en chœur se prenant d'un rire charmant , devant lequel la dernière couche de préjugés semble s'évanouir). Sidi Boukrari ! voilà qui est parler.

BEN SAFI. Eh ! certainement , tu fais bien de marier cette pauvre fille. Je connais son père , moi , c'est un vieux cuisinier qui pour un dourou aurait vendu la peau de son enfant.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Je n'ai jamais eu le moindre doute à cet égard. (Au kadi.) Voyons cet acte ! Tu n'as pas besoin de mentionner une dot pour le père , car , s'il vient la réclamer , tu lui diras que les coups distribués à sa fille lui en tiennent compte.

(Le kadi se met aussitôt à rédiger le bienheureux acte , avec les formes , la gravité , l'importance et les besicles accoutumées. Le précieux papier est ensuite présenté aux nouveaux époux par le chef du bureau arabe lui-même , et ceux-ci , dans leur empressement à le saisir , risquent un instant de le mettre en pièces. Des gloire à Dieu ! des cris de joie , des bénédictions sans nombre jaillissent de leurs bouches. Ils partent enfin , après s'être trompés deux ou trois fois d'issues et dans le délire de la joie la plus vive. L'assemblée , impressionnée malgré elle par cette scène touchante , où deux sentiments vrais se sont montrés dans tout le charme de leur sincérité , paraît décidément satisfaite de la violation de la loi dont elle vient d'être témoin.)



LA VIE A BON MARCHÉ.

L'Hôtel des Invalides, à Paris, nourrit 3,500 personnes en deux classes de cuisines seulement ; il pourrait en comporter trois.

Supposez qu'à cette réunion l'on substitue le morcellement prôné par la morale, une subdivision en doux ménages comme dans nos villages. Quelle sera la dépense ? Il faudra 700 feux et 700 cheminées au lieu des 3 ou 4 feux, 3 ou 4 cheminées ; 700 marmîtes, 700 femmes, au lieu de 3 ou 4 bassines et agents ; ainsi de tout le reste, et malgré cette énorme dépense, les vétérans seront moins bien servis que dans la réunion.

L'ordre établi dans nos ménages de paysans et d'ouvriers est donc radicalement absurde ; il cause d'énormes frais pour nourrir le peuple au plus mal. Nous avons pourtant sous les yeux des établissements où existe la combinaison, aux Invalides et ailleurs. A la vérité, elle y est imparfaite, disciplinaire et spoliée, et de plus incomplète, en ce qu'elle ne réunit pas les trois sexes (hommes, femmes, enfants). Mais supposez un ordre où toutes les conditions impossibles seraient remplies, et surtout l'impossibilité du larcin domestique ou grivelage sur les approvisionnements et consommations, ce sera une économie incalculable pour nos ménages des villes et des campagnes, une épargne des neuf dixièmes sur le combustible, les cheminées, les ustensiles et les agents, ce sera un gage de très-bonne chère pour le peuple et à peu de frais.

FOURIER.





L'ÉDUCATION ATTRAYANTE.



Un des grands malheurs des sociétés mal faites, c'est l'oppression qu'elles font peser sur l'enfance.

Ces têtes roses et blondes, fleurs de l'humanité, avides d'air et de soleil comme les fleurs de la nature, on se hâte de les enfermer dans une serre malsaine sans lumière et sans chaleur. Ces intelligences impatientes, ces curiosités ardentes et naïves, on les glace, on les obstrue, on les enserre dans un cercle d'études insipides.

Ces jeunes mémoires avides de se meubler de choses, on les noie sous un déluge de mots. On les condamne brutalement à apprendre avant de leur avoir inspiré le besoin de savoir. Au lieu de les exciter à rechercher l'étude et à désirer la science, on commence par leur faire prendre l'étude en horreur et la science en dégoût.

Pauvres enfants, mon cœur saigne quand je vous vois passer tristes et ennuyés dans vos fracs de collégiens, accouplés deux à



deux à la chaîne du baigneur universitaire, sous l'œil froid et morose du gardien de la salle d'étude, réduit à ce métier par la misère, aussi triste, aussi ennuyé que vous, que vous détestez, et qui vous le rend bien.

Et ce sont là pourtant les enfants privilégiés, ce sont les petits élus de ce monde, état-major de la génération qui s'élève, graine de docteurs et de magistrats, d'artistes et de savants, de diplomates et d'officiers, de préfets et de ministres!...

Quant aux autres, quant aux rejetons de la *vile multitude*, quant aux enfants de la chaumière ou de la mansarde, nul, que de dangereux utopistes et de coupables démagogues, ne s'est avisé encore de réclamer, au nom de la justice et de l'intérêt même des sociétés, le développement de ces intelligences ignorées, de ces facultés en friche, incalculables richesses perdues pour l'humanité.

Je vois l'enfance dans l'avenir; je la vois libre, heureuse et active, s'épanouissant dans les jardins, fourmillant dans les ateliers, sous les yeux des vieillards, si sympathiques à ces petits êtres qu'ils viennent rejoindre aux limites de la vie.

Et je vois ce que les savants n'ont point découvert, ce que les

érudits n'ont point étudié. Je vois que le premier sentiment qui se révèle dans l'intelligence humaine, c'est le désir de *produire*, le besoin de travailler; que le premier orgueil qui rayonne dans les regards enfantins, c'est celui qu'inspire le triomphe d'un service rendu, d'une œuvre créée, d'une tâche utile accomplie.

Ah! charmants petits singes, c'est donc pour cela que vous roulez avec tant de fierté les pierres de la route dans votre petite brouette, à côté du cantonnier qui aplanit le chemin; pour cela que vous barbouillez près du peintre, que vous gâchez avec le mâçon, que vous grattez la terre sous les regards du jardinier; pour cela que, malgré les défenses et les menaces, vous courez avec tant d'empressement aux outils du menuisier, et que vous rabotez d'une si belle ardeur vos doigts avec les planches; pour cela enfin que vous ramassez orgueilleusement les épis avec les glaneuses, les branches mortes avec la vieille pauvre!...

Ils ont vu cela, vos maîtres, ces législateurs de l'enfance, plus niais encore, s'il est possible, que les législateurs des hommes; ils passent chaque jour à côté de cette révélation permanente sans l'observer, sans la comprendre, et ils vous renvoient brutalement de ces amusants travaux à l'analyse logique ou au rudiment, en vous disant :

— Paresseux, allez travailler.

Étroits cerveaux qui ne savent lire que dans leurs bouquins, et dédaignent les pages éloquents du livre de la nature!...

Fourier est le premier qui ait compris l'enfance et formulé les lois véritables du développement matériel, intellectuel et moral de ces précieux rejetons de l'humanité.

Entre tous ses titres de gloire, le plus beau, à mon avis, c'est d'avoir découvert l'ÉDUCATION ATTRAYANTE.

O Fourier! ton nom sera béni par les faibles, et le jour n'est pas loin où la femme et l'enfant, ces deux victimes séculaires, dresseront à ta mémoire des autels de fleurs.

Rien n'est gracieux et charmant comme ces pages où le puissant réformateur, laissant de côté pour un instant les dissertations économiques et la science aride de l'algèbre sociale, promène ses lecteurs émerveillés au milieu des travaux joyeux et des jeux instructifs des chœurs enfantins, dans le monde idéal éclos de son génie.

Là, plus de gêne ni de contrainte, plus de salles noires ni de cours poudreuses, plus de pédants ni de bouquins, plus de pensum ni de retenues. Tout ce petit monde s'agite et travaille, s'instruit et s'éclaire, se développe et se raffine, sans autre guide que ses penchants, sans autre loi que l'attrait, sans autre mobile que le plaisir.

Conduits par les vieillards dans les ateliers de la commune sociétaire, les enfants rencontrent partout des outils en miniature, de petits instruments appropriés à leur taille et à leurs forces.

Là, cette *singerie*, cette manie d'imitation dont Dieu a doué l'enfance, trouve un libre et utile essor. Aidés des conseils de leurs guides, enhardis et stimulés par l'exemple de leurs aînés, déjà enrôlés dans l'atelier en qualité d'apprentis, d'aides ou de novices, les bambins se mettent à l'œuvre, et avec cette grave importance, cette sérieuse dignité qui font sourire les mères, rivalisent d'efforts et de maladresse pour imiter les travaux qui s'accomplissent sous leurs yeux.

Quand la fatigue les arrête, quand l'ennui les gagne, quand leur impuissance les rebute, les bons patriarches les mènent à d'autres jeux, dont ils varient avec soin l'aspect et la nature, les faisant passer des ateliers de l'industrie aux travaux du potager ou du parterre, des occupations paisibles aux labeurs bruyants, du repos au mouvement, de l'adresse à la force.

Ces petits êtres parcourent ainsi pendant quelque temps le cercle des fonctions où s'emploie l'activité humaine, et y font en se jouant au gré de leurs caprices et de leurs instincts l'épreuve de leurs facultés naissantes.

Peu à peu les aptitudes se dessinent, les vocations se révèlent. Ces néophytes vagabonds, à la recherche d'une position sociale, se fixent enfin dans les ateliers de leur choix, s'enrôlent dans les groupes qui les attirent, et soyez sûrs que les fonctions préférées seront celles dont ils s'acquittent le mieux.

Les voilà passés à leur tour au titre d'aspirant, au rang d'apprenti, à la dignité de fonctionnaire. Ils ont revêtu les insignes de leur grade, et, dociles élèves de leurs aînés, dont ils ambitionnent bientôt l'habileté supérieure, le titre plus élevé, les honneurs plus éclatants; ils sont devenus déjà les professeurs de leurs cadets impatientes de partager leurs grandeurs.

O sainte émulation, que tu fais accomplir de grandes choses aux enfants et aux hommes !

L'enseignement mutuel, que nos pédagogues ont inventé dans un de leurs moments lucides, jouera, comme on le voit, un grand rôle dans l'éducation professionnelle de l'avenir.

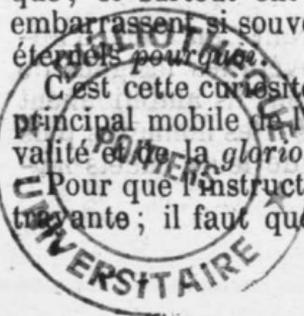
Mais ce n'est là que le premier échelon, que le côté matériel de la culture de l'homme, et pourtant déjà, vous le voyez, un grand progrès social est accompli, un grand but économique est atteint. L'activité inquiète et turbulente de l'enfance, source incessante d'irritation et de désespoir pour les grands parents, se trouve satisfaite en même temps qu'assouplie, dans cette série variée de travaux, et ces démons destructeurs, fléaux ou martyrs de la famille, déjà inscrits à l'actif du grand-livre du travail, consacrent désormais à produire cette ardeur dévorante qu'ils employaient à saccager.

Voilà donc nos jeunes artisans, nos agriculteurs en herbe, nos naturalistes, nos artistes, nos savants futurs, en train de se livrer de tout cœur aux diverses fonctions qu'ils ont choisies. Petits riches et petits pauvres rivalisent d'efforts et de zèle dans ces travaux amusants qui développent l'élasticité de leurs muscles, la force de leur corps, l'habileté de leurs mains.

Passons maintenant à la sphère bien plus large et plus brillante de l'intelligence. Nous avons procédé comme la nature ; nous nous sommes d'abord occupés de la matière ; nous avons commencé l'éducation du corps avant de songer à l'éducation de l'esprit ; mais déjà celle-là a préparé celle-ci ; déjà l'habitude de travaux manuels nécessitant plus ou moins d'application, de réflexion, de méthode, le maniement des outils, l'étude forcée des instruments et des machines, l'observation de certains phénomènes ont habitué ces jeunes têtes à comparer et à déduire, les ont dressées à une sorte de logique, et surtout ont excité ces curiosités naïves et insatiables qui embarrassent si souvent l'ignorant et le savant lui-même par leurs éternels *pourquoi*.

C'est cette curiosité, autre don précieux de l'enfance, qui sera le principal mobile de l'instruction, comme la *singerie*, aidée de la rivalité *et de la gloriole*, a été l'instrument de l'éducation première.

Pour que l'instruction soit facile et féconde, il faut qu'elle soit attrayante ; il faut que l'enfant la cherche, la demande, la sollicite



lui-même ; il faut que dans ses travaux d'esprit, comme dans ses travaux matériels, il ait devant les yeux un but positif qu'il désire passionnément atteindre. A cette condition, l'aridité des études élémentaires sera vaincue, la répugnance sera emportée par la fougue du désir.

L'enfant veut connaître les propriétés des éléments qu'il emploie, les causes des phénomènes qu'il observe ou qu'il opère, les mystères des fleurs qu'il cultive, l'histoire des animaux qu'il soigne, les mœurs des oiseaux qu'il écoute dans le feuillage ; il aime les récits merveilleux, les contes qui font rire ou trembler. Étudiez ses curiosités dominantes, excitez-les au lieu de les satisfaire ; refusez d'achever l'explication commencée, l'histoire interrompue ; montrez-lui le livre où sont contenues les merveilles qu'il désire savoir, et vous verrez comme le plus rebelle à l'étude s'empressera de vous apporter lui-même le B A BA de l'école, en vous suppliant de l'initier aux secrets de ces lettres noires !

Joignez encore à ce mobile puissant l'émulation qui déjà suffit seule aujourd'hui pour faire surmonter à ces pauvres enfants la répugnance et l'insipidité des études purement classiques ; enflammez leur zèle par l'appât des récompenses, par le prestige des distinctions, ces précieux hochets de la vanité de tous les âges, et bientôt, je vous le dis, vous aurez besoin de contenir l'ardeur de vos disciples au lieu d'avoir à l'exciter.

Une des grandes sottises de l'enseignement de nos jours, c'est de ne tenir aucun compte de la diversité des caractères, d'astreindre tous les esprits à la même méthode, de façonner toutes les natures dans le même moule.

Ces braves gens qui ont une si profonde horreur du niveau égalitaire, ne se doutent pas qu'ils en font eux-mêmes la plus stupide



application, en le promenant dans la sphère des intelligences sur les bancs de leurs écoles et de leurs lycées.

Tel mode d'enseignement admirablement propre à développer les facultés de celui-ci, ne fera qu'obstruer le cerveau de celui-là. Vous ririez d'un jardinier qui voudrait faire croître le chêne aussi rapidement que le peuplier, et donner à l'un les sveltes proportions de l'autre; vous enverriez aux petites maisons un jardinier qui semerait dans la même terre, à la même heure, mille fleurs d'espèces différentes, leur donnerait à toutes mêmes soins, même chaleur, même rosée, et voudrait faire éclore l'œillet en même temps que la violette, le nénuphar à côté du cactus; et pourtant vous ne faites pas autre chose dans la culture bien plus difficile et bien plus exigeante encore de l'intelligence humaine.

Aussi que d'arbres vigoureux se rabougrissent et s'atrophient; que de fleurs précieuses périssent dans leur germe sous les mains inhabiles de ces précepteurs de la jeunesse!

L'éducation de l'avenir emploiera toutes les formes, admettra tous les systèmes; ou plutôt elle n'aura qu'un système qui les comprend et les résume tous: l'attrait.

L'enfant arrivera à la science par la route qu'il choisira lui-même. Chaque désir éveillé dans son âme, chaque fait observé dans le milieu de ses travaux ou de ses plaisirs sera pour lui la source d'une connaissance qui fera naître le besoin d'une connaissance nouvelle. Passant toujours du connu à l'inconnu, remontant toujours de l'effet à la cause, il arrivera peu à peu et en se jouant sur ce terrain solide, toujours stimulé par le désir de savoir, jusque dans les plus hautes régions des sciences qui le séduisent et l'attirent. Toutes les connaissances s'enchaînent; de quelque point que l'on parte, on peut toujours remonter de déduction en déduction au sommet des connaissances humaines. Donnez-moi un brin de mousse, une plume d'oiseau, un rayon de lumière, un grain de sable, et, si j'ai la science des Linnée, des Saint-Hilaire, des Cuvier, des Newton, je vous enseignerai tout ce qu'on sait du monde.

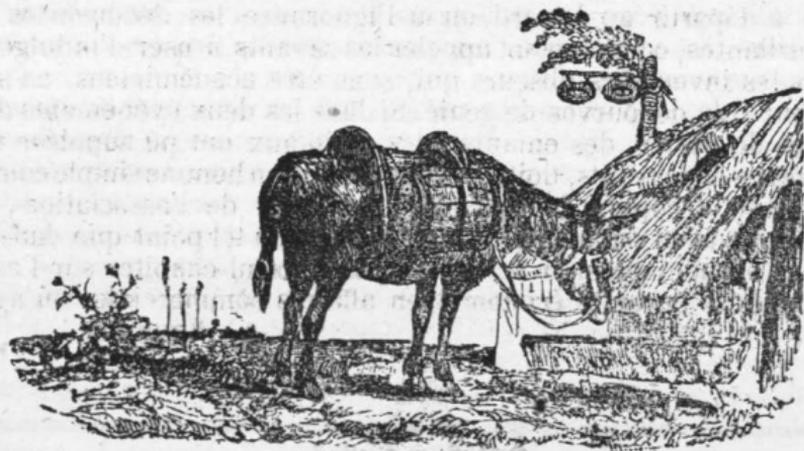
Plus tard, les organisations d'élite, les esprits avides qui veulent tout embrasser, tout comprendre, tout résumer dans un point de vue supérieur, entraîneront eux-mêmes leurs maîtres dans une méthode plus large et plus élevée, et iront chercher d'autres leçons

dans les grands centres académiques, si le savoir de leurs professeurs ne leur suffit plus. Mais ceux-là ne pourront plus être rebutés par la sécheresse de l'étude : ils aimeront la science pour elle-même et ils auront la gloire pour boussole.

Quant aux intelligences plus humbles qui s'arrêteront en chemin, elles auront reçu du moins tout le bagage de connaissances que comportent leurs forces, et leurs besoins ni leurs désirs n'iront point au delà.

Voilà l'éducation qui fournira à l'humanité des travailleurs intelligents, des jeunes gens instruits et modestes, robustes et chastes, au lieu de nos laboureurs ignorants et de nos ouvriers abrutis, au lieu de ces êtres étiolés qui sortent à dix-huit ans de nos lycées, inhabiles, vaniteux et déjà corrompus.

Hommes du dix-neuvième siècle, bénissez l'idée nouvelle qui vient racheter vos fils : et vous, pions et marchands de soupe, bacheliers en *us, a, um*, et docteurs ès racines grecques, que vos sombres col-



lèges s'écroulent, et que des débris de vos tables noires, de vos livres crasseux et de vos chaires poudreuses, on allume des feux de joie à l'enfance délivrée !

EUGÈNE NUS.

ASSOCIATION.

C'est une fatalité commune à tous les siècles que de manquer une découverte facile et à portée de tout le monde. Ainsi les botanistes étudiaient depuis longtemps des plantes parasites sans daigner jeter les yeux sur le café : sa fève, qui devait faire les délices du globe, fut foulée aux pieds, jusqu'à ce que des chèvres, par leur ivresse, en eussent fait apercevoir les propriétés. D'autres fois ce sont des enfants qui suppléent à l'inadvertance des savants. Il ne manquait pas de physiciens ni d'astronomes capables d'inventer la lunette, cependant on en fut redevable à deux enfants irlandais qui, en jouant avec deux verres, trouvèrent le germe du télescope et changèrent la face de l'astronomie. Il semble que la nature se plaise à départir au hasard ou à l'ignorance les découvertes les plus brillantes, comme pour appeler les savants à user d'indulgence envers les inventeurs obscurs qui, sans être académiciens, ne sont pas pour cela dépourvus de génie. Si dans les deux événements dont je viens de parler, des enfants, des animaux ont pu suppléer à la négligence des savants, doit-on s'étonner qu'un homme simple comme moi ait su découvrir les propriétés cachées de l'association, sur laquelle on avait dédaigné toute recherche, à tel point que dans les théories économiques on ne trouve pas un seul chapitre sur l'association, base de toute économie en affaires commerciales ou agricoles.

FOURIER.



FRANCOEUR ET GIROFLET.

SECOND FRAGMENT.

(Voir page 62.)

FRANCOEUR. — Si les savants pensent que l'industrie agricole est la plus importante de toutes pour la richesse du pays, la plus saine et la plus morale pour les populations, la plus susceptible d'être embellie par tous les charmes de la nature, — je suis fort de leur avis. S'ils pensent en outre qu'il est dans la nature de l'homme de désirer jouir de ces charmes divers, de vouloir profiter avec sécurité du fruit de *tout* son travail, agricole ou autre, et le transmettre à ses enfants, — je suis de plus en plus de leur avis. Mais alors, il faudra absolument, pour être conséquents avec eux-mêmes, qu'ils finissent par admettre l'association, qui rend tous ses bienfaits accessibles à tous, — ou bien qu'ils se dépêchent d'inventer un système encore supérieur, ce qu'ils n'ont pas su faire jusqu'à présent; — Je les défie de sortir de là.

Maintenant, veux-tu que je te dise quelques mots des abus et des privilèges du capital-argent?

GIROFLET. — Oui, oui, je t'écoute.

F. — Alors, pour commencer, — nous retombons encore sur un chapitre lamentable de l'histoire des propriétaires. — Tu n'ignores pas que les dix-neuf vingtièmes des petits propriétaires de terrains à culture n'ont pas assez de fonds pour faire valoir leurs propriétés sans emprunter. Ils vont donc demander de l'argent aux capitalistes; et, pour en avoir, ils sont obligés jusqu'à un certain point de subir leurs conditions. Tu me diras que cela va encore bien, tant que le propriétaire peut donner hypothèque sur ses terres, et que dans ce cas-là il trouve de l'argent à 5 pour 100 tant qu'il lui en faut? — Ce n'est pas tout à fait vrai; ce n'est même presque pas vrai du tout: il est constaté qu'avec les frais d'actes, de notaire, d'enregistrement, de remboursement, etc., — frais de tout genre qui sont généralement d'autant plus fréquents et plus sensibles que les som-

mes empruntées sont plus faibles, — le petit propriétaire finit toujours par déboursier, bon an mal an, le 7^e, le 8^e, et même quelquefois le 10^e pour 100 d'intérêt de l'argent qu'il emprunte en hypothéquant son petit bien.

Alors, songe un peu à la position d'un paysan qui est obligé



d'emprunter, par exemple, 2,000 fr. pour faire rouler sa petite exploitation. Quand il faut qu'il prélève, année moyenne, sur ses produits, la valeur de 140 fr., 150 fr., ou plus, tant pour son créancier que pour son notaire, crois-tu qu'il n'abandonne pas le meilleur du fruit de son dur travail ?

Et puis, autre chose : ne vois-tu pas que ce créancier est souvent plus véritablement propriétaire du champ sur lequel il a hypothèque que le propriétaire lui-même ? Il peut l'exproprier en cas de non-remboursement au terme voulu, — cela arrive tous les jours, — et par conséquent lui faire perdre énormément, le ruiner ; car tu sais qu'un bien vendu par expropriation est toujours vendu fort au-dessous de sa valeur. — Combien de malheurs et même d'infamies arrivent journellement de cette façon-là !... Voilà donc le paysan qui n'est plus quasi que le fermier de son créancier. Et il ne faut pas croire que cette position soit rare ; on peut même dire que parmi les propriétaires ruraux, c'est la règle générale.

Voyons ce que dit mon calepin sur cet article.... Mais je crois,

parbleu ! que tu ne m'écoutes plus guère ; nous en resterons là, si tu veux.

G. (*vivement.*) — Mais non, mais non... mais je t'écoute, continue, saprelotte ! je tiens à savoir... Voyons, tu disais... Ah ! oui, voyons ton calepin.

F. — Voici : la somme des valeurs de toutes les propriétés françaises est évaluée approximativement à 45 milliards ; et elles supportent entre elles toutes près de 12 milliards (1) de dettes hypothécaires, qui pèsent particulièrement, ainsi que tu pouvais le prévoir toi-même, sur les propriétés les plus pauvres.

Or, écoute bien : d'une part le revenu annuel des 45 milliards de propriétés, après tous impôts payés à l'État, ne dépasse presque pas douze cents millions de francs ;

D'autre part, les intérêts à 5 pour 100 des douze milliards de dette hypothécaire, grossis par les frais et honoraires inévitables, s'élève à plus de six cent cinquante millions de francs ;

Ce qui signifie que *plus de la moitié* du revenu annuel de la totalité des propriétés françaises (sauf la part des notaires) etc. (2), entre dans les poches des capitalistes, qui, eux, ne supportent aucune des charges de la propriété.

Et qui est-ce qui fournit toute cette belle subvention-là au capital ? Sont-ce les propriétaires riches ou aisés ? — Non, ceux-là ont presque toujours assez de capitaux à eux pour exploiter leurs domaines

(1) Certains statisticiens disent 13, 14 et même 15 milliards. J'ai voulu m'en tenir au chiffre le plus faible, à celui donné par M. d'Audiffret en 1845. Pour éviter de fatiguer le lecteur, j'arrondis les nombres dans tout ce chapitre. Voyez, pour plus de détails, le BILAN DE LA FRANCE, par *Perreymond*, peut recueillir curieux et rempli de profonds enseignements.

(2) M. d'Audiffret, un des financiers les plus considérés sous la monarchie, l'un de ceux qui ont le plus consciencieusement étudié les questions de cette nature, évalue à cent millions par an les honoraires prélevés annuellement sur les propriétés foncières et réparties entre 42,000 notaires, avoués, huissiers et greffiers.

Le même financier, d'accord avec tous les statisticiens, estime que tous les frais accessoires de ce genre, supportés par les petits emprunteurs sur hypothèque, portent en définitive à 8 et 10 pour 100 le loyer des capitaux qu'ils se procurent de cette manière.

s'ils le font eux-mêmes. A part quelques prodigues, qui vivent à faire danser leur fortune pendant que leurs fermiers travaillent, les grands propriétaires n'empruntent pas. — Les gens qui payent la meilleure partie de tout cela, ce sont les 3,800,000 propriétaires pauvres ou gênés...

Maintenant est-ce tout? — Ah! bien oui! je n'ai pas encore parlé de l'usurier. — Les capitaux prêtés sur hypothèques sont bien loin de suffire à l'exploitation des propriétés. Un petit propriétaire ne trouve à emprunter comme cela que jusqu'à concurrence des deux tiers, très-souvent de la moitié de la valeur de ses lopins. S'il a besoin de faire une dépense pour les améliorer un peu, ou s'il n'a pas vendu ses récoltes, il lui faut de l'argent comptant. Où en trouve-t-il? — Chez l'usurier, et bien rarement ailleurs. L'usurier, qui court des risques, fait le difficile. Alors Dieu sait à quel taux il se fait payer; c'est fabuleux quelquefois, tu ne le croirais pas.

Je viens de te dire la somme prélevée annuellement par les créanciers hypothécaires sur la propriété; devine un peu celle que prélève ensuite l'usure.

G. — Oh! pour ceci, il me semble que personne ne peut le calculer.

F. — C'est difficile; mais enfin les statisticiens y arrivent tant bien que mal, en ayant soin de se tenir plutôt au-dessous qu'au-dessus du probable. Eh bien! les plus timides portent à deux ou trois milliards le capital que l'usure prête à la propriété. — Tâche de te faire toi-même une idée de l'intérêt annuel qu'elle en retire!

Et qui est-ce qui paye encore la plus grande partie de ce budget-là au capital? — Toujours les 3,800,000 familles gênées ou pauvres, celles où se trouvent ces millions d'affamés que je te citais!...

Comment trouves-tu cela, hein?

G. — Ah!... j'avoue que c'est un peu fort de café... mais tout ça n'est pas possible, il y a de l'exagération.

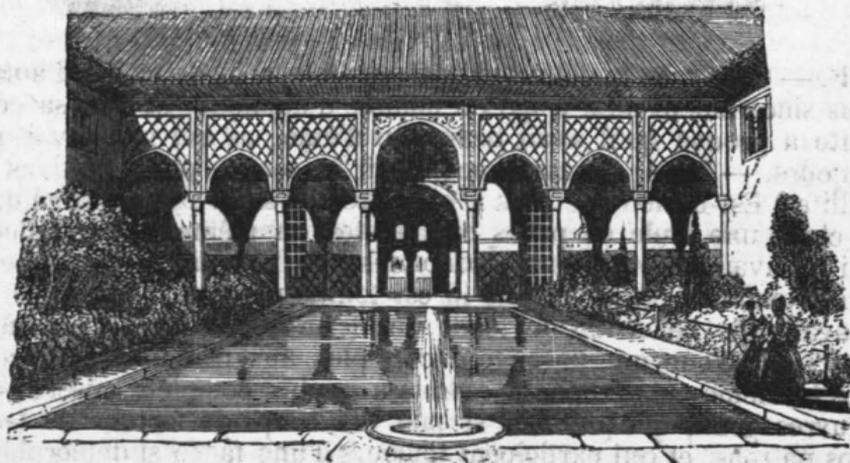
F. — Mais pas le moins du monde, mon ami, au contraire; puisque je te dis que tous ces calculs-là ont été pris dans des livres honnêtes et modérés. Que veux-tu de mieux?... (*Franccœur remet son calepin dans sa poche, et tous deux se promènent quelques instants sans se parler.*)

G. (*d'un air réfléchi*). — Il est de fait que ces propriétaires d'écus ou de bonnes valeurs en papier sont toujours diablement favorisés.

F. — Énormément. Et remarque bien que je ne t'ai parlé là que des rapports du capital-argent avec la propriété territoriale. Je ne t'ai pas dit un seul mot de la position de ce seigneur vis-à-vis de l'industrie et du commerce. Or, pour ceci, c'est une histoire que tu connais probablement aussi bien que moi. Tu sais que les industriels et les commerçants, pas plus que les agriculteurs, n'ont encore trouvé moyen de travailler sans emprunter beaucoup; et tu sais aussi ce qui leur en coûte de sacrifices, de peines et quelquefois de ruses, pour ne pas dire pis.

G. — Oh! c'est encore vrai. Je conviens que, pour ceux-là également, les capitalistes et les banquiers sont des gens terribles. — Mais, écoute donc, d'un autre côté, — il faut avouer aussi qu'ils courent beaucoup de risques. Songe un peu comme il est facile de s'embarquer dans une mauvaise affaire, de subir une banqueroute, à perdre les 60, 80 pour 100, ou même le tout.

Tiens, on me citait, l'autre jour, un banquier de Strasbourg qui a fait faillite après la révolution de février, pour avoir mis trop d'argent dans les forges. — Il a vendu son bel hôtel et tout ce qu'il



avait, même les biens que sa femme possédait en dot, pour payer ses créanciers; et maintenant, le voilà travaillant dans les bureaux

de son beau-père, pour ainsi dire comme un simple commis. — C'est bien agréable, hein ? après avoir eu une si belle position.



F. — C'est très-malheureux, effectivement. Je le plains d'autant plus sincèrement qu'il a agi en homme d'honneur, et que sa conduite a prouvé qu'il avait beaucoup d'âme, ce qui ne se voit pas toujours. — Mais, écoute donc ; est-il le seul à plaindre dans sa faillite ? Est-il même le plus à plaindre ? N'a-t-il pas entraîné dans sa chute une foule de petits capitalistes ou même de travailleurs qui lui avaient confié leurs économies ? — Et puis, si, comme je l'ai entendu dire, cet homme-là est tombé parce que les usines où il avait mis beaucoup de fonds ont fermé boutique, — eh bien, moi, je t'avoue que je songe encore plus aux centaines d'ouvriers que la même catastrophe a réduits à la plus complète misère ; ces pauvres gens, qui profitent si peu des coups de fortune de leurs gros patrons, et qui participent toujours d'une façon si déplorable à leur déconfiture!... voilà ce qu'il ne faudrait pas oublier non plus.

G. — C'est vrai ; voilà encore quelque chose qu'on ne peut nier.

F. — Enfin, j'admets que le riche, qui tombe de beaucoup plus haut que le pauvre quand il tombe dans le malheur, souffre autant que le pauvre, — plus que le pauvre, si tu veux, — quoiqu'il dégringole moins bas que lui-même ; qu'est-ce que cela prouve ? — Cela ne fait que confirmer ce que je t'ai déjà dit l'autre jour : c'est que riches et pauvres sont intéressés à ce qu'on arrive à une organisation sociale meilleure.

Tu vois bien que la prétendue organisation sociale actuelle est un jeu ridicule, immoral, homicide :

Un jeu homicide, puisque chaque jour il tue de nombreux joueurs ;

Un jeu immoral, parce que ceux qui y arrivent la bourse bien garnie ont presque toutes les chances de gagner encore et de gagner trop, — parce que ceux qui y arrivent avec peu de chose ont trop de chances de le perdre, — parce que la grande majorité, qui n'a rien ou presque rien, souffre toujours des parties perdues par les gros joueurs, sans jamais profiter sérieusement de celles qu'elle les aide à gagner ;

Enfin, un jeu ridicule, parce qu'il est ridicule d'avoir à chercher le bonheur de sa vie dans un jeu quelconque ; — il n'y est véritablement pour personne, pas même pour les gagnants.

Tout cela ne peut plus durer ainsi. Les réformes sont difficiles, je te l'accorde ; mais ce qui serait encore bien plus difficile, ce serait de s'en passer. Une fois que la lumière est faite sur tant de misères et d'inepties, il est impossible qu'on en veuille encore longtemps. — D'ailleurs, cela nous mènerait tout droit aux abîmes.

G. — Bah ! pas tant que tu crois. — Après tout, ça n'allait pas encore trop mal, il y a deux ou trois ans. Laisse seulement revenir un peu d'ordre et de tranquillité, tu verras. La tranquillité ramènera la confiance, alors le commerce... alors on pourra...

F. — Ah ! bravo !... la grande litanie, n'est-ce pas ? — L'ordre qui ramène la tranquillité, la tranquillité qui ramène l'ordre, qui ramène la confiance, qui ramène le crédit, qui ramène le commerce, etc. — Allez donc !... mon pauvre garçon, c'est cela qui est une utopie s'il en fut jamais : attendre, pour faire quelques réformes, que la tranquillité et la confiance se rétablissent !... comme si maintenant le seul moyen, l'indispensable moyen de rétablir la tranquillité et la confiance, ce n'était pas de faire précisément ces

mêmes réformes, — ou au moins de les commencer franchement !

Tiens, c'est comme les gens qui ne savent faire que des sermons sur la bienfaisance et sur l'aumône, pour nous tirer du pétrin actuel. Cela prouve de bonnes pensées, mais voilà tout. Il y a dix-huit cents ans qu'on fait appel à la charité individuelle de cette façon-là. L'expérience devrait avoir assez montré qu'elle ne suffit, ni pour guérir, ni même pour soulager des maux semblables. — C'est la charité collective qu'il faut organiser ; voilà la grande affaire. C'est la SOLIDARITÉ qu'il faut établir dans le bien, et qui ne se fait guère sentir aujourd'hui que dans le mal. C'est l'esprit de fraternité qu'il faut faire pénétrer peu à peu dans toutes nos institutions, dans celles qui touchent les intérêts matériels de tout le monde, aussi bien que dans celles qui touchent les intérêts moraux. — Sans cela, je te le répète, nous courons aux abîmes.

Eh ! mon Dieu ! les hommes clairvoyants de tous les partis voient bien cela. Ils s'aperçoivent bien qu'il ne suffit plus de faire des sermons ou même d'appliquer toute sorte de petits palliatifs philanthropiques. — As-tu lu, par exemple, les *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand ? Non, tu ne lis pas la *Presse*. Tu y aurais trouvé cette phrase-ci : « La vieille société fait semblant de vivre et n'en est pas moins à l'agonie. » — Entends-tu ? Ce n'est pas un socialiste qui dit cela ; c'est un des oracles de la vieille monarchie, de la vieille société elle-même.

G. — Bah ! Chateaubriand n'est jamais qu'un poète.

F. — Ha, ha, ha !... le mot est délicieux. Que veux-tu dire par là ? Comment ! mais j'aurais cru qu'un jeune homme au cœur sensible, comme toi, n'était pas disposé à faire fi de la poésie.

G. — Hum... non, je ne dis pas... vois-tu, les poètes, ce sont des grands hommes en poésie ; mais en fait de choses positives, de politique, etc., ils radotent la moitié du temps. — Tiens, c'est comme Lamartine ; ne te figure pas que j'en sois plus entiché que toi, va. — Vois un peu ; avec ses belles idées et ses belles phrases, quand il a tenu la queue de la poêle, après février, il n'a fait que des bêtises.

F. — Il y a du vrai et du faux dans ce que tu dis là, ne confondons pas. Je serai toujours le premier à soutenir que les meilleures intentions et les plus beaux discours ne suffisent pas pour bien gou-

verner. Je t'accorde que Lamartine, malgré tout son talent et son dévouement de poète, ne s'est pas montré un grand homme d'État. Il n'a jamais su, pour pouvoir l'être, étudier assez les questions les plus vives de notre époque. A chacun son rôle, en ce monde ; le sien a pu être très-beau, mais il n'était pas dans un ministère organisateur.

G. — Non, non, bien sûr.

F. — Après cela, ce n'est pas une raison, ni pour toi ni pour moi, d'être injuste envers lui. — Vois-tu, M. de Lamartine est une belle intelligence qui se détraque ; voilà ce que je me suis dit aussitôt que je l'ai vu déblatérer, comme il le fait, sur tout ce qui est socialiste ou socialisme. Est-ce l'orgueil ou tout autre chose qui l'égaré ! Je n'en sais rien ; toujours est-il qu'il bat la campagne et que, malheureusement, c'est un homme fini. Le voilà condamné à ne jamais comprendre toute la portée d'une révolution dont il a été un des héros, et dont il a eu la triste ambition de se faire aussi l'historien. — Mais je ne veux pourtant pas oublier qu'il a eu, en effet, de très-beaux moments dans ce rôle de membre du gouvernement provisoire, et tu ne devrais pas l'oublier davantage. Tu sais bien qu'il a contribué, au péril de sa vie, à donner à la révolution son caractère de générosité, de magnanimité vraiment chrétienne, et à la préserver de toutes sortes d'excès.

G. — Oh ! quant à ça, je lui donne ma bénédiction, je ne la lui refuse pas. Mais avant... sans lui et Ledru-Rollin, à la séance de la chambre des députés du 24... suffit.

F. — Eh bien, quoi ?

G. — Allons, c'est bien... Je n'aime pas les poètes en politique, moi. Chacun son métier, comme tu disais tout à l'heure, les vaches seront bien gardées.

F. — Ha, ha, ha, ha !... Eh bien ! voilà encore une erreur, c'est de te figurer que la poésie puisse faire un grand tort à la politique. Je suis convaincu, au contraire, que la politique gènerait infiniment à être un peu plus poétique, c'est-à-dire à être un peu plus d'accord avec les beaux et nobles sentiments de cœur humain. Et sous ce rapport-là M. de Lamartine me plaisait beaucoup, par exemple, dans sa manière d'envisager la politique étrangère.

Son manifeste adressé à l'Europe, au nom du gouvernement de

la République, était un excellent programme pour nos relations extérieures. C'était un langage en même temps très-noble et très-sage. C'était le principe du respect absolu des individualités nationales, uni à celui des alliances fraternelles de peuple à peuple pour leur bonheur commun. C'était le véritable esprit du christianisme commençant à s'introduire dans la diplomatie. Tôt ou tard il faudra bien qu'il pénètre là comme ailleurs. Dieu merci, là comme partout ailleurs, le droit du plus fort, la ruse et les petites roueries n'auront pas toujours raison contre la justice et le bon sens. — Tiens, la politique de Napoléon lui-même serait, ma foi, rococo à côté du manifeste de 1848.

G. — Allons! voilà Napoléon qui n'est plus qu'une fichue bête à présent. Ils ont changé tout ça! quoi...

F. — Voyons, doucement, ne nous fâchons pas, Napoléon est un grand homme, c'est connu. Mais enfin, vois un peu quels progrès dans l'opinion publique depuis l'Empire. Il ne s'agit plus de batailler et de conquérir des royaumes. Nous comprenons maintenant que chaque nation, pour être heureuse, doit respecter ses voisines, et n'échanger avec elles que de bons produits et de bonnes idées, au lieu de méchants coups de canon. Il ne s'agit plus de partager l'Europe, comme on le ferait d'un champ : de donner tel peuple à ce roi-ci, tel autre peuple à ce prince-là, comme on le ferait d'un vrai troupeau, sans le consulter. C'est pourtant comme cela que Napoléon y allait, lui, tout grand génie qu'il était. Et il n'a avoué qu'à Sainte-Hélène combien il s'était trompé en ne respectant pas les nationalités diverses, en ne leur reconnaissant pas le droit de disposer d'elles-mêmes.

Un peuple n'appartient légitimement qu'à lui-même, à lui seul, je te dis. Tous les potentats, petits ou grands, qui s'avisent de réserver encore l'équilibre de l'Europe sans compter avec ce grand principe-là, s'enfonceront comme Napoléon s'est enfoncé; un peu plus tôt un peu plus tard, vois-tu; il n'y a pas de traité qui tienne.

Il est même évident, comme le donnait à entendre clairement le manifeste de Lamartine, que lorsqu'un peuple réclame contre d'infâmes traités qui consacrent son esclavage, c'est un devoir pour les autres peuples de l'aider à briser des traités pareils quand l'occasion favorable s'en présente. C'est un devoir de fraternité; et cela de-

vient même, on peut le dire, une affaire de bonné politique. Le principe égoïste du chacun pour soi n'est pas plus salulaire dans les relations de peuple à peuple que dans les relations d'individu à individu. Une nation finit toujours par être punie de l'avoir pris pour règle. — Si le gouvernement français se figurè qu'il a été bien habile en se dispensant de passer les Alpes, quand il en était temps, pour aider l'Italie à s'affranchir du joug de l'Autriche, il se trompe joliment. Les iniquités qu'on laisse commettre, quand on peut les empêcher, portent malheur. — Que faut-il dire, hélas! de celles que l'on commet soi-même!...

Tout à l'heure je te disais qu'il n'y aurait guère plus de bonheur pour les riches que pour les pauvres, tant que la constitution intérieure de la société serait fausse comme elle l'est. Eh bien! pour les nations entre elles c'est la même chose : tant qu'il y aura des peuples esclaves et opprimés, il n'y aura de prospérité stable et vraie pour aucun peuple ; il n'y en aura pas un seul qui puisse être certain de ne pas se trouver opprimé à son tour.

G. — Bon. Je vois ce que c'est. Tu es encore un de ces apôtres de fraternité universelle, qui prêchent l'abolition de la guerre, et qui, en même temps, voudraient qu'on la fit de tous côtés, sous prétexte d'affranchissement des peuples. Tu aurais voulu que nous ayons passé les Alpes ; tu aurais voulu que nous ayons passé aussi le Rhin, bien sûr ?

F. — Oh! minute, ceci est autre chose. La nation allemande n'est pas esclave d'une autre puissance ; elle a son indépendance, elle n'a pas l'étranger à chasser de chez elle. Elle ne s'agite plus que pour des questions d'intérieur. Elle cherche à se démocratiser, à se constituer en unité, à se reconstruire enfin. C'est une affaire de famille, cela. Mon avis est qu'il faut respecter le domicile de ses voisins jusque dans leurs querelles d'intérieur, et ne pas s'en mêler les armes à la main, quand même ce serait pour faire triompher le bon droit. — Oh! moi, j'avoue que je ne suis pas pour la guerre de propagande. Je crois que, de notre temps, les idées de liberté politique, et même de réformes sociales, sont assez grandes pour marcher toutes seules chez un peuple qui s'appartient, sans qu'on leur ouvre le chemin à coups de sabre. D'ailleurs, entre nations il y a d'autres manières plus pacifiques et plus sûres de s'aider sous ce

rapport-là. — L'Allemagne deviendra une grande confédération républicaine et démocratique dès qu'elle le voudra bien ; je suis d'avis que nous la laissons faire sans mettre le pied chez elle. Au reste, elle comprend bien la chose comme cela elle-même. Tout ce qu'elle nous demandait, c'était d'abandonner nos vieilles rancunes nationales, nos rancunes de Waterloo. Nous avons su le faire, ce sera une de nos gloires ; elle nous sait gré de nos sympathies, nous avons les siennes, c'est...

G. — Nous avons les siennes?... ha , ha , ha , ha!..... Ah ben, tu y es, toi. Oui, crois ça et fais ton pot-au-feu là-dessus... Mais va donc un peu voir de l'autre côté du Rhin, — on nous déteste!...

F. — Et qui est-ce qui nous déteste de l'autre côté du Rhin? — les braves gens qu'on trompe comme de ce côté-ci? les gobe-mou-



ches à qui on fait croire que nous sommes infectés de communisme, et que c'est nous qui faisons révolutionner leur pays? les trembleurs.

Tiens, règle générale : tu m'entendras quelquefois attaquer le commerce, mais jamais les commerçants; de même que tu pourras m'entendre maudire la finance, mais jamais les financiers ; la chi-

cane, mais jamais les avocats. C'est la machine, te dis-je, qui est mal bâtie ; les hommes qui en sont les rouages sont souvent les premiers à en souffrir ; ce n'est pas à eux qu'il faut s'en prendre s'ils sont faussés par elle. — Dieu a créé l'homme bon ; c'est la machine qui est mauvaise ; heureusement que ce n'est que nous qui l'avons faite. Elle est l'ouvrage de nos siècles d'ignorance, et il y a moyen de la refaire sagement, peu à peu, sans rien bouleverser.

G. — Sans rien bouleverser. — Ah ! ben, ta république prenait joliment ce chemin-là, si on l'avait laissée faire.

F. — Mon Dieu, cher ami, la République était fille d'une révolution, ce n'était pas de sa faute, non plus. Et puis d'ailleurs, à part le trône, on ne peut certes pas dire qu'elle ait renversé grand'chose. Je pourrais même te citer une puissance qu'elle a laissée debout, et qu'elle aurait bien fait de détrôner également, pendant qu'elle y était. — Après ça, tu me diras que si elle n'a pas renversé grand'chose, elle n'a encore rien fondé du tout. Mais est-ce sa faute encore, à elle ? — Laisse-lui donc le temps de s'affermir un peu sur ses jambes. Les impatients la tirent un peu à gauche, les intrigants la tirent à droite, les mécontents la tirent arrière ; comment veux-tu qu'elle marche bien vite et bien droit ? Laisse-lui le temps. — Après tout, si tu sais un peu ton histoire, tu dois convenir que la République sortie de la révolution de 1848 s'est montrée bien bonne personne en comparaison de son aînée. C'est toujours ça, que diable ! il faut être juste.

G. — Oh ! après ça, mon Dieu, qu'est-ce que je lui demande à c'te pauvre fille ? — Qu'elle me laisse tranquille, c'est tout ce que j'en veux. Pourvu qu'elle ne m'empêche pas de trouver tous les soirs, en rentrant, un bon petit souper comme celui qui m'attend chez nous dans ce moment-ci...

F. — Allons, va le manger, dépêche-toi, bon appétit, bon soir.

G. — Ma foi ! alors je ne demande pas mieux que de voir chacun en trouver autant s'il le peut. Tiens, j'suis pas fier, moi. Vive la joie ! *Chacun pour soi et Dieu pour tous !* — Bon soir, vieux.

F. — Ah ! un instant, monsieur le chevalier de la carotte ! cette devise-là était bonne pour les vieilles monarchies du passé. Mais, loge-toi bien cela dans la tête, la République de l'avenir dira un peu mieux que ça, elle dira : **TOUS POUR CHACUN ET DIEU POUR TOUS !..**

STANCES PROPHETIQUES.



*Seigneur Dieu ! le vieux monde et sa laide défroque
Nous poursuivent encor jusqu'en l'an cinquante-un :
Toujours ce mendiant symbolisant l'époque,
Toujours devant nos yeux ce contraste baroque
Qui sur un sol fécond met un vieillard à jeun !*

I

Il fera cet hiver très-chaud dans les cuisines
Des princes parvenus et de leurs grands vassaux ;
La bise n'ira pas souffler dans leurs courtines,
Et l'on verra comment les honnêtes doctrines
Préservent du frisson les hommes en manteaux.

II

Quand le printemps fera gazouiller les fauvettes
Et tout autour de nous réveillera l'amour,
Les rois inventeront quelques vieilles sornettes
Pour occuper l'Europe au jeu des baïonnettes
Et répandre le sang au ranplan du tambour.

III

Le soleil cet été respectera les sources
Où s'éteint la soif des princes du clergé.
La grêle tombera sans aplatir leurs bourses ;
On comprendra pourquoi lorsqu'on a des ressources
La résignation n'est pas un préjugé.

IV

L'automne produira des merveilles étranges :
Des gens qui ne sauraient planter un échelas
Feront au nez de tous les meilleures vendanges ;
Les plus fortes moissons tomberont dans les granges
De gaillards fort adroits à se croiser les bras.

V

Dans certaines saisons on verra sans lunettes
L'horizon politique encombré de caillards
Dont le vol influera beaucoup sur les girouettes.
On entendra d'en haut comme un bruit de fourchettes,
Et le soleil couchant aura des tons blasards.

VI

Le ciel sera du reste en verve de miracles :
Beaucoup de nez croîtront par la chaleur du temps,
Des dindons panachés nous serviront d'oracles,
Et sans froid ni glaçons on verra des débâcles
Qui feront tressaillir de graves cormorans.

VII

Des vierges de papier feront la révérence
Aux gens de leur pays ainsi qu'aux étrangers,
Pour rendre à leur commerce un peu de confiance ;
Des saints de bois perdant leur vieille patience
S'en iront apparaître à deux ou trois bergers.

VIII

Des muets essaieront de convertir l'Europe
Et des boiteux voudront guider le mouvement ;
Plus d'un homme d'Etat deviendra philanthrope
En voyant clairement au champ du télescope
Son astre s'obscurcir considérablement.

IX

Des burgraves fameux se faisant acrobates,
Danseront sur la corde avec de vieux souliers ;
On verra sans trembler de graves diplomates,
Les yeux complètement voilés par leurs cravates,
Marcher entre des œufs sans y voir à leurs pieds.

X

Un grand bruit se fera du côté des frontières,
Par un banc de harengs qui descendra du nord ;
On entendra parler de knout et d'étrivières,
Et louer hautement par quelques douairières
Les vertus du cassis et du *monarque fort*.

XI

Un grand prédicateur mourra d'apoplexie
Au milieu d'un sermon sur la rotondité,
Plusieurs voix d'orateurs imiteront la scie,
Des chapeaux seront vus atteints de calvitie
Et des habits de drap crevant d'hilarité.

XII

Des oisifs sableront le vin vieux à pleins verres,
Mangeront largement à chacun des repas
Et prendront du sommeil au gré de leurs paupières,
Pour rendre le courage à tous ces pauvres hères
Qui brassent l'opulence et qui n'y touchent pas.

XIII

Aussi l'honneur sera pour celui qui consomme ;
Il n'aura pas grand'chose à redouter des lois,
Seul on le traitera parmi nous d'honnête homme,
Et l'on fera revivre un mandement de Rome
Menaçant de l'enfer ceux qui nieraient ses droits.

XIV

Mais celui qui produit sera par gratitude
Grandement suspecté par tous nos beaux esprits ;
La blouse offusquera le royaliste prude,
On jettera le nom de vile multitude
A tout ce qui n'est pas juif, laquais ou marquis.

XV

Puis d'autres affamés bien munis de rapières
Seront dressés partout, selon le bon vieux temps,
A guetter avec soins sous le nez de leurs frères
S'ils ne murmurent pas de paroles amères,
De nature à troubler la paix des braves gens.

XVI

On fera cependant enquête sur enquête
Pour constater l'état de la société.
Une commission se tiendra toujours prête
A s'enquérir de tout , mais dans le but honnête
D'amuser simplement la curiosité.

XVII

En mars, on enverra sans bruit une ambassade
Demander à Soulouque un peu de son secret,
Pour faire réussir un plan de mascarade,
En créant gravement des ducs de Marmelade
Et grisant des mouchards avec du vin clairet.

XVIII

Ce prince nègre, ami du grand parti de l'ordre,
Rédigera pour nous sous forme de traité,
L'art de se faire aimer en menaçant de mordre,
Le moyen d'obtenir des louanges par ordre,
En ayant constamment le gendarme au côté.

XIX

Aussi viendra le temps où les droits de la presse
N'intéresseront plus du tout l'opinion,
Où l'on se lassera de demander sans cesse
Les possibilités d'instruire la jeunesse
Et les droits de suffrage et de réunion.

XX

Alors la nation devenue ingénue
Se passionnera pour de nouveaux impôts ;
On se modèlera sur l'huitre ou la tortue,
L'imprudent vagabond qui changerait de rue
Sera classé de droit dans les gens immoraux.

XXI

Le pays tout entier voudra qu'on le protège
Contre l'avènement régulier du progrès ;
Il assimilera l'idée au sacrilège,
Et les départements non en état de siège
En manifesteront hautement leurs regrets.

XXII

On verra fréquemment les plus pauvres familles
Demander la faveur d'avoir un aumônier ;
On ne s'embrassera plus qu'à travers les grilles ,
Et sur la fin de mai quantité de vieux drilles
Réclameront le droit de lire le psautier.

XXIII

On priera le pouvoir de forcer la censure
A protéger enfin Géronte et Turcaret ;
Le portrait de Rodin servira de parure ,
Les dames en feront usage en miniature
Pour fixer la dentelle au-dessus du corset.

XXIV

Les femmes cette année auront grand' peur de plaire,
Elles fuiront l'amour comme un affreux danger ;
Car les amants heureux ne sauront pas se taire,
Et les gens comme il faut leur jetteront la pierre :
Ainsi que la morale a droit de l'exiger.

XXV

Nul n'osera crier : Vive la République !
De peur de réveiller les Cosaques du Don.
Des régiments pieux forceront leur musique
A les édifier par des airs de cantique ,
Qu'ils accompagneront tout bas en faux-bourdon.

XXVI

La morale fera renchérir les lentilles,
On n'aura plus de goût que pour les verres d'eau.
Le menu populaire habituera ses filles
A sauver la pudeur de nos grandes familles,
En s'offrant sans pleurer, aux dents du lionceau.

XXVII

Si quelque citoyen était surpris à lire,
Ou bien même à porter un livre sous son bras,
Il sera regardé comme un gueux qui conspire;
Si quelqu'un a l'aplomb d'imprimer ou d'écrire,
On l'écorchera vif comme feu Marsyas.

XXVIII

Ceux qui n'ont que leurs bras vont comprendre sans peine,
Que l'on respecte peu cette propriété;
Les laboureurs iront la figure sereine
Engager l'usurier à faucher le domaine
Fécondé par leurs sueurs sous les feux de l'été.

XXIX

Les peuples convertis trouveront de grands charmes
A verser de l'argent pour des dotations,
A faire au gré des rois d'immenses amas d'armes,
A dépenser gaiement en soldats et gendarmes
Les rentes du travail et de l'instruction.

XXX

Ils comprendront enfin qu'il serait malhonnête
De ne pas engraisser chacun son potentat;
Ils tiendront pour sacré le vieux droit de conquête,
Et croiront que le ciel aime à voir à leur tête
Des paresseux dorés, insolents par état.

XXXI

En voilà du progrès à reculons, j'espère !
Le *parti modéré* sera-t-il satisfait ?
Ah ! si j'osais sortir de ma tâche ordinaire,
Si j'ouvrais à ses yeux tout un cycle solaire,
Pour le coup je suis sûr que l'on m'embrasserait.

XXXII

Si je lui faisais voir dans mes vers prophétiques
Les hommes nettoyés de toute instruction,
Revenus pour jamais à leurs castes antiques,
Voyant le doigt divin jusque dans leurs coliques
Et l'esprit de satan dans chaque invention.

XXXIII

Si je montrais les rois raffermis sur leurs trônes
Se succédant en paix par la grâce de Dieu,
Parlant à leurs sujets le langage des prônes,
Et le tiers des humains courbé sous les aumônes
Des moines réguliers et des seigneurs du lieu.

XXXIV

Mais qu'est-ce que je vois ! ... Tout cela fait sourire
Nos nouveaux convertis d'un air assez narquois ;
N'est-ce donc pas le but auquel leur cœur aspire ?
En ce cas, chefs des blancs ! permettez-moi de dire
Que vous êtes autant de *cardinal* Dubois.

XXXV

Je comprends, vous n'avez pas foi dans votre ouvrage ;
Vous pensez *in petto* que vous êtes bien fous
De vouloir ramener l'Europe au moyen âge ;
Vous vous dites souvent pour reprendre courage :
— Pourvu que cela dure aussi longtemps que nous !

XXXVI

Oh ! certes, vous avez beaucoup de patience,
Et je vous en fais bien, messieurs, mon compliment ;
Mais il faudrait tâcher d'engager la science,
Ce complice divin de notre délivrance,
A ne plus faire autant pour le grand ralliement.

XXXVII

Ce rude auxiliaire abat votre devise :
Diviser pour régner ; il raille votre foi,
Il veut absolument que l'homme fraternise,
Et pave le chemin de la terre promise
Des débris de la haine et du *Chacun pour soi*.

XXXVIII

Proscrivez la vapeur qui rapproche les races,
Et l'électricité qui réunit les voix,
Essayez d'arrêter ces machines vivaces,
Qui viennent relever le front courbé des masses
Et donner l'abondance au vieux monde aux abois.

XXXIX

Sinon, soyez-en sûrs, ô réactionnaires !
Malgré votre rouerie et tous vos prétendants,
Les hommes vont former une ligue de frères
Prête à donner l'assaut à ces mille misères
Qui les livraient meurtris aux vieux gouvernements.

ANTONY MÉRAY.

ESPRIT DE LA BOURSE,
ENTRETIEN D'AGIOTEURS AU SORTIR DE LA BOURSE.

INTERLOCUTEURS.

RAFFLE, } Courtiers.
CRAQUET, }
DOUBLEMAIN, prête-nom. }
GRIPPON, } Capitalistes.
GRUGEON, }

La scène se passe à Lyon en 1810 ou 1811.



GRIPPON. — Voilà M. Grugeon qui vient de faire quelques bonnes affaires à la Bourse. Il aura bien gagné un sac ou deux.

GRUGEON. — Il faut bien gagner quelque chose, on ne travaille pas pour la gloire.

GRIP. — Bah! la gloire! c'est de la ripopée. Vive le commerce! Vous venez d'en plumer quelques-uns, je parie!

GRUG. Pas-grand'chose. J'ai attrapé un millier de francs en m'amusant.

GRIP. — Diable! un millier de francs! Eh! comment avez-vous gratté cela?

GRUG. — Que sais-je? c'est un courtier qui m'a fait faire un achat de farines. Je ne songeais pas plus à farine qu'à farinette. Je ne connais pas cet article, mais il m'a fait acheter et revendre de suite.

GRIP. — Ah! ah! un ricochet! C'est excellent quand on en trouve. C'est un argent sûr.

GRUG. — Oui, il a arrangé tout cela sans que je m'en mêle. On réglera ce soir. Je n'ai que la peine de palper un sac de mille francs. Ça met en appétit avant dîner.

GRIP. — Peste! Je voudrais bien connaître les courtiers qui vous font gagner un sac de mille francs.

GRUG. — C'est Raffle qui a manigancé ça. Excellent courtier! habile garçon!

GRIP. — Oh! je connais bien M. Raffle. C'est un garçon de mérite. Son associé Craquet m'a fait acheter des farines il y a trois mois. J'en ai là 400 sacs. J'attends qu'elles soient à un bon prix. Comment avez-vous fait les vôtres?

GRUG. — Je vous ai dit. Ça s'est fait par-dessous main. Je crois qu'on a traité à 110. Je ne me suis pas mêlé de ça.

GRIP. — 110 fr.! Ce n'est pas encore un bon prix. J'ai payé les miennes 70. Il faudrait bien que ça vînt à 140 pour y gagner quelque chose. J'ai mis 30,000 fr. à cet achat, si j'en trouve 60,000 fr. comptant, je les donnerai. Craquet m'a promis que l'article serait au feu le mois prochain; que le pain monterait à 15 sous, qu'il y a d'habiles gens à Paris qui tiennent les farines, qui ont de quoi les nourrir. En attendant, j'aimerais bien faire comme vous, gagner un sac par-ci par-là.

GRUG. — Vous ne venez pas à la Bourse, on ne vous y a pas vu

hier ni aujourd'hui. Cependant il s'y remue des affaires, il y a du tapage; pourquoi n'y venez-vous pas?

GRIP. — C'est que je suis à sec. J'ai trouvé hier à placer à un honnête intérêt, bon nantissement; mais j'attends des rentrées pour la semaine prochaine.

GRUG. — Voilà ce qu'il faut, du comptant, pour s'entendre avec de bons courtiers qui sont dans le secret. Il y a toujours quelque chose à gratter. Aujourd'hui les blés, les riz, demain les sucres.

GRIP. — J'ai bien deux ou trois cent mille francs qui vont me rentrer. Mon notaire veut me faire acheter un gros domaine. Il prétend que c'est une affaire d'or.

GRUG. — Bah! y songez-vous? des domaines! Pour se mettre en évidence, pour payer des impôts, quand on peut gagner secrètement sans que le gouvernement y mette le nez! Voyez Dorante de Paris, au lieu de se charger de domaines, il a acheté pour dix millions de farines; il aura peut-être cinq millions de bénéfices. Il serait *frais*, s'il avait des domaines sur les bras!

GRIP. — Oui, vraiment! il faut prendre garde aux financiers, aux impôts.

GRUG. — Si vous vouliez mettre quelque cent mille francs comptant et moi autant, nous pourrions brasser sur les denrées et gagner quelque argent sans bruit. Il n'y a que cela de bon. Le gouvernement a beau faire, il ne peut pas atteindre les portefeuilles, les spéculateurs qui font des affaires brisées.

GRIP. — C'est bien dit. J'ai envie de renoncer à cet achat de domaines. Il faut nous arranger pour nous tenir à l'affût des coups de filet avec une bonne somme, suivre la Bourse et plumer la poule. Mais je vois sortir Raffle et Craquet. Il faut que je parle à Craquet pour mes farines.

GRUG. — Eh bien! songez à cette affaire. Si nous y mettions chacun cent mille écus, nous mènerions bien la barque. Ça vaudra mieux que des domaines. Adieu, on m'attend.

GRIP. — Demain nous parlerons de ça.

(Il reste seul, attendant que les deux courtiers aient cessé leur colloque.)

(Raffle et Craquet à part.)

RAFFLE. — Je te dis que je le tiens de Géronte, qui est bien informé. Il vient de m'assurer en secret que le ministre veut exiger une déclaration des grains et des farines. J'ai peur d'une débâcle. Arrangeons-nous pour en profiter. Géronte vient de se défaire de ce qui lui restait. J'en ai fait un ricochet à ce coquin de Grugeon, qui a gagné mille francs. Si j'avais trouvé là notre prête-nom Doublemain, j'aurais bien pris pour nous les bénéfices.

CRAQUET. — On a déjà parlé de cette déclaration, mais ce sera quelque ruse de commis de ministre pour avoir part au gâteau. Bah! les croupiers de Paris pourront jeter un os aux criards.

RAF. — Nous pourrions faire courir le bruit, manigancer une petite baisse. Il faut voir quelques trembleurs, faire mousser la nouvelle, mettre la puce à l'oreille. Nous achèterons ce soir des peureux, puis nous démentirons le bruit demain.

CRAQ. — Tu as raison. Quand nous n'achèterions que mille sacs au rabais, Bonace les prendra au cours : il a une commission privée. Mais voilà Grippon qui a l'air de vouloir nous parler. Ce vieux penard a une partie de farines qui ne bougent pas de place depuis trois mois. Elles auraient dû filer déjà vingt fois, nous aurions gagné là-dessus des courtages.

RAF. — Il faut lui monter un coup pour le forcer à vendre.

CRAQ. — Faisons-lui peur de ta nouvelle; tu n'as qu'à bien clabauder contre le gouvernement. Puis tu me laisseras seul avec lui. Je le travaillerai. Nous aurons la partie à bas prix. Nous la prendrons au nom de Doublemain. Nous pouvons gagner là-dessus quelques mille francs, sans qu'il y paraisse. Chut! Le voici.

GRIP. — Voilà ces messieurs qui ont fini leur Bourse. Ils auront remué quelques belles parties. On dit que les affaires ont roulé ces jours-ci?

RAF. — Eh! qu'est-ce que nous faisons? Rien du tout. Les affaires ne peuvent pas aller avec un gouvernement qui ne protège pas le commerce.

GRIP. — Sans doute : il faudrait protéger les spéculateurs. Ehbien! monsieur Craquet, ces farines? Vous m'aviez promis qu'elles seraient

ce mois-ci à cinquante écus et que les amis de Paris feraient monter le pain à 45 sous. Ce serait bien utile pour le commerce, nous gagnerions quelque chose sur nos farines.

CRAQ. Vous auriez déjà dû les vendre dix fois. Il y avait un joli bénéfice. Je vous l'ai assez dit.

GRIP. — Mais je suis prêt à vendre. Elles me coûtent 70; dès que j'en trouverai 440, je les donne au premier ami qui payera comptant. Je ne cherche pas à gagner gros, pourvu que je double mon argent.

RAF. — Vous êtes comme tout bonhomme. Quand vous gagnez cent pour cent vous prenez patience; mais il faut rabattre sur vos farines. Il paraît que vous ne savez pas tout.

GRIP. — Qu'est-ce que c'est? Y a-t-il quelque chose?

CRAQ. — Il y a bien quelque chose sur le tapis. Ça va mal, mais il ne faut pas dire cela à tout le monde, ça ne se saura que trop.

GRIP. — Qu'est-ce que c'est, qu'est-ce que c'est?

CRAQ. — C'est, que le ministre va demander une déclaration de grains. N'allez pas le dire, au moins! vous feriez baisser l'article dès ce soir. C'est une nouvelle qu'on ne saura que demain matin. Elle est venue par courrier extraordinaire. Hein! Si vous m'aviez cru quand je vous tourmentais pour faire à 440!

GRIP. — Eh! monsieur Craquet! qu'est-ce que vous dites-là? Il faut donc que je me décide à vendre mes farines?

RAF. — Eh! il est bien temps. On les aurait peut-être placées à la Bourse, mais il n'y a plus rien à faire avant demain matin, puis demain la nouvelle sera connue et l'article sera au diable.

GRIP. — Eh! monsieur Raffle, vous croyez donc que ça va baisser?

RAF. — Que voulez-vous faire? Un gouvernement qui ne protège pas le commerce, qui assassine les spéculateurs! de quoi s'avise-t-il de demander des déclarations? On lui a dit cent fois qu'il ne devait pas se mêler de commerce.

CRAQ. — Il y a dans ce Paris des coquins de savants qui rabâchent tous les jours sur le commerce. Ils donnent au gouvernement l'idée de se mêler de nos opérations. Si cela continue, il finira par en savoir autant que nous.

RAF. — On devrait faire pendre tous les savants.

GRIP. — Ma foi oui ! Des gens qui viennent gêner le commerce, les spéculateurs ! Nous avons besoin de gagner de l'argent. Diable soit des savants !

RAF. — Une affaire qui était si bien menée ! nous aurions fait monter les farines à 150 avant la fin du mois ; mais quand le gouvernement n'aime pas le commerce, comment voulez-vous avoir un commerce qui devienne un commerce des amis du commerce, pour le bien du commerce !

(Il s'en va d'un air furibond, mais riant sous cape.)

GRIP. — Ah ! le brave homme que M. Raffle ! Comme il dit de bonnes choses pour le bien du commerce ! Voilà les hommes que le gouvernement devrait consulter, les courtiers. Ils auraient déjà fait monter le pain à 45 sous. Eh ! que faut-il devenir avec un gouvernement qui nous assassine ! Mais, monsieur Craquet, est-elle bien sûre, cette nouvelle ?

CRAQ. — Je vous le dis, foi de Craquet. Nous savons ça de Géronte, qui est lié avec des moustaches de Paris. Mais n'en parlez pas. Je vous en avertis parce que vous êtes des amis.

GRIP. — Eh ! grand Dieu, mes farines ! il faut donc vendre ? — Si j'avais su, j'aurais donné à 440. Oh ! vous en trouverez bien 440 ; cherchez vite avant qu'on ne sache la nouvelle.

CRAQ. — Que voulez-vous chercher ? il ne se fera plus rien ce soir. Je verrai. Si je trouvais preneur à 440, je vous conseillerais de lâcher.

GRIP. — Jarni ! Je perdrais trop gros !

CRAQ. — Comment ! vous perdrez ! Elles vous ont coûté 70 il y a trois mois. En revendant à 440, vous avez encore sur les 400 sacs 42,000 fr. de profit. C'est bien joli en trois mois.

GRIP. — Bah ! 42,000 fr. ! Ce n'est pas gagner, et puis les courtages à déduire ! Je n'aurais pas 41,000 fr. net. Une affaire où je devais gagner 30,000 fr., n'avoir que 40,000 fr. ! C'est 20,000 de perdus. Que le commerce est à plaindre avec un gouvernement qui n'aime pas le commerce ?

CRAQ. — Enfin décidons quelque chose. Aimez-vous mieux attendre à demain que la nouvelle soit connue ?

GRIP. — Non parbleu ! vendez ce soir. Mais vous m'en aurez

bien 110. C'est fleur de marché à 110. Ce n'est pas vendu, c'est donné, elles me coûtent 70; si je lâche à 110, il y a 40 fr. par sac c'est 16,000 fr., et puis les frais à déduire, il reste 15,000 fr., ça fait tout juste moitié de 30,000 fr. que je comptais avoir là-dessus. Oui, je les donnerai à 110. Je n'y perdrai que 15,000 fr. Voyons, avez-vous quelqu'un en vue?

CRAQ. — J'en vais parler à Doublemain, qui a eu des commissions à 100. Mais il expédie à 100 et ne passerait pas au-dessus.

GRIP. — Je ne connais pas ce Doublemain.

CRAQ. — Bien bon! maison respectable! habile garçon! D'ailleurs c'est du comptant.

GRIP. — A la bonne heure. D'ailleurs je ne vends pas à terme. Tenez-les toujours à 110. S'il fallait relâcher quelque chose, on verrait. Soignez-moi en ami, car j'y perds gros.

CRAQ. — Soyez tranquille. Quand je traite, c'est tout d'amitié, ce n'est pas pour gagner.

GRIP. — Eh bien! si nous terminons cette affaire, il faudra que vous me *quittiez* le courtage.

CRAQ. — Laissez donc, papa, c'est pour rire.

GRIP. — Non, ma foi. C'est une affaire qui me ruine. S'il fallait encore payer deux courtages d'achat et de vente... Vous sentez bien, il faut que je gratte quelque chose.

CRAQ. — Ouais! gratter sur un courtier, ce serait le monde renversé.

GRIP. — Faites-vous payer un double courtage par ce Doublemain. Il doit gagner là-dessus. Je lui donne une jolie partie, marché d'amis, un choix distingué. Dites-lui que j'y perds gros, que je lui vends cela pour l'obliger, qu'il doit se charger des deux courtages en conscience.

CRAQ. Ah! oui, joli mignon, pour payer des deux mains! A la bonne heure pour prendre! Là, ne perdons pas de temps; je vous verrai après dîner pour en finir, mais ne parlez pas de la nouvelle. Si elle se répand ce soir, les farines sont flambées et vous les aurez sur les bras. Serviteur.

(A quelques pas de là Craquet rencontre Doublemain.)

CRAQ., à *Doublemain*. — Gentil garçon ! Tu arrives à la Bourse quand elle est finie. Nous t'avons cherché pour un ricochet. Tu nous fais manquer de l'argent et à toi aussi, traînard !

DOUBLEMAIN. — Bah ! j'ai eu une affaire terrible avec ces étrangers pour ces cochenilles fausses. Ils étaient furieux. Ils ont dit que c'était presque de la fausse monnaie, qu'on en pendait qui n'étaient pas aussi voleurs que moi.

CRAQ. — Laisse-les bavarder, pourvu qu'ils payent. Est-ce fini ? soldé ?

DOUBL. — Oui, avec le rabais. Il a fallu accorder 4,000 au lieu de 600. Ils voulaient résilier.

CRAQ. — Ah ! coquin ! C'est que tu veux nous souffler 400, filou que tu es !

DOUBL. — Non, ma foi ! Mais il me faut double provision, car des affaires comme ça, c'est détestable. Il faut essayer des compliments de pendar. Ah ! il me faut double provision.

CRAQ. — Hein ! je te vois venir. Tu veux que je ne dise rien des 400 fr. que tu nous voles.

DOUBL. — Je ne badine pas. Tu me doubleras ma provision.

CRAQ. — Allons ! tu fais la bête. Je vois bien que tu n'as pas envie de gagner de l'argent.

DOUBL. — Tiens ! je ne veux pas gagner de l'argent ! Voyons donc, as-tu quelque chose à faire ?

CRAQ. — Une jolie passade. Il y aura à gratter ; mais je veux que tu nous rendes moitié des 400 que tu nous voles sur les cochenilles.

DOUBL. — Va-toujours, on s'arrangera assez. De quoi s'agit-il ?

CRAQ. — Voici. Je te vends 400 sacs de farines de Grippon à 400 fr. Tu les revends à Bonace le commissionnaire à 440. Grippon n'a pas encore cédé à 400, mais je le ferai vendre. C'est une affaire sûre. Nous l'enverrons relancer par Israël, qui lui proposera des farines au-dessous du cours en demandant une offre. Grippon aura une peur du diable de la baisse. J'arriverai là-dessus, il finira comme je voudrai. Entrons chez le concierge, et nous ferons les cartes d'avance.

DOUBL. — Hein ! 400 sacs à 40 fr. de bénéfice, c'est 4,000 fr. à

empocher. Ça! j'aurai bien mon tiers sur 4,000, ça fait treize...

CRAQ. — Qu'est-ce que tu marmottes de treize? Crois-tu partager avec nous deux? C'est bien assez avec un. La moitié de 4,000 est 2,000.

DOUBL. — Eh bien! c'est mille fr. qui me reviennent, ce n'est guère.

CRAQ. — Hut! mille fr., et nos courtages donc? N'y a-t-il pas vente de Grippon à Doublemain et de Doublemain à Boniface?

400 sacs à 400, 40,000 | 400 sacs à 440, 44,000

C'est 84,000 fr. Tu nous dois 440 à déduire de 4,000, il te revient 560.

DOUBL. — Voyez ce chien d'Arabe! Quel conte borgne, avec ses courtages doubles!

CRAQ. — C'est la loi qui le veut, c'est sacré. C'est un décret de l'Empereur.

DOUBL. — Eh! je m'en bats l'œil de ta loi et de ton Empereur. Il faut bien qu'ils ne sachent que faire, s'ils s'occupent d'enrichir les courtiers qui lui flanquent la famine aux trousses. Ne badinons pas, il me revient 4,000 fr. Donne-moi au moins 800, tu gagneras assez.

CRAQ. — Le maraud n'est jamais content. Veux-tu que j'aille chercher Israël? il sera vite d'accord.

DOUBL. — Non! non! fais les cartes. Aimons-nous, mais tu seras raisonnable.

CRAQ. — Tiens, je suis bon garçon, tu auras le compte rond, 600 fr. Ah! coquin, tu attrapes là 25 louis au vol. Tu ne croyais pas manger ce morceau avant dîner.

DOUBL. — Bah! tu me devais bien 800 là-dessus.

CRAQ. — Oui, pour la peine que tu as.

DOUBL. — Tâche au moins de me faire gagner quelque autre chose; car je n'ai rien sur cette affaire-ci. N'y aura-t-il pas d'autre oiseau à plumer sur ces farines?

CRAQ. — Il m'en faut encore 600 sacs. Boniface m'a donné une commission de 4,000 sacs à 440. Il expédiera à 445, mais il faudrait trouver un autre nigaud qui nous lâchât 600 sacs à la baisse. Nous mitonnerons ça après dîner. Nous avons fait arriver une fausse nou-

velle; il faudra manœuvrer lestement, parce qu'elle ne peut durer que jusqu'à demain matin.

DOUBL. — Bon ! puis-je servir à quelque chose ?

CRAQ. — Je te parlerai après dîner ; il faut que je voie Raffle, qui est allé sonder le terrain. Songe que je ne te donne pas les 400 que tu me voles. Je t'en laisse 200, c'est déjà trop.

DOUBL. — Bourreau, tu ne veux donc pas que je vive !

CRAQ. — Eh ! nous te faisons pont d'or, tu vas devenir une maison respectable avant six mois.

DOUBL. — Respectable, moi !

CRAQ. — Oui, c'est le nom des marchands qui ont fait les cent coups. Tu ne sais donc pas ça, toi !

DOUBL. — Comment veux-tu que j'aie appris ça chez mon procureur ? On ne nous respectait guère, nous autres clercs, pas plus que nos maîtres.

CRAQ. — Ah ! ce n'est pas comme ça dans le commerce. Tu verras, c'est un bel état. Nos croupiers de Paris s'entendent avec les savants pour dire que nous sommes respectables, et tout le monde le croit.

DOUBL. — Ouais ! nous sommes donc des honnêtes gens nous deux ! Raffle aussi et Gripon, et tout ce monde-là qui va à la Bourse, c'est des honnêtes gens !

CRAQ. — Que veux-tu ? les savants le disent, les gazettes aussi. Tout le monde le dit. J'aime autant croire que je suis un honnête homme.

DOUBL. — Ah ! la belle chose que le commerce ! Tiens ! j'ai bien fait de lâcher mes procureurs. Au moins il y a de l'argent à gagner avec vous autres, et puis en se faisant passer pour un honnête homme ! Les procureurs sont bien bêtes, ils ne savent pas se faire estimer comme vous autres.

CRAQ. — Les procureurs, c'est des nigauds. Les savants se moquent d'eux, ils ne se moquent pas de nous qui valons bien mieux. Maintenant que tu es lancé dans le commerce, rappelle-toi bien de faire l'honnête homme. Quand je te propose dans une affaire, je dis toujours : Doublemain, maison respectable ! Va, va, si nous te poussons, tu seras un saint homme dans six mois.

DOUBL. — Tout ce qu'on voudra, pourvu que je gagne de l'argent,

je serai respectable s'ils veulent; mais si on vient à savoir...

CRAQ. — Ah! l'imbécile! Si l'on vient à savoir! Qu'est-ce que cela fait dans le commerce? Tu feras comme cet autre de Paris qui



a gagné 20 millions. Tu diras que tu as fait des spéculations pour le bien de ta patrie. On dit de si belles choses à Paris! Quand on tient l'argent, ça passe. Je m'en vais dîner là-dessus. A ce soir.

Entre temps, maître Gripon est sur les épines. Les deux courtiers qui l'ont endoctriné auront le soir ses farines à 100 fr. sous le nom de Doublemain, leur âme damnée. Ils les revendront 140 fr. à l'instant même, et quand Gripon l'apprendrait au bout de quelques jours, croit-on qu'il s'en fâcherait? Non, il leur dirait familièrement: « Ah! les coquins, ils m'ont pris une plume de l'aile! » Eux rejetteraient tout sur Doublemain. D'ailleurs on n'admire dans le commerce que celui qui sait le mieux griveler, et qui mérite le surnom d'habile garçon, à peu près synonyme d'habile fripon. Eh! comment

avec de la probité un homme débutant presque sans fortune, gagnerait-il en huit ans *trente millions à des spéculations pour le bien de sa patrie*? Et voilà les hommes desquels la science dit: « Laissez faire, laissez passer le commerce; il sait bien ce qui convient aux siens. » Certes, il ne le sait que trop; mais n'est-il pas temps que l'État sache ce qui convient aux siens?

J'ai décrit cette scène de Bourse, non pour signaler des intrigues assez connues de tout le monde, mais pour faire sentir le ridicule de la législation qui encourage les menées des gens intéressés à créer le désordre, à provoquer l'agiotage. La législation eût fait bien plus sagement si elle eût avisé aux moyens de se passer des courtiers et des Bourses de commerce qu'elle a si mal à propos multipliés.

FOURIER.

(Ce dialogue est extrait de l'ouvrage de Fourier intitulé : *Analyse du Mécanisme de l'agiotage*, brochure grand in-8° de 128 pages. Prix : 2 fr. et par la poste 2 fr. 50, à la librairie phalanstérienne, 25, quai Voltaire.)





D'APRÈS NATURE.

Quel luxe précieux ! quelle élégance ! rien de plus délicieux à voir que ce petit salon doucement éclairé par un rayon de soleil qui se glisse à travers la mousseline transparente et les plis soyeux d'un damas violet. Un tapis de Perse s'étend sur le parquet en riches et harmonieuses fantaisies. Les meubles sont en bois sculpté. Petite bibliothèque, dressoir encombré d'objets d'art, de statuettes, de curiosités, causeuse en velours, piano droit, chaises de formes variées,

grand fauteuil recouvert d'une vieille tapisserie, tout dénote un goût exquis dans cette charmante retraite parfumée de poésie.

Sur la cheminée une glace de Venise reflète quelques bronzes de Barye et deux vases du Japon emplis de fleurs. La tenture à nuance incertaine et vaporeuse laisse voir quelques portraits au crayon disposés sans symétrie, un Christ en ivoire, et un paysage de T. Rousseau, vive impression, simple pochade, mélancolique élegie; des nuages blancs roulant dans un ciel gris et profond, le frémissement des feuilles, le fin branchage de quelques arbres qui s'élancent d'un buisson touffu, rafraîchi par une petite mare encadrée de gazon vert.

Près d'une table à ouvrage est assise une jeune femme, elle vient d'abandonner une menue broderie qui se mêle dans une élégante corbeille à une paire de ciseaux, des soies de différentes nuances, une bourse or et azur à peine commencée.

Blanche tient un livre entr'ouvert. Elle ne lit point, et le livre, que sa main semble oublier, glisse sur ses genoux.

Ses cheveux, d'un blond cendré, se jouent en longues boucles autour de son visage pâle et mat, dont les traits délicats révèlent une mélancolique préoccupation, des souffrances intimes.

Le livre tombe, Blanche le ramasse avec respect, ce sont les *Harmonies* de Lamartine, puis elle se dirige vers son piano. Mais à peine a-t-elle frappé quelques accords, qu'elle se lève impatiente, et prenant dans son pupitre, richement incrusté, du papier et une plume, elle se met à écrire :

« Sœur chérie,

» Pardonne-moi, il y a bien longtemps que je ne t'ai écrit, cinq grands jours, c'est mal à moi, très-mal, pardonne-moi. J'ai une grande nouvelle à t'apprendre : mon petit salon est enfin terminé. Si tu voyais comme il est joli !... Ce bon Jules s'est empressé de satisfaire tous mes désirs ; il est si bon ! J'ai des meubles délicieux ; tu serais bien heureuse de voir tout cela.

» Mon mari est rempli de soins, d'égards, de prévenances ; il m'a fait cadeau d'un châle magnifique, fond vert, tu en raffolerais. C'est dommage qu'il soit absorbé comme il l'est par les affaires ;

mais quand on est dans le commerce on ne peut s'occuper d'autre chose : je comprends cela, et je suis très-raisonnable.

» Dimanche le temps était délicieux ; nous avons fait ensemble une petite promenade... C'est moi qui l'ai conduit... sur une hauteur qui domine la rade, et d'où la vue est ravissante.

» Pardonne-moi encore, c'est une niaiserie que je vais te raconter. Je regardais la mer et le ciel... et les voiles blanches d'un navire qui se dirigeait vers le port en se balançant doucement.— Vois donc ce gracieux navire, lui dis-je. — En provenance de Trieste, m'a-t-il répondu.

» A propos, autre chose ; mais, petite sœur, ce sont des confidences, ne parle pas de cela à maman surtout.

» Hier soir il rentre ; nous étions seuls ; il me paraissait un peu soucieux ; je me mis au piano croyant le distraire, et je chantai cette romance de Reber que tu aimes tant, et que je chanté si bien ; c'est toi qui me l'as dit : je chantais donc, quand tout à coup j'entends une espèce de ron ron : Jules s'était endormi, il ronfl..... »

Ces mots sont à peine écrits que Blanche déchire la lettre en mille morceaux et va se blottir dans son grand fauteuil ; une larme coule sous sa paupière, et son pied, qui frappe le parquet à petits coups précipités, dénote une assez vive irritation. Mais la porte s'ouvre, c'est Jules, son mari, un homme de trente-deux ans, bien portant, un peu gros, aux mouvements brusques et dépourvu de distinction, l'air bon enfant. Sans ôter son chapeau, il s'enfonce lourdement dans la causeuse, et ses deux pieds crottés s'allongent simultanément en laissant remonter jusqu'à mi-jambe un pantalon olivâtre à raies noires.

Le front un peu plissé du commerçant dénonce une sourde contrariété. « Ah ! mon ami, sois le bienvenu, s'écrie Blanche, je m'ennuyais un peu ; vois donc mes belles fleurs ; ce camélia est d'une pureté admirable, et sa forme est ravissante.... — « Eh ! chère amie, il s'agit bien de camélias ! LES SUIFS DÉGRINGOLENT... »

CH. BRUNIER.

DROLERIES EPISTOLAIRES.

ÉCHANTILLON DE STYLE COMMERCIAL.



Messieurs,

Nous sommes favorisés de votre estimée en date du 23 expirée; nous en avons retiré quatre broches, ensemble 743 fr. 25 c.

Qui reposent à votre crédit sauf rentrée.

Vous nous faites part de l'intention où vous êtes d'employer quelques capitaux à la spéculation et nous demandez notre avis sur les articles à toucher sur notre place. Nous ne pouvons faire mieux que de vous donner la véritable physionomie de notre marché; vous la comparerez à celle des autres grands centres commerciaux, et alors vous pourrez agir en connaissance de cause.

Sucres. — Cette douceur se traîne péniblement depuis plus de six semaines et semble délaissée par la spéculation; nos existences cependant ne sont pas considérables, et les avis d'outre-mer ne font pas prévoir des renforts considérables avant deux ou trois mois. Aussi ne serions-nous pas étonnés que l'article reçût un fort coup de fouet aux premiers besoins de la chaudière, qui a peu travaillé le mois dernier.

Cotons. — Ce lainage avait fait mine de prendre son essor, mais il a molli tout à coup sur des avis, peut-être intéressés, que la prochaine récolte serait magnifique. Vendeurs et acheteurs ont enrayé et semblent jouer au plus fin. Nos lettres de Lyon nous annoncent une légère reprise sur toutes les sortes : le Mobile seul n'a pas bougé. La Montagne, dit-on, ne peut tarder à avoir des besoins importants : c'est peut-être alors que l'on verra une issue à ce mouvement de calme auquel est soumise cette provenance depuis tantôt un mois.

Riz. — Ce farineux a donné lieu à de fortes transactions ; il jouit d'une faveur marquée. Les ventes ferme et à livrer se succèdent sans interruption. Les disponibles surtout sont très-recherchés à la côte, les vendeurs sont exigeants et tiennent ferme la denrée.

Café. — Que vous dire de cette fève ? Son horizon, jadis souriant, alors que la nouvelle des ouragans survenus aux Antilles et à l'île de la Réunion, avait fait espérer que la récolte de cette année serait totalement perdue, s'est singulièrement assombri depuis quelques jours. De récents avis font craindre, en effet, que le mal n'ait pas été aussi grand qu'on l'avait cru d'abord. En l'état il ne serait peut-être pas prudent de toucher à cette provenance.

Thés. — Depuis plus de trois mois cette feuille flotte entre la hausse et la baisse sans oser se décider ni pour l'un ni pour l'autre.

Nous vous dirons, pour votre gouverne, que notre stock a dépassé de beaucoup son niveau normal.

Garance. — Cette poudre jette un vilain coton depuis que des avis certains ont fait savoir que la récolte sera magnifique cette année.

Indigos. — Les indigos ont éprouvé le mouvement de calme imprimé aux affaires en général par la crise politique.

Soies. — Les filatures d'ordre se raisonnent de fr. 48 à 52 le kil. selon leur mérite et origine.

Les cuirs secs et taureaux se présentent faibles. Aucun renfort ne nous est parvenu depuis notre dernier avis.

Nous avons été assez heureux pour vendre votre lot de quinquina

à 5 p. 400 au-dessus de votre limite ; mais il nous a fallu lâcher un peu la main sur les conditions, nous avons accordé trois mois de terme en sus de l'escompte d'usage. Notre acheteur est un premier crédit ; si cependant vous ne voulez pas en courir le risque, nous vous serons dû croire moyennant 1/2 p. 400.

Nous avons l'honneur, etc., etc.

ORGANISATION DU CRÉDIT.

Parmi les espérances qu'avait fait naître la révolution de février, celle d'une bonne organisation du crédit avait principalement excité la plus vive joie parmi les producteurs en général et parmi les propriétaires et agriculteurs en particulier.

Le travailleur entrevoyait enfin la possibilité de se racheter de la lourde redevance qu'il paye aux capitalistes, ou, pour parler plus vulgairement, aux *marchands d'argent*. Cet espoir, comme tant d'autres, attend encore sa réalisation, et l'on peut croire qu'il l'attendra longtemps si les intéressés continuent, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, à s'en rapporter pour l'établissement des institutions de crédit à l'initiative du gouvernement. Les marchands d'argent ont encore la prédominance dans les conseils du pouvoir, et rien n'indique qu'ils soient près de la perdre.

Mais rien ne force les producteurs et notamment les propriétaires à attendre le bon plaisir du gouvernement, et, quand ils le voudront, ils établiront sans lui des banques de crédit foncier, mobilier, agricole et industriel, et même de crédit au travail. Pour cela, il leur suffira de vouloir s'entendre ; et, en vérité, ils sont assez intéressés à la chose pour se donner un peu la peine d'y penser et de faire quelques efforts.

La situation actuelle peut se résumer en deux mots :

Un demi-milliard environ de capital numéraire formant le fonds de roulement des spéculations du crédit, depuis les 90 millions de la Banque de France jusqu'au petit capital roulant de l'usurier de

campagne, exploite à merci l'énorme capital mobilier et immobilier de la France tout entière, qui vaut certainement plus de 420 milliards.

La propriété immobilière seule qui représente plus de 80 milliards, et qui constitue la véritable base, la source de toute richesse, paye chaque année une rente de plus de 600 millions à ce capital monnaie, qui, sous la forme de contrats hypothécaires, s'est attaché à ses flancs et la suce par tous les pores jusqu'à épuisement. Et encore ne tenons-nous pas compte ici de tous les petits prêts usuraires à très-courte échéance, qui constituent dans la plupart de nos campagnes une industrie si lucrative pour les usuriers, si désastreuse pour les petits propriétaires.

N'est-ce pas honteux de voir 420 milliards se laisser faire la loi par un seul et lui payer chaque année une rançon de plus en plus élevée sans jamais pouvoir se dépêtrer de ses griffes ? Or donc qu'y aurait-il à faire pour délivrer la propriété ? Il est bien constaté à présent que ses sauveurs, qui ont si bien su prendre sa défense contre les dangers chimériques du socialisme, ne savent pas ou ne veulent pas la délivrer des dangers très-réels de l'usure ou du prêt à gros intérêts. Puisque ses amis la servent si mal, voyons donc si ses ennemis ne lui auraient pas donné par hasard quelques bons conseils.

Dans les dix-huit mois qui ont suivi la révolution de février, il a été publié des milliers de livres et de brochures sur l'organisation du crédit, et notamment sur le crédit foncier. Parmi toutes les propositions qui ont été faites, nous n'en avons pas trouvé de plus claires et de plus nettement formulées que celles qui furent présentées à l'Assemblée constituante par notre ami Considerant, dans la séance du 14 avril 1849. Nous le disons en toute conscience et sans craindre qu'on nous accuse pour cela de camaraderie, si nous avons trouvé mieux, Considerant lui-même aurait été le premier à abandonner son idée pour l'idée meilleure qui se serait offerte. Nous avons prouvé depuis assez longtemps que nous ne tenions pas du tout à être les inventeurs d'un système pour consacrer toutes nos forces à sa propagation. Nous faisons même plus ; nous ne trouvons pas du tout mauvais que les idées mises en avant par nous soient parfois accaparées et propagées par d'autres qui s'en disent les in-

venteuses. Pourvu que les bonnes choses se répandent et que les bons principes fructifient, nous sommes contents, et nous nous disons que puisque tout le monde sera appelé à en profiter, nous en profiterons après tout comme les autres.

Donc nous allons tâcher de résumer le plus brièvement possible les propositions de *Considerant* relativement aux quatre crédits, et nous en empruntons l'analyse à son propre discours. Nous nous occupons dans ce moment-ci de la publication d'un petit ouvrage, qui entrera dans tous les détails, qui fournira toutes les explications que l'on peut désirer; qui mettra les points sur les *i*, et rendra tout cela aussi clair que de l'eau de roche pour quiconque saura lire et sera capable de comprendre que 2 et 2 font 4. — En attendant, on pourra se faire une idée nette de la possibilité et de la facilité de l'opération par l'extrait suivant dont nous avons dû subordonner l'étendue aux exigences d'un almanach.

CONSTITUTION DU CRÉDIT FONCIER.

Le problème du CRÉDIT FONCIER a deux objets :

1^o *Le Crédit de l'immeuble franc.*

2^o *La liquidation de la Dette hypothécaire actuelle.*

Résolvons ces deux problèmes.

Crédit de l'immeuble franc.

Je suppose un immeuble franc, et ayant accompli sa purge hypothécaire.

Qu'un Syndicat général de la Propriété foncière, librement formé, autorise l'immeuble, après l'avoir fait expertiser, à émettre, jusqu'à concurrence de moitié, du tiers si vous voulez, de sa valeur, des BILLETS A RENTE, du 3,65 pour 100, — 1 centime par 100 fr. et par jour; — garantis par le Syndicat, c'est-à-dire par toute la Propriété foncière *solidarisée*.

Cette Rente territoriale sera payable à tout porteur de ses billets, de six mois en six mois, par les agents locaux du Syndicat général.

En ajoutant 1 fr. 35 d'amortissement à ces 3 fr. 65 d'intérêt, le

propriétaire, moyennant 5 pour 100, sera complètement libéré en *trente-six ans* : soit trente-sept ans, trente-huit, trente-neuf, si vous voulez, pour couvrir les frais de l'Agence (1) et constituer les fonds de roulement du Syndicat.

Dès qu'un propriétaire, dans une commune quelconque, a fait une opération de cette nature, ses voisins voient et savent, comme lui, que le 3,65 territorial est gagé de la façon la plus solide. Un calendrier, placé au dos du billet, indique, pour chaque jour, la valeur croissante de l'*intérêt*.

Ce papier à rente est donc une **MONNAIE COURANTE**, et le propriétaire d'un bien de 10, de 20, de 100,000 fr., qui, souvent, ne pourrait se faire escompter aujourd'hui un engagement de 1,000 fr. à trois ou à six mois, jouit désormais, pour un temps indéfini, d'un crédit égal tout d'abord à la moitié de la valeur de son gage, à 5, à 10, à 50,000 fr.

Je dis que ce crédit est indéfini; car, à mesure qu'il amortit, le propriétaire peut, si son gage n'a pas déperî, émettre à nouveau le chiffre même de son amortissement.

Le 3,65 territorial est une valeur bien préférable à l'or, à l'argent, aux billets de banque. C'est une *Monnaie qui porte intérêt*, gagée par une valeur double, au bas minimum, de son titre nominal.

Le nombre de ces valeurs de circulation, quelque grand qu'il soit, ne peut les déprécier. Pourquoi? Parce qu'elles portent intérêt! Parce que quand elles s'arrêtent un jour, un mois dans le portefeuille, elles y constituent le meilleur des placements : un placement sur la terre, première hypothèque, capital puissanciellement garanti par la solidarité de tous les gages, service régulier des intérêts, dégagé de tous les ennuis des fermages ou des placements actuels.

Le syndicat foncier est le **FERMIER GÉNÉRAL** des porteurs de la Rente territoriale. C'est lui qui fait rentrer les intérêts et l'amortis-

(1) Chaque année, à la suite d'un tirage au sort, on brûle la trente-sixième partie des billets mis en circulation. C'est ainsi que se fait l'amortissement. C'est un amortissement sensé ceci, à la bonne heure, et non plus le stupide et ruineux système que les banquiers, les agioteurs, les usuriers et les économistes ont imposé à la dette nationale.

sement, qui exproprie s'il y a lieu. Son 3,65 est bien supérieur à de l'or en barre et ne redoute aucune Californie; car l'accroissement indéfini de la valeur de la terre accroît indéfiniment l'énergie du signe qui la représente.

Voilà le Crédit de l'Immeuble franc.

Le principe de ce crédit autonome est connu et fonctionne presque partout, excepté en France! Partout où il a été appliqué, il a rendu les plus grands services, bien que, moins perfectionné, privé encore du caractère *monétaire* et exigeant des calculs d'intérêt, il soit très-loin d'avoir le degré d'énergie du système que je viens de décrire.

Liquidation de la Dette hypothécaire actuelle.

La Liquidation de la dette hypothécaire est tout aussi simple que la constitution du Crédit de l'immeuble franc.

Qu'est-ce qui fait aujourd'hui la mauvaise position du propriétaire, de l'emprunteur? C'est que, à un jour donné, il est obligé de rembourser le capital tout entier de sa dette.

Or cela, le plus souvent, il ne le peut pas.

C'est ce qui livre aujourd'hui le propriétaire au prêteur:

Donnez au propriétaire trente ans, cent ans, mille ans, l'éternité, pour amortir par des annuités, en ne payant d'ailleurs qu'un faible intérêt, il est sauvé.

Dès que les propriétaires sont solidarisés par leur Syndicat, c'est le prêteur qui dépend d'eux. Le Syndicat offre à chaque prêteur, à l'échéance, du 3,65 territorial ou le remboursement en argent.

Que feront les prêteurs? Le placement hypothécaire, sous la forme au moyen de laquelle ils pressureraient la propriété immobilière, ne se trouve plus. Ils seront heureux d'accepter les nouveaux titres hypothécaires, qui cumulent d'ailleurs, sur le placement actuel, les immenses avantages que nous avons dit: circulation monétaire, sécurité absolue, service régulier des intérêts, exemption de tous frais, ennuis et soucis, de procès en expropriation, de collision contre des hypothèques légales inconnues et d'embarras quelconques.

Isolés, les propriétaires fonciers sont dévorés par l'usure, écrasés sous le poids du *remboursement intégral et à terme rapproché*.

Solidarisés, ils n'ont pas besoin d'argent : ils en font. Et ils se donnent, si tel est leur bon plaisir, l'éternité pour rembourser.

Constitution des quatre Crédits par les Banques territoriales.

Qu'est-ce qui peut empêcher, dès lors, la Propriété territoriale d'organiser immédiatement, sans frais, sans avancer un écu, le Crédit universel, sur des bases absolument inébranlables ?

Je vais vous constituer à l'instant, dans chaque Arrondissement, une BANQUE DE FRANCE. Ne riez pas, car nous en donnerons aussi facilement aux Cantons, et un peu plus tard aux Communes.

Je prends donc la Banque, la vieille Banque, la Banque civilisée, car vous n'aimez pas les innovations. Je tiens à ne vous rien proposer d'avancé, rien dont vous puissiez avoir la moindre apparence de prétexte à vous effaroucher. Je prends la Banque actuelle, et, sur un *Dépôt volontaire* de billets territoriaux de Rente 3,65, qui ne coûtent rien à créer, j'en constitue, au profit des déposants d'abord, une dans chaque Arrondissement.

Les titres déposés à la Banque locale au nom des propriétaires, si ceux-ci en servaient les intérêts, ils les toucheraient aussitôt. Ils n'ont donc pas d'intérêt à servir.

Créer les titres ; en constater le dépôt à la Banque : il n'y a rien de plus à faire.

La Banque de France a la faculté d'émettre du papier jusqu'à concurrence de trois fois son dépôt de garantie. Voulez-vous être trois fois plus rigoureux avec nos Banques territoriales ? Soit ! l'émission des billets de nos Banques ne dépassera jamais le numéraire de garantie. La France est devenue une immense Californie ; cette restriction ne nous gêne guère.

Que vont faire nos Banques territoriales ? Voulez-vous qu'elles organisent immédiatement, à des taux aussi bas que l'on voudra, les quatre Crédits, c'est-à-dire :

1° Le Crédit industriel ou du Meuble dégagé, denrées, produits, marchandises ;

2° Le Crédit du Meuble engagé, agricole ou industriel, terres ensemencées, récoltes pendantes, bestiaux, cheptels, mobiliers d'atelier et d'usines ;

3° Le Crédit direct du Travail ;

4° Enfin le Crédit foncier à une puissance plus élevée et à un intérêt très-inférieur à 3,65 pour 100.

Commençons par le Crédit du Meuble engagé, offert aux fermiers, aux industriels, aux propriétaires eux-mêmes sur les objets de ce crédit spécial.

CRÉDIT DU MEUBLE ENGAGÉ.

Nos Banques, solidarisées entre elles dans une combinaison hiérarchique quelconque, déterminée par leurs statuts organiques, sont, sous la surveillance de l'État (vous ne voulez toujours point que ce soit l'État qui les organise) ; nos Banques sont les agences d'une Assurance générale, mutuelle ou à primes fixes, sur la vie et contre tous les risques de terre, inondations, grêle, gelée, incendies, épizooties, etc.

Le travail en est fait.

Il existe au ministère des Finances.

L'ancien gouvernement, peu suspect en fait d'innovations, l'avait goûté. Si la Providence, qui avait marqué son heure, ne l'eût, dans ses desseins, frappé d'une incurable paralysie, cette Assurance universelle serait depuis cinq ans réalisée.

Mais vous ne voudriez peut-être pas du projet qui souriait à l'ancien gouvernement. L'honorable M. Montalembert crierait au Communisme !

Je le modifie.

L'assurance ne sera plus obligatoire comme elle l'était dans ce projet ; elle ne sera pas faite par l'État, mais par un Syndicat des assurés eux-mêmes. Les Banques en seront de simples Agences. Seulement les industriels, les fermiers, les propriétaires qui voudront avoir crédit à nos Banques sur bestiaux, récoltes pendantes, terres ensemençées, cheptels, instruments d'usine, devront se munir préalablement d'une police de l'Assurance générale, garantissant les gages du crédit demandé.

Moyennant ce, et les garanties de moralité qu'ils offrent à la Banque de leur ressort territorial, les fermiers, les propriétaires, les industriels trouvent un crédit à terme, payé deux, trois, quatre

fois, huit fois moins que celui qu'ils ne peuvent souvent même pas se procurer aujourd'hui.

Veulent-ils des conditions meilleures encore? Rien de plus simple : qu'ils se solidarisent entre eux, dix, vingt, cent, dans leur commune ou dans le canton ; qu'ils forment entre eux, sans frais, un *Comptoir de solidarité* dont la signature collective garantira l'engagement de chacun d'entre eux. A cette condition, qui provoque d'ailleurs leur surveillance réciproque, l'endos de solidarité étant une seconde et solide signature, le taux du prêt est encore diminué.

CRÉDIT DU MEUBLE LIBRE.

Les Banques donnent plus amplement encore crédit au mobilier dégagé, aux produits agricoles et industriels, marchandises et denrées de toutes sortes. Ici la consignation fournit directement une garantie certaine.

A chaque Banque est attaché un Entrepôt, ou plutôt un Comptoir qui fonctionne à côté d'elle. Les marchandises y sont reçues, expertisées, mises en dépôt ou en vente au compte de l'emprunteur et au prix par lui coté.

Le *minimum* de valeur qu'attache à ces marchandises le jury d'experts, détermine le *maximum* des avances de la Banque sur chaque consignation.

Les Comptoirs locaux, solidairement hiérarchisés dans leur département, leur région industrielle, et les grands bassins du territoire national, communiquent entre eux. La publication quotidienne de leurs *Prix-courants* et de leurs *Etats de situation* commence bientôt à faire fonction de Régulateur de la Production et de la Consommation.

Ces deux ordres de Crédits constitués sur le Crédit foncier, l'agriculture, l'industrie, le commerce, prennent un élan inouï. Car tout possesseur d'une valeur réelle et créée, propriétaire, industriel ou commerçant, a désormais du Numéraire à volonté sur hypothèque mobilisée ou sur consignation de cette valeur (1).

(1) Voir, pour l'organisation des Comptoirs et le Crédit du Meuble libre, le

Le travail est, sur tous les points, vigoureusement demandé, et l'on peut immédiatement lui ouvrir crédit à lui-même.

CRÉDIT DU TRAVAIL.

Chaque Banque, en effet, connaît le personnel des travailleurs de sa localité. Elle invite tous ceux qui veulent du crédit à assurer leur vie et à former entre eux des *Groupes de Solidarité* (1) correspondant soit à leurs travaux habituels, soit à des entreprises temporaires, tels qu'un bout de route adjudgé pour le compte du département, de la commune, ou de l'État; des terrassements chez des propriétaires; des commandes régulièrement faites et acceptées, etc.

Dans les limites déterminées par ces conditions, sous la triple garantie du travail commandé et accepté, de la signature du travailleur connu et de celle de son Groupe de Solidarité, la Banque fait des avances.

En cas de non-paiement à l'échéance, et, si l'on veut, comme moyen de liquidation de la faillite du travailleur et de sa Solidarité, la Banque se récupérerait en journées de travail souscrites à son ordre et qu'il lui serait très-facile de placer dans la localité du travailleur, sinon dans les services de son Comptoir.

Tel est le résumé du mécanisme grâce auquel les propriétaires et les producteurs pourraient être affranchis du joug que le capital

travail remarquable de mon ami et collaborateur Coignet, manufacturier de Lyon, publié récemment dans la *Démocratie pacifique*, et tiré à part en brochure sous le titre de : *De la Réforme du crédit et du commerce*. C'est un traité complet sur la matière.

(1) C'est ce qu'on appelle un *Comptoir de Solidarité*. Certaines Associations temporaires d'ouvriers, les *bretelles* des terrassiers, etc., en sont des formes connues. Les Associations ouvrières *permanentes*, telles qu'elles tendent à se constituer aujourd'hui, sont des Solidarités à un degré plus avancé et plus solide, car à la garantie mutuelle elles ajoutent l'association dans le travail. Elles peuvent recevoir immédiatement des crédits proportionnels à leurs commandes, livrables par l'entremise des Comptoirs annexés aux Banques.

argent fait peser sur eux. Il serait facile de montrer en outre que la propriété, une fois organisées les banques territoriales, pourrait réduire encore le taux de 3 fr. 65 auquel son crédit propre aurait été constitué. Mais l'avantage de se libérer de l'intérêt et du capital au moyen de 36 ou 38 annuités de 5 pour 100 est assez grand relativement à ce qui se passe aujourd'hui, pour que nous puissions nous en tenir là quant à présent. Quand on aura réalisé ce qui est conseillé ici, on aura compris les moyens de faire mieux encore, et comme on sera en bon chemin, on ne s'arrêtera plus.

LES FOLIES DE JACQUES BONHOMME.

Jacques Bonhomme possède dans un pays peu éloigné du nôtre une terre assez belle que les uns évaluent à 100, d'autres à 120, quelques-uns à 140 mille francs, mais qui est grevée d'hypothèques pour une somme de sept à huit mille francs.

En exploitant lui-même son domaine, Jacques en tire, bon an mal an, mais non sans peine, sept à huit mille francs, sur lesquels il lui faut payer, tant pour l'intérêt de sa dette que pour l'entretien de ses chemins et autres frais généraux, une somme de mille francs environ, ce qui réduit à six ou sept mille francs le revenu dont il peut disposer pour l'entretien de sa famille et de ses gens.

C'est peu, trop peu même, car sous son toit logent et vivent, lui compris, trente-cinq personnes, hommes, femmes, enfants, les uns dans la force de l'âge, les autres trop jeunes pour travailler, d'autres déjà cassés par la vieillesse ou les maladies. Avec son revenu, il peut bien petitement subvenir aux besoins de tout ce monde. Aussi les enfants reçoivent peu ou point d'éducation; les femmes sont mal logées, mal nourries, et ce qui leur est plus sensible encore, mal habillées. Quant aux hommes, bien que le domaine contienne des vignobles estimés et nourrisse des bestiaux, ils mangent peu de viande, ne boivent presque jamais de vin, et ne peuvent réparer leurs forces. En un mot, tous souffrent, et par suite tous se plaignent et murmurent, car, on le sait, misère engendre discorde.

Jacques cependant, soit par crainte de ses voisins qui sont avec lui en délicatesse, mais ne veulent pour autant envahir son domaine et voler ses récoltes (ce qui n'est plus dans nos mœurs), soit par défiance de ses gens et pour maintenir son autorité, soit enfin par imitation de ce qu'ont fait ses aïeux, grands guerroyeurs en leur temps, Jacques, pour l'un ou l'autre de ces motifs ou peut-être pour tous à la fois, n'a qu'une idée fixe, c'est d'être toujours en mesure de se bien défendre.

Il achète constamment des armes, construit autour de son habitation des murs d'enceinte avec meurtrières, des fossés, des ponts-levis. Sa maison a l'air d'une forteresse plutôt que d'une ferme, et ses gens ressemblent bien moins à de bons cultivateurs, qu'à des soldats campés en pays conquis.

Il dépense de cette manière quatre ou cinq cents francs tous les ans, ne trouvant rien de trop cher quand il s'agit de satisfaire sa manie favorite, rien de trop bon marché quand il s'agit du salaire de ses gens, de l'éducation de ses enfants ou de l'entretien de ses chemins et de son matériel d'exploitation.

Encore s'il ne gaspillait que son argent, mais il perd aussi son temps et celui de ses gens. Il néglige ses semailles, ses moissons, ses vendanges pour une revue, pour un exercice, et si son domaine est bien défendu, il est à coup sûr mal cultivé et mal exploité.

Chacun se dit, chacun se demande depuis longtemps comment tout cela finira. Jacques seul paraissait ne pas s'apercevoir, quand tout dernièrement un de ses amis, homme de bon sens, crut devoir lui donner conseil à ce sujet.

« Pourquoi, lui dit-il, pourquoi, mon cher Jacques, tout cet appareil guerrier, ces armes, ces fortifications? A quoi tout cela vous sert-il?

» Je veux bien qu'un homme ait toujours chez lui de quoi repousser un coquin qui vient le voler; je conçois encore qu'il ne se promène pas sans une canne, un bâton; mais être toujours armé jusqu'aux dents, voilà ce qui, selon moi, dépasse les bornes de la prudence. C'était bon dans l'ancien temps, quand les nobles, nos seigneurs et maîtres, ne se faisaient pas le moindre scrupule de nous piller et de nous voler, trouvant plus commode de nous prendre

notre argent et nos récoltes, que d'en acquérir autant par le travail et l'économie. Mais ces temps sont passés, et bien que d'aucuns les regrettent, ils ne reviendront plus : nous sommes les ouvriers de la ville et ouvriers de la campagne, bon nombre qui ne le permettrions pas.

» Vous craignez, dites-vous, les mutineries de vos gens ; vous voulez les tenir en respect et vous mettre en garde contre leur insubordination. Soit ; je crois, en effet, qu'ils ne vous aiment pas beaucoup. Cela se voit facilement ; mais prenez-vous les moyens pour vous les attacher ? Non, certes. Vous les harassez de corvées militaires ; vous dépensez inutilement pour vos achats d'armes un argent qui serait bien mieux employé pour l'éducation de leurs enfants et leur entretien à tous. Ils sont dans la gêne par votre faute ; ils le sentent et murmurent : à cela, rien d'étonnant. Croyez-moi, essayez un peu d'un autre procédé. Au lieu de dépenser votre argent en ornements inutiles, mettez vos ouvriers un peu plus à leur aise, faites que les enfants puissent aller à l'école, les femmes se vêtir proprement, les hommes se nourrir comme doivent le faire des gens qui travaillent, et vous verrez si tout ce monde-là ne sera pas heureux, et ne vous servira pas de grand cœur. Je fais ainsi chez moi, et je m'en trouve bien. Dans tous les cas, vous méfiant d'eux, je vous trouve bien imprudent de leur confier des armes et de leur en apprendre le maniement : ils n'en seront que plus dangereux ; et s'ils ont réellement de mauvais desseins, vous leur donnez les moyens de les accomplir.

» Vous dites que vos voisins sont de mauvaises gens qui pourraient bien vous jouer de vilains tours. Croyez-moi, cette crainte n'est pas fondée. Ils peuvent être mal disposés à votre égard, mais les pensez-vous assez fous pour abandonner leur récolte, et venir, loin de chez eux, enlever la vôtre ? Ils savent fort bien qu'à ce métier-là ils se ruineront, qu'il leur en coûtera plus de travail, de soins, de charrois, de dépenses de toute espèce, pour venir vous enlever votre récolte, que pour en faire pousser une pareille chez eux ; et je ne parle pas des coups qu'ils pourront recevoir, ni de l'inquiétude où ils seraient que vous vinssiez faire les mêmes expéditions sur leur domaine. Il leur en coûterait moins de vous acheter votre récolte

que de vous la prendre. Ils le comprennent, et c'est ce qui doit vous rassurer à leur égard.

» Pour nous autres, gens de campagne et de travail, savez-vous quels sont nos véritables ennemis ? Ce sont nos créanciers. A ceux-là il faut donner, chaque année, le plus clair de notre revenu. Que notre récolte soit perdue par la grêle, la sécheresse, la gelée, la leur prospère toujours ; pour eux, il n'y a ni mauvais temps ni mauvaise année ; leur caisse est toujours pleine, alors que nos greniers sont vides.

» Voilà, mon cher Jacques, voilà vos véritables ennemis ; voilà ceux dont il faut vous débarrasser, et cela, sans armes, sans violence, sans coups. Du travail, de l'ordre, de l'économie, voilà tout ce qu'il vous faut ; chaque année, au lieu de leur emprunter, payez une partie de votre dette ; et quand ils vous verront en voie de prospérité, en état de vous passer de leurs services, vous les trouverez aussi affables et complaisants, qu'ils sont maintenant insolents et difficiles pour vous. »

Ainsi parla l'ami de Jacques. Son conseil fut-il suivi ?... l'histoire ne le dit pas.

Je demande pardon au lecteur de lui avoir, sous le voile d'une allégorie malheureusement trop transparente, représenté l'état de notre pays. Oui, quoi qu'en puissent dire les comptes-rendus officiels, ce pauvre Jacques, ce propriétaire à demi ruiné par sa monomanie guerrière, c'est la France elle-même. Pour rendre la ressemblance complète, il suffit de substituer les 35 millions d'habitants de notre pays aux 35 habitants de la maison de Jacques, et de multiplier par un million le chiffre de ses propriétés, de ses dettes, de ses revenus et de ses dépenses.

La France saura-t-elle écouter les conseils qu'on lui donne, éviter la misère, les banqueroutes, et, par suite, les révolutions, les guerres et l'oppression qui la menacent ? Espérons-le.

Car ce n'est pas pour un destin semblable que Dieu a formé ce peuple si laborieux, si intelligent, à l'esprit si vif et au cœur si bon.

Ce n'est pas pour un destin semblable, qu'il lui a donné ce beau pays que tant de verdure colore, que tant de moissons enrichissent, que baignent tant de beaux fleuves, et qu'enveloppe un ciel si doux.

QUELQUES DÉTAILS SUR LE BUDGET DE 1851.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Le résumé général du budget pour l'année 1851 présente les chiffres suivants (1).

| | |
|----------------------------------------|-------------------|
| Total des dépenses ordinaires. | 4,366,282,440 fr. |
| Travaux extraordinaires. | 65,894,538 |

| | |
|--------------------------------------------------------|---------------|
| Ce qui porte le total des dépenses prévues à | 4,432,173,978 |
| Le total des recettes prévues est de. . . | 4,371,969,951 |

Ce qui porte le découvert prévu à 60,204,027

Ce découvert devra s'augmenter encore de la somme de tous les crédits supplémentaires et extraordinaires concernant les dépenses imprévues, laquelle somme est très-indéterminée et peut s'élever jusqu'aux environs d'une centaine de millions.

On n'atteindra donc pas encore cette année cet équilibre vainement poursuivi depuis si longtemps par tous les financiers d'état, et l'on aboutira encore à un déficit à ajouter aux 600 millions environ qui, dit-on, composeront le total de la dette flottante à la fin de 1850.

(1) Les chiffres que nous donnons ici sont empruntés aux rapports de la commission du budget. Quelques-uns ont pu être légèrement modifiés par des amendements de détail qui portent principalement sur des réductions repoussées dans certaines dépenses, notamment au chapitre de l'instruction publique. Ces modifications tendent par conséquent à accroître un peu le chiffre total des dépenses.

Budget des recettes.

Les principales sources de recettes sont les suivantes :

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Les quatre contributions directes qui donnent ensemble | 406,913,410 fr. |
| L'enregistrement, le timbre et les domaines | 233,197,454 |
| Les douanes et les sels (1) | 152,427,000 |
| Les contributions indirectes | 294,743,000 |
| (Dans ce chiffre, le droit sur les boissons entre pour plus de 98 millions). | |
| Les postes | 39,926,000 |

Sous les titres de divers revenus et produits divers du budget figurent une foule d'articles qu'il serait trop long d'énumérer.

On compte pour les recettes de 1854 sur 1 million provenant de l'accroissement de l'impôt des patentes, sur 27 millions de nouveaux droits d'enregistrement d'après les nouvelles lois votées, sur 12 millions de droits additionnels de timbre, sur 3 millions de timbre des journaux, sur 8 millions de l'accroissement sur la taxe des lettres, enfin sur 1,802,000 provenant de l'augmentation d'impôts sur les cartes à jouer, les plombs de chasse et les poudres à feu.

Budget des dépenses.

Les ressources du budget sont distribuées entre les différents départements ministériels dans la proportion suivante :

| | |
|--------------------------------------------------------------|-----------------|
| Ministère des finances (voir ci-après les détails) | 656,824,900 fr. |
| — de la justice | 26,574,345 |
| — des affaires étrangères | 7,076,219 |

(1) Les sels figurent pour 22,875,000 fr. de taxes perçus dans le rayon des douanes, et pour 5,222,000 fr. de taxes perçus en dehors de ce rayon : ce qui donne pour l'impôt du sel un rendement de 28,097,000 fr.

| | | | |
|------------|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------|
| Minsistère | } de l'instruction publique | | 21,167,084 |
| | | | } et des cultes |
| — | de l'intérieur | | 126,543,850 |
| — | de l'agriculture et du commerce | | 17,393,286 |
| — | des travaux publics | non | } 63,926,245 |
| — | de la guerre. | compris | |
| — | de la marine | les travaux extraord. | |
| | | | 102,490,813. |

MINISTÈRE DES FINANCES.

Les fonds alloués au ministère des finances comprennent 1° la dette publique, 2° les dotations pour fonctions gouvernementales, 3° le service général du ministère.

Le chiffre des intérêts de la dette publique monte pour l'année 1854 à 391,454,760 fr., y compris, il est vrai, la dotation fictive de l'amortissement, qui figure *pour ordre* au budget et se compose de 75,660,150 fr. Ce chiffre total se subdivise ainsi : — Intérêts des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour cent : 222,147,310 fr. — Intérêts des emprunts spéciaux pour canaux et travaux publics : 8,960,300 fr. — Intérêts de capitaux remboursables à divers titres (cautionnements, dette flottante ou bons du trésor) : 29,000,000 fr. — Dette viagère (pensions diverses, entre autres la dotation de madame la duchesse d'Orléans) : 45,365,000 fr.

Les dotations pour fonctions gouvernementales sont attribuées 1° à l'Assemblée nationale, 7,800,000 fr.; 2° au Président de la République, traitement et frais de représentation : 1,200,000 fr., ceci sans préjudice du supplément qui sera sans aucun doute réclamé pour 1854 comme pour 1850, et portera la somme à 3 millions 600,000 fr.; 3° au vice-président de la République, traitement, 48,000 fr.

Le service général du ministère des finances, y compris les armées des douanes, des contributions indirectes et des forêts, compte environ 44,000 agents, et débourse en frais, tant personnels que matériels, de perception et d'administration, plus de 177 millions, c'est-à-dire de 13 à 14 pour cent de la recette totale.

L'administration centrale, le ministère proprement dit, renferme 4,524 agents et coûte 5,927,460 fr., près de 6 millions.

La Cour des comptes, où l'on a réintégré les magistrats supprimés par le gouvernement provisoire, se compose de 95 hauts fonctionnaires et de 69 employés : elle coûte 1,015,700 fr.

L'armée des douanes ne compte pas moins de 27,243 hommes, y compris les 2,515 agents du service administratif. Les appointements y varient de 650 fr. à 12,000 fr. Elle coûte 25,856,300 fr. d'entretien, et sert à procurer à la masse de la nation un enchérissement notable sur une foule de produits d'un usage très-général, tels que la houille, le fer, les bestiaux, les poteries, les laines, le coton, etc. Les douanes au surplus ont bien plutôt le caractère fiscal que celui de protection à l'industrie. Elles produisent au trésor 436 millions environ.

Les eaux et forêts comprennent 4,411 fonctionnaires et agents, et coûtent 6,265,900 fr. Nous souscririons pour notre part volontiers au double et au triple s'il devait en résulter un grand travail de bon aménagement des forêts et des cours d'eau, de reboisement des pentes, d'irrigation et de dessèchement. Ce serait un bon placement.— Les produits des forêts et de la pêche sont évalués à 36 millions environ.

Les contributions indirectes proprement dites, dont l'impôt des boissons forme le principal chapitre, ont une armée de 8,000 agents appointés de 500 à 12,000 fr., et produisent 169 millions environ ; les droits frappés sur les boissons entrent dans ce chiffre pour 100 millions. La perception revient à 21 millions et demi.

Les tabacs occasionnent une dépense totale de 33,625,300 fr. et rapportent 118 millions. C'est, comme on le voit, un assez joli commerce. Dans l'état actuel des choses, il vaut mieux sans doute que l'État se procure 84,374,700 fr. par un monopole de cette nature que de surcharger d'autant soit la propriété foncière, soit l'alimentation des classes pauvres.

Les poudres, autre monopole, coûtent 3,328,259 fr., et rapportent 6,500,000 fr. : le bénéfice est donc de 3,171,741 fr.

Le service des postes coûte 31,031,441 fr. Le produit présumé pour 1851 est estimé à 46,932,000 fr.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Le personnel de la justice dépasse 40,000 fonctionnaires de tous ordres. La dépense totale s'élève à 26 millions et demi, moyennant quoi la justice est *gratuite*, ainsi que le savent très-bien tous ceux qui ont à faire fonctionner ses rouages pour leurs affaires. Les frais recouvrables contre les condamnés sont évalués à 3,800,000 francs environ.

Le ministère proprement dit est un des plus modestes. Il ne compte que 105 agents et ne coûte que 394,600 fr.

La justice civile et criminelle est rendue en France par 56 membres de la cour de cassation; — 120 présidents et 636 conseillers de cours d'appel. — 364 présidents, 93 vice-présidents et 816 juges de tribunaux de 1^{re} instance; — 2847 juges de paix assistés d'autant de greffiers. — Les greffiers des cours d'appel sont au nombre de 27, et ceux des tribunaux de 1^{re} instance au nombre de 364. Il y a de plus 124 commis assermentés d'une part et 480 de l'autre.

Le parquet comprend 158 procureurs généraux, avocats généraux et substituts près les cours d'appel; — 832 procureurs de la République et substituts près les tribunaux de 1^{re} instance; 387 juges d'instruction.

Le personnel de la justice en Algérie n'est pas compris dans ce dénombrement. L'Algérie possède 1 cour d'appel, à Alger; 6 tribunaux de 1^{re} instance, à Alger, Blidah, Constantine, Bône, Philippeville et Oran; 13 justices de paix, dans les six localités précédentes, plus à Douéra, Koleah, Médeah, Tenez, Guelma, Mostaganem et Tlemcen. Le personnel entier se compose de 175 magistrats et agents, y compris les interprètes et les chaouchs. La dépense totale monte à 929,850 fr.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

La dépense totale de ce département ne dépasse guère 7 millions. Le ministère proprement dit coûte 424,400 fr., et n'emploie que 72 agents.

Nous possédons 30 ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, appointés de 25,000 à 150,000 fr. Les plus hauts traitements sont affectés à Londres : 150,000 fr.; Saint-Petersbourg, 120,000 fr.; Rome et Vienne, 90,000 fr.; Constantinople et Madrid, 80,000 fr.; Berlin, 70,000; Naples, Mexico, Rio de Janeiro et Washington, 60,000 fr.; Berne, Turin, Francfort et La Haye, 50,000 fr.

Le personnel complet des ambassadeurs, consulats, chancelleries, etc., compte 245 agents et coûte 3,877,800 fr.

Les dépenses secrètes de ce ministère, autrement dit l'espionnage international, n'absorbent que 320,000 fr.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

La dépense totale est évaluée à 63 millions et demi environ, dont près de 41 millions pour les Cultes, et moins de 22 millions pour l'Instruction publique comprenant l'université, les 5 académies, le collège de France, le Jardin des Plantes, les établissements astronomiques, les bibliothèques, l'académie de médecine, etc. C'est à peu près deux millions de moins que ne coûte à lui tout seul le respectable corps de la Gendarmerie. On sait cependant par les statistiques criminelles, que plus un département est avancé en instruction, moins la gendarmerie et la justice y ont à faire; si ce n'est cependant, il faut l'avouer, contre ce qu'on appelle les crimes et les délits politiques. Développement de l'intelligence et amour de la liberté sont deux termes qui marchent toujours ensemble: les gouvernements le savent bien! — Cependant, nous devons dire à la louange du ministère actuel qu'il a résisté aux atteintes que la commission du budget voulait porter à certaines branches de l'instruction et notamment aux écoles populaires des arts et métiers.

Les ministres du culte catholique sont au nombre de 40,645, dont 15 archevêques, 60 évêques, 175 vicaires généraux, 675 chanoines, 3,370 curés, 29,384 succursalistes et 6,961 vicaires. Le total des traitements s'élève à 33 millions et demi environ, dont 4,062,000 pour les 75 évêques et archevêques.

Le culte protestant compte 750 ministres pour l'église réformée,

et 248 pour l'église luthérienne. Le total de la dépense monte à 4,212,755 fr.

Le culte israélite emploie 444 rabbins et ministres qui ne coûtent que 136,400 fr.

Les dépenses des cultes en Algérie s'élèvent à près d'un demi-million.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Le total de la dépense prévue est de 426 millions et 1/2 environ.

L'administration centrale emploie 241 fonctionnaires et coûte 1,468,000 fr.

Le chiffre des dépenses secrètes, autrement dit espionnage intérieur, est de 832,000 fr. — Les établissements généraux de bienfaisance et les services divers absorbent 2,700,000 fr. environ : les dépenses des maisons centrales de force et de correction coûtent 6 millions; celles des prisons départementales, 6 millions et demi; les enfants trouvés et abandonnés, un peu plus de 5 millions; les aliénés, 3,750,000 francs. — Les subventions aux théâtres de Paris montent à 4,274,000 fr. — L'hospitalité française envers les réfugiés étrangers est représentée par une somme de 4,200,000 fr.

Le réseau des préfetures et sous-préfetures coûte en personnel 2,642,300 francs, et en frais d'administration 5,404,000 francs. Total : 7,746,300 fr. Les traitements des préfets varient de 40 à 24,000 fr.

Nous donnons plus loin la statistique du service télégraphique, qui coûte environ 4,200,000 fr.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

La dépense totale est portée à 47,393,286 fr. 60 c.

L'enseignement professionnel de l'agriculture coûte 2 millions et demi environ.

Les encouragements à l'agriculture, 700,000 fr.

Les écoles vétérinaires coûtent 783,000 fr.

L'entretien et la remonte des haras coûtent 2 millions et demi environ, y compris les encouragements à l'industrie particulière.

- Les primes pour les pêches maritimes montent à 4 millions.
Les secours divers distribués par ce ministère s'élèvent à 2 millions 697,000 fr.
Telles sont les plus grosses dépenses.
L'administration emploie 464 agents et ne coûte que 563,450 fr.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

La dépense totale est évaluée à 429,817,783 fr., dont 66 millions environ pour le service ordinaire et 46 millions pour travaux extraordinaires.

Sur cette somme, 32 millions et demi sont affectés aux routes; 8 millions à la navigation des rivières, 7 millions à la navigation des canaux; près de 9 millions aux ports maritimes et aux phares; 40 millions à l'établissement des chemins de fer que l'on continue à faire exploiter par des compagnies particulières qui profitent des bénéfices et se font indemniser des pertes quand par hasard il y en a.

Les seuls chemins de fer que l'État n'ait pas encore concédés, malgré son vif désir, sont ceux de Paris à Chartres et de Paris à Lyon et à Avignon.

Le chemin de Chartres coûte 4,500,000 fr. d'exploitation; et l'on évalue le revenu qu'il donnera à 3 millions: c'est donc 50 p. cent de bénéfice.

Dans l'espoir d'une concession qui n'a pu encore avoir lieu, on n'a compté dans le budget de 1854 ni le produit de la dépense d'exploitation des parties terminées du chemin de fer de Paris à Lyon. Le produit avait été évalué pour 1850 à 6 millions. Le rendement actuel donne à penser qu'il atteindra 7 millions. Les frais d'exploitation étaient portés l'année dernière pour 4,340,000 fr. La commission du budget, dans la prévision que l'État serait obligé de continuer l'exploitation en évalue les frais à 5 millions et demi pour 1854. On sait que ces frais sont relativement plus forts pour une ligne tronçonné que pour une ligne continue. On n'hésite pas à prévoir un rendement net de 7 à 8 millions pour la ligne de Paris à Châlons-sur-Saône, quand la section de Tonnerre à Dijon sera achevée.

Nous possédons encore la petite ligne de Montpellier à Nîmes, qui est louée à une compagnie d'exploitation pour une somme de 408,000 fr.

Le service de surveillance et de contrôle des chemins de fer coûte 350,000 fr.

L'administration centrale comprend 442 fonctionnaires et coûte 590,000 fr.

Le corps des ponts et chaussées, ingénieurs, conducteurs et école, coûte 7,144,219 fr. Les traitements des inspecteurs et ingénieurs de toutes classes montent à 2,482,469 fr. partagés entre 692 fonctionnaires, et varient de 1,500 à 12,000 fr. — Le personnel des conducteurs coûte 3,640,000 fr. Il n'y a pas lieu, tant s'en faut, de réclamer contre eux une réduction. — Le corps des mines, ingénieurs, garde-mines et école, coûte 650,000 fr. Les inspecteurs et ingénieurs de toutes classes, au nombre de 106, touchent 495,000 fr., divisés en traitements de 4,200 à 12,000 fr. — Les garde-mines, au nombre de 60, appointés de 900 à 2,000 fr., touchent 83,500 fr.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Pour la 36^e année de paix européenne, le chapitre de la guerre ne coûtera que 307,233,714 francs. C'est 44 millions environ de moins que l'année dernière. Il paraît que nous pourrions nous contenter pour cette année d'un effectif de 384,240 hommes et de 85,706 chevaux. C'est une réduction, sur 1850, de 24,390 hommes et 2,466 chevaux.

L'Algérie emploie 65,000 hommes et 16,428 chevaux ; ce qui réduit par conséquent les forces jugées nécessaires pour garder la France, en pleine paix, à 309,240 hommes et 69,278 chevaux, dont il est juste de déduire pour l'évaluation des incomplets 8,400 hommes et 2,650 chevaux, mais à quoi il faut ajouter les 2,130 hommes et les 343 chevaux de la garde républicaine.

L'administration centrale emploie 560 agents et coûte 1,658,400 fr.

Les états-majors de tous genres comprennent 3,836 officiers et coûtent 12 millions et demi.

La gendarmerie est portée en 1851 pour 24,877,239 fr. au bud-

get : c'est une augmentation de plus de 3 millions motivée par la création de deux bataillons de gendarmerie mobile, ainsi nommée sans doute parce qu'elle ne doit pas bouger de Paris, et de 461 nouvelles brigades demandées par le ministre, à qui on en accorde 234 pour 1854, ajournant pour le reste aux années suivantes.

L'enseignement professionnel de la guerre ne coûte pas plus cher que l'enseignement professionnel de l'agriculture. Celui-ci a été porté au budget de 1850 pour 2,031,500 fr. et les écoles militaires ne sont portées au budget de 1854 que pour 2,029,515 fr. — Il est juste de dire que dans le nombre des écoles dites militaires se trouve l'école polytechnique qui alimente d'importants services civils.

Le chapitre des dépenses de police secrète monte à 450,000 fr. pour l'Algérie. Le ministre avait demandé 65,000 fr. pour frais de *police militaire* à l'intérieur. La commission a jugé convenable de réunir cette somme aux fonds similaires du ministère de l'intérieur. Elle n'a pas cru qu'il y eût opportunité à diviser ce genre de service public en espionnage civil et espionnage militaire.

Les Invalides sont portés pour une dépense de 2,664,705 fr.

Le budget nous apprend que sur les 440 millions alloués en 1844 pour l'immense travail des fortifications de Paris, il a été dépensé 439,998,944 fr., il reste disponible 1,056 fr. — Sur les 44,430,000 fr. alloués en 1845 pour l'armement de ces fortifications, 9,255,292 fr. 49 c. ont été dépensés. Il reste encore à employer 4,874,847 fr. 54 c. qui peuvent facilement et jusqu'à nouvel ordre recevoir un plus utile emploi.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Les prévisions de dépenses pour ce ministère montent à 106 millions et 1/2 environ.

L'administration centrale de la marine et des colonies emploie 495 agents et coûte 880,500 fr. Le personnel entier des officiers militaires et civils de la marine figure au budget pour une somme de 7,834,158 fr. La solde et l'habillement des équipages et des troupes, montant à environ 30,000 hommes, coûtent 24 millions.

Notre flotte se compose de 184 bâtiments armés ou en commis-

sion de port, dont 95 à voile et 86 à vapeur, plus de 169 bâtiments désarmés, dont 146 à voile et 23 à vapeur; soit à flot : 244 bâtiments à voile, dont 4 sur le point d'être condamnés, et 109 à vapeur.

8 vaisseaux, 7 frégates, 13 corvettes et 11 bricks portant ensemble 1528 canons composent la flotte de combat, à voile. Sur les 8 vaisseaux, deux sont de 120 canons, un de 100, trois de 90 et deux de 80.

L'effectif probable de notre flotte entière au 1^{er} janvier 1882 sera de 346 bâtiments, dont 237 à voile et 109 à vapeur.

La flotte à voile se décompose ainsi :

| | de 1 ^{er} rang, | de 2 ^e rang, | de 3 ^e rang, | de 4 ^e rang. |
|--------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 29 vaisseaux dont | 7 | 5 | 11 | 6 |
| 40 frégates | 12 | 14 | 13 | 1 |
| 35 corvettes | 14 | 21 | » | » |
| 48 bricks | 25 | 23 | » | » |
| 6 canonnières bricks. | | | | |
| 44 bâtiments légers. | | | | |
| 33 bâtiments de transport de 300 à 800 tonneaux. | | | | |

La flotte à vapeur renferme :

- 1 vaisseau mixte de 90 canons, machine de 960 chevaux.
- 20 frégates de 450 à 650 chevaux.
- 7 corvettes de 320 à 400 chevaux.
- 24 corvettes de 220 à 300 chevaux.
- 34 avisos de 159 à 200 chevaux.
- 26 avisos de 120 et au-dessous.

Il y a de plus en construction 20 vaisseaux, 18 frégates, 4 corvettes et 4 bricks, en tout 46 bâtiments à voiles, plus 4 corvettes et 2 avisos à vapeur : soit 52 navires en construction, qui, ajoutés aux 346 à flot, donneraient un total de 398 bâtiments.

On peut se faire une idée du capital que représente une pareille flotte, lorsqu'on sait que la coque seule d'un vaisseau de 1^{er} rang vaut 1,656,000 fr.; celle d'un vaisseau de 2^e rang, 1,536,000 fr.;

de 3^e rang, 01,429,000 fr.; de 4^e rang, 1,200,000 fr. et d'une frégate, 720,000 fr.; d'un vaisseau mixte, de 960 chevaux, 1 million, 426,000 fr.; et d'une frégate à vapeur, 720,000 fr. — Dans l'état actuel de leur armement, l'ensemble de nos bâtiments à flot représente une valeur de 226 millions.

La liste de nos colonies n'est pas longue; elle se compose de: 1^o la Martinique, 2^o la Guadeloupe et îlots dépendants, 3^o la Réunion, précédemment île Bourbon, 4^o la Guyane française, 5^o le Sénégal et ses dépendances, 6^o Mayotte et les deux îlots qui en dépendent, 7^o les établissements dans l'Inde: Pondichéry, Chandernagor, Mahé et Yanaou, 8^o Saint-Pierre et Miquelon, simple poste de pêche gardé par 15 gendarmes, 9^o établissements français dans l'Océanie, dont Nouka-Hiva fait partie.

Le service colonial figure aux dépenses pour une somme totale de 48,049,500 fr.

« Chaque cité a son Dieu qui en met les habitants en guerre: moi, j'adore celui de l'univers qui fait vivre tous les hommes en paix. »

SOCRATE.

« L'harmonie du monde et celle de la musique ne diffèrent pas. »

PYTHAGORE.

« Si Dieu disait à un homme d'anéantir les passions qu'il lui donne, Dieu voudrait et ne voudrait pas, il se contredirait. Ce que Dieu veut qu'un homme fasse, il ne le lui fait pas dire par un autre homme; il le lui dit à lui-même, il l'écrit au fond de son âme. »

J.-J. ROUSSEAU.

« L'homme n'est ni ange ni bête; et le malheur est que qui veut faire l'ange, fait la bête. »

PASCAL.

« Qui veut détruire les passions, au lieu de les régler, veut faire l'ange. »

VOLTAIRE.

LES QUATRE CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La contribution foncière *en principal* monte à 160,300,000 fr. Les centimes additionnels, dont il n'y a pas moins de dix-sept sortes, portent ce chiffre de l'impôt foncier proprement dit à 256,793,370 fr. Ce qui ne fait pas loin de 100 millions prélevés sous ce nom modeste de *centimes additionnels*. Cependant on a retranché d'un coup, cette année, 17 de ces centimes, qui portaient le titre un peu vague de *centimes additionnels généraux sans affectation spéciale*, et qui au budget de 1850 figuraient pour 27,200,000 fr.

La contribution personnelle et mobilière est *en principal* de 35,400,000 fr., et les centimes additionnels la portent à 61,624,000 fr.

Les portes et fenêtres sont cotées *en principal* à 25,265,000 fr., et avec les centimes additionnels à 36,626,740 fr.

Les patentes donnent *en principal* 32,046,000 fr., et avec les centimes additionnels 47,444,460 fr.

La taxe de premier avertissement constitue encore une petite addition de 847,500 fr.

Ainsi sur la totalité des quatre contributions directes montant à 403,003,070 fr., il y a pour 450,422,070 fr. de *centimes additionnels*.

Le département de la Seine fournit à lui seul 23,027,819 fr. sur la somme produite par les quatre contributions directes, c'est-à-dire environ la 17^e partie de cet impôt.

La Corse ne paye que 336,658 fr., ce qui ne représente que la 4,060^e partie.

Les départements qui fournissent le plus après celui de la Seine sont :

| | |
|-------------------------|----------------------------|
| Seine-Inférieure. . . | 8 millions et 1/2 environ, |
| Nord | 6 millions 7/10, |
| Calvados | 5 millions et 1/2, |
| Seine-et-Oise | 5 millions et 1/3, |
| Gironde | 5 millions 1/10. |

Le Pas-de-Calais fournit un peu moins de 5 millions, ce qui est à peu près le 86^e, c'est-à-dire la moyenne qu'aurait à payer chaque département s'ils étaient également riches et également taxés.

RÉSEAU TÉLÉGRAPHIQUE FRANÇAIS.

Nos lignes télégraphiques sont maintenant de deux natures,

- 1^o Lignes aériennes,
- 2^o Lignes électriques.

Les lignes aériennes, partant toutes de la tour d'ordre du ministère de l'intérieur, vont :

- | | | |
|----------|---|--------------------------------|
| De Paris | { | à Strasbourg, par 35 stations, |
| | | à Brest, par 109 stations, |
| | | à Toulon, par 135 stations, |
| | | à Bayonne, par 145 stations. |

Il y a de plus une petite ligne de Bayonne à Behobie, par 7 stations, et une autre de Calais à Boulogne.

La ligne de Paris à Orléans est maintenant prête à fonctionner avec un demi-personnel.

Les lignes électriques vont :

- | | | |
|--------------|---|------------------------------------|
| De Paris | { | à Amiens, Arras et Valenciennes, |
| | | à Rouen et au Hayre, |
| | | à Tonnerre, |
| | | à Orléans, Blois, Tours et Angers, |
| De Lille | { | à Châlons-sur-Marne, |
| | | à Calais, |
| D'Orléans | { | à Bourges et Nevers, |
| | | à Châteauroux. |
| D'Hazebrouck | { | à Dunkerque. |

Le service de toutes ces lignes coûte en tout 4,200,000 fr. environ. Il est hors de doute que, si, comme en Angleterre et aux États-

Unis, on savait mettre le télégraphe, notamment le télégraphe électrique, au service des correspondances privées; on tirerait de ce puissant instrument un revenu qui tendrait à s'accroître avec une grande rapidité et deviendrait bientôt considérable. C'est dans cette voie des services rendus au public qu'un gouvernement intelligent devrait chercher et trouver ses principales ressources. Sous la forme des assurances, du crédit et des différents modes de transport, il pourrait se former un budget dont il serait en quelque sorte libre de fixer lui-même la limite par la fixation des divers tarifs, et dans ce mode d'impôt la contribution aurait le double caractère d'être facultative et toujours proportionnelle à l'avantage procuré au contribuable.

Un projet de loi a été présenté à l'Assemblée législative pour l'organisation du service des correspondances privées par le télégraphe électrique. Mais on retrouve dans ce projet l'esprit de défiance qui anime toujours les gouvernants à l'égard des gouvernés. Sous prétexte de sauvegarder l'ordre public et de prévenir quelques abus possibles, on veut hérissier ce mode de correspondance de tant d'entraves et le frapper d'une taxe si forte, que l'usage en sera nécessairement très-restreint.

BUDGET DE LA VILLE DE PARIS.

L'ensemble des recettes ordinaires et extraordinaires prévues pour l'exercice 1854 monte à 49,423,544 fr. 43 c.

Les dépenses ordinaires de la préfecture de la Seine et de la préfecture de police pour ce qui concerne la ville de Paris, montent à 44 millions environ. Les dépenses extraordinaires et imprévues complètent la balance des recettes.

La principale source des recettes est l'octroi, qui produit la somme énorme de 33 millions et demi. C'est près de 35 fr. par tête ajoutés aux dépenses de première nécessité, car l'octroi, fidèle aux principes qui régissent le choix des matières imposables, opère son prélèvement sur les objets de la consommation la plus générale, afin d'obtenir

les recettes les plus fortes au moyen des tarifs les plus bas possibles. Une famille de trois personnes, le père, la mère et un enfant, acquitte donc à Paris en impôt d'octroi plus de 100 francs par an. Si l'on suppose un ouvrier marié ayant deux enfants, et seulement un vieux père ou une vieille mère à sa charge, son maigre budget se trouvera grevé de 170 francs environ, rien que par l'octroi.

— Les autres sources de recettes sont les suivantes :

Centimes communaux sur le principal des contributions directes, environ un million.

Produit des halles et marchés, 2,807,025 fr. La marée à elle seule figure dans cette somme pour près d'un demi-million ; la volaille et le gibier, pour 955,000 fr. ; le beurre et les œufs, près de 500,000 fr.

Poids publics et mesurage des pierres ; grande et petite voirie, 267,000 fr.

Fourniture d'eau potable par abonnement et vente dans les fontaines marchandes, 1,035,000 fr.

Droits sur les bestiaux, issues et suifs dans les abattoirs, 4 millions.

Droit de stationnement des voitures publiques, 450,000 fr.

Droit de stationnement des charrettes et bêtes de somme qui approvisionnent les marchés, 30,000 fr.

Taxe des inhumations, 411,000 fr.

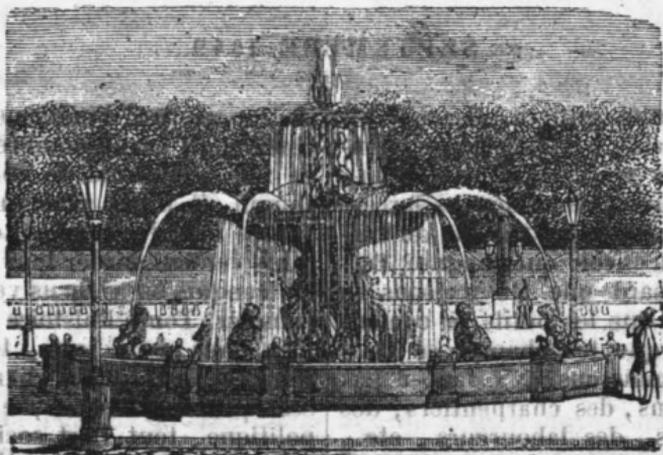
— Concessions de terrains dans les cimetières, 608,350 fr.

Voirie de Bondy, 500,000 francs en vertu d'un bail qui expire le 31 décembre prochain. C'est à cette voirie que se transportent les vidanges des fosses de Paris. L'expiration de ce bail permettra d'introduire dans le nouveau traité des conditions de salubrité dès longtemps indiquées par la science, mais qui restaient sans application générale par suite des marchés conclus sur les bases des procédés anciens, qui sont loin de mériter l'épithète d'*inodores* sous laquelle ils s'annoncent effrontément au public.

L'Etat concourt pour 930,000 francs aux dépenses du pavage de Paris. Sur cet article, il y a 100,000 fr. d'augmentation motivée par la dépense du macadamisage des boulevards et du faubourg Saint-Antoine, imposé à la ville par l'administration supérieure. Il ne serait pas impossible qu'une nouvelle augmentation fût motivée en 1852 par la nécessité de repaver cette immense ligne si fréquentée, qui s'étend de la Madeleine à la barrière du Trône.

Ce budget de la ville de Paris, supérieur à celui de plusieurs petits États européens, est géré depuis 1848 par un conseil municipal exceptionnel, nommé par le pouvoir exécutif, qui se montre peu empressé de faire cesser un provisoire qui est si favorable à l'arbitraire.

Une demande formulée récemment par M. Pascal Duprat, pour que le droit de choisir les hommes chargés de répartir et de dépenser un budget aussi vaste, fût rendu à la cité, a été repoussée sur les réquisitions de M. Baroche. La population parisienne se trouve ainsi excommuniée du droit municipal.



« Vous êtes tous frères.

« Aimez-vous les uns les autres, aimez Dieu par-dessus tout.

« Qu'il n'y ait qu'un seul troupeau et un seul pasteur.

ÉVANGILE.

HISTOIRE DE L'ANNÉE.

ÉVÈNEMENTS ACCOMPLIS

Depuis septembre 1849 jusqu'en septembre 1850.

SEPTEMBRE 1849.

L'humanité entière passera un jour à la paix, à la richesse, au bonheur, mais c'est à une condition, celle de savoir combiner ses forces. Tout travail n'exige-t-il pas du travailleur un savoir quelconque? Est-ce au hasard que les maisons se bâtissent, que les outils se confectionnent, que les champs se couvrent de moissons? N'y faut-il pas des maçons, des charpentiers, des architectes, des laboureurs, etc., c'est-à-dire des hommes sachant ce qu'ils font et le faisant convenablement? Or, peut-on dire que les sociétés humaines soient jusqu'à présent construites et maintenues par un art véritable, par un art en rapport avec la fin qu'il doit produire? Nullement. A l'origine des sociétés se place la conquête, la possession violente du sol (souvent des habitants du sol) par un petit nombre

d'étrangers ou d'indigènes, à l'exclusion du grand nombre. Une fois ce fait primordial de conquête accompli, il n'y a plus que lutte et guerre dans le monde. Les conquérants veulent garder leur conquête, les conquis ou vaincus veulent s'affranchir. Toute l'histoire est renfermée dans cette lutte, toute l'histoire est le récit des chances diverses qu'elle présente, et toute la politique, tout l'art social, se réduit de la part des chefs de la société, ou conquérants, nobles et privilégiés, à maintenir les vaincus dans l'asservissement, ou bien à ne leur céder que tardivement, pas à pas et autant que possible de manière à reprendre dans une meilleure occasion ce qu'ils ont perdu dans une mauvaise, en force et en privilège.

De leur côté, les vaincus, esclaves

ves, serfs ou roturiers, n'ont pu guère songer qu'à une chose, c'est à leur émancipation, à leur affranchissement, à leur voir plus tard ce qu'ils feraient de leur liberté reconquise.

Or, aujourd'hui le temps est venu de savoir ce qu'il faut faire de cette liberté que nous avons reconquise presque entière; le temps est venu de fonder la véritable science sociale, qui ne sera pas l'art de maintenir l'oppression et l'iniquité de la conquête, l'asservissement des masses, mais qui sera l'art d'associer tous les hommes pour la meilleure production, la meilleure distribution, la meilleure consommation; qui sera l'art de donner à tous sans exception l'éducation et la vie intellectuelle, la vie morale; qui sera l'art enfin d'employer toutes les forces actives de l'homme dans toute leur plénitude et selon la fin à elles assignée par Dieu même, qui a créé ces forces et les a mises en l'homme, non pas au hasard sans doute, mais d'après un plan social que nous devons trouver et réaliser. Quand nous semons en terre un germe, que nous en prenons les soins convenables, que faisons-nous, sinon utiliser, diriger, conduire nous-mêmes certaines forces naturelles, suivant le plan marqué par Dieu, avec lequel nous entrons en association? Eh bien! ce que nous savons faire à l'égard des plantes, à l'égard de toutes les forces brutes de la nature,

à l'égard même des animaux, il faut découvrir le moyen de le faire à l'égard de nous-mêmes, c'est-à-dire chercher à appliquer le plan marqué par Dieu au développement de toutes les forces humaines, matérielles et morales. Or, évidemment ce plan ne peut pas être celui de la société actuelle, pleine de misère, de guerre, de turpitudes morales et physiques; il doit être celui d'une société toute différente, basée sur l'association des hommes entre eux. — Voyons cependant ce qu'ont continué de produire dans l'ordre politique le morcellement, l'antagonisme, la *desassociation*.

INTÉRIEUR

Lorsque l'expédition romaine avait été décidée, les républicains avaient soutenu qu'elle était faite en vue de détruire la république romaine et pour rétablir le pape. Les royalistes et les ministres avaient soutenu publiquement que rien n'était moins dans leur pensée. La prise de la ville de Rome par les troupes françaises, le renversement de la République romaine par les troupes de la République française justifiaient déjà la première partie des prévisions des républicains de l'Assemblée nationale. Restait à leur donner raison sur le second point. C'est ce que fit nettement le président Louis Bonaparte, dans une lettre du 18 août, adressée par lui à M. Edgar Ney, un de ses aides de camp en-

voyé en mission particulière à Rome. M. Bonaparte déclare formellement dans cette lettre que l'expédition romaine a eu lieu pour replacer le Pape sur le trône pontifical.

Cette lettre, publiée à Paris le 7 septembre seulement, fit une grande sensation, parce qu'en outre de la déclaration ci-dessus, elle semblait vouloir imposer au pape des conditions pour son rétablissement. Mais bientôt chacun comprit que la cour de Rome n'acceptait aucune condition, qu'elle voulait son rétablissement pur et simple, et que les illusions qu'avait pu se former le président à l'égard du libéralisme de cette cour étaient tout à fait chimériques.

La session des conseils généraux tenue pendant le mois de septembre n'a produit aucun incident très-marquant. Ces conseils, élus sous l'influence des terreurs exagérées que la réaction était parvenue à répandre dans toute la France, et lorsque les habitants des campagnes ne se rendaient pas encore bien compte du moyen réel d'influence que leur donnait le droit de vote, ces conseils sont composés en grande majorité de légitimistes. Mais si à Paris, sous la protection d'une forte armée, et en face d'adversaires ardents, les conseillers généraux sont hardis, ils deviennent timides en province, lorsqu'ils voient autour d'eux grandir l'opinion républicaine, et que de toutes parts on leur ex-

prime le mécontentement causé par la marche du gouvernement. Aussi qu'arrive-t-il ? Ils quittent Paris dans la persuasion qu'aussitôt arrivés dans leurs localités, il leur suffira de quelques mots pour faire partager à leur province entière les sentiments anti-républicains qui les animent. Point du tout, la province est devenue républicaine en leur absence, ou tout au moins ne se fait plus de la République une idée aussi monstrueuse. Alors les royalistes se plaignent entre eux de l'esprit public, mais ils n'osent rien faire.

La seule chose à laquelle ils se vouent corps et âme, c'est à influencer l'administration pour faire destituer les républicains qui occupent quelques fonctions, fût-ce la plus infime.

Les dénonciations pleuvent de toute part, et sous une république c'est un crime irrémissible d'être républicain. Que de gens privés d'emploi, que de familles réduites à la détresse par suite de l'inquisition qui plane sur les opinions républicaines ! Ce système de destitution imméritée s'étend sur toute la France, et les journaux *honnêtes et modérés* sont les pourvoyeurs les plus infatigables de la délation. Les administrations sont infectées d'un déplorable esprit d'espionnage, et l'armée elle-même n'en est pas exempte. Hélas ! on sent partout l'influence occulte du jésuitisme !

L'école sociétaire a perdu, dans ce mois de septembre, Dominique Papety, mort à Marseille le 20 de ce mois. Papety, auteur de la vignette placée en tête de cet almanach, était un peintre distingué, plein d'amour pour son art; c'était un noble cœur ouvert à toutes les grandes aspirations, à tous les sentiments élevés et généreux.

EXTÉRIEUR.

Le gouvernement de la République française ne possédant pas une foi assez sincère dans l'avenir républicain de la France et de l'Europe, son attitude à l'extérieur favorise le mouvement réactionnaire. Les rois, partout ébranlés par la commotion de février, se raffermissent sur leurs trônes à l'aide des armées permanentes; ils cherchent par la force à arrêter le cours des idées, et à empêcher le renouvellement social, dont l'urgence est évidente. Cette lutte pénible, périlleuse, entre la forme ancienne et la forme nouvelle, se prolonge à travers mille péripéties nouvelles, mille souffrances sans nom, qui feront de notre siècle le martyr de l'avenir.

Italie.

Le général Rostolan commande à Rome les forces françaises; il lutte contre la commission des cardinaux envoyée de Gaëte par le pape pour préparer son retour. Les dénoncia-

tions et les emprisonnements épurent la population romaine. La lettre du président de la République française à Edgard Ney cause un grand émoi dans la diplomatie; la cour de Rome n'accepte point les conditions de réforme posées dans cette lettre; elle veut nous évincer peu à peu de l'Italie, sans nous rien payer pour frais de guerre et de garnison, s'élevant à plus de trente millions, et surtout elle veut rentrer avec un pouvoir absolu.

Néanmoins on a affiché au nom du pape une espèce de Charte provisoire qui n'aura aucune espèce d'existence réelle; en même temps on a aussi affiché une amnistie qui contient des exclusions si nombreuses, qu'elle n'est qu'un mensonge de plus.

La république de Venise est renversée. Son chef, Manin, qui l'avait dirigée avec une force et une modération reconnues même par ses adversaires, quitte la ville avec les patriotes les plus compromis pour la cause de l'émancipation italienne. Le gouvernement autrichien reprend possession de Venise bombardée et ruinée: l'arbitraire le plus absolu y règne.

Ce gouvernement est aussi maître de Milan; les bastonnades et les fusillades sont ses moyens d'action, et méritent au général Radetzki les éloges de sa cour et de certains partisans de l'ordre en France.

A Naples, les jésuites rentrent

dans leur ancien établissement ; cette récompense était due à cette illustre corporation pour les services rendus par elle au despotisme.

Les arrestations continuent dans le royaume de Naples ; tout ce qu'il y a de libéraux est en prison, on a arrêté jusqu'à un enfant de douze ans.

Le pape quitte Gaëte pour aller résider à Portici, près Naples.

Les Autrichiens s'établissent en Toscane sous le nom du grand-duc de Toscane, qui consent à n'être que leur subordonné.

Garibaldi, le dernier défenseur de la liberté italienne, était parvenu à s'échapper de Rome. Arrivé à Gênes, en Piémont, où il croyait trouver un asile, il est jeté en prison ; sur la protestation de la chambre des députés, il est relâché, et on lui permet de s'embarquer pour Tunis. Mais, sur l'invitation de l'envoyé français à Tunis, le bey de cette ville refuse de le recevoir : il est revenu à Cagliari, en Sardaigne, où toute la population l'a accueilli avec de grandes démonstrations de joie.

Hongrie.

La défection du général Georgey entraîna la perte de tous les corps épars qui défendaient la Hongrie contre la cour d'Autriche. La guerre est terminée de fait par la puissante coopération de la Russie, et les

chefs du gouvernement hongrois en sont réduits à abandonner tout commandement et à chercher un asile sur le territoire turc. Le dictateur Kossuth et le général Bem, avec un grand nombre de leurs partisans, se rendent auprès du pacha turc d'Orsova, qui leur permet d'aller à Constantinople ; mais l'empereur de Russie demande l'extradition de ces réfugiés : le gouvernement turc se refuse à cet acte déshonorant.

Le général Haynau fait fusiller les Hongrois reconnus coupables d'avoir combattu pour leur patrie.

Allemagne.

L'Autriche et la Prusse se disputent la prééminence en Allemagne. Toute la diplomatie est en mouvement. Mais de la liberté et de l'amélioration du sort du peuple, il n'est point question dans ces complications obscures d'assemblées allemandes et des pouvoirs allemands. On cherche le meilleur moyen de river les chaînes qui doivent tout faire rentrer dans l'ordre.

En Prusse, on discute la constitution octroyée par le roi ; on a supprimé la garde nationale comme institution trop libérale ; des gendarmes sont meilleurs.

OCTOBRE.

INTÉRIEUR.

L'Assemblée nationale rentre en séance après un congé de six semaines. Dès les premiers moments, le ministre des affaires étrangères demande un crédit de 140,000 francs pour les dépenses diplomatiques de l'affaire de Rome. Le ministre des finances dépose des projets de loi pour augmenter quelques impôts. On présente aussi à l'Assemblée un projet de loi pour déporter en Algérie, près du Désert, les transportés de juin non encore jugés.

Un projet de loi est adopté pour réunir le Louvre et les Tuileries par des constructions destinées à recevoir la bibliothèque nationale, l'exposition de peinture et l'exposition des produits de l'industrie.

L'Assemblée met à la charge de l'État un douaire de 300,000 francs en faveur de la veuve du duc d'Orléans.

Elle décide encore que le mot *citoyen* sera effacé du *Moniteur* dans le compte-rendu des séances lorsqu'on indiquera le nom des orateurs.

Elle casse sur des motifs très-futiles l'élection à la Guadeloupe de MM. Schoelcher et Perrinon, représentants républicains de la Guadeloupe.

La discussion s'ouvre sur l'affaire

de Rome; les ministres du Président abandonnent sa fameuse lettre à Edgard Ney, et l'Assemblée décide implicitement que le pape rentrera à Rome quand il voudra et comme il voudra, sans conditions et sans frais. Cette discussion a fourni à l'ultramontain M. de Montalembert l'occasion de faire un éloge pompeux de la théocratie absolutiste, à laquelle il voudrait ramener la France.

Une discussion soulevée par M. Pierre Leroux, à l'occasion d'arrestations arbitraires et de mauvais traitements infligés à des prévenus, aboutit à ceci, que le pouvoir peut faire ce que bon lui semble quand il s'agit de républicains et *d'ennemis de la société...*

Un membre de l'Assemblée avait proposé d'abolir les lois qui condamnent à l'exil les membres des diverses familles déchues du trône. Cette proposition était appuyée par les républicains, qui ne craignaient point de voir rentrer en France ces prétendants si ambitieux, qui croient avoir des droits de possession sur la nation française. Mais les légitimistes ont fait repousser la proposition, ne voulant pas consentir à mettre leur prétendant sur un même pied d'égalité avec les autres citoyens. Leur orateur, M. Berryer, est venu à une tribune républicaine poser le droit des rois au-dessus du droit des peuples et a arboré le drapeau blanc au-dessus du drapeau tricolore.

Une proposition de M. Napoléon Bonaparte, cousin du président de la République, tendant à rapporter le décret de juin 1848, qui condamne les prisonniers de juin à la transportation sans jugement, a été rejetée.

M. Francisque Bouvet demandait que l'état de siège, auquel est livrée la sixième division militaire (Lyon) depuis quatre mois, fût levé. L'Assemblée a refusé.

Pendant le cours de ces débats, où la majorité réactionnaire se dessinait de plus en plus, le procès du 13 juin s'ouvrait devant la haute Cour de Versailles, présidée par M. Bérenger.

Une première audience eut lieu le 10 octobre. M. Baroche, procureur-général de la cour d'appel de Paris, et MM. Suin et de Royer, avocats-généraux, composaient le ministère public.

Le jury était formé de 36 conseillers généraux.

On commença par juger M. Hubert, accusé du 15 mai 1848, qui avait d'abord fait défaut dans le procès de Bourges. Accusé par des témoins d'avoir joué en quelque sorte le rôle d'agent de police ou d'agent provocateur, il avait quitté Londres, où il s'était réfugié, et était venu se constituer prisonnier afin de se laver de cette diffamation. Des débats est résulté pour nous la preuve que jamais Hubert ne s'était

rendu coupable des trahisons qu'on lui avait imputées.

Il n'a point nié sa participation aux événements du 15 mai. Il a été condamné pour ce fait, à la déportation.

Le 13 octobre commença l'affaire du 15 juin.

Les accusés présents étaient : N. Lebon, Aimé Baune, Langlois, rédacteur du journal le *Peuple*; Paya, Allyre Bureau, rédacteur de la *Démocratie Pacifique*; Dufélix, Commissaire, représentant; Suchet, id.; Maigne, id.; Fargin-Fayolle, id.; Pilhes, id.; Daniel Lamaziere, id.; Boch, id.; Vauthier, id.; Deville, id.; Gambon, id.; Lourioux, id.; Guinard, colonel de l'artillerie parisienne; Achaintre, officier de la même artillerie; Delahaye, id.; Merliot, id.; Schmitz, id.; Fraboulé de Chalendar, Montbet, Lemaitre; Forestier, colonel de la sixième légion de la garde nationale.

Les accusés contumax étaient Ledru-Rollin, représentant du peuple; Victor Considérant et Cantagrel, représentants du peuple et gérants de la *Démocratie Pacifique*; Boichot, représentant du peuple; Ratier, id.; Félix Pyat, id.; Beyer, id.; Pfieger, id.; Avril, id.; Martin Bernard, id.; Koenig, id.; Rougeot, id.; Menand, id.; Landolphe, id.; Hofer, id.; Kopp, id.; Anstett, id.; Rolland, id.; Heitzmann, id.; Ferdinand Jannot, id.; Tessié-Dumotay, Jules Lechevalier, Pardigon, Thoré,

Delescluze, Ribeyrolle, journalistes; Servient, Songeon, Victor Morel, Madier de Montjau jeune, Duverdier et Cœurderoi.

James Demontry, représentant du peuple, accusé contumax, un noble cœur, était mort sur la terre étrangère avant l'ouverture du procès.

Les principaux avocats étaient M^{es} Crémieux, Bac, Jules Favre, Michel de Bourges, Chauffour, représentants du peuple; Tourret, Ducoux, Bethmont, Dain, ex-représentants; Auguste Rivière, Celliez, Madier de Montjau aîné, etc.

La première question préjudicielle soulevée par les accusés fut celle de l'incompétence des jurés, nommés membres des conseillers généraux à une époque déjà assez éloignée, et lorsque la loi qui leur conférait le droit de juger dans les affaires déferées à la haute cour n'avait pas encore été rendue. La Cour repoussa cette question et passa outre aux débats.

Ces débats se prolongèrent jusqu'à la fin d'octobre; nous en verrons le résultat au mois de novembre.

Pendant le même temps, on jugeait à Metz divers républicains de Strasbourg: Emile Kuss, de Toulgoët, Dannbach, de Laboulaye, Erkmann, Silberling, que le ministère public accusait d'un complot connexe à l'affaire du 13 juin à Paris. Le ridicule de cette accusation était

si flagrant que les accusés furent absous à l'unanimité. M. Silberling avait déjà été acquitté sur une affaire d'escroquerie que le ministère public lui avait imputée, et dont il avait été déchargé, avec les témoignages les plus honorables de la part du tribunal de Metz.

Le choléra sévissait à Toulon; Les rédacteurs du *Démocrate du Var* journal républicain, en l'absence de toute initiative de la part de l'administration, ouvrirent une ambulance. Ce journal a depuis été récompensé de son dévouement par des persécutions.

Une boulangerie sociétaire s'établit à Sedan.

Les délations, les persécutions et les destitutions continuent dans les départements contre tout ce qui est républicain.

M. Lagarde, candidat républicain, est élu représentant dans le département de la Gironde. Dans la même ville, M. Tandonnet, candidat républicain et socialiste, a été élu membre du conseil général.

Le dernier jour du mois d'octobre, le président de la République, mécontent de la manière dont monsieur Odilon Barrot avait défendu sa lettre à Edgar Ney, renvoya tout à coup son ministère et adressa un message à l'Assemblée dans lequel il disait, entre autres choses, qu'au lieu d'opérer une fusion de nuances, il n'avait pu obtenir à l'aide de son ministère qu'une neu-

tralisation de forces, que l'on avait vu les anciens partis (orléaniste et légitimiste) relever leur drapeau, réveiller leur rivalité, alarmer le pays en semant l'inquiétude; mais quant à lui il voulait être digne de la confiance de la nation *en maintenant la Constitution qu'il avait jurée*. En conséquence il nommait un nouveau ministère composé de M. le général d'Hautpoul à la guerre, M. de Reyneval aux affaires étrangères (au refus de ce dernier, ce fut M. le général Lahitte qui occupa ce poste), M. Ferdinand Barrot, frère de M. Odilon Barrot, à l'intérieur, M. Parieu à l'instruction publique, M. Rouher à la justice, M. Romain-Desfossés à la marine, M. Bineau aux travaux publics, M. Dumas, de l'Institut, au commerce et à l'agriculture.

Cet acte de vigueur et les pensées exprimées dans le message pouvaient faire croire que le président voulait échapper à la tutelle qui lui était imposée par les anciens partis, mais ni sa position réelle, ni son caractère ne lui permettaient de marcher dans cette voie nouvelle; il ne doit pas tarder à être débordé par la réaction, on le verra en mai 1850.

EXTÉRIEUR.

Italie.

L'amnistie dérisoire prononcée par le pape détermine l'émigration d'un grand nombre de familles ro-

maines : on met beaucoup de gens en prison.

A Rome, les soldats et les officiers vont à la messe par *ordre*. De plus un certain nombre d'entre eux ont été forcés d'accepter des médailles que le pape avait offertes à l'armée française; on les a tirées, dit-on, au sort.

A Naples, on dénonce et on emprisonne.

Les cardinaux représentants du pape continuent avec le chef des troupes françaises une petite guerre de mauvais procédés, espérant amener la France à quitter tout à fait Rome, et à les laisser maîtres absolus.

Hongrie.

Les Autrichiens et les Russes pillent et saccagent la Hongrie.

La Russie persiste à demander au grand Turc l'extradition des réfugiés hongrois : elle est appuyée dans sa demande par l'Autriche. Mais l'Angleterre s'y oppose fortement, et l'envoyé de France soutient l'Angleterre. Le sultan se refuse obstinément à accomplir cet acte sauvage. Cette résistance amène temporairement une rupture de relations diplomatiques.

La citadelle de Komorn, qui tenait encore pour les Hongrois, capitule : la guerre est finie; mais les exécutions continuent.

Dans un seul jour on a pendu 13 officiers et généraux : une multi-

tude d'autres perdent chaque jour la vie en exécution de sentences juridiques. Le comte Bathyani, un des plus hauts dignitaires de l'État, condamné à la potence, se frappe d'un coup de poignard à la gorge; on le fusille avant qu'il ait succombé à cette blessure. La confiscation des biens accompagne toujours les condamnations à mort. Il s'est trouvé en France un journal religieux, la *Voix de la Vérité*, et un homme religieux, M. de Montalembert, pour approuver de pareils actes.

La flotte anglaise se rend aux Dardanelles pour soutenir le sultan en cas de besoin; de son côté, la flotte russe de Sebastopol, dans la mer Noire, se dispose à faire voile vers Constantinople.

Allemagne.

L'Autriche et la Prusse débattent toujours entre elles, par voie diplomatique, la prééminence en Allemagne : les assemblées, parlements, diètes, ne sont plus rien.

En Prusse, on continue à consolider l'ordre monarchique en faisant emprisonner et exécuter de temps en temps quelques Allemands compromis dans les derniers événements.

Espagne.

Une intrigue de Palais, dirigée par l'époux de la reine Isabelle, a failli renverser le ministère tout puissant de Narvaez, mais celui-ci a

su regagner son ascendant, et le roi a reçu ordre de s'absenter pendant quelque temps de Madrid.

NOVEMBRE.

INTÉRIEUR.

Les débats de l'affaire du 13 juin avaient continué jusqu'au 10 novembre. M. Michel (de Bourges) avait commencé à porter la parole comme défenseur : il avait dit qu'il se proposait d'établir que « toute violation de la Constitution entraînait forcément le droit sacré d'insurrection. » Sur cette parole, le président de la Haute-Cour l'arrêta. M. Michel (de Bourges) et les autres avocats, se disant entravés dans leur défense, et soutenus de l'assentiment des accusés, refusèrent de plaider. Le ministère public parla seul et les jurés rendirent leur verdict. Le 13 novembre, Chippron, Dufélix, Fargin - Fayolle, Pilhes, Boch, Deville, Gambon, Langlois, Paya, Schmitz, André, Lebon, Commissaire, Maigne, Daniel, Lamazière, Vauthier, Guinard furent condamnés à la déportation, — et Suchet, Montbet et Fraboulet de Chalendar à cinq ans de détention. — Maillard, Baux, Bureau, Louriou, Achaintre, Delahaye, Merliot, Vernon, Angelot, Lemaitre et Forestier furent acquittés.

Dans l'audience du 15 novembre,

les 36 accusés contumax, Ledru-Rollin, Considérant, Cantagrel et autres dont les noms se trouvent plus haut (octobre), furent condamnés à la déportation.

Les condamnés présents furent immédiatement conduits à Doullens.

En même temps, le jury de Besançon acquittait treize républicains des plus honorables de la ville de Colmar, accusés avec une incroyable légèreté de participation au fameux complot du 13 juin. Dans plusieurs autres départements, des acquittements analogues en faveur soit de prétendus comploteurs, soit de journalistes républicains, étaient également prononcés par le jury ordinaire.

Le nouveau ministre des finances, M. Fould, propose le rétablissement de l'impôt sur les boissons.

Les discussions de l'Assemblée, absorbée presque entière dans des travaux préparatoires, présentent peu d'intérêt, seulement l'esprit royaliste, les espérances monarchiques s'y dévoilent chaque jour avec plus d'audace.

Une proclamation du nouveau préfet de police, M. Carlier, affichée dans Paris, fait une grande sensation. Il s'agit, dit-il, d'une ligne sociale contre le socialisme.

Le nouveau ministre des finances, M. Fould, adresse à ses subordonnés une circulaire dans laquelle il réclame des services peu

compatibles avec la dignité des fonctionnaires publics.

Des Arabes se sont révoltés en Algérie, les troupes françaises ont assiégé Zaatcha, où s'étaient retranchés les révoltés. Le siège a été sanglant : les Arabes se sont battus admirablement et ont tué beaucoup de Français, mais ceux-ci ont fini par l'emporter; tous les Arabes ont péri.

EXTÉRIEUR.

Italie.

Les cardinaux font faire une descente chez les juifs de Rome et enlever une partie de leur argent et de leur mobilier, sous prétexte que ces objets pouvaient avoir été dérobés pendant le siège de Rome. — La municipalité envoie une députa~~tion~~ au pape à Portici pour le prier de revenir dans Rome; mais cette rentrée est encore ajournée. — On arrête plusieurs dames coupables d'avoir assisté à une messe des morts où avait été prononcé un *amen* aux morts pour la liberté.

La chambre des députés du Piémont, qui se montrait fort hostile à l'Autriche, est dissoute.

Allemagne.

La Prusse convoque un parlement allemand à Erfurth, pour la fin de janvier 1850; mais l'Autriche

refuse d'accéder à cette convocation faite par une puissance rivale. Quant au peuple allemand, écrasé sous le poids du sabre, il se tait.

Turquie.

L'empereur de Russie, sur la résistance que lui opposaient le sultan et l'Angleterre, a fini par ne pas exiger l'extradition des réfugiés hongrois, et se contenter de leur internement. Cette affaire, qui avait menacé un instant de troubler la paix européenne, est terminée.

DÉCEMBRE.

INTÉRIEUR.

L'Assemblée adopte une proposition de M. Charras tendant à ce que toute nomination à la croix d'honneur soit motivée dans l'ordonnance de nomination. Précaution inutile!

Elle décide, en interprétant la Constitution, que le vote électoral se fera non pas au canton, mais à la commune, lorsque cette commune atteindra le chiffre de 500 âmes.

MM. Pelletier, Nadaud et autres avaient proposé d'accorder un crédit pour encourager les associations ouvrières. Cette proposition est rejetée.

On rejette également une proposition de M. Savatier Laroche, sur l'abolition de la peine de mort.

L'Assemblée approuve une circulaire du ministre de la guerre d'Hautpoul, aux colonels de gendarmerie, où l'espionnage universel est presque érigé en système. Ce système en effet s'étend dans toute l'administration.

L'impôt sur les boissons est rétabli par 418 voix contre 245.

Depuis que le gouvernement provisoire a rendu forcé le cours des billets de la banque de France et autorisé la circulation des coupures de cent francs, la commodité de ce moyen d'échange a été tellement appréciée, que de toutes parts on est venu demander des billets à la Banque contre de l'argent, et que les écus se sont accumulés dans les caves de cet établissement à un point extraordinaire. Il est même devenu nécessaire de permettre de dépasser la limite d'émission des billets fixée par le gouvernement provisoire. Une nouvelle loi porte cette limite à 525 millions. A la fin de juin 1850, la Banque de France possède en écus 474 millions et a mis 484 millions de billets en circulation.

Le ministère a présenté un projet de loi pour mettre les instituteurs primaires à la merci des préfets. En attendant le vote de la loi, on commence à poursuivre et destituer ceux de ces instituteurs qui ont des sentiments républicains.

Les jurys de province, par des acquittements répétés, continuent

à faire justice des prétendus complots et délits de presse que leur défère le ministère public. L'un des plus remarquables de ces procès était celui des accusés de Reims, à qui on imputait les choses les plus fantastiques, et qui ont subi *sept mois* de détention préventive.

Un journal de Lyon (toujours tenu en état de siège) est suspendu par l'autorité militaire. Ce journal doutait de l'infailibilité du pape.

La loi sur le colportage, rendue en juillet dernier, reçoit dans l'application une extension démesurée. Non-seulement il est défendu de colporter les journaux et les ouvrages républicains, tandis que les écrits royalistes circulent librement, mais on en vient à considérer comme un délit le don ou le prêt d'un livre, d'un journal républicain.

Un commissionnaire médaillé à Paris est destitué par le préfet de police, comme professant les opinions socialistes.

EXTÉRIEUR.

Le général Baraguay-d'Hilliers a remplacé à Rome comme chef des troupes françaises, le général Rostolan, qui se retire fatigué du métier diplomatique qu'on l'avait chargé de faire avec les cardinaux romains. Le pape désirerait ne revenir à Rome qu'après le départ des

troupes françaises, mais on craint de le laisser seul dans sa capitale restaurée; d'un autre côté il ne se soucie pas beaucoup d'y être protégé par les baïonnettes autrichiennes. — Un ordre du jour défend aux officiers français de parler politique en public ou en particulier.

Le pape et le grand-duc de Toscane ont adhéré au traité d'union douanière conclu entre l'Autriche, les duchés de Parme, Plaisance et Modène.

En Piémont, les élections donnent une grande majorité au ministère dans la chambre des députés.

A Venise, un officier croate fait passer par les verges une jeune personne d'une haute naissance et d'une grande beauté, qui, dans le voisinage d'un corps de garde allemand, n'avait pu s'empêcher de murmurer une imprécation contre l'Autriche. En se relevant : Maintenant, dit-elle, j'ai le droit de vous mépriser davantage. L'officier furieux la fait saisir de nouveau, et sur son ordre, ses soldats lui coupent les cheveux.

Dans le surplus de l'Italie et dans l'Allemagne, la réaction monarchique avance toujours; toujours des fusillades et des exécutions, toujours les intrigues diplomatiques, pour le bien des peuples.

JANVIER 1850.

INTÉRIEUR.

Cette année 1850 apportera-t-elle à la condition du peuple quelque soulagement réel? Nous en doutons. La vieille société semble se dissoudre. Dans le creuset brûlant où elle est jetée, il y a encore bien des larmes, bien des douleurs. Les rois et les aristocraties monarchiques s'entourent plus que jamais de persécution : la prison, l'exil, la mort, voilà leurs ministres ; l'ignorance et l'égoïsme, voilà leurs dieux ; la perfidie et l'extermination, voilà leurs dogmes. O avenir de joie, de bonheur et de paix que Dieu nous a promis, que notre foi entrevoit et proclame, ô brillant avenir, nous courons à toi à travers la souffrance, les martyres et les ruines !

L'instruction se répandait dans la campagne à l'aide des instituteurs primaires. Les partis du passé ne peuvent vivre que par l'ignorance. Aussi le ministère demande-t-il l'urgence pour le projet de loi qui permet de renvoyer, sans autre motif que le bon plaisir, tout instituteur indépendant.

L'Assemblée approuvant le langage des hommes d'État qui ont déclaré que les instituteurs primaires en savaient trop et en enseignaient trop, adopte une loi qui confère au

pouvoir le droit de destituer à volonté les 30,000 instituteurs communaux, et de chercher à les remplacer par des prêtres ou des jésuites. Le droit est enlevé aux communes d'avoir une influence efficace sur le choix de ces instituteurs.

Une grande discussion s'était élevée sur l'interminable conflit élevé entre la France et Rosas, le dictateur de Buenos-Ayres. L'Assemblée n'a pris aucun parti sérieux, et a engagé le gouvernement à négocier de nouveau.

Après l'instruction primaire est venue l'instruction du second degré, celle des collèges, qu'il s'agissait aussi de rendre moins libérale et de faire rentrer autant que possible sous l'influence du clergé. Ce projet, conçu par M. de Falloux, cet homme de fatale mémoire, détruit l'Université dans sa base et établit les évêques comme un pouvoir dans l'État ; il a été adopté par l'Assemblée. Cette loi a été baptisée du nom de loi d'ignorance : elle peut porter pour épigraphe cette parole prononcée dans la discussion par le fougueux jésuite M. de Montalembert : Le catéchisme rendra le peuple gouvernable.

Puis on a décidé du sort des transportés de juin. On sait qu'ils n'ont point été jugés. Des juges, nous demandons pour eux des juges, criait la minorité. La majorité a refusé des juges. M. Baroche, un

procureur-général, en a donné cette raison terrible : « Le renvoi devant le jury équivaldrait à un acquittement parce qu'on ne pourrait produire de preuves judiciaires. »

M. Jérôme Bonaparte, ancien roi de Westphalie, oncle du président, est nommé maréchal de France.

Un nouveau journal, intitulé *le Napoléon*, qui semble destiné à préparer les voies à l'agrandissement du Président, fait quelque sensation dans Paris, et défraie la curiosité des badauds. Les habiles en rient, sachant bien qu'il n'y a rien à craindre de ce côté, et que cette queue du chien d'Alcibiade peut détourner un instant l'attention de leurs menées en faveur du rétablissement de la monarchie.

Les délations et l'espionnage prennent chaque jour de plus grandes proportions. Les journaux républicains de Paris ne peuvent plus pénétrer dans la 6^e division militaire, toujours tenue en état de siège.

Sous le coup de toutes les menées réactionnaires, le régime républicain se popularise. Le peuple des campagnes comprend qu'avec le suffrage universel on peut arriver à maintenir l'ordre et préparer les améliorations qu'il réclame en vain depuis si longtemps.

La mise en retraite du sous-lieutenant Valentin, du 6^e bataillon de chasseurs à pied, explicable seulement par ses idées républicaines, fait quelque sensation au milieu de

toutes ces destitutions sans cause pleuvant sur les fonctionnaires républicains qui se trouvent encore en place, à l'instigation des journaux royalistes que leur zèle antirépublicain emporte au point d'ajouter le métier de délateurs et de dénonciateurs à celui de propagateurs de calomnies qu'ils exercent avec tant de succès depuis deux ans.

Dans le Gard, M. Favand, candidat républicain, est nommé représentant en remplacement de M. de Beaune, légitimiste.

Les correspondances annoncent que le projet des réactionnaires est de restreindre le suffrage universel.

EXTÉRIEUR.

Le général Garibaldi, pourchassé de toutes parts par la haine des souverains, finit par trouver un asile tranquille à Tanger, dans le Maroc, au milieu des Turcs.

Un grand nombre de Hongrois trouvent un refuge sur la terre de l'Amérique.

Dans tous les pays qu'avait remués la secousse révolutionnaire, les rois, les nobles et leurs acolytes continuent à se venger par d'affreuses persécutions.

Les prisons regorgent.

En Pologne, quelques soldats avaient déserté. Le czar de Russie a fait incorporer à leur place leurs frères, quel que fût leur âge ; des enfants de 12 et 15 ans ont été ainsi

enlevés à leurs parents pour servir comme esclaves armés contre les esclaves désarmés, que les empereurs de Russie et d'Autriche tiennent sous leurs lois.

Le Piémont adopte le système décimal des poids et mesures.

Par suite de traités intervenus entre la Prusse et quelques petites principautés allemandes, il a été convenu que ces petites principautés n'auraient plus de troupes à elles, et seraient gardées par des troupes prussiennes.

FÉVRIER.

INTÉRIEUR.

Le préfet de police s'est amusé à faire abattre un grand nombre d'arbres de liberté, pour se moquer des républicains. Cette conduite a produit une grande irritation dans Paris. Les royalistes n'y ont rien gagné.

Le gouvernement, se défiant du pays, s'est avisé de diviser la France en quatre ou cinq grandes circonscriptons militaires, dont il a donné le commandement à quelques généraux pas du tout républicains. De telles mesures, à notre avis, ne sont pas des mesures d'ordre; car là où le sabre règne, il n'y a pas d'ordre. Et la preuve en est, c'est que le ministre de la guerre, en défendant cette mesure à la tribune,

invitait ses adversaires à descendre dans la rue pour les y battre. Un ministre qui a si peu d'horreur de la guerre civile parce qu'il se croit fort, est-ce là de l'ordre?

Des couronnes avaient été déposées au pied de la colonne de la Bastille, en commémoration des morts de février. La police les a fait enlever. Cette profanation de la tombe des morts a été un grand scandale pour le peuple parisien. A Paris, le culte des morts est profond chez le peuple. L'ouvrier parisien fait de grands sacrifices pour nourrir ses vieux parents; et quand ils sont morts, il honore leur mémoire. Violer la tombe des morts, c'était violer le sentiment religieux qui vit au cœur de l'ouvrier; c'était en outre exciter ses passions politiques. Le sabre est sans intelligence et sans cœur; il fut tout étonné de l'effet produit par ce qu'il ne regardait que comme une gentillesse de police, et qui se trouvait un attentat contre un des plus profonds instincts de la population. On balbutia des excuses, on alléguait une méprise, on promit des destitutions. Promesses illusoires! Les tombes de la liberté furent de nouveau couvertes de fleurs, et un pèlerinage pieux amena tous les républicains de Paris au pied de la colonne.

Les transportés de Belle-Isle furent déportés en Algérie.

Le 27 février, M. Victor Henne-

quin, l'un des gérants de la *Démocratie pacifique*, est condamné à un an de prison et 5,000 fr. d'amende pour un article inséré dans le numéro du 24 novembre précédent, intitulé *le Président et les cités ouvrières*. Cet arrêt a depuis été cassé par la cour de cassation pour vice de forme; mais sur la requête du ministère public, il donne lieu plus tard à de nouvelles poursuites dont nous verrons ultérieurement le résultat.

MARS.

INTÉRIEUR.

L'événement important du mois est dans les réélections nécessitées par la condamnation à la Cour de Versailles de 31 représentants. Ces réélections servirent à constater le progrès que l'opinion républicaine et démocratique avait fait dans le pays, non pas que partout des représentants républicains aient été nommés en remplacement des républicains condamnés, mais elle constata une majorité considérable dans ceux des départements où les votes républicains triomphèrent.

A Paris, M. Carnot, ancien ministre du gouvernement provisoire; M. Vidal, publiciste, et M. de Flotte, ex-officier de marine, transporté de juin, furent nommés, le premier,

par 132,797 voix; le second, par 128,439; le troisième, par 126,982. Le candidat de la réaction vint après avec 125,643.

Dans Saône-et-Loire, les six candidats républicains : MM. Esquiros, Madier-Montjau, Charassin, Buvignier, Dain, Victor Hennequin, furent nommés à une majorité de 17,000 voix environ sur leurs adversaires.

Dans Loir-et-Cher, M. d'Etchegoyen fut élu par 30,183 voix contre 25,536 données au candidat réactionnaire.

MM. Vidal, déjà nommé à Paris, Valentin, sous-officier mis en retrait d'emploi à cause de ses opinions républicaines, Gerard, Laboulaye, Hochtulh, tous républicains, furent élus dans le Bas-Rhin. Dans la Nièvre, M. Gambon; dans la Haute-Vienne, M. Ducoux; dans le Haut-Rhin, M. Kestner, républicains. (Les deux autres élus de ce département réactionnaires.)

Dans le cours du mois, M. Guilgot, candidat républicain, a été élu dans les Vosges en remplacement d'un réactionnaire.

Un grand scandale fut donné par certains journaux royalistes, qui, se faisant espions, dénoncèrent à leurs pratiques quelques marchands à qui ils reprochaient d'avoir voté pour la liste républicaine.

Ces diverses élections républicaines excitèrent une grande fureur dans le parti royaliste. Il comprit

que si le pays était appelé à décider lui-même de son sort, le maintien de la République était assuré, et qu'aux élections en 1852 il y aurait une majorité républicaine. Les journaux royalistes crièrent sur tous les tons qu'il fallait renverser la Constitution. Les ministres apportèrent à l'Assemblée un nouveau projet de loi contre la presse, augmentant le cautionnement, rétablissant le timbre des journaux, et imposant même le timbre, ce qui ne s'était jamais vu, aux livres et brochures de moins de 10 feuilles d'impression ! On propose également la suppression des réunions électorales.

Avant ces élections, le ministre avait présenté un projet de loi attribuant au pouvoir exécutif la nomination des maires. Ce projet excita une grande irritation parmi le parti légitimiste, qui ne voulait pas abandonner au gouvernement l'influence qu'il se vante de posséder dans les communes rurales.

Cette résistance amena la chute de M. Ferdinand Barrot, ministre de l'intérieur, qui fut remplacé par M. Baroche, procureur général.

L'Assemblée a adopté une nouvelle loi sur le timbre des effets de commerce et des actions industrielles, qui a pour but d'augmenter le chiffre de ces impôts.

L'Assemblée cassa l'élection des six représentants républicains de Saône-et-Loire sur un prétexte peu valable.

Les instituteurs laïques sont sacrifiés en masse à la haine que portent les réactionnaires à l'instruction et à la diffusion des lumières. Les destitutions, les suspensions écrasent les malheureux instituteurs.

EXTÉRIEUR.

La Prusse menace la Suisse, parce qu'elle a donné asile à quelques réfugiés politiques.

Le ministère piémontais propose aux chambres qui l'adoptent une loi portant suppression des tribunaux ecclésiastiques, et soumet les prêtres au droit commun. Cette mesure excite une vive irritation à la cour de Rome.

Celle-ci tracasse toujours le malheureux général français chargé de négocier avec ces prêtres rusés, et qui enrage d'une pareille commission.

L'Angleterre commence à l'égard de la Grèce un véritable acte de piraterie, en faisant saisir, sans avis préalable et par le droit du plus fort, des bâtiments grecs, et en bloquant le port du Pirée, sous prétexte de quelques réclamations pécuniaires. La France offre sa médiation ; les protocoles diplomatiques sont ouverts.

La Prusse, l'Autriche continuent leur guerre diplomatique à propos de la suprématie exclusive que chacun veut exercer en Allemagne. Eh mon Dieu ! Prusse, prenez le nord

et vous, Autriche, prenez le midi, en attendant que la Russie prenne tout.

Le fameux parlement d'Erfurth est réuni : beaucoup de bruit pour rien.

AVRIL.

INTÉRIEUR.

M. Vidal, nommé représentant par le département de la Seine et par celui du Bas-Rhin, a opté pour le Bas-Rhin. Une nouvelle élection a eu lieu : M. Eugène Sue a été présenté par les républicains, et M. Leclerc, dont le fils avait été tué en juin 1848, est le candidat de la réaction. A force d'inventions, on a tenté de faire de M. Leclerc, brave homme du reste, un héros romain à la façon de Brutus ; on prétendait qu'après la mort de son fils aîné, il était allé chercher son second fils, et était revenu combattre avec lui. Ces exagérations furent bientôt réduites à leur simple valeur. M. Sue a été nommé représentant le 28 avril par 127,812 voix contre 117,726 données à M. Leclerc.

Les réélections de Saône-et-Loire s'accomplirent de même le 28 avril au profit des candidats démocratiques, qui furent tous nommés, à l'exception de M. Buvignier, exclu du droit d'être élu par un arrêt de la cour d'assises, et qui fut rem-

placé par M. Colfavru. Ils obtinrent 72,000 voix environ contre 46,000, données aux réactionnaires, c'est-à-dire une majorité encore plus forte qu'au 10 mars.

Dans ces élections, comme au 10 mars, l'armée se montra républicaine.

On désirait déporter aux îles Marquises les condamnés de Versailles. A cet effet on voulait introduire dans la loi qui règle la déportation une disposition rétroactive qui eût atteint ces condamnés. Heureusement que M. Odilon Barrot, retrouvant une de ces heureuses inspirations qui l'animaient autrefois, s'éleva contre cette mesure inique ; elle fut rejetée.

Le droit de réunion électorale a été supprimé par l'Assemblée.

Le préfet de police défend la vente dans les rues des journaux républicains. On ne peut plus y vendre que les journaux réactionnaires.

Un affreux accident est arrivé à Angers. Un pont suspendu s'est écroulé pendant qu'un de nos régiments le traversait : deux cents de nos braves soldats environ ont perdu la vie. Un secours à leurs familles est voté par l'Assemblée, qui s'associe à la douloureuse émotion que cause dans le pays cette épouvantable catastrophe.

EXTÉRIEUR.

Le pape rentre enfin à Rome ; il y est accueilli avec de grandes dé-

monstrations de joie par une partie considérable de la population romaine. Il ne faut point s'en étonner. Les peuples sont toujours séduits par tout ce qui brille au-dessus d'eux. Dernièrement la reine d'Angleterre est allée en Irlande. L'Irlande est le pays le plus misérable de la terre; les Irlandais y sont littéralement dépouillés et tenus en esclavage par les Anglais conquérants de cette île. Eh bien ! les Irlandais ont accueilli avec joie aussi et de grandes démonstrations cette reine anglaise, cette reine de leurs oppresseurs !

MAI.

INTÉRIEUR.

Le résultat des dernières élections prouve aux monarchistes que le suffrage universel tend à consolider la République en France. Les feuilles réactionnaires proclament qu'il ne faut plus tarder à interpréter la Constitution en restreignant le suffrage universel. Le ministre apporte une loi qui, interprétant en effet un des articles de cette Constitution, exige *trois ans* de domicile dans la même commune pour pouvoir être électeur. De plus, elle n'admet comme preuve de ces trois ans de domicile que la cote personnelle (on y ajouta plus tard la

prestation en nature). Pour les fils de famille et les ouvriers, elle exige un domicile chez les parents et les patrons.

Cette loi, qui renverse le suffrage universel et a pour résultat de supprimer plus de moitié des électeurs, cause une vive irritation dans toute la France et surtout dans Paris. Les casse-cou de la réaction sont de plus en plus provoquants; comme les mesures sont prises depuis longtemps pour réprimer toute insurrection, et qu'ils sont presque certains d'écraser dans une bataille le parti républicain, ils ne seraient pas fâchés de cette bataille, qui leur permettrait de renverser la République. Les républicains restent calmes. La loi qui restreint le suffrage universel est votée par 433 voix contre 241. (Voir plus loin pour le texte de cette loi page 202.)

En même temps les journaux républicains socialistes sont poursuivis. La *Voix du Peuple* est condamnée et cesse de paraître. La *Démocratie pacifique* est condamnée et cesse de paraître le 22 mai.

La fête de la République a été célébrée le 4 mai.

EXTÉRIEUR.

A l'extérieur on ne parle que des armements de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie.

L'Angleterre rompt brusquement les négociations entamées avec la

Grèce par la médiation de la France : elle exige de haute lutte des indemnités pécuniaires pour des intérêts prétendus lésés. La Grèce ne pouvant résister à la force, cède, et accorde les satisfactions demandées par l'Angleterre. Le cabinet français rompt pour un moment ses relations avec le gouvernement anglais.

JUIN.

INTÉRIEUR.

La Constitution a fixé à 600,000 fr. par an le traitement du président de la république. Un décret du 12 mars 1849 a ajouté à cette somme 600,000 fr. pour frais de représentation. Ces 1,200,000 fr. ne suffisent pas au président M. Louis Bonaparte. A peine avait-il sanctionné la loi qui enlève à la moitié des Français leurs droits de citoyens, que son ministère présente à l'Assemblée un projet de loi pour porter à 250,000 fr. par mois ses frais de représentation, soit trois millions par an, et avec les 600,000 fr. de traitement fixe, trois millions six cent mille francs.

Cette loi nouvelle excite un grand émoi et de nombreuses contradictions. La commission nommée n'en voulait pas, et proposait de n'allouer que 1,600,000 fr. pour payer la somme des dettes que l'on disait avoir été contractées par la Présidence. Cette réduction allait être

adoptée par l'Assemblée lorsque le général Changarnier est monté à la tribune. M. Changarnier avait eu depuis quelque temps de nombreux démêlés avec le ministère, qui cherchait à réprimer son humeur indépendante. Il saisit habilement l'occasion de marquer son ascendant sur le gouvernement et sur l'Assemblée en disant en quelques mots très-nets et singulièrement accentués qu'il fallait accorder ce que le ministère s'était réduit à demander, c'est-à-dire un crédit *extraordinaire* de 2,160,000 fr. pour frais de la présidence de la république. Ce crédit extraordinaire a été voté, et porte ainsi à plus de 3 millions pour 1850 le traitement du Président, qui, dans l'origine, ne devait être que de 600,000 fr. — Le général Changarnier reste ou devient le personnage le plus important de la République.

Un article additionnel au budget a porté à 25 c. la taxe des lettres qui depuis la révolution de février avait été abaissée à 20 c.

La loi qui suspend le droit de réunion est encore prorogée pour un an.

L'Assemblée adopte un projet de loi sur les caisses de retraite pour les travailleurs. Cette loi est très-incomplète et défectueuse en beaucoup de points. Elle tend, par le dépôt et l'aliénation des épargnes en vue d'un revenu tardif, à empêcher le travailleur de se former un

capital. Sous ce rapport, cette institution nous paraît de beaucoup inférieure aux caisses d'épargne. Néanmoins nous la mentionnons comme un de ces efforts tentés en faveur des classes pauvres par des gens bien intentionnés mais à courte vue.

Une loi tendant à accorder des pensions et des secours aux blessés de février et aux veuves et orphelins des citoyens tués en février est repoussée par 372 voix contre 226.

Une loi en faveur des victimes de juin 1848 est adoptée.

L'Assemblée refuse à la ville de Paris le droit de nommer par élection son conseil municipal.

Un réactionnaire propose de transférer le siège du gouvernement hors de Paris. La commission d'examen ne repousse pas cette proposition, sur laquelle il n'y a encore rien de résolu.

A la suite des élections de mars, le ministère avait présenté une loi contre la presse qui contenait des exigences et des rigueurs renouvelées d'un projet de loi présenté en 1827, sous la Restauration, et qui fut alors rejeté. Ce projet contenait entre autres dispositions celle d'un timbre de quatre centimes sur les livres de moins de dix feuilles d'impression. La commission chargée d'examiner ce projet a déposé son rapport. Il enchérit sur les rigueurs ministérielles, et porte à six centimes le timbre sur les livres de

moins de dix feuilles. C'est imposer une taxe de cent pour cent sur la fabrication; c'est ruiner la librairie et l'imprimerie. Ce projet soulève des clameurs dans tous les journaux, sans distinction d'opinion.

La réaction a eu peur des pavés des boulevards de Paris; elle a fait décider par le conseil municipal que ces pavés seraient enlevés aux frais de la ville, et que tous les boulevards et le faubourg Saint-Antoine seraient macadamisés, toujours aux frais de la ville. On dit que cette mesure procurera plus de boue en hiver et plus de poussière en été.

EXTÉRIEUR.

Un fait très-curieux s'est passé en Amérique. Le général Lopez avait organisé dans les ports des États-Unis une petite armée pour aller conquérir l'opulente île de Cuba, appartenant aux Espagnols. Le gouvernement des États-Unis n'avait pas vu ou avait fait semblant de ne pas voir, le peuple américain espérant que cette île de Cuba lui serait remise après la conquête par le général Lopez. Mais celui-ci a échoué complètement dans son expédition. Il s'est sauvé après une bataille perdue, et est rentré aux États-Unis, où, sur la demande du gouvernement espagnol, on lui fait une espèce de procès qui n'est pas encore terminé.

En Europe le fait le plus important du mois a été la discussion ouverte aux chambres anglaises sur la conduite de lord Palmerston, ministre des affaires étrangères, vis-à-vis de la Grèce. Blâmé par la chambre des lords, il a été absous par la chambre des communes à une petite majorité. La conduite du ministère anglais est évidemment inique et entachée d'une violence injustifiable. Mais les attaques dont lord Palmerston était l'objet, surtout de la part de la Russie et de l'Autriche et de celle des réactionnaires français, prenaient leur source dans ce fait que lord Palmerton paraissait s'être opposé au mouvement absolutiste qui lie ensemble tous les monarchistes du continent. On comptait faire tomber lord Palmerston pour entraîner l'Angleterre dans le mouvement réactionnaire. Mais la chambre des communes s'y est opposée. Lord Palmerston lui a expliqué, et elle a compris que c'était surtout contre l'influence russe en général, et dans la Grèce en particulier, qu'il avait voulu lutter, et que l'Angleterre avait intérêt à n'abandonner nulle part la cause de la liberté. Ces raisons, bonnes surtout au point de vue anglais et qu'il ne faut pas trop prendre au pied de la lettre, lui ont valu l'absolution d'un acte mauvais en lui-même. Au surplus le ministère anglais est revenu sur une partie des concessions qu'il avait arrachées à la Grèce, et a

modifié ses prétentions exorbitantes.

Un fait amusant et digne du moyen âge s'est passé en Italie. Des prêtres ont prétendu qu'une image de la Vierge, peinte sur un tableau, remuait les yeux : on a crié au miracle, on est accouru en foule ; des gens se sont persuadé qu'ils voyaient aussi remuer les yeux du tableau, et cela a fait un certain bruit en Europe et à Rimini.

En Saxe le roi casse par ordonnance la constitution nouvelle et les nouvelles chambres, et rappelle les députés qui siégeaient en 1848, lors de la révolution.

Des élections se sont faites en Suisse pour le grand conseil fédéral. Une petite majorité paraît acquise au parti rétrograde.

JUILLET.

INTÉRIEUR.

Une nouvelle loi proroge de trois ans le délai dans lequel les colonies agricoles d'Algérie devront être maintenues sous le régime militaire. C'est une véritable manie de la part du pouvoir de vouloir toujours tout faire et maintenir par la discipline, et d'avoir une frayeur sans nom de la libre expansion et du mouvement libre des individus.

L'Assemblée décrète la mise en état de siège de la Guadeloupe. L'émancipation des esclaves, accomplie

subitement par la révolution de février, a porté un grand désordre dans les colonies. La faute en est aux possesseurs d'esclaves qui, voulant retenir un privilège injuste, prolongeaient un état de servitude contre lequel s'élevait, avec toute la force de la raison et du droit, le sentiment d'égalité si profondément gravé dans la nation française. Un événement imprévu renverse toutes ces combinaisons d'atavisme. Tout le monde souffre de la précipitation forcée mise à l'émancipation. Mais pourquoi avoir manqué de charité et de bonne foi dans l'œuvre difficile de la transition de l'état d'esclavage à l'état libre ? Les habiles sont victimes de leur propre habileté.

La discussion de la loi contre la presse s'entame. M. Rouher, un des ministres de la République, déclare que la révolution de février a été une véritable catastrophe, langage au moins étrange dans la bouche d'un ministre. Quand on n'approuve pas un gouvernement et si on n'en accepte pas la forme, on ne devrait pas non plus en accepter d'aussi hautes fonctions que celle de ministre : car alors on se trouve dans une position qui n'est ni honnête ni loyale. Le même ministre, pendant le cours de la délibération, a menacé de changer les bases de l'institution du jury.

Après une longue et vigoureuse discussion, les principales disposi-

tions de ce nouveau projet de loi sont adoptées.

Le cautionnement est augmenté pour les journaux périodiques paraissant moins de trois fois par semaine, et étendu même aux publications mensuelles qui en avaient été exemptées jusqu'à présent.

Le timbre est rétabli et confondu avec le droit de port pour les départements, qui se trouve ainsi élevé à 5 centimes par feuille au lieu de 4.

Ce timbre n'est que de 4 centimes pour les journaux de Paris, qui ne se servent pas de la poste. Ainsi se trouve anéanti le journal à un sou que lisait l'ouvrier ; ce qui faisait le désespoir des réactionnaires.

Des hommes soi-disant religieux ont fait frapper les romans-feuilles d'un timbre supplémentaire de un centime par feuille.

Pour empêcher le peuple de lire on frappe également d'un timbre de 5 centimes par feuille toute brochure ayant moins de 3 feuilles d'impression.

Ainsi se dessine cette lutte bizarre entre la législation et la mécanique, où, tandis que la seconde perfectionne les produits et en abaisse les prix, la première neutralise les progrès obtenus en rehaussant les prix par des taxes arbitraires.

La seule disposition juste de cette loi est celle introduite par amendement et renouvelée d'une proposition de M. Ledru-Rollin, qui astreint chaque journaliste à signer ses ar-

articles : aussi cette mesure excita-t-elle une fureur incroyable parmi les feuilles réactionnaires.

Des journaux, que l'on prétendait écrits sous l'inspiration du président de la République, critiquaient vivement depuis quelque temps les actes de l'Assemblée. Celle-ci s'en émut; sur la dénonciation de M. Baze, elle cita devant elle le gérant du *Pouvoir*, et le condamna à 5,000 fr. d'amende.

Puis elle vota sa prorogation à partir du 11 août jusqu'au 12 novembre. Pendant cette prorogation, une Commission nommée dans son sein devait la représenter auprès du pouvoir exécutif. La nomination des 25 commissaires se fit sous l'influence des craintes que l'on concevait à l'égard du coup d'État présumé, à tort sans doute, de la part du Président.

Dans le courant de juillet, on a commencé à connaître les résultats de la nouvelle loi électorale. Le nombre des électeurs s'est trouvé réduit dans des proportions énormes. Ainsi Paris, au lieu de 250,000, n'en fournit plus que 75,000.

| | | | |
|---------|-------|------------|--------|
| Nantes | 7,460 | au lieu de | 25,000 |
| Lille | 4,524 | — | 15,058 |
| Amiens | 5,505 | — | 16,875 |
| Orléans | 5,038 | — | 14,701 |
| Metz | 6,000 | — | 11,000 |
| Angers | 3,800 | — | 14,000 |
| Mâcon | 1,852 | — | 3,267 |
| Elbeuf | 1,455 | — | 4,800 |

Et ainsi de suite dans une foule d'autres villes. Le même résultat se produit dans les communes rurales. Nous ne citerons que les suivantes, dont l'indication tombe sous nos mains.

Trelazé (Maine-et-Loire) 185 au lieu de 1175.

La Pommeraye (Maine-et-Loire) 100 au lieu de 1,280.

Picsin (Morbihan) 100 au lieu de 290.

EXTÉRIEUR.

En Angleterre, la mort subite de Robert Peel, à la suite d'une chute de cheval, excite une vive émotion. Chef du parti tory ou aristocratique, Robert Peel avait attaché son nom à de grandes mesures politiques, telles que l'émancipation des catholiques d'Irlande, la réforme électorale, et surtout l'annulation presque complète du système prohibitif. Cet homme d'État savait pratiquer au plus haut degré cet art profond qui distingue l'aristocratie britannique, faire en temps opportun quelques concessions à l'opinion publique, pour maintenir l'état social tel qu'il existe et prévenir les explosions violentes. Ces concessions ne changent rien au fond des choses, ne remédient pas aux maux véritables de la société; mais elles donnent une satisfaction passagère aux désirs des populations et aux vues plus ou moins restreintes des gens occupés de politique. Ainsi, ces réformes ne

diminuent en rien la misère profonde dans laquelle vit la grande masse du peuple anglais ; ce ne sont que des palliatifs qui trompent sa douleur et lui font prendre patience.

Aux États-Unis, la mort également subite du président Taylor amène à la tête de cette République le vice-président Fillmore, qui forme un nouveau ministère, dont le principal agent est M. Daniel Webster, un des orateurs les plus distingués du parti whig.

Depuis longtemps la question des duchés de Schleswig et Holstein, dépendants de la monarchie danoise, agitaient la diplomatie. Le Schleswig est habité par les Danois ; le Holstein par les Allemands. A la suite des événements de 1848, les Holsteinois voulurent se séparer du Danemark et se réunir à l'Allemagne. La diplomatie s'y opposa. Le czar de Russie soutint surtout le Danemark sur cette question. La Prusse, au contraire, soutenait les Holsteinois avec la sympathie des Allemands. Une bataille a été livrée le 25 juillet à Idstedt, dans laquelle les Danois ont été vainqueurs. Ils sont rentrés en pleine possession du Schleswig et se sont arrêtés sur la frontière du Holstein. Une conférence diplomatique, tenue à Londres, a décidé en principe que cette dernière province ne devait pas cesser d'appartenir au Danemark, mal-

gré la volonté expresse de ses habitants ; car les nations *appartiennent* encore à des princes, et n'ont pas la libre disposition de leur propre gouvernement.

A Londres, l'entrée au parlement de M. Rothschild, riche banquier et juif de nation, a causé un grand émoi. D'après les vieilles traditions britanniques, tout membre du parlement doit prêter serment sur sa foi de vrai chrétien. M. Rothschild, n'étant pas chrétien, ne pouvait donc prêter ce serment, et ne l'a pas voulu. Une grande discussion s'est élevée à ce sujet, et on a remis à l'année prochaine à décider s'il fallait modifier la formule du serment pour permettre aux juifs de faire partie du parlement.

AOUT.

INTÉRIEUR.

Le budget des recettes et des dépenses pour 1851 a été discuté très-rapidement et adopté dans la première semaine d'aout.

Le cours forcé des billets de la Banque de France a été aboli, attendu que l'immense quantité d'écus accumulés dans les caves de Banque présentait une suffisante garantie pour les billets émis.

On a accordé aux compagnies de

chemins de fer de Tours à Nantes et d'Orléans à Bordeaux une prorogation de concession, pour la première compagnie, de 16 ans, et pour la seconde, de 22 ans. Le vote de cette loi a eu lieu au scrutin secret. Après quoi l'assemblée s'est mise en vacances.

Un grand banquet donné à l'Élysée à la gendarmerie mobile, et où on s'est oublié au point de crier Vive l'empereur! et de manifester des vœux peu constitutionnels, a causé quelque scandale dans Paris.

La *Voix du Peuple* et la *Démocratie pacifique*, dont la publication avait été suspendue, reparaisent à partir du 4 août; la première, trois fois par semaine; la seconde, une fois par semaine.

(NOTA. — On a indiqué à la 2^e page de cet almanach que chaque numéro de la *Démocratie pacifique* hebdomadaire contiendrait 16 feuilles d'impression sur 2 colonnes. Il y a eu erreur. Chaque numéro contient 2 feuilles d'impression ou 8 pages in-folio sur 3 colonnes.)

Le président de la République entreprend un voyage officiel à travers la France. Sa présence donne lieu à des manifestations de toute nature, les unes républicaines, les autres impérialistes. Ce voyage jette quelque inquiétude dans les esprits.

EXTÉRIEUR.

Un grand scandale a eu lieu à Tu-

rin (Sardaigne) à la suite du décès du ministre Santa-Rosa. L'évêque avait refusé de lui laisser accorder les derniers sacrements tant qu'il n'aurait pas désavoué sa participation aux dernières lois qui avaient restreint les privilèges du clergé. Le moribond refusa. Lors de l'enterrement, le haut clergé refusa d'assister au service, et une sorte d'émeute s'ensuivit à Turin.

Les hostilités continuent dans le Schleswig-Holstein sans événement marquant jusqu'au 15 août.

La Prusse et l'Autriche continuent à se disputer l'influence plus ou moins exclusive que chacune prétend exercer sur le reste de l'Allemagne.

L'Europe entière est donc encore dans l'attente. Cette société vieillissante s'affaisse sur elle-même. Un principe nouveau est nécessaire pour la revivifier. Veut-elle mourir dans les guerres et les déchirements? Elle y arrivera en cherchant à conserver immuable cet ordre faux d'où sortent l'oppression et la misère des masses. Veut-elle revivre? Qu'elle se pénètre de la nécessité d'accomplir enfin la volonté divine, qui a donné la Terre à l'Humanité pour y reposer tout entière, riche, puissante, heureuse: tout entière, disons-nous, car, tant qu'il y aura des masses innombrables sur cette terre, pauvres, dénuées, opprimées, il ne faut point que les classes plus favo-

risées du sort puissent compter sur un bonheur solide et tranquille. Dieu ne l'a pas voulu. Dans l'ordre de son décret, tous sont appelés, et tous seront élus; et si quelques hommes croient pouvoir être les seuls élus, ils se trompent, et seront punis dans leurs propres personnes ou dans

celles de leurs descendants qui subiront la dure loi de la solidarité en rentrant dans la foule sans nom des misérables! O hommes de bonne volonté! hâtez donc la venue du bonheur universel par l'association universelle.



« Il n'y a point de travail si pénible qu'on ne puisse proportionner à la force de celui qui le fait, pourvu que ce soit la raison et non l'avarice qui le règle. On peut, par la commodité des machines que l'art invente ou applique, suppléer au travail forcé qu'ailleurs on fait faire aux esclaves. Je ne sais si c'est l'esprit ou le cœur qui me dicte cet article-ci. Il n'y a pas de climat sur la terre où l'on ne puisse engager au travail des hommes libres. Parce que les lois étaient mal faites, on a trouvé des hommes paresseux; parce que ces hommes étaient paresseux, on les a mis dans l'esclavage. »

Esprit des lois, MONTESQUIEU.

NOUVELLE LOI ÉLECTORALE

DU 31 MAI 1850.

« Art. 1^{er}. Dans les 30 jours qui suivront la promulgation de la présente loi, la liste électorale sera dressée par le maire assisté de deux délégués désignés pour chaque commune par le juge de paix et domiciliés dans le canton.

» Les délégués auront le droit de consigner leurs observations sur le procès-verbal ; ce procès-verbal sera déposé par le maire, avec la liste électorale, au secrétariat de la mairie, pour être communiqué à tout requérant.

» Art. 2. La liste comprendra, par ordre alphabétique :

» 1^o Tous les Français âgés de vingt et un ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques, actuellement domiciliés dans la commune, et qui ont leur domicile dans la commune ou dans le canton depuis trois ans au moins ;

» 2^o Ceux qui, n'ayant pas atteint, lors de la formation de la liste, les conditions d'âge et de domicile, les acquerront avant la clôture définitive.

» Art. 3. Le domicile électoral sera constaté :

» 1^o Par l'inscription au rôle de la taxe personnelle, ou par l'inscription au rôle de la prestation en nature pour les chemins vicinaux ;

» 2^o Par la déclaration des pères ou mères, beaux-pères ou belles-mères, ou autres ascendants domiciliés depuis trois ans, en ce qui concerne les fils, gendres, petits-fils et autres descendants majeurs vivant dans la maison paternelle, et qui, par application de l'article 42 de la loi du 24 avril 1832, n'ont pas été portés au rôle de la contribution personnelle ;

» 3^o Par la déclaration des maîtres ou patrons, en ce qui concerne les majeurs qui servent ou travaillent habituellement chez eux,

lorsque ceux-ci demeurent dans la même maison que leurs maîtres ou patrons ou dans les bâtiments d'exploitation.

» Art. 4. Les déclarations des pères, mères, beaux-pères, belles-mères ou autres ascendants, maîtres ou patrons, seront faites par écrit sur des formules délivrées gratis. Ces déclarations seront remises chaque année au maire, du 1^{er} au 31 décembre.

» Les pères, mères, beaux-pères, belles-mères, maîtres ou patrons qui ne pourront pas faire leurs déclarations par écrit devront se présenter, assistés de deux témoins domiciliés dans la commune, devant le maire, pour faire leurs déclarations.

» Toute fausse déclaration sera punie correctionnellement d'une amende de 200 fr. à 2,000 fr., d'un emprisonnement de six mois au moins et de deux ans au plus, et de l'interdiction du droit de voter ou d'être élu pendant cinq ans au moins et dix ans au plus.

» Les tribunaux pourront, s'il existe des circonstances atténuantes, faire application de l'art. 463 du Code pénal.

» En cas d'empêchement des pères, mères ou autres ascendants, et en cas de refus ou d'empêchement du maître ou patron de faire ou de délivrer la déclaration qui doit être remise chaque année à la mairie, le fait du domicile chez les pères et mères ou ascendants, ou chez le maître ou patron, sera constaté par le juge de paix.

» Art. 5. Les fonctionnaires publics seront inscrits sur la liste électorale de la commune dans laquelle ils exerceront leurs fonctions, quelle que soit la durée de leur domicile dans cette commune.

» La même disposition s'applique aux ministres en exercice des cultes reconnus par l'État.

» Les membres de l'Assemblée nationale pourront requérir leur inscription sur la liste électorale du lieu où siège l'Assemblée.

» Ceux qui n'auront pas requis cette inscription ne pourront voter qu'au lieu de leur domicile.

» Art. 6. Les militaires présents sous les drapeaux dans les armées de terre ou de mer seront inscrits sur la liste électorale de la commune où ils auront satisfait à l'appel.

» Art. 7. Quiconque quittera la commune sur la liste électorale de

laquelle il est inscrit continuera à être porté sur cette liste pendant trois ans, à charge de justifier, dans les formes et sous les conditions prescrites par les articles 3, 4 et 5 de la présente loi, de son domicile dans la commune où il aura fixé sa nouvelle résidence.

» Art. 8. Ne seront pas inscrits sur la liste électorale, et ne pourront être élus :

» 1^o Les individus désignés aux paragraphes 1, 2, 3, 5, 6 et 7 de l'art. 3 de la loi du 15 mars 1849.

Art. 3 de la loi du 15 mars 1849 :

« 1^o Les individus privés de leurs droits civils et politiques par suite de condamnation, soit à des peines afflictives et infamantes, soit à des peines infamantes seulement;

» 2^o Ceux auxquels les tribunaux, jugeant correctionnellement, ont interdit le droit de vote et d'élection, par application des lois qui autorisent cette interdiction;

» 3^o Les condamnés pour crimes à l'emprisonnement par application de l'art. 463 du Code pénal (c'est-à-dire les condamnés auxquels la peine de la réclusion aurait été appliquée sans le bénéfice des circonstances atténuantes);

» 4^o Ceux qui ont été condamnés à trois mois de prison par application des art. 318 et 423 du Code pénal (l'art. 318 est relatif à la vente ou au débit des boissons falsifiées; l'art. 423 concerne la tromperie sur le titre des matières d'or et d'argent, sur la qualité d'une pierre fausse vendue pour fine, sur la nature de toutes marchandises; l'usage de faux poids ou de fausses mesures);

» 5^o Ceux qui ont été condamnés pour délit d'usure;

» 6^o Les interdits. »

» 2^o Les faillis non réhabilités dont la faillite a été déclarée soit par les tribunaux français, soit par jugements rendus à l'étranger, mais exécutoires en France;

» 3^o Les individus désignés au paragraphe 4 de l'art. 3 de la loi du 15 mars 1849, quelle que soit la durée de l'emprisonnement auquel ils ont été condamnés;

Paragraphe 4 de la loi du 15 mars 1849 :

« Les condamnés à trois mois de prison au moins pour vol, escroquerie, abus de confiance, soustraction commise par des dépositaires de deniers publics, ou attentat aux mœurs, prévu par l'article 334 du Code pénal (ce dernier article concerne l'attentat aux mœurs, en excitant, favorisant ou facilitant habituellement la débauche ou la corruption de la jeunesse de l'un ou de l'autre sexe au-dessous de l'âge de 21 ans). »

» 4° Les individus condamnés à l'emprisonnement en vertu de l'art. 330 du Code pénal.

L'art. 330 du Code pénal est relatif à l'outrage public à la pudeur.

» 5° Les individus qui, par application de l'art. 8 de la loi du 17 mai 1849 et de l'art. 3 du décret du 11 août 1848, auront été condamnés pour outrage à la morale publique et religieuse ou aux bonnes mœurs, et pour attaque contre le principe de la propriété et les droits de la famille;

» 6° Les individus condamnés à plus de trois mois d'emprisonnement, en vertu des art. 98, 100, 101, 102, 103, 105, 106, 107, 108, 109, 112 et 113 de la loi du 15 mars 1849.

Ces articles édictent les peines encourues par ceux qui se seront fait inscrire sur les listes électorales sous de faux noms ou de fausses qualités, auront, en se faisant inscrire, dissimulé une incapacité prévue par la loi, ou auront réclamé et obtenu leur inscription sur deux ou plusieurs listes; contre ceux qui auront profité des fraudes ci-dessus non découvertes; contre ceux qui, étant chargés dans un scrutin de dépouiller les bulletins, auront soustrait, ajouté ou altéré des bulletins, ou lu des noms autres que ceux inscrits; contre ceux qui, chargés par un électeur d'écrire son suffrage, auront inscrit sur le bulletin des noms autres que ceux qui leur étaient désignés; enfin contre ceux qui, par des moyens quelconques, auraient tenté de fausser, de troubler la franche expression du droit électoral, ou d'y porter atteinte. L'art. 112 est notamment dirigé contre ceux qui pendant la réunion d'un collège électoral se seront rendus coupables d'outrages ou de violences soit envers le bureau, soit en-

vers l'un de ses membres, ou qui, par vole de fait ou par menaces, auront retardé ou empêché les opérations électorales. L'art. 113 punit de la peine de l'emprisonnement et de l'amende l'enlèvement de l'urne contenant les suffrages émis et non encore dépouillés.

» 7° Les notaires, greffiers et officiers ministériels destitués en vertu de jugements ou de décisions judiciaires;

» 8° Les condamnés pour vagabondage ou mendicité;

» 9° Ceux qui auront été condamnés à trois mois de prison au moins, par application des art. 439, 443, 444, 445, 446, 447 et 452 du Code pénal.

Ces articles répriment la destruction des registres, minutes ou actes originaux de l'autorité publique; des titres, billets, lettres de change, effets de commerce ou de banque; la détérioration volontaire des marchandises ou matières servant à la fabrication; la dévastation des récoltes sur pied ou des plants venus naturellement ou faits de main d'homme; l'abattage ou la mutilation des arbres appartenant à autrui; la destruction d'une ou de plusieurs greffes; enfin l'empoisonnement des chevaux, des bestiaux, ou des poissons dans les étangs, les viviers ou les réservoirs.

» 10° Ceux qui auront été déclarés coupables des délits prévus par les art. 410 et 411 du Code pénal, et par la loi du 21 mai 1836, portant prohibition des loteries.

Les articles 410 et 411 du Code pénal sont dirigés contre ceux qui auront tenu une maison de jeux de hasard; les banquiers de cette maison; ceux qui auraient établi ou tenu des loteries non autorisées, les administrateurs, préposés ou agents de ces établissements; ceux qui auront établi ou tenu des maisons de prêt sur gages ou nantissement, sans autorisation légale.

» 11° Les militaires condamnés au boulet ou aux travaux publics;

» 12° Les individus condamnés à l'emprisonnement par application des art. 38, 41, 43 et 45 de la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée.

L'art. 38 de la loi du 21 mars 1831 s'applique aux fraudes ou

aux manœuvres ayant pour but de se faire omettre sur les tableaux de recensement pour le service militaire.

Les art. 41, 43 et 44 formulent les peines applicables aux jeunes gens qui, appelés à faire partie du contingent militaire, se sont rendus impropres au service, soit temporairement, soit d'une manière permanente; à la substitution ou au remplacement effectué au moyen de pièces fausses ou de manœuvres frauduleuses; à qui-conque aura sciemment concouru à la substitution ou au remplacement frauduleux comme auteur ou complice; enfin aux médecins, aux chirurgiens, ou aux officiers de santé, qui, appelés au conseil de révision, auront reçu des dons ou agréé des promesses pour être favorables aux jeunes gens qu'ils auront été chargés d'examiner.

» Art. 9. Les condamnés à plus d'un mois d'emprisonnement pour rébellion, outrages et violences envers les dépositaires de l'autorité ou de la force publique, pour outrages publics envers un juré à raison de ses fonctions ou envers un témoin à raison de ses dépositions, pour délits prévus par la loi sur les attroupements et la loi sur les clubs, et pour infraction à la loi sur le colportage, ainsi que les militaires envoyés par punition dans les compagnies de discipline, ne pourront pas être inscrits sur la liste électorale pendant cinq ans, à dater de l'expiration de leur peine.

» Art. 10. Les fusiliers des compagnies de discipline rentreront en jouissance du droit électoral à l'expiration de leur punition.

» Art. 11. Seront rayés de la liste électorale, à la requête du ministère public, pour un laps de temps qui ne pourra être moins de cinq ans, ni excéder dix ans, et dont la durée sera fixée par le tribunal, les individus qui auront encouru une condamnation pour les délits prévus par les articles 338 et 339 du Code pénal.

Ces deux articles sont relatifs aux délits de complicité d'adultère et d'entretien d'une concubine dans le domicile conjugal.

» Art. 12. Les militaires et marins présents sous les drapeaux continueront d'être répartis dans chaque localité en sections électorales par département.

» Leurs bulletins seront recueillis et envoyés au chef-lieu du département dans un paquet cacheté, et confondus dans les diverses

sections électorales du chef-lieu avec les bulletins des autres électeurs.

» Art. 13. Nul n'est élu ni proclamé représenté au premier tour de scrutin, s'il n'a réuni un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits sur la totalité des listes électorales du département.

» Art. 14. En cas de vacance par option, démission, décès ou autrement, le collège électoral qui doit pourvoir à la vacance est réuni dans le délai de six mois, à partir de la notification qui doit être faite par le président de l'Assemblée nationale au ministre de l'intérieur.

» Art. 15. Dans les villes où le contingent personnel et mobilier est payé en totalité ou en partie par la caisse municipale, l'état des imposables à la taxe personnelle, dressé par les commissaires répartiteurs, assistés du contrôleur des contributions directes, et qui sert à déterminer le contingent de la commune, sera soumis chaque année au conseil municipal.

» L'inscription sur l'état des imposables équivaudra à l'inscription au rôle de la taxe personnelle.

Dispositions transitoires.

» Art. 16. Pour la confection des listes électorales dressées en exécution de la présente loi pour l'année 1850, toutes les règles prescrites par la loi du 15 mars 1849, en ce qui concerne les délais et les réclamations, seront observées; et les listes seront closes trois mois après la promulgation de la loi.

» Les déclarations prévues par l'art. 3 seront faites dans les trente jours de la promulgation.

» Tout individu qui n'aura pas trois ans de domicile dans la commune où il résidera lors de la confection des listes, sera inscrit sur la liste électorale de la commune qu'il habitait antérieurement, s'il y justifie de trois années de domicile, conformément à l'art. 3, sans préjudice de ce qui est dit au deuxième paragraphe de l'art. 2 de la présente loi.

» La révision annuelle des listes pour les autres années sera faite

aux époques et d'après les règles déterminées au titre II de la loi du 15 mars 1849.

» Art. 17. Continueront à être exécutées pour les élections de l'Algérie et des colonies, les dispositions de la loi du 15 mars 1849, jusqu'à la promulgation des lois organiques prévues par l'art. 109 de la Constitution. »

CALIFORNIE.

RÉGION DE L'OR OU TERRAINS AURIFÈRES.



Le 12 octobre 1492, Colomb prenait possession, au nom de Ferdinand-le-Catholique, de l'île de *Guanahani*, qu'il nomma San-Salvador (îles Lucayes).

En poussant plus vers l'Occident, il descendit le 12 novembre à

l'île de Cuba, le 4 décembre il arrivait à Haïti (Hispaniola). L'Amérique était découverte.

Les Espagnols, après avoir conquis Cuba et s'être établis près de Panama (golfe de Darien), firent partir de ces deux centres d'opération des flottilles vers le nord (golfe du Mexique) et vers la mer du Sud (océan Pacifique).

Le 10 février 1519, une flottille de onze petits vaisseaux, portant 617 hommes d'armes, sortait du port de la Havane (Cuba) pour aller conquérir l'empire du Mexique, dont un an auparavant Grijalva, dans son expédition au Yucatan, avait entendu parler.

La flottille était commandée par Cortez. L'empire du Mexique fut soumis en moins de quelques mois.

Ces contrées reçurent le nom de Nouvelle-Espagne.

Entre-temps, en 1516, le royaume uni de Castille et d'Aragon revenait à Charles I^{er}, élu trois ans plus tard empereur d'Allemagne sous le nom de Charles-Quint.

La conquête de la Nouvelle-Espagne (Mexique) ne suffisait pas à Cortez, il voulait trouver une communication maritime entre l'Atlantique et la mer du Sud (Pacifique) : il écrivit à Charles-Quint « que c'était la chose qu'il désirerait le plus au monde. »

Plusieurs expéditions furent dirigées dans ce but par Cortez, et Hernando de Grijalva découvrit les côtes de la Californie en 1534.

En 1535, Cortez s'embarqua lui-même pour découvrir le détroit qu'il cherchait ; il reconnut le golfe de Californie (mer de Cortez, mer Vermeille).

La presqu'île de la Vieille ou de la Basse-Californie était découverte.

Les jésuites y fondèrent des *missions* en 1683.

Loreto sur l'océan Pacifique devint le fort (*presidio*) et le chef-lieu de la Vieille-Californie.

Au nord de la Vieille-Californie, à la baie de *Tous-les-Saints*, commence la partie méridionale de la Nouvelle ou de la Haute-Californie, dont les côtes avaient été examinées dès 1542 par Cabrillo. Ce ne fut pourtant qu'en 1763 que les Espagnols établirent des forts aux ports de San-Diego ; à Monterey, en 1771 ; à San-Francisco, en 1776.

Monterey devint le chef-lieu de la Nouvelle-Californie.

A l'est de la Nouvelle-Californie s'étendait dans les terres une vaste contrée appelée Santa-Fé ou Nouveau-Mexique (chef-lieu, la ville de Santa-Fé).

Après la guerre de l'indépendance, lorsque le royaume du Mexique prit le nom d'*Etats-Unis du Mexique*, le Mexique proprement dit et le Texas furent divisés en dix-neuf États, et les Californies et Santa-Fé reçurent le nom de *territoires*.

A cette époque, sur sept millions d'habitants que renfermait le Mexique, le territoire de Santa-Fé n'en comptait que 450,000; la Nouvelle-Californie, 25,000; La Vieille-Californie, 43,000.

Par le traité de paix du 2 février 1848, la République Mexicaine céda aux États-Unis la Californie et Santa-Fé.

Le message du président Polk au congrès américain, de décembre 1848, s'exprime en ces termes :

« L'acquisition de la Californie et du Nouveau-Mexique, » le règlement de la frontière de l'Orégon et l'annexion du Texas, » jusqu'à la limite de Rio-Grande, sont des résultats qui, combinés, » auront la plus grande importance et donneront à la nation américaine plus de puissance et de richesse que ne l'a fait aucune » annexion. »

« Ce pays, qui s'étend le long du Pacifique sur un espace » de dix degrés de latitude, possède les seuls havres commodes et » sûrs de la côte, il jouit d'un climat tempéré et d'une vaste étendue de terres fertiles. Quant à sa richesse, il sera presque impossible de s'en rendre compte tant qu'il ne sera pas sous nos loix » et qu'il n'aura pu développer toutes ses ressources. »

« Par sa position, la Californie doit commander le riche commerce de la Chine, de l'Asie, des îles du Pacifique, du Mexique occidental, de l'Amérique centrale, des États de l'Amérique du Sud et des possessions russes qui bordent cet océan. Il se formera nécessairement dans un délai très-prochain sur la côte de la Californie un vaste marché, qui peut-être est destiné à rivaliser d'importance avec celui de la Nouvelle-Orléans elle-même. »

Le président Polk disait vrai, la position géographique de la Californie l'appelle à un grand avenir.

La Nouvelle-Californie, la Californie aux riches mines d'or, est si-

tuée entre le 32 et le 42 degré de latitude nord, c'est-à-dire qu'elle se trouve à 3,680 kilomètres (920 lieues) de l'équateur (ligne du milieu du globe).

Elle a pour limites au nord le territoire de l'Orégon, au sud la Vieille-Californie, à l'est la *Sierra-Nevada* (montagnes Neigeuses), ou les montagnes Rocheuses, si on embrasse dans son territoire une partie du Nouveau-Mexique; à l'ouest l'océan Pacifique.

Le Rio-Coloredo est le plus grand fleuve de la Nouvelle-Californie, il débouche dans la mer *Vermeille* (golfe de Californie, mer de Cortez).

Le Sacramento et le San-Joaquim, rivières bien moins considérables, versent leurs eaux dans la baie de San-Francisco, où se trouve le port et la ville de San-Francisco.

Monterey est toujours la capitale de la Californie.

C'est le long des cours du Sacramento et du San-Joaquim et de leurs nombreux affluents que l'or abonde.

Une très-ancienne tradition rapportait que la Californie était le fameux *Dorado* tant recherché par les Espagnols lors de la conquête du Mexique. La description merveilleuse qu'en fit à cette époque un moine, intrépide voyageur, Marcos de Nizza, contribua à conserver cette tradition. Dans la description des deux Californies, le *Padre Vega* en parle également.

Aujourd'hui la tradition est devenue un fait, grâce au capitaine Sutter, Suisse, fondateur de la Nouvelle-Helvétie, à 50 milles de l'embouchure du Sacramento.

C'est sur la concession que le gouvernement mexicain fit à M. Sutter que l'ingénieur Marshau découvrit, en février 1848, les richesses aurifères de ce pays.

La nouvelle se répandit comme un éclair dans le monde. L'Océanie, l'Asie, les autres parties de l'Amérique, l'Europe virent partir de nombreux émigrants pour les régions de l'or. Bientôt, au dire de M. Butler King, chargé par le gouvernement des États-Unis d'une mission d'enquête en Californie, la population monta à 445,000 âmes. Elle est aujourd'hui au moins de 250,000.

Comme tous les pays situés près des tropiques, l'année atmosphérique, en Californie, se divise en deux saisons : la saison sèche et

la saison pluvieuse. La première règne du 15 mai au 15 novembre, la seconde du milieu de novembre au milieu de mai.

Pendant la saison sèche, qui répond à notre été, il domine en Californie un vent constant du nord-est qui souffle du continent américain; pendant la saison pluvieuse, les vents du nord-ouest qui viennent de l'océan Pacifique apportent des pluies torrentielles.

Le long de la côte la température est délicieuse, et dans les vallées qui descendent en ligne droite vers la côte, car la brise de mer y pénètre et rafraîchit l'air. Plus au loin, près des collines de la Sierra-Nevada, le thermomètre centigrade s'élève jusqu'à 43 degrés.

La région de l'or s'étend sur une longueur de 300 à 400 milles et sur une largeur de 40 à 50. Les nombreux cours d'eau qui descendent des collines traversent des terrains de quartz mêlé d'or, enlèvent les parcelles d'or qu'ils roulent dans leurs eaux: ces parcelles d'or s'entassent dans les coudes, les hauts fonds, les barres que forment les courants.

Les extractions humides (*wet diggings*) rapportent en moyenne de 40 à 42 piastres par jour (50 à 60 fr.). Un seau, une cuvette en métal, un *cradle* (berceau) comme on l'appelle, sert à l'extraction.

Aux extractions sèches (*dry diggings*) il en est autrement, il faut une barre de fer pointue et une pioche. Les chercheurs d'or vont ici à l'aventure; avoir une bonne chance, c'est découvrir *a pocket* (une poche), nid d'or qui renferme parfois des valeurs de 3,000 à 4,000 fr.

Jusqu'à présent les extractions de l'or se font sans méthode, selon la fantaisie des travailleurs. Pour les extractions humides il serait important d'inventer des moyens mécaniques pour séparer l'or de la terre et du sable.

On comprend que le lavage de l'or ou le *picage* de l'or dans ce pays chaud et désert est un rude métier: un bon chercheur d'or doit être vigoureux de ses membres, courageux au moral, très-sobre de l'estomac.

Du pain et du lard, chemise de laine, pantalon de laine, chaussettes de laine, des grosses bottes *marines*, voilà l'accoutrement ordinaire du chercheur d'or, qui veut, après quelques mois de

travail, jouir de la bonne fortune sans trop avoir gagné de rhumatismes et d'inflammations de poitrine.

Le débordement d'émigrants en Californie avait fait renchérir et porter à des prix fabuleux les choses de première nécessité. Aujourd'hui les prix sont beaucoup moins exagérés. Bientôt l'affluence des cargaisons dirigées vers ces contrées permettra aux chercheurs d'or de ne pas se ruiner à mesure qu'ils s'enrichissaient.

Les moyens de transport pour aller d'Europe en Californie deviennent aussi moins coûteux.

Il existe deux directions principales pour aller en Californie. La première, la plus longue et la moins coûteuse, est de doubler le cap Horn. Avec un bâtiment *fin voilier* on peut faire le trajet en six mois, et en se mettant à un régime sobre, il suffit de 7 à 800 fr.

On peut faire le voyage par des navires à voiles, d'Europe à Chagres (isthme de Panama), traverser l'Isthme et reprendre la mer à Panama sur l'océan Pacifique. Ce trajet peut s'accomplir en trois mois, mais il est plus cher.

Les paquebots anglais qui font le trajet de Southampton à Chagres, et les paquebots américains établis sur le Pacifique de Panama en Californie, présentent le trajet le plus court, soixante jours, mais le prix est de 3,000 fr.

La Californie, avec les excellents ports qu'elle présente, ne doit pas être exclusivement considérée sous le rapport des métaux précieux. Cette contrée possède d'autres richesses bien plus considérables et plus durables. L'agriculture, l'industrie et le commerce y prendront un développement prodigieux.

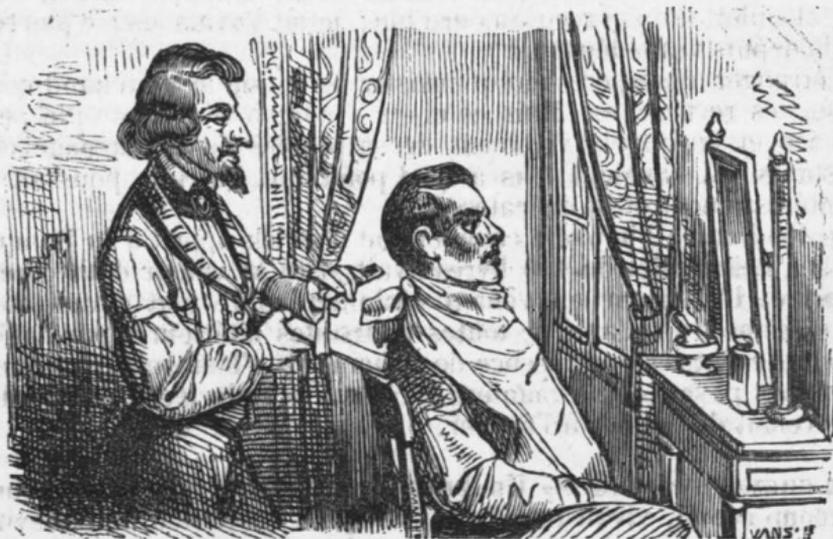
Dans quelques années, le commerce de l'Océanie, de la Chine et des grandes îles au nord de l'océan Pacifique, convergera vers la Californie pour se mettre en communication avec l'Atlantique et l'Europe.

Dans ce grand mouvement du commerce du monde entier, il est de la plus haute importance que la France soit représentée en Californie par un nombre considérable de ses citoyens. Aussi est-il désirable qu'une centaine de mille Français aillent s'établir dans ces parages pour y porter la langue, les mœurs, les goûts, les arts et la science de la métropole. (On y compte déjà 42,000 Français environ.)

Certes, entreprendre le voyage de la Californie dans le double but de s'y faire chercheur d'or et de devenir plus tard agriculteur, industriel, commerçant, c'est une pensée utile aux émigrants et à la France. Sous ce double rapport notre encouragement ne manquera pas aux hardis pionniers qui iront chercher dans ces pays une rapide fortune et l'agrandissement des relations de la France avec les plus lointaines contrées.

PERREYMOND.

ANECDOTES ET BONS MOTS



UN ADOIT MORALISTE. — Certains marchands de Londres sont aussi sujets à l'erreur que leurs confrères du continent. En voici une triste preuve :

Un homme se présente dernièrement chez un épicier de *Regent-Street* pour y faire des achats considérables, puis il passe au marchand un billet de dix livres sterling pour payer les six livres qu'il

avait dépensées chez lui. L'étranger avait jeté la banknote sur le comptoir d'un air distrait, et l'épicier s'aperçut qu'au lieu d'être de dix, la banknote était de cent livres. En bon français : deux mille cinq cents francs. Sans rien témoigner de cette découverte, le casseur de sucre fit promptement glisser l'objet dans un tiroir, et remit les quatre livres sterling (cent francs) à rendre sur le prétendu billet de dix livres.

Quelques instants après, l'acheteur rentre dans la boutique la figure bouleversée; il prie le marchand de vouloir bien s'assurer de la valeur de la banknote qu'il lui a remise, car il vient d'en égarer une de cent livres. L'honnête épicier avait déjà mis la chose en lieu de sûreté; il tira adroitement de sa caisse un effet de dix livres.

— Voici, monsieur, ce que vous m'avez donné en paiement, c'est le seul billet que j'ai reçu aujourd'hui; je ne l'avais même pas regardé depuis votre départ.

L'étranger désespéré voulut insister pour que le marchand continuât ses recherches. Mais celui-ci s'indigna d'une pareille persistance et en appela vivement de sa probité au témoignage des assistants qui savaient tous à quel point lui, Patrick, poussait le désintéressement et la délicatesse.

Le lendemain l'honnête commerçant Patrick apprit à la Banque que son beau billet de 100 livres avait juste la valeur d'un cornet à poivre. L'acheteur en venant réclamer avait tout simplement voulu se mettre à l'abri de toutes poursuites ultérieures par l'affirmation de Patrick en présence de témoins. Il s'était mis en mesure de ne pas payer d'une manière fâcheuse la rude leçon de morale qu'il venait de donner à l'épicier.

LE CHEVAL IVROGNE. — Un brave sexagénaire, que nous avons beaucoup connu, vivait retiré dans une jolie habitation de Bellevue où il avait une cave fort bien montée, dont il se plaisait à faire les honneurs à ses amis. Depuis quelques semaines il s'était aperçu que son vin diminuait; on se permettait d'accepter chaque jour quelques-unes de ses bouteilles de champagne sans lui donner la joie de les offrir.

— Voyons, Mariette! dit-il à sa bonne, toi qui es une fille d'esprit, il faut que tu me trouves le gourmand.

Mariette se mit en sentinelle une partie de la soirée; mais la nuit s'avancant, elle se crut aussi peu en sûreté que le bon vin auprès du hardi maraudeur; s'étant donc contentée de répandre des cendres sur les marches de la cave, elle revint se mettre au lit.

Or, le sexagénaire était oncle, c'est-à-dire qu'il avait un neveu; dans ce moment même, le neveu avait à Bellevue une sorte de petite maison où il amenait plusieurs fois par semaine des jolies femmes et des amis. Il avait trouvé commode pour régaler la bande joyeuse de faire des emprunts forcés à la cave de son oncle au moyen d'une double clef. Ce soir-là, ayant vu le stratagème de Mariette, le jeune farceur imagina d'adapter des fers de cheval à ses souliers, afin de ne pas laisser de traces humaines sur la cendre.

Le lendemain grande fut la surprise de la bonne; elle courut à son maître :

— Ah! monsieur, vous ne vous douteriez jamais du nom du voleur.

— Eh bien! qui donc descendait à la cave pour y boire mon vin?

— Votre cheval, monsieur.

Jugez de l'étonnement du maître de Mariette qui s'en alla à l'instant vérifier le fait.

DIEU CONSOLE LA VEUVE. — Un fait singulier, que la science parviendra difficilement à expliquer, est arrivé au mois de mai dernier dans la commune de Nanterre, célèbre déjà par ses rosières et ses gâteaux au beurre fort.

Une femme de vingt-sept ans, veuve depuis cinq ans au moins, a mis au monde un enfant mâle parfaitement viable et très-bien conformé.

Le médecin qui a assisté à ce curieux accouchement nous a affirmé que la jeune mère, sans paraître aucunement épuisée par cette gestation anormale, a pu donner elle-même le sein à son nouveau-né.

UN PÊCHEUR PHILOSOPHE. — Un brave homme était gravement occupé à pêcher dans les joncs d'un étang. Un passant curieux vient à lui :

— Que diable pêchez-vous donc là, compère?

— Des grenouilles, fit le pêcheur.

— Et la pêche est-elle heureuse ?

— Assez bonne ; tenez, voyez dans ce panier.

Le curieux se baisse, regarde, retourne les victimes et s'écrie :

— Ça, des grenouilles ! ce sont parbleu des crapauds.

— Vous êtes sûr ? reprend le philosophe d'un ton calme : *Ah ben dam ! tant pire pour eusse !*

UNE HISTOIRE DE CANARDS. — Il arrive tous les jours qu'un chasseur maladroit, qui craint de revenir au logis le carnier vide, entre dans une ferme, au retour d'une expédition malheureuse, y marchande la tête d'un superbe canard, l'assassine, l'emporte, et n'a pas honte d'offrir l'infortuné palmipède de basse-cour à son épouse trop confiante, comme un type de sauvage de la plus belle venue. On assure même que ce moyen de conjurer la bredouille et d'abuser de la candeur du sexe aurait reçu de si fréquentes applications dans le district de la banlieue parisienne, que de savants dénicheurs d'étymologie auraient fini par y découvrir l'origine du mot *canard*, décerné par l'usage aux nouvelles de gazette tant soit peu controuvées, comme celles du serpent de mer et de l'araignée mélomane. *Canard*, comme qui dirait un mensonge innocent, expression tirée de l'habitude invétérée qu'ont les chasseurs parisiens de déguiser la vérité, à l'aide de ce volatile. Mais la question de linguistique n'a rien à voir dans l'histoire que nous racontons ici, car c'est bien une histoire, en dépit du nom de ses héros.

Un chasseur de Paris, qui se trouvait un soir dans les conditions ci-dessus exposées, avise, aux environs d'une ferme de la banlieue, une mare où barbotent paisiblement une demi-douzaine de canards. Il réclame du propriétaire là présent l'autorisation de faire feu sur la bande, et offre deux francs du coup ; le marché est accepté ; le coup part, trois cadavres jonchent l'arène humide. Le chasseur est presque tenté de se désoler de sa trop grande fortune ; mais le paysan ne s'en émeut pas, au contraire, car il demande une revanche, qu'on s'empresse de lui accorder au même prix. L'arme résonne une seconde fois, et deux autres canards passent de vie à trépas. Comme la philosophie du sans cœur n'est pas même ébranlée par ce dernier coup du sort, le citadin surpris cherche à pénétrer la raison de tant de stoïcisme.

— Puisqu'ils ne sont pas à moi, dit l'autre, qu'est-ce que vous voulez que ça me fasse ?



— Les chasseurs de canards ont toujours eu l'imagination féconde et drolatique. C'est un amateur de cette série qui conçoit l'ingénieuse idée de se coiffer la tête d'une citrouille et de se fourrer, déguisé de la sorte, au beau milieu de l'eau pendant l'hiver, pour prendre à la main les canards, qui sont friands de ce légume.

J'en ai vu qui se déguisaient en buissons, comme les voleurs arabes, pour approcher le gibier d'eau. Tout le monde connaît la mésaventure de ce malheureux qui s'était métamorphosé en vache dans le même but, et qui eut le désagrément d'être pris au sérieux par un taureau trop crédule.

LE FROID REND IMPITOYABLE. — L'hiver dernier, l'illustre auteur d'Arbogaste lisait des vers de sa façon dans une chambre très-froide à un feuilletoniste très-caustique qui gelait en l'écoutant. — Eh bien, que t'en semble ? dit l'auteur. — Ah ! mon ami, répondit l'autre, s'il y avait plus de feu dans tes vers ou plus de tes vers dans le feu, nous n'aurions pas si froid ici.

LABLACHE ET TOM-POUCE. — Un Anglais avait prié un choriste des Italiens, qui prétendait connaître particulièrement Tom-Pouce, de lui montrer ce dernier dans son intérieur.

— Bien volontiers, dit l'autre.

Et il le conduisit chez Lablache, qu'il avait prévenu.

— Mais c'est une plaisanterie, grommela l'Anglais en voyant l'énorme artiste.

— Point du tout, monsieur, répondit gracieusement la voix for-



midable de Lablache; je suis nain en public, mais chez moi je me mets à mon aise.

UNE BÊTISE TRÈS-SAVANTE. — On sait que les soldats adorent les inscriptions murales et sont fous de style lapidaire. Or il arriva

naguère dans les loisirs d'une halte au milieu des montagnes de l'Atlas, qu'un jeune soldat du corps des Zéphirs grava au fronton d'une roche séculaire l'inscription suivante destinée à transmettre aux siècles futurs le souvenir de son bivouac :

REGIMENT II DES ZEPHIR.

Un zéphir n'est pas tenu de connaître l'orthographe comme un académicien; ce brave guerrier est donc excusable.

A quelque temps de là, un de ces nombreux savants qui parcourent la terre africaine, poussé par le démon de l'archéologie, dé-



couvrit cette inscription déjà noircie par le soleil, le sable, la pluie et le vent. Intrigué par ces caractères latins, auxquels la main peu exercée du zéphir avait imprimé un cachet d'antiquité tout à fait respectable, le pieux archéologue entra en méditation, et voici l'in-

terprétation qu'il rapporta à Alger après de longues heures de patience et de recherches :

REG nante

IM peratore

ANT onino,

II secundo,

D eus

E xcelsit

S anctum.

ZEPHIR inum.

(*Sous le règne de l'empereur Antonin second, Dieu rappela à lui saint Zéphirin.*)

Toute la gent scientifique d'Alger s'assembla à cette nouvelle. On finit, après de longues discussions, par se ranger à l'avis de l'inventeur, et il fut décidé que ce saint Zéphirin était un anachorète retiré loin du monde, dans les rochers de l'Atlas, où il s'endormit dans le Seigneur, du temps où régnait l'empereur Antonin, comme l'inscription en faisait foi.

Le clergé s'émut de cette découverte; des souscriptions s'organisèrent, et l'on allait fonder une chapelle au vénérable ermite, lorsqu'on découvrit enfin que saint Zéphirin n'était autre que le 2^e régiment de zéphirs, qui n'a pas le moins du monde la prétention d'être jamais canonisé.

NAIVETÉS.

Dans un souper où, pour retenir plus longtemps ses convives, l'amphitryon avait arrêté la pendule, une dame demandait l'heure à un laquais.

— Madame, dit celui-ci sachant que minuit était sonné depuis longtemps : Il est déjà demain.

— Quels sont les pruneaux qui l'emportent sur ceux de Tours ? demandait M. Dupin à l'un de ses secrétaires pour se distraire d'un discours de M. Beugnot. Le secrétaire interpellé demanda vingt-quatre heures, et le lendemain il rapportait cette réponse au spirituel président : Ce sont les pruneaux d'une lieue de Tours.

— Aux dernières élections, un rédacteur du *Constitutionnel* était allé avant de voter visiter un de ses amis. Quelques heures après, voici le billet que reçut ce dernier :

« Mon cher ami, j'ai oublié chez toi ma carte d'électeur, je t'en prie, cherche-la et renvoie-la-moi par le porteur de ce billet, afin que je sois encore à temps utile pour aller voter.

Post-scriptum. « Allons bon ! je viens de la retrouver ; je suis fâché de t'avoir dérangé, ne prends pas la peine de la chercher plus longtemps. »

— Talleyrand, auquel un diplomate louche demandait comment allaient les affaires, lui répondit : — Hélas ! mon cher, comme vous voyez.

— Comment cela, comme je vois ?

— Eh ! oui, tout de travers.

— Un jeune paysan, prié par son père d'aller voir le temps qu'il faisait, se lève, et tout engourdi encore par le sommeil ouvre l'armoire au lieu de la fenêtre.

— Eh bien ? dit le père.

— Eh bien ! mon père, il n'en fait point du tout.

— Un candidat malheureux aux dernières élections générales cherchait à expliquer les causes de sa mésaventure dans un cercle d'amis. Le résultat m'a d'autant plus surpris, disait-il, que tous mes partisans avaient voté *comme un seul homme*.

— C'est peut-être pour cela que vous n'avez pas été élu, répliqua un des assistants.



TABLE DES MATIÈRES.

| | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Notice sur les journaux publiés par l'école phalanstérienne. 2</p> <p>Horoscopes 3</p> <p>Calendrier. 5</p> <p>Concordance des ères des différents peuples. 47</p> <p>Quatre-Temps. — Fêtes mobiles. — Fêtes fixes. 47</p> <p>Commencement des quatre saisons. 48</p> <p>Eclipses. — Grandes marées. 48</p> <p>Signes du Zodiaque. — Planètes. 49</p> <p>Tableau des mesures légales. 20</p> <p>Position géographique des chefs-lieux de département en France 22</p> <p>Noms et titres des chefs des Etats dans les différentes parties du monde. 25</p> <p>Géographie générale du globe. 30</p> <p>Gloire à Dieu. 39</p> <p>Le marquis Fricandeu, nouvelle. 42</p> <p>De divers modes de la chasse aux oiseaux en France 56</p> <p>Franceur et Giroflét, conversations sur le socialisme. 62 et 405</p> <p>De l'unité administrative du Globe. 72</p> <p>Écoles industrielles et agricoles: — de Norwood, de Batter-</p> | <p>P.</p> | <p>sea, et de Victoria, près de Londres 73</p> <p>Le Porc. 80</p> <p>Mœurs arabes. — Un remède contre la fièvre 82</p> <p>— Un mariage d'amour 89</p> <p>La Vie à bon marché. 95</p> <p>L'Éducation attrayante. 96</p> <p>Association 104</p> <p>Stances prophétiques. 118</p> <p>Esprit de la Bourse, entretien d'agoteurs au sortir de la Bourse 127</p> <p>D'après nature. 139</p> <p>Drôleries épistolaires. 142</p> <p>Organisation du crédit 144</p> <p>Les Folies de Jacques Bonhomme 153</p> <p>Quelques détails sur le budget de 1854. 157</p> <p>Les 4 contributions directes 169</p> <p>Réseau télégraphique français. 170</p> <p>Budget de la ville de Paris. 171</p> <p>Histoire de l'année. 174</p> <p>Nouvelle Loi électorale du 31 mai 1850. 202</p> <p>Californie. — Région de l'or ou terrains aurifères. 209</p> <p>Anecdotes et bons mots. 218</p> <p>Naïvetés. 223</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



